

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN
Pendant l'année 1880-1881

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNEE 1880-1881



ROUEN

IMPRIMERIE DE ESPÉRANCE CAGNIARD

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1882

✓
pr
ten. 80
12391

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

TENUE LE JEUDI 4 AOUT 1881, DANS LA GRANDE SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

Présidence de M. Boutillier.

Le jeudi 4 août 1881, à huit heures du soir, les membres de l'Académie et les personnes invitées, réunis d'abord dans un des salons de l'Hôtel-de-Ville suivant l'usage, sont descendus dans la grande salle du rez-de-chaussée et ont pris place sur l'estrade.

Les sièges d'honneur étaient occupés par M. le général Borel, commandant du 3^e corps d'armée, M. Thil, conseiller à la cour d'appel, M. le commandant de gendarmerie et de nombreux représentants de l'Administration, de l'Armée, de l'Université et des Sociétés Savantes.

M. le cardinal de Bonnechose et Messieurs les généraux de Maussion et d'Ornant, empêchés par leurs

fonctions de se rendre à la séance, s'étaient excusés par lettres de ne pouvoir y assister.

Une assemblée très nombreuse remplissait la salle.

M. le Président a ouvert la séance par la lecture d'un savant discours sur l'action géologique des Madrépores.

Il a ensuite donné la parole à M. Hédou, chargé de présenter le Rapport sur le Prix Bouctot.

Ce prix a été décerné à M. Lebel, conservateur du Musée de Peinture, dont les œuvres ont été particulièrement remarquées à la dernière Exposition municipale. Mais M. Hédou ne s'est pas borné à faire ressortir le mérite des tableaux exposés par M. Lebel ; il a, en outre, présenté, dans son Rapport, une intéressante revue des ouvrages les plus remarquables qui ont fait partie de l'Exposition.

M. Lebel est venu recevoir le Prix Bouctot des mains de M. le général Borel, aux applaudissements de toute l'assemblée.

Le Rapport sur le Prix Dumanoir a été présenté par M. G. Le Breton.

C'est avec l'intérêt le plus vif et l'émotion la plus profonde que l'on a entendu la lecture de ce Rapport, qui retraçait les terribles détails du récent incendie de la rue de la République. N'ayant qu'un prix à décerner, l'Académie a dû l'attribuer à celui que l'opinion publique lui signalait comme s'étant le plus distingué par son

courage dans cet épouvantable sinistre. Mais M. le Rapporteur a eu garde d'oublier ceux qui, à côté de lui, ont fait preuve également du plus admirable dévouement. Il a rappelé les noms des principaux d'entre eux en même temps qu'il proclamait celui du lauréat désigné par l'Académie. Les applaudissements unanimes et répétés de l'auditoire ont prouvé combien cette récompense et ces éloges étaient bien mérités. Ces applaudissements ont éclaté plus vifs encore, lorsque M. le conseiller Thil a remis à M. Beljambe, ouvrier plombier, la médaille et le prix Dumanoir qui lui étaient décernés.

La séance a été terminée par la lecture d'une pièce de vers de M. Decorde. Plus on va et plus la poésie paraît céder la place à la prose. Mais les vers sont de tradition à l'Académie et les sourires bienveillants de l'assemblée ont fait voir qu'elle accueillait toujours avec plaisir cette observance de la tradition.

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. Louis BOUTILLIER, Président

DES CORALLIAIRES A MADRÉPORES

ET DE LEUR ACTION GÉOLOGIQUE

Messieurs,

Suivant un usage constant, depuis sa fondation, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen confie à son président le soin de prendre la parole dans ses assemblées solennelles, pour exposer l'un des points du vaste horizon livré aux explorations de ses membres.

Ami de la science certaine et modeste, je viens à mon tour vous entretenir d'un groupe de ces êtres microscopiques dont les œuvres, également modestes en apparence, n'aboutissent pas moins à des résultats grandioses. Je me hasarderai à vous parler des *Coralliaires à madrépores et de leur action géologique*, en me renfermant dans les limites imposées à un discours et en

évitant de fatiguer votre attention par trop de détails techniques, sans cesser néanmoins de me montrer digne de la haute et si flatteuse position à laquelle mes bienveillants confrères m'ont fait l'honneur de m'élever.

Il n'est personne qui ne connaisse quelques-unes de ces élégantes productions que les pêcheurs retirent fréquemment du fond des mers, et dont l'aspect phytoïde rappelle la contexture de certaines plantes, avec cette particularité singulière qu'elles ont la consistance de la corne ou même la dureté du marbre.

Pendant longtemps, l'examen de ces corps marins a été pour les observateurs une source d'erreurs nombreuses. Appès les avoir pris tour à tour pour des minéraux ou pour des végétaux, ils avaient fini par les ranger, avec une apparence de raison, sur les confins des deux règnes organiques, sous la dénomination de *Zoophytes*, c'est-à-dire d'animaux-plantes, en leur attribuant les états mixtes de la végétalité et de l'animalité. Mais c'était là encore un préjugé scientifique que des investigations éclairées ont mis plus tard en évidence. A présent, en effet, on sait avec certitude que ces bizarres produits sont tout simplement des sortes de demeures édifiées par des petits animaux presque imperceptibles, et aussi remarquables par la diversité de leurs formes que par les étonnants procédés qu'ils réalisent pour leur conservation, leur défense et leur propagation.

Ces infimes créatures, aujourd'hui appelées *Polypes*, constituent toute une série d'êtres qui, bien que placés

sur les derniers degrés de l'échelle zoologique, offrent néanmoins, dans leur étude particulière, l'un des phénomènes biologiques les plus surprenants chez les animaux inférieurs.

Mais, avant d'entrer davantage dans mon sujet et afin d'en faire mieux saisir les détails, je vais exposer, d'une manière succincte, les opinions qui ont été émises sur la nature des corps dont il s'agit.

Ces productions marines n'avaient pas échappé à l'attention des observateurs de l'antiquité, qu'elles paraissent avoir intéressé par l'étrangeté de leur développement. Plusieurs auteurs de cette époque en font mention dans leurs écrits, où ils les désignent sous les noms de *Corail*, de *Gorgone* et d'*Antipathe*. Pour Théophraste, le disciple d'Aristote, le Corail est une pierre comparable à l'Hématite, à cause de sa belle couleur rouge, mais qui croît dans la mer en poussant des racines; pour lui aussi, les Gorgones sont des végétaux pareils à des arbustes. Dioscoride dit que l'Antipathe est un corail noir ramuleux et le Corail ordinaire un *Lithodendron* ou arbre de pierre. Pour Ovide, le Corail représente un végétal flexible, tant qu'il reste sous l'eau, et qui se durcit au contact de l'air. Pline, qui connaissait également ces divers corps, les regarde comme des arbrisseaux de mer, qu'il appelle *Chevelure d'Isis* et *Sourcil gracieux*. Sextus Empiricus exprime la même idée. D'autres écrivains encore pensaient que les Coraux étaient des pétrifications semblables aux concrétions qui tapissent les voûtes de certaines grottes.

Les opinions des anciens, traversant les siècles, furent adoptées par les auteurs du moyen-âge, et arrivèrent presque sans altération jusqu'aux temps modernes. Cependant, vers le milieu du seizième siècle déjà, Césalpin, Wootou, Belon, Rondelet, les frères Bauhin, Lobel, Conrad Gesner, Aldrovande et Ferrante Imperato livrent quelques nouveaux documents relatifs à l'histoire de ces productions dendroïdes. En 1585, le chevalier J.-B. de Nicolaï constate que le Corail est toujours dur dans l'eau. Ory de la Poitiers, en 1603, déclare que cette substance, en sortant de la mer, rend une liqueur laiteuse. Peiresc, en 1624, compare cette liqueur au lait du figuier, et il ajoute que les branches du Corail ne deviennent rouges et polies qu'après avoir perdu l'écorce molle et souple qui les recouvre. Ces remarques curieuses étaient exactes ; mais elles passèrent presque inaperçues.

Vers la fin du dix-septième siècle, parurent quelques ouvrages où il est question des corps coralliformes. Dans l'une de ces publications, Rumpf émet des doutes sur leur nature végétale et les réunit aux animaux radiaires, sous le nom de Zoophytes qui avait été appliqué à ces derniers, mais sans apporter aucune donnée à l'appui de son sentiment. Boccone, de son côté, cherche à montrer que le Corail n'est qu'une simple concrétion minérale ; surtout il ne veut pas que ce soit un végétal : « Il n'y a dans cet objet, dit-il, ny feuilles, ny fleurs, ny graines, ny racines. » Un certain Guizoni, à qui il exposa sa manière de voir, alla plus loin encore en assimilant le corail à ces arborisations artificielles que les

chimistes appellent *arbre de Diane* et *arbre de Saturne*. En dépit des raisons alléguées par Boccone, raisons qui du reste ne touchaient qu'à la partie pierreuse du Corail, la plupart des naturalistes n'en persistèrent pas moins à regarder ce corps comme une plante ; et cette opinion devint bientôt plus générale encore, grâce à l'autorité imposante de Tournefort qui, en 1700, classa les Coraux parmi les *Lithophytes* décrits dans ses livres de botanique. Ray, à son tour, les plaça avec les *Fucus* dans le groupe des plantes sans fleurs. Quelques années plus tard, le comte de Marsigli, de Bologne, annonça avoir vu les fleurs du Corail, et Shaw assura en avoir reconnu les racines. Personne ne douta de ces affirmations, et les Coraux continuèrent à être maintenus dans le monde végétal.

La géologie qui, alors, commençait à ouvrir un horizon nouveau à l'histoire naturelle, semblait venir elle-même confirmer les idées régnantes des botanistes. Comme on avait découvert dans plusieurs terrains stratifiés une certaine quantité de fossiles présentant une grande analogie de forme avec les productions marines arborescentes, les géologues crurent que ces fossiles étaient des plantes pétrifiées, de même qu'ils prirent des têtes d'encrines et des oursins pour les fleurs et les fruits de ces plantes.

La science en était là, quand Peyssonnel, médecin de Marseille, voulant vérifier, en 1725, les faits avancés par Marsigli, vit, à son grand étonnement, que les fleurs observées par celui-ci étaient de véritables animaux, qu'il compara avec beaucoup de justesse à de

petites *Orties de mer*, c'est-à-dire à ces Actinies, appelées communément *Anémones de mer*, nom qui, en rappelant leur aspect, explique la méprise de Marsigli. Aussitôt, Peyssonnel se hâta de faire parvenir le résultat de ses remarques à Réaumur, qui répondit par l'incrédulité aux assertions positives du sagace Marseillais. Rien ne put le convaincre, ni même ébranler ses préventions. Découragé par tant de résistance, Peyssonnel n'insista pas.

Pendant que l'animalité du Corail, niée par les uns, admise par les autres, était un sujet de discussion dans la science, Trembley publiait, en 1740, ses célèbres expériences sur l'Hydre d'eau douce. Les belles découvertes du zoologiste anglais attirèrent l'attention de Bernard de Jussieu, et lui firent penser qu'il pouvait y avoir quelque similitude entre cet animal et les êtres signalés par Peyssonnel. Il se détermina aussitôt à juger d'après lui-même, et se rendit sur les côtes de la Manche pour y étudier, à l'état vivant, les prétendues plantes marines. L'illustre botaniste reconnut bientôt que ces productions n'étaient qu'un assemblage de petites cellules habitées et élaborées par des animalcules.

Ces constatations si décisives de Bernard de Jussieu modifièrent complètement les idées de ses collègues, et Réaumur, avec la sincérité d'un vrai savant, fut un des premiers à confesser publiquement son erreur. Il donna aux animalcules du Corail et des autres corps marins semblables le nom de *Polypes*, « parce que, disait-il, leurs cornes sont analogues aux bras de l'animal qui est

ainsi appelé. » Il entendait parler du Poulpe. Quant aux parties plus ou moins dures qui servent de support ou d'enveloppe à ces polypes, elles reçurent en conséquence la dénomination générale de *Polypiers*. Depuis, l'animalité des Coraux n'a plus été révoquée en doute.

Dans la dernière moitié du XVIII^e siècle, les travaux d'Ellis, de Baster, de Müller, de Forskel, d'Esper, de Dicquemare, de Pallas, de Cavolini et de Savigny répandirent de nouvelles clartés sur une question jusqu'alors restée si obscure. Dans le siècle actuel, G. Cuvier, Lamarck, Lamouroux, Audouin, Blainville, Ehrenberg, Michelin, Haime, Milne-Edwards, Pictet, Quoy, Gaymard, Darwin, Dana et Lacaze-Duthiers se sont successivement occupés de l'étude des Polypes et des Polypiers, noms qui ont été conservés à ces corps dans le langage usuel de la science contemporaine.

Il importait de faire connaître ces notions sommaires sur l'histoire des productions polypeuses, avant de rendre compte des phénomènes dont je vais dérouler le tableau.

Messieurs Milne-Edwards et J. Haime ont partagé les Polypes en deux sous-classes : les *Polypes hydriques*, qui ont une cavité digestive simple, et les *Polypes coralliaires*, qui ont une cavité digestive lamellifère.

La classe des *Coralliaires*, ainsi détachée du grand groupe des Polypes, se compose d'animaux rayonnés, tous absolument marins. Leur corps mou et gélatineux consiste en un cylindre creux, offrant à son extrémité supérieure une ouverture unique, servant à la fois à

l'ingestion des aliments et à l'expulsion du résidu de la digestion. Cet orifice central est entouré de tentacules disposés circulairement, variables en nombre et en grandeur selon les espèces, et au moyen desquels l'animal saisit les corpuscules dont il fait son alimentation. La cavité digestive est formée de deux parties, l'une constituant la chambre stomacale, et l'autre la chambre viscérale. Cette dernière est séparée de la première par une sorte de sphincter, qui, en se relâchant, permet le passage des sucs nourriciers. Des cloisons ou replis membraneux s'étendent de la surface interne des parois du corps, et se continuent inférieurement dans la chambre viscérale, de façon à diviser le pourtour de la cavité générale en une série de canaux qui se prolongent jusqu'aux points extrêmes des tentacules buccaux correspondants.

Les Coralliaires ne produisent pas tous des supports. Chez certains, les téguments conservent partout leur mollesse primitive, tandis que chez d'autres, et c'est le cas le plus fréquent, la portion basilaire du corps se solidifie et se transforme en une espèce de gaine dure, cornée ou pierreuse, dans l'intérieur de laquelle les tissus charnus de l'animal rentrent plus ou moins complètement, quand celui-ci vient à se contracter. C'est cette enveloppe durcie du système tégumentaire qui constitue ce que l'on a appelé le Polypier.

De même que tous les autres êtres organisés, les Polypes coralliaires se propagent par voie de génération sexuelle à l'aide d'œufs fécondés. Au moment de son éclosion, le jeune animal est une petite larve ciliée de

forme ovoïde, douée de facultés locomotives très étendues. A cette phase de son existence, la larve reste dans la cavité viscérale de sa mère et s'y meut dans tous les sens, puis elle s'échappe au dehors en passant par l'estomac et par la bouche. Enfin, après avoir nagé pendant un certain temps, elle va se fixer sur le premier objet résistant qu'elle rencontre, y poursuit son évolution et devient bientôt une créature de tout point semblable à son auteur.

Ce mode de génération ovipare est le seul pour les Coralliaires dépourvus de charpente solide et pour ceux ne produisant qu'un support simple, et qui, les uns comme les autres, restent tout à fait libres et isolés ; mais, en outre, un grand nombre de ces animaux se multiplient par *gemmes*, c'est-à-dire qu'il apparaît, à un moment donné, aux côtés externes d'un individu accompli un ou plusieurs tubercules, d'abord très petits, qui augmentent peu à peu de volume et finissent par montrer des polypes parfaits. Les nouveaux êtres, à leur tour, donnent naissance à des rejetons identiques toujours latéraux, qui se développent successivement de la même manière et indéfiniment. Ces associations de plusieurs individus distincts, unis organiquement entre eux et participant à une existence commune, sans cesser néanmoins de jouir d'une vie indépendante dans leurs cellules particulières, constituent de véritables animaux composés. Il en résulte des agrégations de tubules polypeux très diversement groupés, mais de configuration constante pour chaque type spécifique, et formant des masses d'aspects fort variés dont

l'ensemble primitif s'accroît avec la suite des générations.

Ce sont les sels solubles, déversés dans les mers par les cours d'eau et par des sources jaillissant du lit même de l'Océan, qui fournissent aux Coralliaires à polypier les matériaux nécessaires à la construction de leur demeure. Chez les espèces à enveloppe pierreuse, les cellules sont comme ouvrees par compas et affectent, à leur partie supérieure, la figure rayonnante. Cette sorte d'étoile, unique dans les Polypiers simples et multiple dans les Polypiers composés, a reçu la dénomination de *calice*. On donne le nom de *muraille* à la gaine testacée de chaque calice, et celui de *loge* à la cavité circonscrite par la muraille. Les lames verticales dont est formé le calice se nomment des *cloisons*, et les petits espaces qui règnent entre celles-ci s'appellent des *chambres*. Quelquefois les cloisons viennent se souder vers le centre du calice à un axe styliforme plus ou moins saillant, portant le nom de *columelle*.

Les Polypiers simples gisent généralement épars sur les fonds sablonneux; les Polypiers composés sont, pour la plupart, fixés sur des roches solides, et parfois les uns sur les autres. Ces derniers, par les différents groupements des cellules polypeuses, offrent des configurations très nombreuses. Tantôt ils se présentent en touffes serrées ou s'élèvent en branches ramifiées, tantôt encore ils se développent en masses arrondies ou prennent la forme pédiculée d'un champignon, tantôt enfin ils s'étalent en lames épaisses ou en feuillets très minces diversement disposés.

Quant à la composition chimique des Polypiers, à l'état frais, elle consiste principalement en carbonate de chaux, dans la proportion d'environ 95 p. 0/0. M. Silliman, qui en a analysé plusieurs, a trouvé en outre une petite quantité de magnésie, d'alumine, de fer, de silice, de fluor et d'acide phosphorique.

La classe des Coralliaires se-divise en deux sections : les *Alcyonaires* et les *Zoanthaires*.

La première de ces sections a pour représentants les Alcyons, les Gorgones et les Pennatules. Ces corps sont habituellement simples et ne se ramifient qu'exceptionnellement. Leur polypier, quand il existe, est presque toujours imparfait ; souvent même il est réduit à un tube épidermique sans cloisons rayonnées.

Les Alcyonaires se rencontrent dans toutes les mers ; mais comme leur histoire est sans intérêt, au point de vue purement géologique où je me suis placé, je me bornerai à consacrer quelques lignes au seul genre *Corail*, dont l'étude est en quelque sorte applicable aux autres Coralliaires à charpente calcaire.

Le Corail proprement dit, que les zoologistes désignent sous le nom de *Corail rouge* (*Corallium rubrum*), est un corps organisé formé d'un axe central solide, recouvert d'une enveloppe charnue, molle, spongieuse et peu épaisse, qui s'étend et s'applique exactement sur tous les contours de l'axe central. Cette espèce d'écorce membraneuse constitue la partie vivante par excellence ; elle est rougeâtre et toute parsemée de rosettes d'un blanc tranchant et festonnées de délicates barbellures,

qui sont autant de polypes épanouis, logés dans leurs cellules, et communiquant entre eux par une multitude de petits canaux aquifères. L'axe central ou polypier, appelé lui-même corail, présente, lorsqu'il est dépouillé de sa couche corticale, l'aspect caulescent d'un arbrisseau sans feuilles, très branchu, et sillonné dans sa longueur de stries finement onduleuses. Il est composé par une matière compacte, partout continue, dure, d'un rouge plus ou moins intense passant parfois au rose incarnat, et dont la cassure est lisse et comme vitreuse.

• Le Corail est fortement attaché par sa base aux corps solides immergés sur lesquels il se développe, et d'où sa tige s'élève à mesure que les polypes se multiplient, puis se divise en plusieurs branches graduellement atténuées vers leurs extrémités. La plus grande hauteur qu'il puisse atteindre est de cinquante centimètres ; sa grosseur ne passe jamais quatre centimètres. Il ne paraît pas exister ailleurs que dans la Méditerranée, principalement sur la côte de l'Afrique, depuis Tlemcen jusqu'à Tunis, où on le trouve communément sous les avances des rochers, à une profondeur assez considérable, et toujours dans une situation renversée et comme pendante. Souvent de hardis plongeurs vont l'arracher à la main au fond de la mer ; mais on le recueille le plus ordinairement à l'aide d'un appareil de pêche formé d'une lourde croix de bois ou de fer, dont chaque bras est pourvu d'un filet disposé de façon à pouvoir s'accrocher facilement aux flancs des roches corallifères, et à en détacher les pousses qui y sont fixées.

A cause de sa brillante couleur et du beau poli qu'il

peut acquérir, le Corail est recherché, depuis un temps immémorial, pour la fabrication d'une infinité d'articles de bijouterie ; il justifie pleinement, par ses tons vifs, les noms poétiques de *fleur de sang* et d'*écume de sang* que le commerce donne à ses produits les plus richement teints. Cette substance était jadis préconisée en médecine comme tonique et absorbant ; on ne l'emploie plus aujourd'hui que dans les poudres et les opiat dentifrices.

La seconde section, celle des *Zoanthaires*, se subdivise en trois tribus : les *Zoanthaires malacodermés* ou *Actinaires*, qui ne produisent pas de polypier ; les *Zoanthaires sclérobasiques* ou *Antipathaires*, dont le polypier a la consistance de la corne ; et les *Zoanthaires sclérodermés* ou *Madrépores*, plus connus sous le nom de *Madrépores*, qui offrent un polypier pierreux. C'est cette dernière tribu, qui comprend le groupe le plus important des Coralliaires, dont j'ai à m'occuper particulièrement ici.

La faculté que possèdent les corps organisés de modifier la structure de l'écorce terrestre se manifeste de la manière la plus sensible dans les importants résultats du travail réalisé par les Coralliaires à polypier lapidescent. En effet, l'immensité de l'espace et la grandeur de l'échelle sur lesquelles s'opère ce travail, témoignent de la prodigieuse énergie vitale de ces petits êtres en apparence si insignifiants. Malgré leur faiblesse, avec le temps et le nombre, ce sont eux qui, par leurs sécrétions calcaires, édifient ces gigantesques constructions aux

formes capricieuses que l'on voit monter peu à peu du fond de l'Océan à sa surface, s'étendre et devenir des récifs, des îlots, des îles et même des archipels entiers.

Les Coralliaires-constructeurs sont exclusivement confinés dans la zone intertropicale, où ils établissent le domaine de leurs colonies à des profondeurs constantes, ne dépassant pas quarante mètres, sur les roches sous-marines qui servent de base solide à leurs curieuses habitations. Rarement on en rencontre à plus de deux ou trois degrés au delà des tropiques, excepté toutefois dans quelques localités particulières, comme par exemple aux îles Bermudes, dans le golfe du Mexique, où ils remontent jusqu'au 33° degré de latitude nord, parce que le Gulf-stream y apporte, avec les eaux de l'équateur, la chaleur répandue dans cette région. En outre, ces animalcules aiment les mers aérées et pures, et prospèrent surtout à la partie la plus rapprochée de leur niveau et sur les points où les flots agités déferlent avec violence. Ils demandent aussi à être constamment submergés ou baignés par la lame; leur exposition directe à la lumière solaire, même pendant un espace de temps très court, suffit pour les faire périr.

La rapidité de l'accroissement des bancs madréporiques a été singulièrement exagérée par certains voyageurs; des observations récentes donnent, au contraire, à ce phénomène une durée extrêmement lente. M. Dana, qui en fait une étude spéciale, a reconnu que les divers madrépores ne se développent pas tous dans des proportions absolument uniformes, chaque espèce ayant un mode particulier d'évolution susceptible d'être

favorisé ou retardé suivant les circonstances où elle se trouve placée. Sans pouvoir rien indiquer de bien exact à ce sujet, et en faisant la part du tassement qui doit incontestablement se produire, il estime avec une apparence de probabilité que, tout compensé, les massifs madréporiques ne s'accroissent pas généralement en hauteur de plus de trois millimètres par an. A ce compte les bancs de l'île de Clermont-Tonnerre, qui dépassent six cents mètres d'épaisseur, auraient exigé, pour se former, un laps de temps de près de deux mille siècles !

Tous les explorateurs qui ont pu voir la faune des Coralliaires en plein épanouissement à travers les eaux limpides des mers intertropicales, parlent avec enthousiasme de la luxuriante profusion et de la remarquable beauté de ces étranges créatures. Joignant la pittoresque élégance des formes à la riche variété et à l'agréable harmonie des couleurs, elles présentent à l'œil un spectacle ravissant qu'ils ont comparé à un immense parterre émaillé de fleurs splendides. Tant il est manifeste que, partout, l'observation des choses de la nature est pour l'homme une source intarissable de surprises et d'étonnements.

Les vastes accumulations minérales des Coralliaires affectent des dispositions différentes, en raison desquelles on les a divisées en trois catégories : les *Iles-à-lagune* ou *Atolls*, les *Barrières de récifs* ou *Récifs en ceinture*, les *Côtes de récifs* ou *Récifs frangés*.

On nomme *Iles-à-lagune* ou *Atolls* des îles circulaires ou ovales exclusivement constituées par les

polypiers des Coralliaires, contenant une lagune peu profonde et en communication avec la mer par une ou plusieurs brèches. Leur aspect singulier a de tout temps frappé les navigateurs. Ainsi, dès 1605, François Pyrard écrivait : « C'est une merveille de voir chacun de ces atollons, environné d'un grand banc de pierre tout autour, n'y ayant point d'artifice humain. » Ces îles sont, en effet, les plus merveilleuses de toutes les formations coralligènes. Elles dressent leurs flancs abruptes du sein de l'insondable Océan, comme de hautes montagnes sous-marines. Leur sommet arrondi en soucoupe, semblable au cratère d'un volcan, a parfois plusieurs milles de diamètre ; ses bords, qui s'élèvent de quelques mètres seulement au-dessus du niveau de la mer et contre lesquels viennent se briser sans cesse les vagues écumantes, renferment une nappe d'eau parfaitement claire et tranquille dont le fond se compose d'un lit de sable blanc et pur. Un petit nombre de végétaux forment, pour ainsi dire, une couronne de verdure du côté intérieur du bassin. Les débris que l'action continuelle du ressac enlève au bord extérieur de l'écueil, sont rejetés dans ce bassin central, qu'ils finissent, avec les années, par combler entièrement.

On sait, par les récits de plusieurs explorateurs, comment s'achèvent ces îles annulaires. Quand les bancs madréporiques ont atteint la surface de l'Océan, leurs architectes, qui ne peuvent vivre hors de l'eau, sont obligés de les abandonner. Alors le sommet de ces masses, livré aux agents atmosphériques, devient le théâtre d'un autre ordre de phénomènes. Les fragments

arrachés par les vagues s'y amoncellent peu à peu, se décomposent en sable fin ou en limon, et constituent un sol sur lequel les flots et les vents viennent apporter des graines de végétaux provenant de contrées éloignées et qui s'y développent rapidement. Des troncs d'arbres entraînés par les courants y trouvent un point d'arrêt, et les petits animaux qu'ils transportent avec eux deviennent d'ordinaire les premiers habitants de ces récifs. Même avant que les arbres soient assez touffus pour y former un bois, une foule d'oiseaux égarés y cherchent un refuge dans les buissons où ils construisent leurs nids. Plus tard, enfin, lorsque le travail des Coralliaires est depuis longtemps terminé, l'homme prend possession de cet atoll devenu fertile et y bâtit sa hutte.

De ce fait digne de remarque que les êtres vivants, végétaux et animaux, qui se rencontrent dans ces îles coralliennes perdues au sein des mers, ne montrent aucune forme nouvelle, on est en droit d'en tirer l'un des plus puissants arguments contre l'hypothèse du transformisme. « En effet, comme le dit judicieusement M. A. de Lapparent, si jamais terrain a été propice à la mise en œuvre des procédés de l'évolution, c'est assurément le monde des atolls. Voilà un récif complètement isolé au milieu de l'Océan et qui, hier encore, disparaissait à chaque marée sous les eaux; les vagues en ont fait un lambeau de terre ferme. Par quoi ce lambeau va-t-il être peuplé? Sans doute, le carbone, l'oxygène et l'hydrogène empruntés à l'air et à l'eau vont s'organiser, former des cellules, donner naissance à des

algues, à des lichens, à des cryptogames de plus en plus élevés, pendant qu'un protoplasme quelconque préparera, par la voie des spongiaires et des foraminifères, l'avènement du règne animal. Au lieu de cela, que voyons-nous ? L'atoll a tout reçu du dehors ; ses végétaux sont des espèces d'ordre supérieur, qui dérivent sans le moindre doute de graines apportées par la mer ou les vents ; les oiseaux qui viennent percher sur ses bosquets ont traversé l'Océan à tire d'ailes ; entre eux et le sauvage qui habite ces îles, il n'y a pas un échelon, pas un seul type intermédiaire. »

Les *Barrières de récifs* ou *Récifs en ceinture* sont des rochers de même origine que les atolls, mais qui entourent des îles ordinaires ou longent, souvent sur d'immenses étendues, les côtes des continents parallèlement à leurs courbes, en se maintenant au-dessous du niveau de la mer et à une certaine distance, et en laissant ainsi un canal plus ou moins large et plus ou moins profond entre eux et la terre ferme. Ces récifs constituent des sortes de remparts escarpés, semblables à des digues artificielles, et sont fréquemment ébréchés par des chenaux pouvant servir de passe aux navires.

Les *Côtes de récifs* ou *Récifs frangés*, dont le nom exprime l'extension comparativement faible, diffèrent des barrières de récifs en ce qu'ils bordent immédiatement, soit une île dans toute sa périphérie, soit une partie d'un continent, au lieu d'en être séparés par un canal parallèle.

Ces trois classes de récifs comprennent toutes les formations coralligènes actuelles.

Des idées diverses ont été émises touchant l'origine des atolls. On avait cru tout d'abord que les Coralliaires commençaient leurs constructions sur le fond uni de l'Océan, et les élevaient progressivement par le travail des générations successives jusqu'à la surface des eaux ; et, comme ils prospèrent surtout du côté du large où ils sont le plus exposés au jeu des vagues , on avait pensé que leurs plus vigoureuses colonies se portaient de préférence vers le bord extérieur du récif, et finissaient par former ainsi une sorte de coupe. Mais, cette opinion ne concordant pas avec ce fait postérieurement bien établi que ces animalcules ne peuvent vivre à la profondeur où sont situées les bases de la plupart des bancs madréporiques, il fallut chercher une autre interprétation. On tenta alors de rendre compte de ce phénomène en supposant que les sommets de cratères sous-marins auraient pu servir de soubassement aux assises coralligènes. Cependant cette explication était encore insuffisante, attendu que le diamètre des atolls est généralement de beaucoup supérieur à tous les cratères connus, et qu'ensuite il est difficile d'admettre que, sur une étendue de l'Océan Pacifique de plus de dix mille kilomètres, il se trouve un nombre aussi considérable de bouches volcaniques ayant toutes précisément le même niveau, c'est-à-dire celui qui seul convient à l'énergie vitale des Coralliaires-constructeurs.

S'inspirant des recherches de ses prédécesseurs et des siennes propres, M. Ch. Darwin est arrivé à fournir une hypothèse nouvelle sur la formation des différents modes de récifs madréporiques. Suivant cet auteur, l'existence

de ces immenses masses rocheuses sur des points si éloignés ne peut s'expliquer que par la théorie de l'affaissement lent et progressif de leurs assises sous le niveau de la mer, tandis que ces assises continuaient à s'accroître ascensionnellement. C'est ainsi que, successivement, les Récifs frangés deviendraient des Barrières de récifs, et que celles-ci se transformeraient en Atolls.

Ces vues du naturaliste anglais, dont la science sévère est loin d'accueillir les conceptions hasardées qui ont donné à son nom une si éclatante notoriété, ces vues, dis-je, bien qu'elles soulèvent contre elles de sérieuses objections, paraissent néanmoins plus plausibles que les deux autres suppositions; aussi ont-elles été adoptées, mais seulement dans leur généralité.

Cette hypothèse de M. Darwin est en outre parfaitement compatible avec ce que nous savons de la flexibilité et de la mobilité de l'écorce dite rigide de notre globe. Rien, en effet, n'est mieux démontré que les continues évolutions d'affaissement et de soulèvement auxquelles celle-ci est soumise, alors que la mer se maintient constamment à une hauteur moyenne. En Europe, par exemple, les habitants des côtes de la Hollande et de l'Allemagne luttent contre l'envahissement des eaux en construisant des digues nombreuses. En 1842, la Frise fut en partie la proie de l'Océan; en 1638, l'île Norstrand disparut engloutie, et, vingt ans après, l'île d'Orisant subit le même sort. Sur les côtes de France, au contraire, Olonne, qui était une île, est maintenant réunie à la terre ferme; et un fait semblable est en voie de s'accomplir présentement à Marennes et à Oléron.

Aigues-Mortes, où s'embarqua le roi Charles IX pour la Terre-Sainte, en 1248, est aujourd'hui située à plus de quatre kilomètres de la mer. Milet, Ephèse, Leucate, Adria, Ravenne, Damiette, jadis sur les bords de la Méditerranée, en sont à présent plus ou moins éloignées ; tandis que l'antique Pilos, Syracuse, Gênes, Marseille, sont toujours des ports aussi accessibles que du temps des Phéniciens et des Grecs. Au nord de l'Europe encore, la Scandinavie est une des régions qui s'exhaussent. Il est également prouvé que, sur un grand nombre d'autres points, au Groënland, dans l'Amérique du Nord, au Pérou, au Chili, en Égypte, en Sibérie, des phénomènes de même nature se sont produits pendant l'ère géologique actuelle, et sans qu'aucune révolution violente ait bouleversé le globe. Les continents s'élèvent ou s'abaissent alternativement, comme par une respiration lente ; ils se meuvent en longues ondulations comparables aux vagues de l'Océan.

Comme les grands continents les espaces océaniques ont aussi leurs oscillations. Les îles nombreuses qui se montrent solitaires ou par groupes dans les mers du Sud et dans l'océan Indien permettent de constater les mouvements du sol qui les porte. Les divers exhaussements y sont clairement indiqués par des marques évidentes du séjour des eaux, telles que des lignes d'érosion, des terrasses parallèles et des bancs de coquillages d'espèces contemporaines. Mais la plupart de ces terres ont en outre de vivantes ceintures de madrépores qui peuvent servir à mesurer d'une manière précise tous les changements de niveau que subissent les plages.

Quant à la distribution géographique des terrains coralligènes, leur plus riche foyer se trouve dans les régions chaudes de l'océan Pacifique, où il donne naissance, vers le sud-ouest, à un groupe d'atolls nombreux appelé l'archipel des Iles-Basses; l'île Ducie marque, au sud-ouest, la limite extrême de cette station madréporique. Une multitude d'îles analogues, ou de pics volcaniques entourés d'une ceinture de récifs, parsèment cette mer jusque sur la côte orientale de la Nouvelle-Hollande. Un autre groupe très important, situé à une dizaine de degrés au nord de l'équateur, constitue l'archipel des îles Carolines. On compte également des récifs littoraux autour de quelques-unes des îles Sandwich.

Les atolls se montrent encore, mais en petit nombre, dans la mer de Chine; et les barrières madréporiques abondent aux îles Mariannes et aux îles Philippines, ainsi que sur plusieurs points placés un peu plus vers le nord. Ces récifs marginaux s'étendent aussi en une sorte d'immense traînée depuis l'île de Timor, à l'est, et tout le long de la côte sud-ouest de Sumatra jusqu'au nord des îles Nicobar, dans le golfe du Bengale.

Les îles Laccadeves, situées à l'ouest de la péninsule indienne, par le 12^e degré de latitude nord, forment l'extrémité d'un autre groupe d'atolls et de bancs coralligènes, qui se prolongent presque en ligne droite vers le sud, pour constituer les îles Maldives et les îles Chagos. Vers le sud-ouest, on rencontre encore un petit groupe de récifs connus sous le nom d'îlots de Saga de Malha. Enfin, les côtes de l'île Maurice, de Madagascar, des

Séchelles et du continent africain, depuis le nord du canal de Mozambique jusqu'au fond de la mer Rouge, sont bordées de nombreux récifs de même nature.

Des bancs madréporiques se trouvent aussi en abondance dans la mer des Antilles, depuis la Martinique et la Barbade jusqu'à la pointe de Yucatan, à l'ouest, ainsi qu'à la côte de la Floride et aux îles Bahama, vers le nord, et principalement sur le versant oriental de la chaîne des îles Lucayes.

Comme on le voit, l'importance géographique des récifs coralligènes est très considérable. Il en existe dont l'étendue a toujours été un sujet d'étonnement pour les navigateurs. Je citerai le récif de la côte occidentale de la Nouvelle-Calédonie qui a plus de six cents kilomètres de long, et celui de la côte orientale de l'Australie qui est d'une longueur de plus de cent-soixante myriamètres. Voilà comment, par des moyens d'une aussi faible portée apparente, le souverain Maître réalise les plus grands effets !

Les phénomènes que je viens de retracer brièvement ne sont pas spéciaux à la période géologique actuelle. Les formations de toutes les époques antérieures renferment des coraux fossiles en quantités immenses ; et l'accumulation de ces corps y est parfois telle que l'on a donné à certaines de leurs assises le nom significatif de calcaire corallien. Des masses très étendues, des montagnes entières de plusieurs centaines de kilomètres sont presque exclusivement composées de polypiers d'espèces perdues ; ce qui prouve que des faits analogues à ceux

dont nous sommes les témoins se sont passés dans ces temps reculés, non seulement sous la zone torride, où sont relégués aujourd'hui les polypes à madrépores, mais sur tous les points alors immergés du globe ; et cet état démontre encore une fois que la température de notre planète était anciennement plus élevée que de nos jours.

Mais l'action de nos Coralliaires ne se borne pas à l'édification de leurs demeures rocheuses, ainsi qu'il paraît au premier abord. Ces infimes animalcules, si bas placés par la science, exercent encore dans l'économie terrestre une influence importante, dont l'efficacité se fait sentir parfois à de très grandes distances du point où ils fonctionnent. Ils ont, en effet, la propriété remarquable de conserver la pureté des eaux, et d'aider à la circulation de l'Océan pour régler les climats. « De même que dans les instruments d'astronomie, tels que le chronomètre, dit le commandant Maury, on introduit une pièce destinée à corriger les irrégularités qu'entraîneraient les changements de température, et que, muni de cette pièce qu'on nomme *compensateur*, un chronomètre bien réglé doit conserver sa marche dans tous les changements de température ; de même, dans l'horloge de l'Océan et de l'univers, l'ordre et la régularité sont maintenus au moyen d'un système compensateur. C'est le rôle que jouent dans l'Océan les polypes et les poissons à coquilles ; ils forment un système de compensation parfait. Les effets de la chaleur, du froid, des pluies, des tempêtes qui troublent l'équilibre des mers et déterminent

les courants sont compensés, réglés et contrôlés par eux. »

Or, nos Coralliaires fournissent, avec les autres animaux marins, cette compensation nécessaire. On sait que les fleuves versent incessamment dans l'Océan tous les sels solubles dont ils peuvent se charger pendant leur trajet dans l'intérieur des terres; il devrait donc en résulter une accumulation constante qui ne tarderait pas à altérer la composition de l'eau de mer et à la rendre de plus en plus salée, jusqu'à être impropre à l'existence des habitants qui la peuplent. C'est ici que commence le rôle des polypes constructeurs de récifs, ainsi que celui des mollusques testacés; ils enlèvent à la masse liquide les sels surabondants apportés par les fleuves et les transforment en madrépores, en coquillages, en perles, mais toujours de manière que ces productions soient rigoureusement basées sur la quantité de matière fournie.

Personne ne saurait évaluer le poids des particules de substance solide extraites journellement de l'Océan par les Coralliaires à polypier; toujours est-il qu'en lui prenant les matériaux nécessaires à la formation de leurs constructions, ces petits êtres détruisent par ce seul fait l'équilibre des mers sur un grand nombre de points, puisqu'ils y altèrent la pesanteur spécifique de l'eau qui, devenue plus légère, doit céder sa place à des eaux plus lourdes jusqu'au rétablissement de la densité primitive. En outre, cet incessant travail, opéré sur une aussi vaste échelle, engendre un mouvement perturbateur assez prononcé pour se faire sentir de l'équateur

aux deux pôles. Telle est, en partie, la cause de ce puissant et étrange courant équatorial qu'on rencontre dans l'océan Pacifique. Il est produit non seulement par l'évaporation, mais surtout par les différences de densités déterminées par la sécrétion de myriades d'animalcules toujours à l'œuvre dans cette mer.

C'est ainsi qu'à chaque pas nous découvrons, dans la nature, des forces dont l'action compensatrice préserve l'ordre et l'harmonie du système du monde. L'homme est comme perdu au milieu de l'immensité des grandeurs qui l'environnent de toutes parts, et son imagination est également confondue par l'infiniment petit.



RAPPORT

SUR LE

PRIX BOUCTOT

Par M. J. HÉDOU

MESSIEURS,

Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement, dit Petit-Jean dans une comédie célèbre. Il n'en est pas de même de votre rapporteur qui, en se mettant à l'œuvre, s'est aperçu trop tard que la bonne volonté ne suffit pas toujours pour faire un rapport et qu'il faut aussi et surtout du talent. Je voulais débiter par quelque trait spirituel qui eût bien prédisposé l'auditoire, mais le mot n'est pas venu, bien que je l'eusse beaucoup cherché. Voyant mon impuissance, le diable est accouru et me dit pour me tenter : « Si tu ne trouves rien dans ton sac, « prends dans le sac du voisin. Les auteurs français sont « assez riches pour que tu leur empruntes ce qui te man- « que. » L'idée me sourit un moment ; ma paresse s'en accommodait, mais bientôt la réflexion me vint que

L'Académie s'en montrerait peut-être moins satisfaite et qu'elle accueillerait certainement mal un de ses membres qui se permettrait un pareil plagiat littéraire. Me voici donc réduit à vous dire tout simplement que la commission que vous avez nommée pour décerner le prix Bouctot m'a chargé de vous rendre compte de ses travaux. Il eût été bien désirable pour tout le monde que cette besogne honorable, mais difficile, incombât à une voix plus autorisée que la mienne.

C'est ici le cas plus que jamais de formuler les regrets que nous cause à tous l'absence de notre cher collègue, M. G. Morin, que la maladie retient loin de nous, et qui eût été si compétent pour nous entretenir de cette question artistique. Quel rapport charmant il eût écrit ! Combien plus charmant encore, s'il l'eût illustré avec son crayon ! Ne faisons donc point de rêves d'or et revenons à la réalité, puisqu'aussi bien il faut vous contenter du rapporteur nommé.

Donc votre commission s'est réunie pour décerner à un artiste né ou domicilié en Normandie le prix de 500 francs légué par M. Bouctot, de bienfaisante mémoire.

L'Académie, rompant il y a quelques années avec d'anciennes traditions, a décidé que ce prix serait désormais décerné à un artiste d'origine ou de résidence normandes et ayant pris part à l'exposition bisannuelle de peinture de Rouen. En accomplissant cette innovation, notre Compagnie a eu la main heureuse. Elle y perd à la vérité une esquisse, souvent médiocre, que l'artiste couronné devait lui remettre, mais elle y gagne des lauréats sérieux.

En effet, depuis que cette nouvelle décision a été prise, les artistes récompensés sont dignes de l'Académie et font honneur à son choix.

Celui que vous allez couronner aujourd'hui ne fera pas mauvaise figure à côté de ses prédécesseurs. L'harmonie ne sera pas rompue.

La vingt-septième exposition municipale inaugurerait l'exercice de notre nouveau conservateur du musée. Disons tout de suite que son essai fut presque un coup de maître et donna une haute idée de ce que l'on pouvait attendre de lui. Cette exposition était aussi nombreuse qu'intéressante, puisqu'elle ne comptait pas moins de 917 objets d'art, parmi lesquels beaucoup d'œuvres très remarquables.

Plusieurs de nos meilleurs artistes s'étaient empressés de répondre à l'appel qui leur avait été adressé. Bonnat avait voulu être le premier à saluer son ami dans ses nouvelles fonctions et il lui avait envoyé trois portraits dignes du nom qui les signait, dignes aussi des modèles dont ils retraçaient les traits sympathiques, puisqu'ils représentaient ceux de MM. Ferdinand de Lesseps, Robert Fleury, le peintre, et Both de Tauzia, le conservateur du Louvre.

Mais, cher maître, il n'en fallait pas tant pour écraser vos rivaux et remporter le grand prix de la ville. Le seul portrait de Robert Fleury vous assurait le succès. Dans un double sens, c'est celui d'un grand peintre. Il nous semble qu'il peut sans crainte être placé auprès des portraits anglais de Laurence et que la comparaison ne lui sera pas fatale. Nous le considérons comme une des plus

heureuses productions de l'école française moderne. Vous savez d'ailleurs que chez le peintre la générosité égale le talent et qu'il a gracieusement abandonné le prix que la ville lui avait décerné; la somme sera partagée et formera autant de prix pour notre école de dessin. Décidément, M. Lebel est un homme heureux. Ajoutons qu'il mérite son bonheur, puisqu'il a su conquérir de pareilles amitiés. Nous en trouvons encore une nouvelle preuve dans l'envoi que M. Jules Lefebvre fit à notre exposition. Lui aussi voulut patroner le nouveau conservateur et il ne trouva rien de mieux pour nous charmer que de nous envoyer le ravissant portrait de sa femme. On ne pouvait plus gracieusement souhaiter la bienvenue. Cabat, le grand paysagiste, est venu lui aussi éclairer l'exposition de son auréole posthume. Nous l'avons vu revivre dans cette page splendide qui illustre la galerie San Donato, jadis aussi belle qu'un riche musée. Notre ville bien inspirée a gardé ce joyau, nous ne saurions trop l'en féliciter.

Enfin Philippe Rousseau, notre Chardin moderne, avait, lui aussi, voulu être de la fête normande en envoyant un *Fromage à la crème* et un *Pot de cidre*, comme il sait les peindre. L'allusion était spirituelle; le tableau est un petit chef-d'œuvre qu'un de nos collègues, un fin connaisseur, garde précieusement dans sa riche collection. On nous pardonnera cette courte digression au sujet d'artistes qui ne rentrent pas dans le programme de notre concours, mais l'Académie se devait à elle-même de saluer ces maîtres à leur passage dans notre ville.

Reprenons donc notre tâche, et, avec le regret de ne pouvoir parler de quelques belles palettes parisiennes, il nous faut rentrer dans notre rôle et redevenir purement Normand. Ce ne sera pas d'ailleurs désagréable et nous resterons encore en bonne compagnie.

Disons d'abord que les concurrents étaient nombreux. Il n'y en avait pas moins de 125, savoir 81 pour la peinture, 21 pour les dessins, 11 pour la sculpture, 7 pour la gravure, et 5 pour l'architecture.

Dans les deux derniers concours, l'Académie avait couronné un graveur et un sculpteur ; à mérite égal, le prix revenait donc cette année de droit à la peinture, d'autant plus que l'architecture ne produisait aucune œuvre digne de lutter avec quelque succès et que la gravure et la sculpture se tenaient dans l'ombre. Le champ restait donc libre à la peinture, dont les représentants arrivaient au combat armés de toutes pièces.

La commission n'avait que l'embarras du choix, et ce n'était pas une petite affaire, car il y avait affluence de concurrents sérieux, comme vous allez le voir.

Pour notre examen, nous commencerons donc, si vous le voulez bien, par la fin du catalogue pour ne pas faire comme tous les critiques, et nous passerons successivement en revue l'architecture, la gravure, la sculpture, les dessins, pour finir par la peinture. En effet, comme c'est dans cette dernière classe que nous choisirons notre lauréat, nous procéderons par sélection en nous occupant d'abord des candidats qui promettent, puis de ceux qui révèlent un talent acquis, et enfin des deux concurrents entre lesquels nous avons dû choisir.

Dirigeons-nous donc vers l'Hôtel-de-Ville, où l'administration avait installé l'exposition pour ne pas priver le public du nouveau musée, et entrons dans la grande salle du rez-de-chaussée, dont on avait fait une annexe en y installant les dessins, les gravures, les aquarelles, les œuvres des sculpteurs et des architectes, faute de place dans l'ancienne galerie du musée.

Dès l'abord nous y voyons l'architecture s'y prélasser avec ses larges panneaux et ses grands châssis. Nos compatriotes y ont exposé des plans qui révèlent un sens pratique, ce qui n'est pas à dédaigner, mais qui n'appellent pas autrement l'attention de la commission. Nous ne nous y arrêterons pas et nous nous empresserons d'aller saluer quelques vieilles et sympathiques connaissances dans la section de la gravure. Sur le seuil de ce domaine, M. Adeline, qui est hors concours puisque nous sommes heureux de le compter aujourd'hui parmi nous, reçoit ses collègues et leur montre un très beau dessin lavé représentant les vieux ponts de la place Eau-de-Robec. Notre rapporteur y trouve sa maison natale et vous demande de lui permettre de lui donner un mot de souvenir en passant.

Ce coin très pittoresque du vieux Rouen est accompagné d'une eau-forte reproduisant cette vieille cour de l'Albanedans laquelle le graveur s'est inspiré du Piranèse.

Nous saluons également notre ancien lauréat, M. Brunet Debaines, qui est devenu un maître de l'eau-forte; nous n'en voulons pour preuve que sa charmante planche de la rue de l'Épicerie, gravée d'après une aquarelle peut-être plus charmante encore.

Quel splendide album cet artiste ferait dans notre ville s'il voulait y passer une ou deux années de sa vie, mais les Anglais qui, en fins connaisseurs, prisent fort son talent, le gardent près d'eux et ne le laisseront pas revenir sur le continent. Nous avons, pour nous consoler, MM. Buhot et Delauney. Le premier cherche à recueillir la succession du regretté Jules Jacquemart en reproduisant des objets de haute curiosité, mais il n'atteint pas encore la finesse et la distinction de celui-ci. Le second est un concurrent très sérieux de M. de Rochebrune, l'illustre auteur des vues du château de Chambord. M. Delauney reproduit comme lui nos vieux monuments, mais il est moins correct comme graveur dans l'ancien sens du mot ; il a moins de traditions, mais il est plus peintre. Il ne s'inspire pas de nos vieux maîtres ; Marot et Silvestre ne sont point ses guides ; il veut être et il est de son temps ; il cherche et il trouve l'effet. Aussi quelles charmantes pièces que ses cathédrales de Paris et de Reims. Comme cela est moderne ; que d'esprit, de talent et d'adresse ! M. Nicolle, lui aussi, est un illustrateur de notre vieille ville, pour me servir d'un mot spirituel d'un homme compétent ; il commence à révéler un véritable talent, avec une certaine velléité de devenir un satellite de M. de Rochebrune. Qu'il n'oublie pas toutefois qu'une des grandes qualités de l'artiste c'est l'originalité, et qu'en art moins qu'en toute autre chose, il ne faut être le sosie de personne, sous peine de jouer un rôle de comparse.

Si nous n'avons pas trouvé dans la gravure d'œuvre capable de lutter pour notre prix, nous ne serons pas

plus heureux en visitant la sculpture, qui ne renferme que peu d'œuvres remarquables.

Cette année, M. Leduc, notre dernier lauréat, a la note triste. Sa *Piété filiale* l'a contraint à tempérer sa verve et nous le regrettons. L'entrain joyeux et endiable d'une bacchanale convient mieux à son talent que la morne expression d'une profonde douleur. Il a noblement rempli son devoir de fils, c'est bien ; qu'il redevienne maintenant l'auteur de la Bacchante et du Centaure et qu'il ne craigne pas d'enfourcher vaillamment Pégase et de se livrer sur son dos à quelque course folle. Le mouvement est son fait, la dignité point.

Lui aussi, M. Le Veel, se repose à l'ombre de ses lauriers. Ses deux statues équestres de Jeanne d'Arc et de François I^{er} ne sont évidemment pas l'œuvre du premier sculpteur venu, mais nous leur reprocherons un peu d'avoir été vues par le gros bout de la lorgnette ; elles manquent d'ampleur. L'artiste a fait petit, ses modèles méritaient qu'il fit grand et il a bien assez de talent pour répondre à ces exigences. Redressez-vous donc, Monsieur Le Veel, ce n'est pas la taille qui vous manque.

Quelqu'un qui grandit, c'est M. Chrétien, qui expose un assez joli groupe du Printemps, et auquel nous souhaitons bon courage. Cet artiste travaille, il arrivera. Messieurs Guilloux et Devaux prennent aussi de la peine, mais ils ne sont pas encore maîtres de leur ébauchoir et de leur ciseau. Leurs œuvres sont honnêtes, mais elles n'empoignent pas, comme on dit en termes d'atelier, et le mot est très juste : car pour que le spectateur s'arrête devant un objet d'art, il faut que celui-ci l'arrête au

passage; s'il ne séduit pas par quelque côté, le public passe, et il ne faut pas, pour un artiste, que le public passe, ou bien c'en est fait de lui.

Puisque nous n'avons pas trouvé à donner notre prix au rez-de-chaussée, il nous faut monter à la galerie du deuxième étage, où la peinture seule a eu ses entrées. Nous ne nous attarderons pas à discuter les œuvres obscures du *vulgum pecus* ni à blâmer les écarts d'imagination de quelques jeunes têtes qui cherchent à dissimuler leur impuissance derrière les plis du drapeau d'une prétendue école impressionniste.

Il y a déjà bien des années que l'on a tenté, sans y réussir, d'inscrire sur le fronton du temple de l'art cette maxime : « Le beau c'est le laid »; j'espère et je pense que cette nouvelle tentative n'aura pas plus de succès que ses précédentes. Il n'y a et il n'y aura jamais qu'un moyen de parvenir, c'est le travail guidé par la pensée. Le procédé ne sera jamais qu'un outil, c'est-à-dire rien, tant que la tête ne le guidera pas dans la poursuite du beau.

Fort heureusement les soi-disant impressionnistes sont en très petit nombre, et parmi nos compatriotes nous comptons des artistes qui luttent encore pour se faire un nom et dont les efforts finiront par triompher. Ceux-là ne croient pas qu'on arrive du premier coup au talent et à la célébrité; ils savent que ce n'est qu'à force de travail que l'artiste se fait une place au soleil; l'audace ne suffit pas; je ne dis pas qu'il ne faille pas oser, mais il faut aussi et surtout savoir.

Parmi les artistes normands qui ne cherchent pas à

faire passer une pochade plus ou moins réussie pour un tableau, il nous faut citer M. Charpentier qui, dans son *Serment d'Harold*, a tenté d'aborder le genre historique, mais il n'était pas suffisamment préparé pour cela ; c'est une tentative honorable, mais rien de plus. Nous préférons ses fleurs printanières, quoique le coloris en soit froid. Ses toiles sont consciencieusement étudiées, mais elles manquent en général de ces qualités prime-sautières qui indiquent un artiste en pleine possession de lui-même. M. Lefebvre, au contraire, est un vaillant qui cherche et trouve l'inspiration. Il y a du brio dans son exécution. Ses compositions sont bien agencées et peintes avec adresse, ce qui ne gâte rien. Cet artiste a fait de grands progrès qui ont été largement récompensés cette année. Courage, Monsieur ! mettez encore plus de distinction et de finesse dans vos tons et vous arriverez à vous faire une belle place parmi vos rivaux.

Nous ne pouvons malheureusement pas en dire autant à M. Dubourg, qui avait pourtant à ses débuts manifesté une organisation bien équilibrée et une certaine originalité. Depuis longtemps il ne fait pas de progrès sensibles et paraît avoir bien du mal à franchir la limite au delà de laquelle l'artiste trouve la célébrité.

M. Georges Hébert, lui aussi, peine beaucoup et ce n'est pas un reproche que nous lui adressons, au contraire. Sa grande académie intitulée *Eau de roche* accuse un travail de brosse pénible et des tons sans fraîcheur. Tout cela est fatigué à force d'être cherché. Son portrait de femme est bien supérieur, quoique encore lourd dans les ombres. Il a de la distinction, et le meil-

leur éloge que nous en puissions faire est de dire qu'il supportait sans trop en souffrir le voisinage écrasant du beau et fin portrait de Madame Machard, peint par son mari.

Quant au regretté paysagiste Herpin, nous n'avons plus qu'à jeter quelques fleurs sur sa tombe. Comme notre pauvre Daliphard, il vient de mourir à l'aurore de son talent et alors qu'il voyait déjà son nom célèbre. Tous deux eussent bien noblement représenté la Normandie dans notre école moderne; c'est un double deuil à faire, et, pour honorer leur mémoire, il faut que leurs œuvres figurent à notre musée.

Notre ami y est déjà représenté dignement; espérons que pour Herpin la lacune sera bientôt comblée.

Constatons encore les effets pleins de promesses de Messieurs Lepoittevin, Lizé et Nicolle, qui besognent bravement sur la brèche, de M. Vallois qui deviendra bientôt un orientaliste distingué, car il comprend la lumière et sait rendre le soleil.

Enfin M. Zacharie n'a exposé cette année que des œuvres bien peu importantes, où la conscience du travail ne rachetait pas la vulgarité des types qu'il avait choisis pour modèles et le peu d'intérêt de ses compositions. Son *Supplice de Caïphe* nous avait fait espérer plus. Il faut laisser repousser vos ailes, Monsieur, et ne plus les couper à l'avenir. Vous y perdriez et nous aussi.

Jetons maintenant un peu de lest pour atteindre des régions plus élevées et nous trouverons dans les galeries de l'exposition toute une série de talents normands véritablement remarquables et que nous sommes heureux de signaler.

Ainsi M. Georges de Dramard se montre digne de M. Bonnat, son maître. La *Vieille femme de Villerville* est une très bonne étude. La *Ferme de Villerville* est largement et sûrement peinte. Ces œuvres dénotent un talent fort, vigoureux et d'une allure bien franche. La Normandie l'a heureusement inspiré. La nature morte de M. Hellouin, *Un coin chez un marchand de comestibles*, est aussi très étudiée et grassement exécutée.

M. Massé, d'Elbeuf, est une de ces vieilles connaissances qu'on est toujours heureux de revoir. Il nous donne cette année une grande étude représentant une paysanne valaque dont le costume pittoresque aurait produit un excellent effet si cette toile n'avait pas été placée à faux jour. Elle renferme toutes les qualités du peintre, qualités que nous ne retrouvons pas dans son propre portrait, qui est beaucoup moins heureux.

A côté du vétéran se trouve la nouvelle recrue, à qui nous sommes heureux de serrer la main. Salut, M. Rivey, savez-vous que votre *Jeune huguenot* est une belle chose ? Vous vous en doutez bien un peu, mais cela ne vous fâchera pas que nous vous le répétions. Ce grand jeune homme en pourpoint noir est évidemment un portrait, et, de plus, le portrait d'un joli garçon. M. Rivey est un virtuose de la brosse et de la couleur ; il peint bien et dans des tons agréables. Il est élève de Bonnat, cela se voit, et, s'il n'a pas encore toute la vigueur du maître, il en accuse le défaut principal, qui est, à notre humble avis, de ne pas composer ses portraits. Vous aurez beau me dire que le costume masculin actuel prête

peu au pittoresque, je vous répondrai que ce n'est point mon affaire, mais bien la vôtre. Arrangez votre modèle, combinez vos lignes, mais de grâce ne nous donnez point des portraits-cartes ; nous en avons de reste.

Etudiez les maîtres du xvii^e et du xviii^e siècle ; voyez comme ils savaient remplir leurs toiles. Que les accessoires, que les riches étoffes viennent, tout en gardant un rôle secondaire, donner de l'ampleur à votre composition et réjouir l'œil par leurs tons variés. MM. Bonnat et Rivey ne nous en voudront pas de cette légère critique qui explique pourquoi, au début de ce rapport, nous avons manifesté notre prédilection pour le portrait de M. Robert Fleury, qui répond si bien à notre idéal.

La Ferme de M. Vigot et sa *Jeune paysanne se disposant à partir pour la ville* dénotent un artiste rompu aux difficultés de la palette et connaissant à fond toutes les ressources de son art. Si nous étions au moyen âge, nous dirions à M. Vigot qu'il n'a plus que son chef-d'œuvre à faire pour passer maître.

Ce brevet, M. de la Rochenoire l'a conquis depuis longtemps avec ses études très sérieuses d'animaux que nous avons l'habitude d'admirer, mais qui, cette année, sont d'un travail bien plus serré sans que la largeur de la facture s'en ressente le moins du monde. Quelle verve ! Quelle sûreté dans le dessin et que d'harmonie dans la couleur ! Comme ces ciels sont brillants ! Comme les robes de ces taureaux et de ces vaches sont luisantes ! Voilà de la vraie peinture d'artiste, et je ne serais pas étonné quand les confrères de M. de la Rochenoire formeraient sa principale clientèle. Ce ne serait pas un

mauvais certificat, car il ferait honneur à l'acheteur comme au vendeur.

Nous avons encore à citer un peintre qui s'est révélé cette année même par une œuvre délicate, une page touchante qui valut à son auteur une mention honorable au Salon de Paris. Nous voulons parler de M. Démarest, de Rouen, qui a exposé un *Voyage in extremis*. Vous vous rappelez tous cette élégie poignante qui, grâce à la générosité de son auteur, va prendre place à notre musée. Une jeune femme, en proie à une maladie qui ne pardonne pas, veut, avant sa fin qu'elle sent prochaine, revoir une dernière fois une plage qui lui est chère. On l'a installée du mieux qu'il a été possible sur une civière et des braves gens transportent la malade vers l'endroit désiré. Tous sont consternés et le mari, en proie à une profonde douleur, accompagne silencieusement sa chère mourante. Le caractère navrant de cette scène est bien compris et bien rendu. Les acteurs sont tous à leur rôle sans exagération ni contorsions. Quelques personnages secondaires sont peut-être moins réussis, mais il faut louer sans réserve le groupe principal. Tout y respire un parfum de bonne compagnie et une grande distinction. La tête de la femme, l'oreiller qui la soutient, la mantille, le haut du corsage sont peints dans des tons très fins et forment un ensemble d'une grande harmonie.

M. Démarest est un peintre d'avenir, car il a la note émue et le pinceau délicat; il sent vivement et sait rendre clairement ses impressions.

M. Renouf, lui aussi, est un jeune peintre qui se plaît dans les sujets tristes; lui aussi force le public à station-

ner devant sa toile ; lui aussi a conquis ses galons au dernier Salon de Paris. Cet artiste, qui habite Honfleur, avait envoyé deux tableaux : *Une veuve de l'Ile de Sein* et une *Ferme en Bretagne*. Ce dernier paysage est bien peint et bien compris ; mais il était complètement éclipsé par l'autre toile, qui avait valu à son auteur une *deuxième médaille*.

Figurez-vous en effet l'épilogue de quelque drame sinistre, de quelque naufrage. Nous sommes dans un de ces cimetières bretons installés sur le bord de la mer et tellement exposés aux vents et aux tempêtes qu'au lieu de dresser les pierres funèbres on les couche sur les fosses pour qu'elles ne soient pas renversées. Une pauvre femme, encore jeune, vêtue de deuil, pleure et prie sur le bloc grossier qui recouvre les restes du brave marin que la mer a rejeté sur ses bords. Son jeune fils est aussi agenouillé près d'elle, et, comme sa mère, il fait une prière pour le repos de celui qui n'est plus, mais on sent sur sa figure que le destin malheureux de son père ne l'empêchera pas de braver à son tour les éléments.

L'ordonnance du tableau est simple comme il convenait. Une pauvre veuve et son fils agenouillés sur la tombe du père de famille. Rien de plus, rien de moins. Cela a suffi au peintre pour être ému et pour émouvoir. Il y a hautement réussi, tant il est vrai que ce que l'on sent bien s'exprime aisément. M. Renouf a rejeté loin de lui toute fantasmagorie de couleur. Les personnages, les accessoires, le paysage, tout est maintenu dans une tonalité grise conforme à la scène de deuil que l'artiste a voulu représenter. Il a été sobre, il a été grand. Quelle

belle leçon il a ainsi donnée à nos jeunes soi-disant impressionnistes ! Leur profitera-t-elle ? Comprendront-ils que, pour faire une pareille toile, il faut déjà savoir énormément, il faut surtout voir juste et ne pas se contenter d'esquisse informe ? Ce serait bien à souhaiter et nous faisons le vœu que le directeur de notre école de dessin parvienne à enrayer ces prédispositions regrettables.

Nous avons épuisé la liste des concurrents qui ont noblement soutenu la lutte sans en obtenir le prix ; il ne nous reste plus qu'à couronner le vainqueur, dont nous ne voulons taire le nom plus longtemps. M. Edmond Lebel, notre nouveau conservateur, avait voulu gracieusement marquer son arrivée parmi nous en exposant trois tableaux importants et une aquarelle. En vaillant soldat, il a voulu être sur la brèche et il ne s'est pas ménagé. S'il a aujourd'hui le droit de s'en féliciter, nous ne nous en félicitons pas moins, car on est toujours heureux de trouver devant soi un artiste sérieux et convaincu qui a le culte et l'amour de son art.

Qu'il nous permette donc de lui souhaiter bien sincèrement la bienvenue.

Des trois tableaux exposés par l'artiste, le plus grand représente une *Boucherie du Transtevere* dont la boutique s'ouvre sur une de ces rues accidentées comme on en voit tant à Rome. Le chef de la maison ne semble pas poursuivre la clientèle de ses avances importunes, il garde une dignité toute méridionale. Des femmes dans leur costume national animent la scène ; toutes ont un air et une pose empreints de style. Les morceaux de viande, les quartiers d'animaux, tous les accessoires du métier

sont étudiés avec une vérité surprenante, sans provoquer aucun dégoût chez le spectateur qui est frappé de la vérité de la scène. Ce tableau appartient au musée d'Amiens.

La seconde toile nous mène dans une *Rue de Bellemonte* ; nous y trouvons, dans un coin pittoresque de cette ville italienne, une marchande d'oranges qui, tout en débitant sa marchandise, écoute les cancans ou les propos galants que débitent quelques voisins non moins pittoresques qu'elle dans leur costume et leur allure.

Mais, malgré toutes les qualités de ces œuvres, celle que nous préférons (et nous ne serions pas étonné quand le peintre serait lui-même de notre avis), c'est *L'Escalier saint à San-Benedetto, près Subiaco*. Voilà bien, en effet, une de ces scènes pour lesquelles l'artiste éprouve le plus de sympathie et qu'il excelle à rendre. Dans un vieux couvent se trouve un vieil escalier de pierre dont les parois sont de place en place ornées de croix ; quelque tradition sainte fait de cet endroit le but de nombreux pèlerinages, et, en effet, des italiennes qui gravissent les degrés s'arrêtent, et, se haussant sur la pointe des pieds, viennent baiser dévotement le signe de la Rédemption.

Le tableau est complet ; c'est l'œuvre d'un peintre fort. L'effet est bien concentré, il est en même temps juste et vigoureux. Les deux femmes sont bien à ce qu'elles font ; on voit que la scène a été prise sur nature et que les personnages se préoccupent peu de poser. Si nous ajoutons que l'auteur, non content d'avoir parfaitement bien équilibré sa composition, l'a peinte en artiste consommé, nous aurons traduit fidèlement toute l'impression que cette toile a produite sur le public.

M. Lebel manie en effet le pinceau avec une grande habileté et avec une conscience non moins grande. Chez lui pas une difficulté n'est escamotée, tout est aussi profondément étudié dans les ombres comme dans les lumières. Rien n'est laissé au hasard, chaque coup de pinceau ou de crayon révèle une science complète. Les personnages sont aussi solidement dessinés, aussi brillamment peints aux derniers plans qu'aux premiers. Pas un accessoire n'est sacrifié. L'auteur veut faire ce qu'il fait et il le fait bien. Il ne se laisse pas séduire par les tentations d'une école où l'habileté passe pour du talent, où l'audace sert souvent de voile à l'ignorance, et, cependant, en fait d'habileté, il en remontrerait à certains que l'on vante. Non, il croit être dans le vrai chemin et il y restera ; une renommée passagère et trompeuse n'est pas ce qui le tente.

C'est une de ces consciences qui ne transigent pas et ne suivent que la ligne droite. « *Arti et Labore, pour l'art et par le travail* », voilà sa devise. Jamais il ne s'est départi de cette règle de conduite et nous ne saurions trop l'en féliciter. Des caractères de cette trempe sont rares.

Né à Amiens en 1834, M. Edmond Lebel reçut les premières notions du dessin dans l'atelier de son père, dont le talent n'était pas sans être apprécié de ses compatriotes; puis, admis dans l'atelier de Léon Cogniet, il y travailla avec Jules Lefebvre, son concitoyen et son ami, et avec Bonnat. Bientôt en état de voler de ses propres ailes, il veut étudier la nature et parcourt la Bretagne et l'Italie. Dans ce dernier pays, il conquiert

l'amitié de Bonnat qui fit son portrait. C'est assez dire le cas que notre grand portraitiste fait de son ami.

M. Lebel ne s'arrête pas. En 1861 il expose pour la première fois ; mais alors la Bretagne bretonnante le séduisait. Le pittoresque des costumes de cette vieille province française ne sut le retenir longtemps, car bientôt nous le voyons adopter définitivement les scènes italiennes, qui lui font obtenir de rapides succès. En 1872, en effet, il expose un *Vœu dans l'église de San Germano* qui lui vaut une deuxième médaille. Le tableau est acheté par le Gouvernement et prend place au Luxembourg. Être classé parmi les maîtres après seulement dix ans de lutte, n'est-ce rien ? Mais succès oblige. M. Lebel travaille toujours et nous le voyons agrandir sa manière avec son *Cardinal lisant* exposé en 1876 et acheté par le musée d'Angers ; l'année suivante, il expose un *Cardinal bénissant des pèlerins* qui franchit d'office les barrières de l'exposition universelle de 1878. Charles Blanc, parlant de ce tableau, dit qu'il emploierait son argent mignon à en faire l'acquisition. Quel plus bel éloge qu'une telle phrase sortant de la bouche de notre plus savant critique d'art, de l'auteur de cette merveilleuse *Grammaire des arts du dessin*, que tout le monde devrait savoir par cœur. La loterie de l'exposition suivit ce conseil et acheta le tableau ; les clients titrés ne firent non plus défaut et une autre toile du peintre fut acquise par l'impératrice de Russie, tandis que les musées d'Amiens, de Bayonne, de Pau et de Saint-Quentin s'enrichissaient des productions de notre lauréat. Les récompenses honorifiques se succédaient aussi. M. Lebel

remportait des médailles à Bayonne, un grand diplôme d'honneur à Amiens, la médaille d'art à Vienne, à la grande exposition de 1873, et une autre à l'exposition internationale de Londres de 1874.

Enfin, l'artiste a eu l'honneur de voir ses tableaux gravés dans le *Monde illustré*; un d'eux fut même reproduit pour la Société des aqua-fortistes par Mouilleron, notre premier artiste lithographe, dont nous déplorons la perte récente.

Tous ces honneurs, tous ces succès sont mérités; nous ne saurions en effet trop répéter que l'on trouve dans les œuvres de M. Lebel beaucoup de charme et de vérité, dans la reproduction des scènes qu'il affectionne une exécution agréable, ferme et correcte. L'observation y est poussée très loin; le dessin est savant et le modèle plein de finesse. Outre qu'il est dessinateur, le peintre est coloriste. Son coloris est sévère, mais il existe; ses touches sont solides, ses empâtements réels quoique adoucis; il a même, pour ainsi dire, une violence contenue de la brosse. Jamais dans la symphonie générale de ses tableaux vous ne trouverez une fausse note. Les figures sont bien posées et avec une élégance incontestable; quant aux types, il les a étudiés avec soin et les rend avec une exactitude scrupuleuse. Enfin, ses compositions sont savamment agencées et pleines de relief.

Vous voyez, Messieurs, que cette année encore l'Académie a rencontré un homme; votre commission a pensé que l'ensemble bien complet de l'exposition sévère et correcte de M. Lebel était digne d'être récompensé. L'Académie, heureuse de déférer à un vœu aussi ho-

norable pour tous, accorde le prix à M. Edmond Lebel.

Venez donc, M. Lebel, recevoir le prix Bouctot, que vous avez su si vaillamment conquérir et que vous pourrez joindre avec gloire aux palmes dont vous êtes déjà chargé.



RAPPORT

SUR LE

PRIX DUMANOIR

Par M. GASTON LE BRETON

MESSIEURS,

S'il est une impression susceptible d'attendrir le cœur, c'est assurément celle qui consiste dans la constatation d'un beau dévouement. Se sacrifier pour son semblable ne doit-il pas être l'idéal de la vie ? Aussi ce dévouement constitue la véritable force d'une nation civilisée, car lorsqu'il cède un instant sa place à l'égoïsme, toute idée de famille, d'honneur et de patrie disparaît pour ne laisser que l'anarchie et la ruine.

Celui qui préside à nos destinées a mis dans nos cœurs cette source féconde des belles actions. Il s'est servi pour cela de nos mères, qui chaque jour nous donnent l'exemple de l'abnégation et du sacrifice, commençant avec notre naissance pour se continuer jusqu'à leur mort. Enseignement sublime qui se transmet de génération en génération, et par lequel le monde est monde.

L'enfant, suivant les premiers exemples qui lui sont offerts, conçoit de bonne heure ces idées de dévouement formant la base de son éducation ; mais il a besoin plus tard, par l'estime de ceux qui l'entourent, de se sentir encouragé dans son existence, devenue difficile.

C'est ainsi que des âmes élevées l'ont pensé. Aussi ce prix que vous allez décerner n'a-t-il été fondé par M. Dumanoir que pour rendre un hommage public à l'une des plus belles actions accomplies chaque année dans notre département.

Est-ce à dire, Messieurs, qu'il vous sera toujours possible de constater cette belle action ? Trop souvent elle se dissimule derrière une modestie admirable, où la charité officielle a quelque peine à la découvrir. Combien de dévouements obscurs dans le monde, qui échappent ainsi à la publicité ! Progression sublime, commençant par la charité la plus cachée pour arriver aux actions d'éclat les plus héroïques. Une Compagnie comme la nôtre s'honore elle-même en faisant ressortir de tels actes, et le but de notre association doit surtout consister dans la recherche de ce qu'il y a de plus élevé pour le faire servir d'enseignement aux autres. Combien sommes-nous récompensés, n'est-il pas vrai, lorsque ces hommages rendus au dévouement et au mérite ont porté leurs fruits ?

Il y a deux ans, Messieurs, à cette place même, l'un de nous retraçait la conduite du sieur Beauchamp, syndic à Rouen, des gens de mer. Il sauvait, au péril de sa vie, un enfant qui se noyait dans la Seine. Cet acte de dévouement n'était que le complément d'une carrière déjà rem-

plie par d'autres sauvetages, accomplis dans des circonstances analogues. Vous lui avez décerné le prix Duma-noir. Cette année, Messieurs, son courage se signale de nouveau à votre admiration.

Dans la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet dernier, le feu éclate dans le bateau de la drague n° 2, amarré à l'île du Petit-Guay. Cinq personnes couchaient à bord, quatre seulement parviennent à s'échapper. Le nommé Bertaux restait étendu sur le plancher, ne donnant déjà plus signe de vie. Les sieurs Duval et Fessard descendent l'un après l'autre dans la chambre pour chercher à le saisir, mais ils sont forcés de remonter tant la chaleur est devenue intense et la fumée de goudron épaisse. Beauchamp arrive à bord de la drague accompagné de son fils Louis ; il s'attache une corde autour des reins, descend dans l'intérieur du bateau et cherche à saisir Bertaux. Le poids de son corps l'en empêche. Il retourne aussitôt sur le pont, s'empare d'une autre corde, redescend de nouveau, attache cette corde aux pieds de Bertaux, remonte ensuite, et ramène enfin celui auquel il a ainsi sauvé la vie.

Je voulais vous montrer, Messieurs, comment vos encouragements portent leurs fruits. Je suis donc votre interprète en adressant ici publiquement vos éloges au sieur Beauchamp pour ce nouvel acte de dévouement.

Cet exemple devait être bientôt suivi par d'autres, car, cinq jours après, un incendie éclatait dans une maison de la rue de la République. Vous vous en rappelez les terribles conséquences ; il n'est donc pas nécessaire de m'étendre longuement sur ces tristes détails. Cet incen-

die avait été occasionné par l'inflammation instantanée d'un amas de poudre, au moment où l'ouvrier cherchait à se rendre compte imprudemment de la couleur d'un feu de Bengale. En un instant le magasin, rempli de produits chimiques de toute nature, s'est embrasé ; le feu, se communiquant à l'escalier, ne laissait plus aucune issue aux malheureux locataires des étages supérieurs. On se trouvait en présence d'un véritable volcan, car les détonations des matières explosibles se faisaient entendre, menaçant à chaque instant de faire sauter la maison.

C'est dans ces circonstances que les dévouements les plus sublimes se sont montrés au grand jour. Ici, Messieurs, je ne puis mieux vous faire comprendre avec quel élan ces dévouements se sont produits, qu'en choisissant une image qui offre quelque analogie avec ce qui s'est passé alors.

Lorsqu'un drapeau s'est trouvé engagé dans un combat et qu'il s'agit de le ravir aux mains de l'ennemi, quels actes de bravoure il entraîne à sa suite ! C'est à qui s'élancera au fort de la mêlée pour chercher à le ressaisir. Vous voyez les preuves de courage se multiplier ; déjà repris plusieurs fois au milieu de la fumée et des balles, il a toujours échappé à ceux qui croyaient l'atteindre ; d'autres efforts héroïques n'ont pas obtenu de meilleurs résultats, lorsque, enfin, un soldat plus hardi et plus heureux que les autres parvient à saisir dans ses mains triomphantes cet emblème sacré de la patrie, qu'il rapporte au milieu des siens. Celui-ci, Messieurs, n'est-il pas le héros du moment ? Chacun l'entoure et le félicite sur sa valeur, et ceux qui l'ont accompagné dans sa pé-

rièreuse entreprise sont cités également à l'ordre du jour.

Pour cet incendie de la rue de la République, les choses se sont passées avec non moins de bravoure ; mais cette fois il s'agissait d'arracher de malheureuses femmes à la mort. Plusieurs de nos concitoyens se sont élancés à leur secours, et, si tous n'ont pas réussi, tous ont donné des preuves de ce grand courage civique qui faisait dire à Cicéron :

Sunt domesticæ fortitudines non inferiores militaribus.

(Cic., *De officiis*.)

L'un de nos concitoyens, par son dévouement et les deux sauvetages qu'il a opérés, a surpassé tous les autres. Son nom circule déjà dans toutes les bouches ; j'ai cité Beljambe, Messieurs. Il est devenu ce héros du jour, auquel je faisais allusion tout à l'heure. C'est, du reste, un ancien militaire ; il a passé cinq ans dans le 26^e de ligne, où sa conduite a été irréprochable.

Beljambe (Alphonse-Edmond) est né à Rouen le 14 octobre 1854 ; il est donc âgé de 26 ans. Devant cette peinture, qui reproduit les traits du plus illustre de nos compatriotes (1), ne serait-on pas tenté, Messieurs, de lui appliquer ces deux vers célèbres, s'ils n'étaient déjà sur vos lèvres avant que je les aie cités. Beljambe, en effet, est une *de ces âmes bien nées* comme il en existait également au temps du grand Corneille. Il est au-

(1) La grande salle de l'Hôtel-de-Ville, où l'Académie tient sa séance annuelle, est ornée d'un portrait en pied de Pierre Corneille.

jourd'hui l'honneur et le soutien de ses vieux parents, dont les deux existences réunies comptent près de cent trente ans. Les actes de dévouement qu'il a accomplis, et que je vais rappeler ici, vous sont déjà connus ; puisés aux sources les plus sûres, ils ont été confirmés par de nombreux témoignages, et se sont, du reste, passés au grand jour.

Beljambe est ouvrier plombier ; il réparait des appareils à gaz rue Martainville, lorsque l'incendie a éclaté. Il quitte immédiatement son travail pour se rendre sur le lieu du sinistre, aperçoit une échelle appliquée sur le mur de la maison qui brûle, monte jusqu'au premier, l'échelle n'arrivant pas plus haut. Il parcourt cet étage et ne trouve personne ; une explosion survient tout à coup, qui fait voler en éclats les plâtres autour de lui. Beljambe s'échappe par la fenêtre ; d'autres à sa place eussent hésité à continuer leurs tentatives de sauvetage. Les détonations se succèdent, et, d'un instant à l'autre, la maison menace de sauter en l'air par les matières explosibles qu'elle renferme. Beljambe a fait le sacrifice de sa vie, et, comme l'a si bien dit Bossuet, *son courage, irrité par tant de périls, vint à son secours*. De malheureuses femmes l'appellent aux étages supérieurs, il passe de son échelle sur une autre plus longue qui vient d'être placée, parvient jusqu'au second étage, enjambe par dessus le balcon, saisit une femme dans ses bras et la descend à terre saine et sauve. Les barreaux de l'échelle prennent en feu ; Beljambe ne s'effraie pas pour cela. Il remonte au plus vite jusqu'au troisième, ne peut arriver à l'atteindre, se dresse alors sur les extrémités

de l'échelle et parvient à saisir les pieds d'une femme qui allait se laisser glisser dans le vide. Il redescend comme il peut, emportant celle qu'il a sauvée. Mais en ce moment ses forces l'abandonnent, il tombe à moitié asphyxié des derniers barreaux de l'échelle; on le transporte chez un voisin, et il ne revient à lui qu'au bout d'une demi-heure. Quant à la femme si heureusement échappée à la mort, elle se demande aujourd'hui même comment un homme a pu traverser les flammes du rez-de-chaussée et du premier étage pour venir à son secours.

Je vous ai cité la conduite de Beljambe, par ce qu'elle ressort clairement au-dessus de toutes les autres. Je n'insisterai pas sur les sauvetages qu'il a opérés; d'ailleurs, ne vient-il pas de recevoir la médaille des braves!

Mais il me reste à vous signaler le dévouement de plusieurs autres de nos concitoyens, qui doivent être cités également à l'ordre du jour. L'Académie regrette de ne pouvoir disposer de plusieurs récompenses. Elle eût été heureuse de les leur décerner; mais elle conservera du moins précieusement leurs noms pour l'avenir.

Je vous citerai d'abord Farin, ce brave ouvrier couvreur, qui élève si courageusement sa famille, composée d'une femme et de cinq enfants. S'il n'a pu réussir à sauver quelqu'un dans cet incendie, c'est que la fatalité ne le lui a pas permis. Au moment même où il s'apprêtait à saisir une malheureuse femme, celle-ci, à demi-asphyxiée, lui a échappé en se précipitant du troisième étage. Vous savez le reste, Messieurs. En se dévouant pour les autres, Farin a été lui-même victime de deux blessures causées par le feu, l'une à l'œil, l'autre à la

main droite. Cette dernière blessure a nécessité un arrêt de trois semaines dans son travail. Le Gouvernement vient de lui décerner une médaille d'honneur.

Il en a aussi donné une au jeune Marat (Emile), âgé seulement de 17 ans, dont le courage dans cet incendie est digne des plus grands éloges.

Je ne puis non plus passer sous silence la conduite du sieur Guéry, imprimeur, que l'on voyait au plus fort de l'incendie, monté sur l'appui d'une fenêtre du 2^e étage, d'où il s'efforçait de tendre une corde aux malheureuses femmes du troisième, jusqu'à ce que celles-ci, dans l'impossibilité de l'atteindre, se fussent jetées, affolées, par les fenêtres. Guéry, suffoqué par la chaleur et la fumée mêlée de soufre, n'a eu que le temps de descendre par une échelle dont les barreaux étaient en feu.

Je voudrais encore pouvoir vous en citer d'autres, qui, par des actions plus modestes, se sont également dévoués. Qu'ils prennent la part qui leur est due dans cet ensemble de félicitations que nous leur adressons. Tous ces dévouements n'ont-ils pas d'ailleurs été admirables !

Vous parlerai-je, entre autres, de nos braves pompiers ? Ne les voyons-nous pas toujours se multiplier sur le lieu du sinistre lorsque la cloche d'argent a fait entendre ses lugubres accents ? Ils n'en sont plus à énumérer leurs actions d'éclat, et sur les toits les plus élevés des maisons incendiées, nous distinguons, éclairés par la flamme, leurs casques qui brillent aux endroits les plus périlleux. Cette fois encore, leurs courageux efforts ont entravé la marche de ce redoutable incendie,

qui menaçait de prendre des proportions effrayantes. Grâces leur soient rendues, Messieurs, et si leur mérite n'a d'égal que leur modestie, nous devons les faire ressortir ici, comme un hommage public rendu à leur dévouement.

Sur la proposition de M. le Préfet, le ministre de l'intérieur vient de décerner une médaille d'honneur à deux des leurs, MM. Lemire et Jules Jouault, qui se sont particulièrement distingués.

Et nos vaillants soldats, commandés par de si dignes chefs, n'est-on pas toujours certain de les retrouver présents au moment du danger ? Ils étaient là aussi, dans cet incendie de la rue de la République, et leur conduite a été au-dessus de tout éloge. Deux d'entre eux, Trialle et Thion, du 20^e bataillon de chasseurs à pied, ont conquis ainsi leurs premiers galons.

N'est-ce pas dans l'armée, Messieurs, que se conservent les grandes traditions du dévouement et du patriotisme ? N'est-ce pas dans ce milieu tout rempli de bravoure que les actions d'éclat surgissent de toutes parts ? Ne vous étonnez donc pas si vous les voyez se répandre ensuite dans la vie civile ; les vaillants soldats font les bons citoyens. Beljambe lui-même sort à peine de leurs rangs.

A ce propos, Messieurs, laissez-moi vous citer ce passage d'une lettre que lui écrit son ancien capitaine, en apprenant par les journaux le courage dont il a fait preuve :

« C'est avec un vif intérêt que j'ai lu le récit du terrible incendie dans lequel vous avez joué un si beau

« rôle. C'est avec une grande satisfaction que j'y ai vu
« citer votre nom et que j'ai lu les détails vous concer-
« nant. Vous adresser mes félicitations sincères est pour
« moi un devoir, et soyez certain que, présent, j'aurais
« été un des premiers à vous applaudir. Bientôt, je l'es-
« père, la médaille d'honneur viendra se placer sur
« votre poitrine pour dire à tous : Voilà un brave qui
« sait ne pas reculer devant le danger pour venir en
« aide aux autres ! Je ne vous cacherai pas qu'en lisant
« ce récit j'en ai été fier, car je me disais : cette belle
« conduite rejaillira sur le 26^e de ligne et sur la com-
« pagnie dans laquelle Beljambe s'est trouvé. J'en pre-
« nais donc ma part.

« Je vois que vous n'oubliez pas les nobles traditions
« du régiment. Le temps passé dans l'armée est rude,
« c'est vrai ; mais il n'y a guère que les mauvais sujets
« qui en conservent un mauvais souvenir. C'est à l'armée
« qu'on devient homme et qu'on apprend à être coura-
« geux. Bravo, continuez ! voilà un beau début, et soyez
« sûr que votre ancien capitaine sera toujours fier de
« vous applaudir. »

Que pourrais-je ajouter, Messieurs, aux paroles de ce
digne chef ? Laissez-moi plutôt tendre la main à celui qui
nous honore nous-mêmes en nous procurant la satisfac-
tion de lui remettre aujourd'hui ce témoignage public de
notre estime.

Je suis heureux d'être ici votre interprète à tous,
Messieurs, en invitant Beljambe à venir recevoir le prix
Dumanoir, que l'Académie lui décerne.

PROSE ET VERS

Par M. DECORDE

Un usage suivi depuis cent ans et plus
Au sein de notre Académie
Veut qu'on joigne aux discours qui vous ont été lus
Une pièce de poésie.

Me voici donc chargé de l'honneur périlleux
De vous entretenir dans la langue des dieux,
De chercher un sujet, dont la grandeur se prête
A ces effets puissants qu'on attend d'un poète,
Ou de dissimuler, avec un art profond,
Sous le brillant des vers la pauvreté du fond.

Le langage des dieux ! C'est bien facile à dire ;
Mais lorsqu'à bout d'efforts et souffrant le martyre,
Il faut, simple mortel, l'écrire ou le parler,
La voix peut bien faiblir et la plume trembler.
Oublieux des ennuis qu'on avait au lycée,
Quand il fallait en vers traduire sa pensée,
Fort indifféremment j'ai vu passer l'édit
Qui sur le vers latin a jeté l'interdit.

Mais en réfléchissant maintenant, et pour cause,
Sur les dangers auxquels mon audace m'expose,
Combien j'appellerais de mes vœux un décret
Qui sur le vers français mettrait le même arrêt ?

Quoi ! proscrire les vers, dira-t-on, quel scandale !
La mesure peut-être est un peu radicale ;
Mais par le temps qui court n'en voit-on pas voter
Qui parfois n'ont pas plus de raison d'exister ?
Puis, la langue des dieux se comprenait encore
Quand on pouvait, ainsi que nos prédécesseurs,
Invoquer, d'une voix inspirée et sonore,

Le docte Apollon avec les neuf Sœurs.
Mais le temps, ce grand maître, a changé les idées,
Les neuf Sœurs à présent sont un peu démodées
Et Pégase, augmentant le nombre des proscrits,
Est tout à fait exclu de la cote des prix.
Laissons donc le Permesse et les bords qu'il arrose,
Et tâchons, s'il se peut, de parler d'autre chose.

On lit dans Juvénal et dans certains auteurs (1)
Que la Gaule, autrefois terre riche et féconde,
Dès les plus anciens temps comptait des orateurs,
Plus qu'aucun autre lieu du monde :
Il en est, à juger par nos contemporains,
De même de nos jours que du temps des Romains.
Conférences, congrès, réunions publiques,
Concours régionaux et banquets politiques,
Inaugurations, ouvertures de cours,
Que sais-je ! tout en France est prétexte à discours.

(1) Gallia cauidicos genuit fecunda disertos (Juvénal).

Sans doute, et l'on en fait souvent l'expérience,
Tout orateur n'est pas un foudre d'éloquence.
Tel qui cherche à passer pour un penseur profond
Pêche parfois autant en la forme qu'au fond.
Mais lorsqu'on sait, usant d'un peu de savoir faire,
Même dans un sujet d'un intérêt vulgaire,
Semer par ci, par là, quelques grands mots ronflants,
Propres à provoquer les applaudissements,
L'auditeur, que séduit cette manœuvre habile,
Ne peut pas, à son tour, se montrer difficile,
Et les amis aidant, on peut sans trop d'effort,
Quand nul ne contredit, arriver à bon port.

Ah ! si les orateurs qui tentent la fortune
Avec des succès bien divers,
Se trouvaient, un beau jour, par une loi commune,
Contraints de s'exprimer en vers,
On entendrait souvent de mauvais vers sans doute,
Le talent aux efforts ne répond pas toujours ;
Mais aussi combien de discours
Resteraient forcément en route.
Certe on a bien changé, le romantisme aidant,
Les règles qu'observait l'ancienne prosodie ;
L'enjambement s'admet, la césure est bannie,
Sur le style lui-même on est accommodant ;
Mais quoi qu'on fasse cependant,
Au bout de chaque vers, ou riche, ou suffisante,
Il faut bien qu'une rime après tout se présente.
C'est là qu'est le labeur : on la cherche, elle fuit,
Et tandis qu'à grand peine on lutte et la poursuit,
Attendant qu'un éclair dissipe les nuages,
Un simple prosateur vous écrira vingt pages.

Le temps c'est de l'argent, répètent nos voisins.
Nous le pensons comme eux : or les alexandrins,
Sans parler des meilleurs, mais les plus ordinaires,
Voulant beaucoup de temps et ne rapportant guères,
On comprend que nos écrivains
Préfèrent recueillir des profits plus certains
De travaux plus utilitaires.

Que voulez-vous aussi ? Pour bon nombre de gens, —
Cela changera-t-il, je n'oserais le croire,
Lorsque l'instruction rendue obligatoire
Aura fait des Français un peuple de savants, —
Que faut-il, si ce n'est un journal qui commente
Les nouvelles du jour et ce qu'il faut penser
Des pouvoirs que l'État croit devoir exercer,
Qui donne un feuilleton dont l'intérêt s'augmente
Du renvoi que l'auteur, au moment le plus beau,
A bien soin d'assigner au prochain numéro,
Et qui tiennent au courant, chose encor plus pressante,
Des reports de la bourse et du taux de la rente.
C'est par exception qu'entre deux faits divers
Il s'y glisse parfois une pièce de vers ;
La masse des lecteurs ne s'en occupe guère
Et le Premier-Paris fait bien mieux son affaire.

De ces faits trop certains que conclure ? Sinon
Que les vers aujourd'hui ne sont plus de saison,
Que la langue des dieux, jadis si renommée,
Mais qui n'est bien souvent qu'une prose rimée,
N'a plus sa raison d'être et son utile emploi,
Qu'avec le vers latin et la mythologie
Elle est à reléguer dans l'archéologie,
Et qu'il faut un grand fonds de courage ou de foi
Pour venir ici comme moi,

Victime résignée au rôle qu'on m'impose,
Lire de méchants vers au lieu de bonne prose.
Si je l'ai fait pourtant c'est par soumission,
Pour ne point déroger à la tradition ;
Mon excuse est, je crois, dans mon obéissance,
Messieurs, et pour avoir mon absolution
Je me fie à votre indulgence.



CLASSE DES SCIENCES

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES

(Année 1880-81)

Par M. MALBRANCHE

Chargé par mes fonctions de vous présenter chaque année un résumé de nos travaux pour la classe des sciences; c'est vous, mes chers et honorés collègues, qui me fournissez le fond de mon travail, des sujets variés pour lesquels votre secrétaire est plus ou moins bien préparé. Sa tâche consiste à mettre en lumière, à présenter sous une forme agréable et claire les faits intéressants, les résultats scientifiques, les applications utiles qui en découlent. Je réclame votre indulgence habituelle pour l'accomplissement d'un devoir que je ne peux ni ne veux décliner.

*Da veniam scriptis quorum non gloria nobis
Causa, sed aspera lex, officiumque fuit.*

M. le Président Boutillier, dans le discours qu'il a prononcé à la séance publique, a traité un sujet des plus intéressants :

BOUTILLIER.
Les Polypiers madréporaires.

Après un résumé historique des opinions si diverses des anciens naturalistes sur les polypiers corallifères, successivement considérés comme des plantes, des pierres ou des animaux, M. Boutillier expose la classification méthodique de ces singuliers êtres, leur mode de reproduction et les caractères qui les distinguent. Il décrit, en passant, la station et la pêche du corail rouge pour arriver à la partie principale de son travail, les polypiers madréporaires. Il s'étend avec détail sur les diverses formations, récifs, îlots, archipels, dus au travail incessant de ces innombrables constructeurs.

En parlant des atolls, îles à lagunes, M. Boutillier fait observer, avec M. de Lapparent, que ces nouveaux terrains, émergeant au sein des eaux, seraient très propices pour donner naissance à des générations spontanées, à des évolutions nouvelles; il n'en est rien cependant. Ils se peuplent de végétaux supérieurs dont les graines sont apportées par la mer et les vents; les oiseaux qui y perchent ont traversé l'Océan; on n'y remarque aucun type intermédiaire.

Malgré leur taille infime, les petits polypiers, avec le temps comme facteur, accomplissent des constructions gigantesques. De plus, ces travailleurs de la mer, ainsi que les autres mollusques testacés, conservent à l'Océan une salure convenable et règlent la circulation des eaux. En effet, les apports des fleuves modifieraient la composition de l'onde salée, au préjudice des êtres qui la peuplent, si les animaux dont nous parlons n'enlevaient les sels surabondants pour les transformer en coquilles, en madrépores, en perles. Par ce fait la pesan-

teur de l'eau est diminuée et celle-ci fait place à des eaux plus lourdes, d'où résulte ce puissant courant équatorial de l'Océan Pacifique, dû, non seulement à l'évaporation, mais aux différences de densité déterminées par les sécrétions de myriades d'animalcules toujours à l'œuvre dans cette mer.

A chaque pas, dit M. le Président en terminant, nous découvrons ainsi des forces, faibles en apparence, et qui conservent l'harmonie du système du monde. L'imagination de l'homme est confondue par l'infiniment petit.

Ce discours substantiel, rempli de faits curieux et d'aperçus élevés, a brillamment ouvert notre séance publique.

M. Rivière nous a entretenu d'une communication faite par M. Platot, à l'Académie royale des sciences de Belgique, relativement au mouvement perpétuel. On entend par mouvement perpétuel le mouvement d'une machine qui s'alimenterait elle-même et ne perdrait rien de sa puissance, malgré les résistances inévitables qu'elle rencontre ; on démontre mathématiquement que cela est impossible ; ou bien, c'est un corps, lancé dans l'espace, dont le mouvement ne se ralentit pas, les résistances étant anéanties ; par exemple les astres ; cela est possible. D'autre part, les anciens admettaient que les corps en mouvement s'arrêtaient à cause de la prédilection de la matière pour le repos ; c'était pour eux la loi d'inertie. Pour les modernes, les corps ne peuvent par eux-mêmes modifier leur état, qu'ils soient en repos ou en mouvement. Une force peut seule produire le mouvement, les résistances amènent seules le repos.

RIVIÈRE.
Le mouve-
ment
perpétuel.

Supposons une toupie lancée sur un sol horizontal, elle subit des frottements de la part du sol, de la part de l'air qui l'enveloppe, et ces résistances usent peu à peu son mouvement, elle s'arrête. Couvrez-la d'une cloche, elle s'arrête également. Imaginez maintenant un disque un peu concave pour maintenir la toupie au même point, couvrez-la d'une cloche, et, la toupie une fois lancée, imprimez au disque et à la cloche, par un artifice quelconque, un mouvement analogue, toutes les résistances qui pourraient agir sur la toupie sont vaincues et il n'y a plus aucune raison pour qu'elle s'arrête.

Sans doute il faut une force qui entretienne le mouvement du disque et de la cloche, mais l'expérience n'en démontre pas moins, d'une façon ingénieuse, l'inertie de la matière en mouvement et la perpétuité de ce mouvement, toutes les résistances étant anéanties.

RIVIÈRE,
DE BRAURE-
PAIRE et
LORMIER.
Direction
des ballons.

La direction des ballons continue d'exercer la sagacité des chercheurs ; il est probable que, dans un temps plus ou moins éloigné, on se dirigera dans l'océan aérien avec la même certitude que sur les flots de la mer. Un simple ouvrier, M. Coutant, qui consacre ses loisirs à l'étude et ses économies à l'achat d'ouvrages scientifiques, a entrepris, lui aussi, de résoudre le problème. Il vous a présenté un mémoire qu'une commission a examiné, et, sur sa proposition, vous avez voté une médaille à ce modeste travailleur. La commission ne se dissimule pas qu'il manque aux procédés ingénieux de l'inventeur la sanction de l'expérience, mais vous avez cru devoir encourager des efforts persévérants et qui peuvent faire concevoir de légitimes espérances.

Je n'insiste pas sur les détails de la montgolfière de M. Coutant, et des précautions qu'il a prises pour utiliser toute la chaleur produite et prévenir les chances d'incendie; le rapport de M. Rivière, imprimé plus loin, donnera satisfaction au lecteur.

Cette communication a provoqué parmi nos membres quelques recherches sur les premiers essais aérostatiques qui eurent lieu dans notre contrée. M. de Beaurepaire a trouvé, dans le fond de l'intendance, quelques documents relatifs aux ascensions de Blanchard et de Pilâtre des Roziers à la fin du siècle dernier.

De son côté M. Lormier a ajouté de curieux détails sur Blanchard, lui aussi, modeste ouvrier, fils d'un tisserand des Andelys, et qui périt victime de ses périlleuses expériences. Il vous a parlé aussi de Scanegatty, membre de notre Académie, de l'ingénieur de Gaule qui firent eux-mêmes quelques ascensions; de l'avocat Dières et de Louis Pouchet qui firent à la compagnie des communications sur l'art de diriger les ballons. Les documents de MM. de Beaurepaire et Lormier sont imprimés dans nos travaux.

M. Girardin nous a lu une note sur la richesse du gluten dans les farines. Il a constaté la justesse d'une observation due à M. Bénard, à savoir que la proportion de gluten paraît inférieure à ce qu'elle est réellement, quand on procède à la séparation du gluten aussitôt après la formation du paton de farine et d'eau. Il convient d'attendre deux ou trois heures et le mieux est de doser le gluten à l'état sec pour éviter des chances d'erreur.

GIRARDIN.
Dosage
du gluten.

GIRARDIN.
Notice sur
Kulmann.

Le savant directeur de l'École des sciences nous a également communiqué une notice biographique sur Kulmann, célèbre industriel, chimiste, économiste et philanthrope, mort à Lille le 27 janvier dernier. Kulmann était élève de Vauquelin et c'est du laboratoire de notre compatriote qu'il fut appelé à la chaire de chimie appliquée aux arts que l'on venait de créer à Lille. Son enseignement mit en évidence les qualités du jeune professeur qui n'avait que vingt ans et révéla son esprit d'investigation et sa rare puissance d'assimilation. Après quelques années il quitta le professorat pour fonder successivement plusieurs établissements industriels très importants : à Loos près de Lille, à Saint-André, à Amiens, à Corbehen, à Villefranque, etc. Les préoccupations inévitables de si vastes entreprises n'interrompaient pas ses recherches scientifiques et économiques. Parmi les nombreux mémoires qu'il a publiés, il faut citer surtout ses travaux sur la garance, sur l'impression des étoffes, sur le blanchiment, sur la baryte, sur la silicatisation des pierres, etc.

Kulmann fut honoré des plus hautes fonctions et beaucoup de sociétés françaises et étrangères tinrent à honneur de le compter dans leurs rangs. M. Girardin, qui, pendant son séjour à Lille, l'a eu pour collègue et pour ami, a pu apprécier sa vaste érudition et l'estime dont il jouissait parmi ses concitoyens. Sans patrimoine et ayant perdu son père de bonne heure, il contracta des habitudes de travail qu'il conserva toute sa vie et il ne dut qu'à lui-même la haute position et la grande fortune qu'il avait acquises.

M. Houzeau a mis sous les yeux de l'Académie quelques spécimens des applications nouvelles de la cellulose.

Une question, grosse de difficultés, a surgi depuis quelques années; elle a le triste privilège de rompre avec les usages, d'inquiéter les familles et de troubler les consciences : je veux parler de la crémation. M. Houzeau, tant en son nom qu'au nom de M. Pennetier, vous a fait une exposition des procédés qu'ils ont vu appliquer en Italie, à l'occasion du Congrès international de Turin. Le prix de l'opération est aujourd'hui considérablement réduit; mais il reste les répugnances naturelles de cette horrible combustion substituée à la paix du tombeau, il reste les nécessités judiciaires, car on peut ainsi anéantir les preuves d'un crime soupçonné quelquefois tardivement. Dans quelques pays où la crémation est autorisée, on exige que le décédé ait manifesté son désir par une demande expresse et écrite et que l'autopsie préalable ait lieu; ailleurs on exige un certificat du médecin attestant que la mort est la suite d'une maladie naturelle, une permission de l'officier de l'état civil et de l'autorité judiciaire.

HOUZEAU et
PENNETIER.
La créma-
tion.

MM. Houzeau et Pennetier ont demandé au conseil d'hygiène d'étudier la question; ils pensent que la crémation facultative devrait être autorisée au moins dans toutes les grandes villes, qu'elle devrait être obligatoire pour tous les individus morts de maladies contagieuses. Ils demandent également que l'incinération soit obligatoire pour tout animal succombant à une maladie épidémique.

De SAINT-
PHILBERT.
Les origines
des mondes.

Démontrer scientifiquement les origines du monde est un problème qui ne paraît pas à certains savants aujourd'hui absolument insoluble. Les procédés d'investigation de la science, les progrès de la mécanique rationnelle permettent de calculer les forces dont elle a constaté l'existence, pour en déduire des lois générales qui jettent un jour tout nouveau sur les phénomènes naturels. Reproduisant dans une exposition claire et brillante les idées du P. Carbonnelle, un des écrivains les plus distingués de la Revue des questions scientifiques, M. de Saint-Philbert vous a présenté cette grande synthèse des mondes. Son but, il le dit tout d'abord, est de montrer que l'athéisme, même dans sa forme la plus adoucie, le matérialisme et le fatalisme sont des doctrines absolument anti-scientifiques, et qu'entre la raison et la foi il ne peut y avoir de dissentiment véritable.

Notre confrère établit d'abord par quelques exemples que la matière, de sa nature essentiellement inerte, dans toutes ses combinaisons, sous toutes ses formes, est régie par des lois fixes auxquelles elle obéit d'une manière nécessaire et aveugle ; que la chaleur et la lumière ne sont que des modes spéciaux du mouvement qui les produit par voie de transformation. Les molécules des corps sont soumises à des forces attractives ou répulsives dont l'équilibre détermine la forme particulière propre de la molécule considérée.

Dès 1759, Roscovich, célèbre mathématicien de la Compagnie de Jésus, avait indiqué ces lois du système du monde. La théorie thermodynamique jette une vive

lumière sur la constitution intime des corps et l'on conçoit que la mécanique rationnelle puisse poser des équations différentielles qui permettent de calculer, à un moment donné, tous les éléments du système.

M. de Saint-Philbert, nous transportant à l'origine des choses, au moment où les atomes ont commencé d'être en nombre immense mais fini, nous fait assister à la formation des planètes se détachant successivement du noyau central, restant toujours, en parcourant leur orbite, dans la dépendance du sphéroïde qui leur a donné naissance, et obéissant à des lois déterminées, immuables. Il nous fait voir l'accord complet du texte de Moïse avec les données de la science, en ce qui touche la lumière antérieure à la création du soleil et des étoiles.

Loin de moi, dit notre savant confrère, la pensée de supprimer par ces explications la nécessité d'un Dieu créateur et organisateur de toutes choses ou de le négliger comme *une hypothèse inutile*, selon l'expression malheureuse attribuée à un homme de génie. Au contraire, l'action de cet Être souverain, cause première de toutes choses, est supposée par mon récit absolument comme l'est celle du peintre par la vue d'un tableau, ou celle de l'horloger par l'étude des rouages compliqués d'un chronomètre. Il se défend aussi d'avoir fourni des armes au matérialisme et au fatalisme. « C'est là, dit-il en terminant une première partie, la notion vraie de la prescience de Dieu, aussi infinie que l'est sa toute-puissance. Quand il tira du néant les atomes que nous avons supposés, il donna à chacun d'être le siège des forces que nous avons définies, lui assignant sa place dans

l'espace au moment initial ; il vit, dans son éternelle immutabilité, toutes les conséquences nécessaires des lois qu'il posait..... Il est rigoureusement vrai de dire qu'il voulut expressément, jusque dans ses plus petits détails, toute la série des faits que rendaient nécessaires les lois qu'il établissait ainsi librement. »

Dans une seconde partie, M. de Saint-Philbert traite du monde organique et animé. L'homme n'est pas tout entier matière ; on sent en soi et dans les autres êtres un principe libre, immatériel, indépendant des lois qui régissent la matière. Dans les phénomènes de la vie animale, il faut distinguer les actions végétatives et involontaires des actions volontaires proprement dites.

Les mouvements musculaires produisent des effets qui s'expliquent très bien par les lois atomiques dont il a été question, mais ces mouvements sont excités par les filets nerveux dont les mille ramifications aboutissent au cerveau ; ce sont les *nerfs moteurs*. Un autre ordre de filets nerveux reçoit, au contraire, l'impression des actions moléculaires ; ce sont les *nerfs de la sensation*.

Une comparaison ingénieuse assimile le cerveau à un bureau central où deux fils électriques servent, l'un à recevoir les dépêches du dehors, l'autre à transmettre des ordres ; ajoutons que ce bureau a ses archives qui sont le siège de la mémoire et de l'imagination. Or cette classification n'est pas arbitraire et la physiologie nous apprend que des lésions partielles du cerveau peuvent suspendre l'une ou l'autre de ces facultés. C'est là donc qu'il faut placer l'intervention de l'agent immatériel

dont la conscience de notre liberté nous a révélé l'existence, le moi qui perçoit, compare, juge et agit.

Il est inexact de dire que le jeu des forces atomiques, que le plan providentiel soit contraire à la liberté de l'homme ; elle existe et se concilie parfaitement avec la prescience de Dieu. Dans son intuition sans limite, Dieu voit le passé, le présent et l'avenir. Les actes libres ne sont pas posés parce qu'ils ont été prévus, mais ils sont prévus parce qu'ils seront posés.

« Si Dieu, dit en terminant M. de Saint-Philbert, nous demande un compte sévère de nos efforts pour le bien, jamais il ne nous rend responsable du succès, il s'est réservé le soin d'en décider... » Cette pensée doit rester comme une force et un encouragement pour l'homme de bien au milieu des luttes de la vie, et c'est précisément à cette époque de trouble et de défaillance que nous traversons, qu'il doit se pénétrer avant tout de cette vieille devise de nos pères, maintenant si oubliée et pourtant si française :

« Fais ce que dois, advienne que pourra ! »

Nous avons dû bien à regret nous contenter de cette analyse très sommaire d'une étude remarquable, qui a été l'objet d'une conférence faite par l'auteur et qui a déjà été livrée à la publicité.

Si de cette vaste conception des mondes vous voulez bien revenir sur la terre, je vous rappellerai une lecture que je vous ai faite sur les harmonies terrestres expliquées par la sélection naturelle et la concurrence vitale d'après le système transformiste, au lieu d'admettre l'épanouissement d'un plan immuable,

MALBRANCHE
Création et
transformisme.

tracé par la main d'un créateur. J'ai cherché à vous faire voir que l'imagination et la fantaisie avaient plus de part que la science réelle dans des théories dont la preuve est toujours à faire. Et, ce qu'il y a de piquant, c'est que j'ai emprunté à deux transformistes les arguments que j'invoque contre leur système. « Il y a toujours un créateur, disais-je en terminant avec l'illustre académicien, M. Dumas ; il s'appelle hasard ou sagesse ; mais celui qui attribue tout au hasard ne reconnaît de droits que pour la force, de devoirs que pour la faiblesse ; tandis que l'existence d'un plan suppose une justice éternelle que le faible peut invoquer et que le méchant doit craindre. » Mon mémoire est imprimé au Précis.

VERRIER.
Les trichines.

Depuis quelques mois on s'est préoccupé beaucoup des dangers que présentait l'usage des viandes de porc importées d'Amérique. La trichine nous est venue du Nouveau-Monde, comme l'oidium, le puceron lanigère et le doryphora ; si petite qu'elle soit par sa taille, elle n'en a pas moins par sa multiplication prodigieuse une importance considérable, puisque la vie de l'homme peut être compromise par ses atteintes. M. Verrier vous a lu, sur une redoutable affection dont elle est l'occasion, la trichinose, une note dont vous avez voté l'impression. Dès 1847, Lédy signalait la fréquence des helminthes dans les porcs d'Amérique, mais on n'y fit pas autrement attention ; il fallut les accidents qui se produisirent en Allemagne pour éveiller la préoccupation des savants. Le gouvernement y envoya une Commission qui fit un rapport rassurant, se basant sur les usages très différents de ce qui se passe en France, soit pour l'élevage

des porcs, soit pour la cuisson imparfaite de la viande. Enfin l'apparition de la trichine en France amena les mesures rigoureuses que l'autorité a prises à l'égard des importations. Vous savez que, à Rouen même, sa présence a été constatée, au mois d'avril, sur un jambon d'Amérique, par MM. Pennetier et Bourgeois. M. Verrier nous a fait connaître les mœurs de la trichine et ses terribles effets chez l'homme, en même temps que l'historique de son apparition, que j'ai essayé de compléter par quelques documents sommaires.

Le même membre vous a également entretenu de deux sujets relatifs à l'hygiène des animaux et dont l'un, la cachexie aqueuse, ne s'éloigne pas beaucoup par son étiologie de l'affection dont nous parlions tout à l'heure. Dans les temps modernes la physiologie et l'anatomie ont fait sans doute des progrès considérables, mais la micrographie, depuis quelques années, a éclairé d'un jour tout nouveau beaucoup de phénomènes morbides. MM. Davaine, Blanchard, Gerlach, Zern et surtout M. Pasteur, ont fait dans cette voie des découvertes inattendues. On croyait autrefois que la cachexie aqueuse de la race ovine n'avait pas d'autre cause que l'influence des pâturages pauvres et humides, trop communs dans la Sologne et la Basse-Alsace. Les animaux soumis à ce régime déprimant mouraient et, à l'autopsie, on trouvait les tissus décolorés, imprégnés d'eau et les canaux biliaires remplis d'un helminthe nommé *distome* ou *douve hépatique*; on regardait ce parasite comme un accident accessoire.

VERRIER.
Sur la cachexie
aqueuse.

M. Fundel a établi, à la suite d'un grand nombre

d'observations que les distomes sont la cause essentielle de la maladie et que le sol marécageux n'a d'autre rôle que de servir de nourrice, de favoriser l'éclosion des œufs. Ces œufs, évacués avec les excréments des animaux, se développent dans un milieu favorable; l'embryon nage dans l'eau à la manière d'un infusoire et est repris par les animaux sains avec l'herbe ou les boissons. Le professeur Gerlack n'a jamais vu naître de distomes chez des animaux auxquels il avait fait avaler des distomes féconds ou des œufs. Il faut donc admettre que la contamination a lieu par les jeunes embryons dont la présence a été constatée dans les prairies marécageuses.

VERRIER.
Sur l'usage
du maïs.

La dernière communication de M. Verrier est relative à l'usage du maïs. Cette céréale aurait été introduite en Europe par Christophe Colomb, mais son usage n'a pas été adopté sans beaucoup de difficultés. Des médecins, des hygiénistes l'ont accusée de produire le pellagre, la folie, le scorbut, la cachexie, etc. Déjà l'abbé Rozier et Cadet de Vaux avaient tenté sa réhabilitation, mais il faut arriver à 1830, où son innocuité fut définitivement admise.

Il est certain, et plusieurs membres l'ont déclaré, qu'il existe au Brésil, dans le nord de l'Amérique et même chez nous, en Franche-Comté, des races fortes et énergiques qui ne vivent que de maïs.

Les études géographiques ont pris à Rouen un nouvel et puissant essor depuis la fondation de la Société de géographie; des lectures, des conférences intéressantes ont été faites à la Société tout récemment. Deux voyageurs rouennais nous sont revenus avec des documents

précieux sur le commerce et l'agriculture : M. Delalande qui a parcouru le Canada et M. Schesler qui arrive d'Australie, de l'exposition de Melbourne. Dans une conférence que ce dernier a faite ces jours-ci sur ce pays étrange, l'Australie, pays presque aussi grand que l'Europe, j'apprenais, avec plaisir, ce fait peu connu, à ce qu'il paraît : C'est un havrais qui, en 1540, mettait le premier le pied sur cet immense territoire.

M. Gravier n'a pas cessé de collaborer activement à l'œuvre qu'il a fondée et il nous a fait part de deux travaux imprimés dans les Bulletins de la Société de géographie. Le premier est une étude sur le sauvage du Brésil. Notre confrère trouve dans la grammaire et la littérature des Guaranis, que l'on peut comparer, dit-il, d'après un célèbre jésuite portugais, à celle des meilleurs humanistes grecs ou romains, une preuve que ce peuple a une origine spéciale, qu'il doit descendre d'ancêtres américains et nullement de colonies asiatiques qui auraient émigré sur son sol. Il cite comme exemple une fable et des sentences, extraites d'une publication de M. Magalhaës, qui montrent un état de civilisation déjà avancé au point de vue intellectuel. Ces productions remontent, d'après M. Gravier, à des milliers d'années peut-être, mais sûrement à l'âge de pierre. Il n'admet pas que l'on puisse placer le berceau du monde en Mésopotamie et il pense que la terre a pu être habitée d'abord vers les pôles, où le refroidissement a dû commencer. Il a formé son opinion, dit-il, sur l'examen des mappemondes du moyen âge, presque toutes l'œuvre de religieux.

G. GRAVIER.
Le sauvage
du Brésil.

M. de Saint-Philbert a fait sur cette communication les observations suivantes. Il convient que l'on n'est pas bien certain du point du globe où l'espèce humaine a d'abord apparu, mais il ne croit pas que la terre ait dû se refroidir d'abord aux pôles. Elle portait en elle la source de sa chaleur et son refroidissement a dû se faire par rayonnement également sur toute la surface. Maintenant elle s'échauffe sous l'influence d'une chaleur transmise et les points les plus éloignés du foyer sont naturellement les plus froids, sans qu'on puisse en rien conclure de son état originaire.

G. GRAVIER.
Voyage de
Serpa Pinto.

M. Gravier nous a également donné lecture d'une traduction analytique du voyage de Serpa Pinto à travers l'Afrique australe. Ce Serpa Pinto est un portugais, capitaine dans l'armée royale, homme érudit et résolu, qui faisait partie d'une expédition, envoyée en 1877 par le gouvernement pour explorer l'intérieur de l'Afrique. Parti de Benguela le 12 novembre, les dangers, les privations, les maladies n'épargnèrent pas le voyageur : des routes escarpées, des fleuves non guéables, habités par les crocodiles et les hippopotames, semés de rapides dangereux, des hordes de sauvages hostiles, des animaux féroces qui rôdent autour du camp ou qui disputent le passage, la fièvre, les rhumatismes qui compromettent la santé ; en songeant à ces difficultés on comprendra ce qu'il a fallu d'audace et de résolution à Serpa Pinto pour poursuivre le but de son voyage.

Un des spectacles les plus curieux qu'il lui ait été donné de contempler est la grande cataracte du Zambèze,

qui en compte trente-quatre sur son parcours. Cette cataracte, peut-être la plus belle du monde, offre un tableau magnifique. Le fleuve, large de 1,800 mètres, se précipite d'une hauteur de 122 à 140 mètres dans une déchirure du basalte à parois verticales. Cette énorme chute produit des nuages d'eau où le soleil dessine en permanence un admirable arc-en-ciel. « Aucune parole humaine, avait déjà dit Liwingston, ne peut donner l'idée d'un pareil spectacle. »

Malgré les périls de toute sorte et sa santé très compromise, Serpa Pinto a recueilli une foule de documents sur les mœurs, les coutumes des populations, sur leur aptitude à la civilisation, sur le climat et les produits de ces contrées peu connues. Ses calculs et ses études de chaque jour lui ont permis de tracer la carte hydrographique du haut Zambèze et de rectifier beaucoup de données vagues et hypothétiques. C'est avec justice que les sociétés de Londres et de Paris lui ont décerné leurs grandes médailles d'or.

L'Académie a perdu dans la classe des sciences un de ses membres correspondants, le docteur Alfred Vy, d'Elbeuf. Les travaux de notre confrère ont surtout porté sur la vaccination animale. Lorsqu'il y a quelques années les questions de revaccination, d'affaiblissement du vaccin humain, de vaccination animale agitaient le monde médical, il prit une part sérieuse à ces discussions, institua des expériences et en tira des conclusions pratiques qui ont été exposées et discutées par mon prédécesseur, dans son compte-rendu de l'année 1868-69. En résumé, Alfred Vy était partisan déclaré des revac-

MALBRANCHE
Le Dr Alfred
Vy.

cinations, même en temps d'épidémie, de la dégénérescence du vaccin et de la nécessité de le revivifier en le faisant passer par l'espèce animale qui le produit spontanément. On lui doit aussi un mémoire sur l'épidémie de choléra de 1866 ; il décrit avec soin la marche et les ravages du fléau et indique les précautions à prendre pour éviter la contagion.

Alfred Vy était né à Bernay, dans l'Eure ; il se fixa à Elbeuf, où l'estime de ses concitoyens et de ses confrères le désigna pour les fonctions les plus honorables. Il était médecin de l'hospice d'Elbeuf, correspondant de la Société de médecine de Rouen, membre de l'Académie en 1869, et nous le trouvons à sa mort président de l'Association des médecins de la Seine-Inférieure. Le docteur Alfred Vy est décédé au mois de novembre 1880.

RAPPORT

SUR UN TRAVAIL DE M. COUTANT RELATIF
A LA DIRECTION DES BALLONS

Par M. RIVIÈRE

MESSIEURS,

Un de nos confrères, M. Gravier, vous a présenté, il y a quelques semaines, de la part de M. Coutant, ouvrier terrassier, une communication sur l'art aérostatique, que M. le Président a renvoyée à l'examen d'une commission composée de trois membres. Je viens, comme rapporteur de cette commission, vous rendre compte du travail de M. Coutant et de l'appréciation dont ce travail a été l'objet.

Permettez-moi d'abord, pour mieux préciser ce qu'il y a d'original dans les idées émises par l'auteur, de rappeler en quelques mots l'état de la question à l'étude de laquelle il semble avoir consacré tous ses loisirs.

Tout le monde sait que c'est aux frères Montgolfier qu'on doit l'invention des ballons à air chaud. La première expérience publique eut lieu à Annonay le 4 juin 1783, en présence des états-généraux du Vivarais. Le résultat eut un retentissement immense, et sur la proposition de M. de Breteuil, alors ministre, l'Académie

des sciences nomma une commission qui devait se mettre en rapport avec les inventeurs et leur fournir les moyens de répéter à Paris l'expérience d'Annonay.

Mais la curiosité publique était trop fortement surexcitée pour se résigner aux lenteurs habituelles des commissions académiques. Un professeur du Jardin des Plantes, Faujas de Saint-Fond, ouvrit une souscription pour subvenir aux frais de l'entreprise. La souscription fut couverte en vingt-quatre heures, et deux jours après, les frères Robert, habiles mécaniciens, se chargeaient de la construction de l'appareil aérostatique, dont le gonflement fut confié au physicien Charles, professeur au Conservatoire des arts et métiers.

Le procès-verbal de l'expérience d'Annonay ne donnait aucun détail sur la nature du gaz employé par les frères Montgolfier; on savait seulement que ce gaz était environ deux fois plus léger que l'air. Or le célèbre chimiste anglais Priestley venait de publier son fameux *Traité des différentes espèces d'airs*, dans lequel il exposait avec la plus grande lucidité les propriétés de tous les gaz connus à cette époque. On y lisait, par exemple, que l'hydrogène était quatorze fois plus léger que l'air atmosphérique. Charles, qui connaissait l'ouvrage de Priestley, se dit que si l'expérience d'Annonay avait réussi avec un gaz deux fois plus léger que l'air, elle devait réussir, *à fortiori*, avec l'hydrogène. Ce fut donc avec ce gaz qu'il entreprit de gonfler son ballon. L'opération fut aussi longue que laborieuse. L'art de préparer les gaz était alors dans l'enfance. Néanmoins, après cinq jours de soins et de peines, on parvint au résultat désiré, et le

ballon fut lancé au Champ-de-Mars en présence de cent trois mille spectateurs.

Ce ballon, entièrement fermé au départ, se fendit dans les airs par suite de la diminution de pression extérieure, lorsqu'il eut atteint une hauteur de 1,000 à 1,200 mètres, et il tomba lentement, à cinq lieues de Paris, dans le village de Gonesse, dont les habitants furent saisis d'une profonde terreur à l'aspect de ce globe immense qu'ils prirent un instant pour la lune.

Cependant l'un des frères Montgolfier s'était rendu à Paris sur la demande de l'Académie, et il dirigeait la construction d'une machine aérostatique qui fut lancée à Versailles en présence du roi Louis XVI et de toute sa cour. On avait suspendu au-dessous de l'appareil une cage renfermant un mouton, un coq et un canard.

Les deux premiers se laissèrent enlever sans donner aucun signe d'émotion, le canard seul fit entendre quelques protestations.

On croyait à cette époque que l'air était impropre à la respiration dans les régions supérieures de l'atmosphère. L'enlèvement des trois animaux précédents avait pour but de vérifier le fait. Le ballon retomba au bout d'un quart d'heure à une lieue de Versailles, et l'on put constater que ses trois hôtes ne ressentaient au retour aucune incommodité de leur voyage.

Ce fut à la suite de cette expérience que Pilâtre de Rozier crut pouvoir s'élancer dans les airs en ballon perdu. Il fit sa première ascension le 21 novembre 1783 avec le marquis d'Arlandes, dans un ballon gonflé avec de l'air chaud. Le départ eut lieu au bois de Boulogne

en présence d'une foule immense parmi laquelle se trouvait l'américain B. Franklin. C'est à cette occasion, dit-on, qu'il prononça les paroles suivantes si souvent répétées depuis lui. Un des assistants lui demandait : A quoi peuvent servir les ballons? — « A quoi peut servir l'enfant qui vient de naître », répondit Franklin.

Nos deux aéronautes avaient emporté avec eux une provision de combustible qui leur permettait d'activer le foyer en temps opportun. Ils constatèrent qu'ils pouvaient ainsi s'élever ou s'abaisser à volonté, et après être restés plusieurs heures dans les airs, ils descendirent à quelque distance de Paris, au lieu dit la Butte-aux-Cailles, entre la barrière d'Enfer et la barrière d'Italie.

Cinq jours après Charles et Robert s'enlevaient aux Tuileries avec un ballon rempli d'hydrogène. Ce fut à l'occasion de cette ascension, dit M. Figuier, que Charles imagina la soupape qui donne issue au gaz hydrogène et permet de déterminer ainsi la descente lente et graduelle de l'aérostat, — la nacelle où s'embarquent les voyageurs, — le filet qui supporte la nacelle, — le lest qui règle l'ascension et modère la chute, — l'enduit de caoutchouc appliqué sur le tissu du ballon, qui rend l'enveloppe imperméable et prévient la déperdition du gaz, — enfin l'usage du baromètre, qui sert à mesurer à chaque instant, par l'élévation ou la dépression du mercure, la hauteur que l'aéronaute occupe dans l'atmosphère. Pour cette première ascension, Charles créa tous les moyens, tous les artifices, toutes les précautions ingénieuses qui composent l'art de l'aérostation. On n'a

rien changé et l'on n'a presque rien ajouté après lui aux dispositions imaginées par ce physicien.

Les ascensions se sont multipliées depuis lors sur tous les points du globe, où nous voyons employer tantôt l'air chaud, tantôt le gaz hydrogène. Mais depuis 1823, époque à laquelle l'usage du gaz de l'éclairage s'est introduit en France, on a généralement renoncé à l'emploi de l'hydrogène que l'on remplace par le gaz de la houille. L'air chaud sert toujours à gonfler les ballons qu'on lance dans les fêtes publiques et qui n'emportent point de voyageurs avec eux. La préférence dont le gaz de l'éclairage est aujourd'hui l'objet, malgré sa plus grande densité, est motivée par cette considération que ce gaz se trouve tout préparé dans les grandes villes, et à un prix bien inférieur à celui de l'hydrogène.

Malgré ces avantages, M. Coutant voudrait revenir à l'emploi exclusif de l'air chaud, et il fait valoir avec beaucoup d'habileté les raisons qu'il émet à l'appui de sa thèse favorite.

Le gonflement d'un ballon au gaz de l'éclairage, nous dit-il, est une opération longue et coûteuse ; de plus, il faut compter avec le mauvais vouloir ou l'impuissance des compagnies d'éclairage, qui sont souvent dans l'impossibilité de fournir à l'improviste un volume suffisant de gaz. Enfin ce gaz se perd à travers l'enveloppe du ballon avec une rapidité d'autant plus grande qu'il est moins dense, et la provision de lest étant épuisée, l'aéronaute ne peut plus se soutenir dans les airs.

Supposons, au contraire, qu'on donne la préférence à

l'air chaud, 20 minutes suffiront pour gonfler un ballon de 3,000 mètres cubes de capacité ; l'auteur établit, par des calculs dont nous avons reconnu l'exactitude, que 12 kilogrammes d'essence de pétrole fourniraient en brûlant, abstraction faite des pertes, assez de chaleur pour porter cet énorme volume d'air de 0° à 150°, et l'aéronaute emportant avec lui, au lieu de lest, une provision suffisante d'essence, pourrait se soutenir dans les airs aussi longtemps qu'il le désirerait, et s'élever ou s'abaisser à volonté sans rien perdre de sa force ascensionnelle.

3,000 mètres cubes de gaz de l'éclairage à 30 cent. coûtent 900 fr. On aurait pour la même somme plus de 1,000 kilogr. d'essence de pétrole.

De plus, la déperdition de l'air à travers les enveloppes perméables est très faible, sinon nulle ; l'étoffe n'aurait donc plus besoin d'être vernie, et, par suite, son prix serait moins élevé.

Mais, dira-t-on, la densité du gaz de l'éclairage est beaucoup moindre que celle de l'air chaud, et, par suite, sa force ascensionnelle est beaucoup plus grande.

C'est une erreur facile à réfuter. La densité d'un bon gaz d'éclairage est rarement inférieure à 0.6, et pour réduire la densité de l'air à 0.6, il suffirait de le porter à 175°, température dont on pourra s'approcher beaucoup dans les circonstances précédentes, si la nature de l'enveloppe ne permet pas de l'atteindre.

La seule objection sérieuse que l'on puisse élever contre l'emploi de l'air chaud, c'est donc le danger d'incendie, et M. Coutant croit l'éviter par l'emploi d'un

petit fourneau de son invention, dont le prix ne dépasserait pas 136 fr.

Ce fourneau serait alimenté avec le pétrole. La flamme serait entourée de tous côtés par des cloisons et des toiles métalliques qui ne pourraient lui livrer passage, et elle serait dirigée dans son parcours par des diaphragmes qui utiliseraient la chaleur produite d'une manière beaucoup plus complète que dans les circonstances ordinaires.

Pour déterminer un tirage suffisant, l'auteur propose d'établir un petit ventilateur à l'orifice d'une cheminée d'appel. Ce ventilateur s'emparerait des produits de la combustion et les lancerait sans perte aucune dans l'intérieur de l'aérostat. L'inconvénient de cette disposition, c'est l'obligation de maintenir le ventilateur en mouvement. Mais cet appareil, dont nous croyons que l'importance est exagérée, est-il réellement indispensable ? C'est ce que l'expérience n'a pas encore appris.

Il y a loin, comme l'on voit, de cette application raisonnée de la chaleur aux procédés de chauffage employés par les premiers aéronautes, procédé qui consistait à entretenir le feu dans une espèce de réchaud, avec de la paille et des copeaux de bois sec.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans le détail des précautions qu'il indique pour préserver le réservoir d'essence minérale des atteintes du foyer, pour empêcher le liquide de se déverser pendant les oscillations de l'aérostat, pour le maintenir dans les brûleurs à un niveau constant et surtout pour utiliser la chaleur produite de la manière la plus complète et la plus avanta-

geuse. Toutes les dispositions qu'il a imaginées sont malheureusement restées à l'état de projet, sa position de fortune, comme il le reconnaît lui-même, ne lui permettant pas de les soumettre à ses frais au contrôle de l'expérience. Il fait donc appel au concours de tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'aéronautique, et demande qu'on lui vienne en aide pour faire passer ses spéculations du domaine de la théorie dans celui de la pratique. Il s'agirait d'une dépense relativement peu importante pour savoir si quelque circonstance imprévue ne viendrait pas déjouer des prévisions dont la légitimité ne nous paraît pas encore parfaitement établie, et, en présence des espérances que l'on peut concevoir, nous pensons que l'Académie doit s'associer aux vœux exprimés par l'auteur, encourager ses efforts si persévérants, et appeler sur lui, par son approbation, la sympathie des particuliers et des corporations qui ne désespèrent pas de voir un jour le grand problème de la navigation aérienne entièrement résolu.

C'est dans cette pensée que votre commission a l'honneur de vous proposer de transmettre à la Société d'Encouragement un résumé de la communication qui vous a été adressée, et d'appeler la bienveillante attention de ses membres sur l'intérêt que présente cette communication et sur la position de fortune de l'auteur, auquel un secours pécuniaire permettrait de compléter ses recherches en leur donnant l'autorité qui leur manque encore, l'autorité de l'expérience.

Mais, en dehors des considérations précédentes, il en est une autre qui ne pouvait manquer d'impressionner

vivement votre commission. Dans l'exposé de ses recherches, M. Coutant a fait preuve de connaissances qu'on doit rencontrer bien rarement chez les personnes de sa profession. Le spectacle d'un ouvrier qui consacre ses loisirs à l'étude et ses économies à l'achat d'ouvrages scientifiques est assez intéressant pour éveiller les sympathies de tous les hommes de cœur. Nous avons donc l'honneur de vous proposer de féliciter M. Coutant, et de lui accorder une médaille de bronze à titre d'encouragement.



NOTE

sur

LES ASCENSIONS DE BLANCHARD ET DE PILATRE DES ROZIERES

Par M. DE BEAUREPAIRE

J'ai cru répondre, pour ma part, au vœu de l'Académie, en relevant dans les Archives du département, fonds de l'Intendance, quelques notes, malheureusement en petit nombre, concernant les premiers aérostats.

Un dossier est consacré aux affaires générales, trois autres dossiers à des affaires particulières, relatives aux aéronautes Blanchard, de Gaulle, Pilatre des Roziers.

Je me bornerai à extraire de ces dossiers quelques citations ; mieux eût valu pour vous, sans doute, que je prisse la peine de les analyser, mais le temps m'a manqué pour le faire. Il ne m'appartiendrait pas d'ailleurs d'aborder un sujet absolument étranger à ma compétence. Mon but n'a point été de composer un mémoire, mais de signaler des documents que d'autres pourront peut-être utiliser.

En 1783, J.-J. Le Boulenger, imprimeur du Roi à Rouen, imprimait, par ordre de l'Intendant, un extrait

de la *Gazette de France*, du 2 sept. 1783. C'était un avis que le gouvernement avait cru à propos de porter à la connaissance du public. Voici quelques passages de ce document.

« On a fait une découverte dont le gouvernement juge convenable de donner connaissance, afin de prévenir les terreurs qu'elle pourroit occasionner . parmi le peuple.

« En calculant la différence de pesanteur entre l'air appelé inflammable et l'air de notre atmosphère, on a trouvé qu'un ballon rempli de cet air inflammable devoit s'élever de lui-même vers le ciel, pour ne s'arrêter qu'au moment où les deux airs seroient en équilibre; ce qui ne peut être qu'à une très grande hauteur. La première expérience en a été faite à Annonay en Vivarais par les sieurs Montgolfier, inventeurs. . . . La même expérience vient d'être renouvelée à Paris (le 27 août, à 5 h. précises du soir), en présence d'un nombre infini de personnes : un globe de taffetas, enduit de gomme élastique, de 36 pieds de tour, s'est élevé du Champ de Mars jusque dans les nues, où on l'a perdu de vue; il a été dirigé par le vent vers le nord-est, et on ne peut prévoir à quelle distance il sera transporté. On se propose de répéter cette expérience avec des globes beaucoup plus gros. Chacun de ceux qui découvriront dans le ciel de pareils globes qui présentent l'aspect de la lune obscurcie, doit donc être prévenu que loin d'être un phénomène effrayant, ce n'est qu'une machine toujours composée de taffetas, ou de toile légère revêtue de papier, qui ne peut causer aucun mal, et dont il est à présumer qu'on

fera quelque jour des applications utiles aux besoins de la société. »

Le goût des ballons ne tarda pas à se répandre, et après avoir essayé d'éclairer le peuple, le gouvernement crut nécessaire de prendre des précautions contre l'intrépidité des aéronautes. On avait reconnu que les ballons pouvaient causer des accidents très préjudiciables, surtout lorsqu'ils portaient du feu. L'Intendant dut mander, de la part de S. M., aux juges de police de la Généralité de Rouen, de défendre de lancer aucune de ces machines aérostatiques chargées de feu sans en avoir obtenu la permission du gouvernement.

Dès l'année 1784, Blanchard vint à Rouen. Il y fit deux ascensions, l'une le 23 mai, et l'autre le 18 juillet (1). A la dernière il alla descendre dans la plaine de Puisanval à une distance de 60 kilomètres de son point de départ. Ce fut après cette ascension qu'il se rendit par Dieppe en Angleterre. Au moment de quitter la France, il eut dans cette ville des difficultés avec le maire, M. Niel, et les employés de la douane, au sujet du ballon qu'il avait apporté, et avec lequel il s'était proposé de passer de l'autre côté du détroit. Ces difficultés sont exposées dans deux lettres dont voici le texte. Elles furent adressées à

(1) Ces ascensions furent certainement considérées comme les faits les plus notables de l'année 1784. Le ballon de Blanchard, s'élevant dans les airs en agitant ses longues ailes, est figuré en tête du *Calendrier Royal pour l'année 1785*, publié à Rouen, chez Pierre Sehier. Un assez long récit intitulé : « *Extrait des procès verbaux des voyages aériens de M. Blanchard, faits à Rouen les 23 mai et 18 juillet 1784* », encadre de deux côtés ce calendrier, en forme de placard.

l'Intendant, l'une par Blanchard, l'autre par M. Gilles, avocat à Dieppe.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de réclamer votre protection. Je suis menacé par les employés de la douane de Dieppe de payer des droits pour mon ballon, lorsque je le ferai transporter pour l'Angleterre ; j'en suis d'autant plus surpris que ce n'est pas marchandises, et qu'il n'est point neuf; ce n'est purement qu'une machine de physique qui ne doit rien au fermier; pourquoi j'ai l'honneur de vous en informer à ce qu'il vous plaise ordonner qu'il sera exempt d'aucuns droits.

« J'ai l'honneur d'estre avec respect votre très humble et très obéissant serviteur,

« BLANCHARD.

« Dieppe, le 14 aoust 1784. »

« Monsieur,

« M. Blanchard est passé en Angleterre de samedi dernier 14 du mois (c'était le jour même où il avait écrit à l'Intendant). Il a laissé son globe à Dieppe parce que ses ouvriers donnent un vernis moins cher en cette ville qu'à Londres. Pour y réussir il a fallu le souffler, et comme cette machine est intéressante, les gens de

M. Blanchard l'ont laissée voir pour toutes sortes de prix. M. Niel, maire de la ville, veut imposer un droit sur cette machine, je ne sais à quel titre. Mais comme M. Blanchard m'a engagé de veiller à ses intérêts, et que je ne puis penser que l'intention du Roy soit de donner des entraves à la perfection des arts qu'il accueille, j'ai l'honneur de réclamer votre protection pour M. Blanchard absent et de vous prier de donner vos ordres à M. Niel, qui n'a aucun caractère pour établir des impôts sur les sujets de sa Majesté.

« Je suis avec respect votre très humble et très obéissant serviteur,

« GILLES, avocat.

« Dieppe, le 16 aoust 1784. »

Le surlendemain, c'est-à-dire aussitôt après la réception de cette lettre, l'Intendant informait M. Gilles qu'il écrivait à M. Pocholle, son subdélégué. Il écrivit, en effet, le jour même à ce fonctionnaire pour le charger de prendre la défense de M. Blanchard contre le maire de Dieppe et contre les employés de la douane.

La même année, le Havre fournit un nouvel aéronaute, M. de Gaulle, ingénieur de la marine en cette ville, et dont le nom figure parmi les membres de notre Académie.

Vers la fin de juillet 1784 celui-ci avait demandé au ministre, M. de Vergennes, la permission de faire au Havre une souscription pour un ballon aérostatique. Le

ministre écrivit à l'Intendant, et lui exprima la crainte que le voisinage de la mer ne rendît l'entreprise dangereuse. Tel était aussi le sentiment de M. de Crosne. Ce fut dans ce sens qu'il répondit à M. de Vergennes :
« M. de Gaule convient luy-même que jusqu'à présent
« aucun de ceux qui se sont occupés de la formation
« de balons et de les faire enlever n'a pu parvenir à
« les diriger et que toutes leurs tentatives ont été infructueuses. Le s^r de Gaule doit croire, ou il présu-
« meroit trop de luy même, que les inventeurs et ceux
« qui à leur imitation ont fait différents essais ont ou
« doivent avoir à cet égard plus d'expérience que luy,
« et je me persuade qu'aucun d'eux ne voudroit, avant
« d'être assuré de pouvoir le diriger, risquer de se faire
« enlever dans le voisinage de la mer. Le sieur de Gaule
« n'a jusqu'à présent donné aucune preuve d'expérience dans cette partie, et je regarderois comme une
« très grande imprudence de sa part de faire son premier essay à proximité de la mer, n'étant pas certain
« de pouvoir se diriger à son gré. Il s'exposeroit, ainsi
« que la personne qui l'accompagneroit, à tomber dans
« la mer. »

Cependant M. de Gaulle ne se rebuta pas. M. Glier, lieutenant général du bailliage, avait cru pouvoir, sans se mettre en opposition avec les ordres de l'Intendant, permettre à cet ingénieur de faire imprimer l'annonce d'une souscription pour son aérostat, parce que l'intention de S. M. était de ne défendre que les machines aérostatiques chargées de feu, et de laisser aux officiers de police la faculté de permettre les ballons chargés de

feu ou inflammables. En même temps, M. de Gaulle intéressait à son entreprise M. le duc de Saint-Aignan, auquel il fit remettre un mémoire, en forme de lettre, ainsi conçu :

« Monsieur le Duc,

« J'ai reçu la lettre dont il vous a plu de m'honorer, concernant la crainte qu'il n'arrive un événement à l'aérostat que je propose de faire partir du Havre, dans l'instant qu'il planeroit au dessus de la Seine. Je vous prie, M. le Duc, de vouloir bien agréer le sentiment de la respectueuse reconnaissance de l'intérêt que vous voulez bien prendre à ma conservation. Mais daignez être persuadé qu'ayant navigué pendant près de vingt ans, je connois assez la mer et l'inconstance des vents pour ne pas m'être precautionné contre tous les événements qui pourroient m'arriver.

« Premièrement, en partant par ce que nous appelons, en terme marin, un vent fait, l'embouchure de la Seine est un espace trop court pour qu'en une demi-heure au plus qu'il faut pour faire le trajet, les vents puissent sauter du nord-ouest au sud-est, qui sont les seuls qui pourroient directement être contraires et me porter en mer. Ces changements subitz d'un rumb de vent opposé ne sont pas sans exemple, mais ils n'ont jamais lieu que dans les ouragans et les tempêtes, et certainement ce ne sera pas pendant ce temps-là que j'entreprendrai mon voyage ; mais cependant, comme il faut prévoir tout ce

qui peut arriver, je stationnerai plusieurs bateaux pêcheurs dessus les jetées de ce port jusqu'à la côte de basse Normandie, et même je compte en mettre quelques-uns sur la rade.

« Secondement, malgré ces précautions, au lieu de suspendre à l'aérostat une gondole ou galerie pour les voyageurs, j'y placerai un bateau qui avec la plus grande légèreté aura la propriété de se tenir à flot sur l'eau comme une chaloupe ordinaire : moyennant ma boussole, 2 avirons et quelques vivres, je descendrois, à 20 lieues de terre que je n'aurois pas la moindre inquiétude ; quoique je sois un des derniers sujets de l'État, certainement je tiens trop à la vie pour m'exposer impunément par une témérité mal entendue.

« Soiez persuadé, M. le Duc, que le plaisir de voyager dans les airs n'est pas le but auquel j'aspire, mais c'est à la perfection d'une découverte qui peut être de la plus grande utilité à laquelle je désire de pouvoir contribuer. Les moyens de direction ne sont point encore connus, mais sont-ils physiquement impossibles à trouver ? Je ne crois pas qu'aucune personne instruite ose affirmer la négative. J'entends répéter partout qu'un aérostat n'ayant pas comme un vaisseau un point d'appui, il ne peut être dirigé. Cette conséquence me paraît fausse, en ce qu'un vaisseau et l'agent qui tend à le faire mouvoir occupent deux éléments différents ; mais les oiseaux, ainsi que les ballons dont le corps est l'agent qui les met en mouvement, occupent le même élément où ils ont un point d'appui ! Cependant ils se dirigent. Je crois que lorsque nous voudrons réussir, il nous faudra tirer avan-

tage de moyens que la nature emploie chez les animaux dont l'air est l'élément naturel ; nous réussirons d'autant plus facilement qu'il nous faut des agents moins considérables que ceux que la nature emploie chez les animaux. La raison en est simple : les ailes et la queue des oiseaux ont trois conditions essentielles à remplir, les élever, les soutenir et les diriger ; or un aérostat bien fait doit s'élever et se soutenir à une élévation relative à son excès. Il ne lui manque donc plus que le moyen de direction, je ne me flatte pas de l'avoir trouvé. Si cela étoit je ne prendrais pas les précautions que j'ai indiquées plus haut ; mais au moins j'espère quelque réussite, et si j'étois assés fortuné pour pouvoir répéter à mes frais plusieurs de ces expériences, j'ose croire que j'approcherois bien près du but désiré. Peut-être, Monsieur le Duc, me dirès-vous que les expériences peuvent également se faire sur terre, sans s'exposer à chercher une rivière qui a trois lieues de large ; cela seroit vrai si nous étions aussi certain de l'agitation de l'atmosphère au-dessus de l'eau comme nous pouvons l'être au-dessus de la terre. Nous voyons journellement qu'à l'embouchure de la Seine les vents sont différents de ce qu'ils sont à une distance d'une lieue ou deux de cette rivière ; nous savons par expérience que la première *Mongolfière* qui s'est élevée du château de la Meute, dans laquelle étoient MM. le marquis D'Arlande et Pilatre de Rosier, a eu beaucoup de peine à traverser la Seine, et qu'un courant d'air l'entraînoit du côté du courant de cette rivière : je crois donc qu'il seroit nécessaire d'acquérir à ce sujet les éclaircissements qui nous manquent. Il

peut y avoir des circonstances où les ballons seroient très utiles en mer. Je n'ose encore entreprendre sur cet élément des voïages aussi longs comme je le désirerois, mais j'espère qu'après avoir acquis à ce sujet plusieurs connoissances qui me manquent, je pourrai faire quelques expériences plus hardies.

« J'aurois déjà soumis mes moyens au jugement de l'Académie, si je ne m'étois pas imposé une loi qui m'a paru être essentielle, qui est de ne jamais rien présenter à cette respectable et savante compagnie sans m'être auparavant convaincu de la solidité de mes expériences. »

Grâce à l'appui de M. de Saint-Aignan, M. de Gaulle obtint la permission qu'il sollicitait, à la charge toutefois de prévenir le commandant de la place et les juges de police et de se soumettre à ce qu'ils croiraient devoir lui prescrire. (16 nov. 1784.) L'expérience eut lieu peu de temps après, et n'eut qu'un demi-succès.

L'année suivante M. de Gaulle demanda à M. de Vergennes la permission de faire au Havre une seconde expérience d'un ballon aérostatique enlevé par le procédé du feu. Mais cette fois il rencontra une opposition insurmontable de la part des officiers municipaux, de M. Oursel, subdélégué du Havre, du commandant de la place et de l'Intendant de la Généralité. Il suffira de faire connaître la lettre écrite par ce dernier à M. de Vergennes :

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous renvoyer le mémoire du sr de Gaule, ingénieur de la marine au Havre, qui

demande la permission de faire une seconde expérience.

« Il résulte, Monsieur, des éclaircissements que j'ai pris à ce sujet qu'il y auroit les plus grands inconvénients à permettre au s^r de Gaule de tenter une seconde expérience. Le succès de la première a convaincu les officiers municipaux du Havre et les habitants de cette ville des dangers qu'il y auroit à les réitérer, non seulement à cause du voisinage de la mer, mais par la facilité avec laquelle un ballon de cette nature peut devenir le principe d'un incendie. On m'observe que le premier étant tombé avec son réchaud sur des toiles qui étoient au sec sur le bord de la mer y a causé des dommages que le s^r Arthaud, dont le s^r de Gaule n'est que le prête-nom, a été obligé de réparer. La même chute, par un vent contraire, pouvoit arriver sur les chantiers de construction voisins de ces toiles, sur l'arsenal, sur le port, sur la ville, et alors quels moyens auroit employés le s^r Arthaud pour réparer les pertes qu'auroit pu causer son imprudence ? La soumission qu'il passe à cet égard ne peut être regardée que comme illusoire. Aussi, Monsieur, ne pourroit-on accorder à ce particulier la permission qu'il sollicite sans répandre les plus vives inquiétudes dans la ville du Havre, et sans s'exposer aux plus justes réclamations de la part des habitants et officiers municipaux. Je suis même instruit qu'ils se prêteroient avec peine sur ce point aux ordres les plus précis, et qu'il y auroit lieu de craindre de leur émotion quelque démarche inconsidérée. Je crois, d'après ces éclaircissements,

que la demande de M. de Gaule n'est point dans le cas d'être accueillie. »

M. de Vergennes se rendit à ses raisons, qui paraissaient en effet très sérieuses, et cette seconde expérience n'eut pas lieu.

Pilatre des Roziers appartenait aussi à l'Académie de Rouen. A ce titre, la lettre suivante nous présente un intérêt particulier. Elle est adressée par l'Intendant au Contrôleur général.

« Monsieur,

« Il m'a été adressé une requête par le s^r Anfrye, fabricant d'acide vitriolique au village de Déville-lès-Rouen, qui réclame le paiement d'une somme de 1,860 l. 10 s. pour reste du prix des fournitures d'acide vitriolique qu'il a faites l'année dernière au feu s^r Pilatre des Roziers pour sa malheureuse et dernière expérience de Boulogne. La preuve de ces fournitures paraît suffisamment constatée, notamment par une lettre originale que ce physicien lui écrivit de Londres le 30 mai ; il y eut même sentence de condamnation rendue par le Châtelet de Paris au profit du s^r Anfrye contre sa succession ; mais le grand nombre des créanciers absorbant tout, il ne reste au sieur Anfrye d'autre ressource que dans l'espoir dont il se flatte que le gouvernement voudra bien éteindre une dette occasionnée par une expérience entreprise sous ses auspices. Je ne puis en conséquence prendre d'autre parti sur cette requête que

d'avoir l'honneur de vous l'adresser, Monsieur, avec la pièce originale qui y est jointe et de vous supplier de vouloir bien me faire connaître ce que le s^r Anfrye peut espérer de vos bontés pour son paiement.

« Rouen, 17 août 1786. »

M. de Calonne, au nom du gouvernement, accepta la dette du malheureux aéronaute (Versailles, 3 sept. 1876), et le 18 du même mois, la somme de 1,860 l. 10 s. fut payée au s^r Anfrye par M. Ribout, secrétaire de l'Intendance.

BLANCHARD

ET

L'AÉROSTATION A ROUEN AU XVIII^e SIÈCLE

Par M. LORMIER

MESSIEURS,

Tout en m'inquiétant de ne pouvoir vous présenter, au sujet de la question qui a été traitée dans deux de vos dernières séances : *les Ballons et leur histoire en Normandie*, une étude qui vous offre l'intérêt du rapport de votre Commission, ou capable d'exciter la sympathique curiosité qui s'attache toujours aux communications de notre savant vice-président, j'ai cru qu'il ne serait pas tout à fait inopportun de vous parler encore — d'ailleurs très brièvement — d'expériences faites, vers la fin du XVIII^e siècle, à Rouen ou par des Normands, après les ascensions du mois de juin 1783, à Annonay, et du mois de septembre de cette même année, à Paris.

Le premier qui s'occupa dans notre ville de donner une idée exacte de l'invention tant et si justement pro-

clamée alors, fut un membre de votre Académie, le professeur de physique Scanegatty ; il lut plusieurs mémoires dans vos séances, tint le journal de la ville au courant des tentatives faites ici et là, et lui-même prépara des expériences publiques.

Dès le 19 septembre 1783 il faisait distribuer des bulletins de souscription annonçant que si un certain nombre de personnes consentaient à payer la somme de 3 livres, il construirait une machine aérostatique de plus de 17 pieds de diamètre. Les seuls souscripteurs, annonçait-il, auraient le plaisir de la voir s'élever de terre ; le public pourrait la suivre des yeux hors l'enceinte ; il ajoutait : « Voilà un grand pas de fait dans la navigation aérienne ; il en reste sans doute à faire. Qui sait si un jour on ne traversera pas la mer *guindé* dans ces machines ? Il ne faut qu'un homme déterminé qui ose débiter. » Vous le savez, Messieurs, ces hommes déterminés ne devaient pas tarder à apparaître.

Au Petit-Andely, Blanchard, le fils d'un pauvre tisserand, en aidant sa famille dans son humble métier, occupait ses loisirs à toutes sortes d'inventions. Bien que manquant d'instruction, n'ayant aucune notion de mécanique, il avait déjà réussi à construire une voiture qu'il faisait rouler sans chevaux ; plus ingénieux encore et plus hardi, il avait osé entreprendre de faire monter l'eau de la Seine au Château-Gaillard, élevé de plus de deux cents pieds au-dessus du fleuve, et il était parvenu en effet à faire couler l'eau sur les ruines de la forteresse. Depuis dix ans une autre pensée l'occupait uniquement : il avait rêvé de s'élever dans les airs et de s'y diriger.

Pour cela il avait imaginé une machine ayant la forme d'un oiseau, convexe par dessus et par dessous, étroite à l'avant et à l'arrière, ayant pour tête la proue et pour queue le gouvernail ; le corps était fait de bois, autant qu'il l'avait pu trouver, léger et solide. L'inventeur pouvait entrer dans cette machine, s'y asseoir avec un compagnon de voyage ; six ailes de dix pieds d'envergure sur dix de largeur, qu'un ressort faisait déployer rapidement, étaient adoptées à cette voiture aérienne ; celles de devant et celles de derrière devaient servir à l'ascension, les quatre placées de chaque côté, soutenir la machine et la faire planer. Le bruit de ces essais s'était déjà répandu au loin, Blanchard avait été appelé à Paris, et les frères de Louis XVI, les ducs de Chartres et de Bourbon avaient récompensé ces commencements, promettant en outre chacun un don de 4,000 livres s'il arrivait à bonne fin.

Cependant Blanchard étonné et charmé de l'invention des frères Montgolfier abandonna aussitôt sa machine volante ; il conserva seulement les ailes qu'il changea en rames ; le gouvernail et le parachute furent suspendus entre sa nacelle et le ballon. « Je rends, écrivait-il à cette époque au *Journal de Paris*, un hommage pur et sincère à l'immortel Montgolfier, sans le secours duquel j'avoue que le mécanisme de mes ailes ne m'aurait peut-être jamais servi qu'à agiter un élément indocile qui m'aurait obstinément repoussé sur la terre comme le lourd autruche, moi qui comptais disputer à l'aigle le chemin des nues. »

Le 2 mars 1784 il tenta à son tour une ascension à

Paris au Champ-de-Mars. Ce fut lorsqu'il s'apprêtait à partir seul, qu'un élève de l'école de Brienne, qui n'était pas le jeune Bonaparte, quoi qu'en ait dit la plupart des biographes, se lança dans la nacelle, et, malgré prières et injonctions, refusa de descendre ; exaspéré par cette résistance, Blanchard chercha à précipiter cet importun hors la nacelle, une lutte s'engagea, l'obstiné militaire tira son épée, et lorsque les spectateurs mirent fin à cette scène, l'aéronaute avait le poignet transpercé ; il donna néanmoins l'ordre de couper les cordes, et le ballon s'éleva aussitôt à une grande hauteur. Dans de telles circonstances cette ascension remplit d'enthousiasme les nombreux spectateurs, mais ne répondit pas aux promesses faites par Blanchard de se diriger vers un point déterminé. Non seulement il ne put, à l'aide de ses avirons en partie brisés, imprimer, comme il l'espérait, certains mouvements, mais encore il faillit périr : à une certaine hauteur la soie du ballon se tendit sous la pression de l'hydrogène ; s'apercevant juste en temps du péril qu'il courait, l'aéronaute inexpérimenté ouvrit en hâte la soupape et dut descendre dans les plaines de Billancourt, à peu de distance de Sèvres, alors qu'il avait promis de descendre à la Villette, et qu'il y était attendu.

C'est à la suite de cette ascension que le bruit de la venue de Blanchard se répandit à Rouen. Des avis dans le journal des affiches annoncèrent que le dimanche 23 mai il ferait une expérience nouvelle, monterait et descendrait au moyen d'ailes et de machines de son invention, qu'il espérait même diriger sa marche, planer

longtemps, faire des évolutions de toute nature. Le rendez-vous était donné sur le port, à Saint-Sever, aux anciennes Casernes (vers l'endroit, sans doute, où sont aujourd'hui les Docks). Il avait établi son laboratoire sur l'emplacement des Célestins près la rue Eau-de-Robec, et l'on était convoqué avant le dimanche en question à aller voir, à cette place, le ballon, le vaisseau, les machines et l'appareil. Le prix demandé pour jouir de tout le spectacle était, ce semble, assez élevé : 6 livres pour être placé dans l'enceinte réservée, et 3 livres seulement hors de l'enceinte. Le *Journal de Rouen* donna, quelques jours après, assez longuement le compte-rendu de l'expérience : « Le dimanche 23 de ce mois, M. Blanchard a fait l'expérience de son bateau volant. La réputation de cet artiste célèbre, la hardiesse de son entreprise ont attiré une si grande affluence d'étrangers, que, dès la veille, il était impossible de se procurer un lit dans les hôtels ni dans les auberges. C'est aux yeux d'un public immense que s'est signalé M. Blanchard : il est parti des anciennes Casernes à 7 h. 20, son baromètre étant à 28 pouces 4 lignes, et s'est élevé majestueusement dans l'air ; il a plané longtemps sur la ville, après quoi un vent violent contre lequel il a lutté a brisé son gouvernail ; alors il ne s'est plus occupé que de faire des observations, et de monter et de descendre au moyen de ses ailes. A 7 heures 35 minutes 10 secondes, il a remarqué que son baromètre était descendu à 19 pouces 8 lignes ; au même instant il a traversé un petit nuage blanchâtre, ensuite un autre très épais, qui l'a considérablement mouillé,

puis il s'est élevé à une hauteur qui lui a fait éprouver les effets de la glace. » Je m'arrête dans ce long compte-rendu ; Blanchard descendit ce jour-là, sans encombre, au milieu de la plaine de Claville-Motteville, à 5 lieues de l'endroit de son départ ; il fut gracieusement reçu par MM. de Crèveœur et Morin d'Auvers, conseillers au Parlement. Rien d'ailleurs ne manqua à son triomphe : prose élogieuse, poèmes épiques et menus vers, toutes ces ovations lui furent décernées sans réserve ; en particulier M. du Chosal, avocat au Parlement de Paris, fit imprimer une épopée en plusieurs chants ayant pour seul titre le nom de l'aéronaute. Un autre littérateur, dès le jour même, avait fait distribuer à profusion cette petite pièce tant soit peu hyperbolique :

Sous le ballon, isolé sur ton char,
Nous t'avons vu, intrépide Blanchard,
Prendre l'essor, et d'une main habile
Te gouverner, et, ramant avec art,
Franchir la Seine et planer sur la Ville ;
Puis, à ton gré t'élançant vers les cieux,
Hors l'horizon disparaître à nos yeux ;
Ainsi, Blanchard, tu sais nous rendre utile
L'Aérostат jusqu'alors indocile ;
Et, promenant un regard curieux
Sur notre Globe, en dépit de l'envie,
Tu vas jouir d'une nouvelle vie,
Et tu pourras, voyageant chez les Dieux,
Par ton bateau correspondre avec eux.

C'était là parole de poète : à Rouen comme à Paris les efforts faits avec des avirons n'avaient donné aucun résultat. Quoi qu'il en ait été, Blanchard, pour parler le

langage de ses affiches, jaloux de mériter de plus en plus l'estime et la considération du public rouennais, eut l'honneur d'annoncer qu'il était dans l'intention de répéter son expérience aérostatique ; il promettait cette fois d'emmener un compagnon de voyage. — Le 17 juillet cette deuxième ascension eut lieu à la même place que la première ; contentons-nous de la raconter en peu de mots. Blanchard partit accompagné de M. Bobby, greffier au Parlement ; le ballon s'éleva presque en ligne droite à une grande hauteur, il descendit sans le moindre accident, à 15 lieues de Rouen, dans la paroisse de Puisenval.

Blanchard n'eut pas un succès moindre qu'à sa précédente ascension ; le surlendemain 20 juillet il fut couronné sur le théâtre de la ville au milieu des acclamations de tous les spectateurs ; son portrait, déjà en vente chez les marchands d'estampes, fut additionné de ces mots : *Blanchard la gloire de la Normandie* ; l'Académie de Rouen demanda le procès-verbal de ce voyage, qui lui fut envoyé et se trouve encore, je crois, dans ses archives.

C'est à cette époque qu'après les difficultés que vous a fait connaître M. de Beaurepaire, il se rendit en Angleterre. La première ascension qu'il y fit eut lieu à Chelsea, à deux milles environ de Londres, le 16 octobre 1784 ; le seul changement fait à son appareil avait été l'enlèvement du cerceau qui servait d'équateur, et du parasol.

Il partit avec M. Sheldon, le premier anglais qui monta en ballon : l'aérostat s'en alla descendre dans une

prairie près du village de Sunbury, dans le Middlesex, à environ 14 milles de Londres.

Enfin, à la date du 7 janvier 1785, craignant d'être prévenu par Pilatre des Roziers, Blanchard tenta la périlleuse traversée du Pas-de-Calais avec le docteur américain Jeffries. Il prit pour point de départ Douvres ; dès que le ballon fut gonflé, on le plaça à 14 pieds de la falaise, la nacelle y fut attachée, et à 1 heure 1/2 les aéronautes se livrèrent au vent ; il était favorable, mais diverses circonstances risquèrent de rendre le voyage fatal. Ils avaient fait à peu près la moitié de leur voyage, quand l'aérostat commença à décliner vers la mer, il ne put se relever au prix de tous les objets qu'ils avaient avec eux : outils, ancres, cordages, provisions, le gouvernail lui-même, les rames, tout fut successivement et inutilement jeté à la mer. Le ballon descendant toujours les voyageurs jetèrent leurs vêtements ; on voyait à la vérité la côte de France, mais au loin ; alors le docteur Jeffries proposa de sacrifier sa vie, et il était sur le point de se précipiter pour délester le ballon, quand un vent violent qui s'éleva les porta, contre toute espérance, dans la forêt de Guines près de Calais. On peut se rendre compte de leur joie et de l'effet produit sur la population du pays par une si heureuse audace.

Dès le lendemain une fête publique fut donnée en l'honneur des deux hardis aéronautes. Le drapeau français fut planté devant la porte de la maison où les voyageurs avaient passé la nuit, et où ils reçurent bientôt la visite de toutes les notabilités de la ville. Un grand banquet leur fut offert, et à la fin du repas le

maire remit à Blanchard une boîte d'or renfermant des lettres qui lui accordaient le titre de citoyen de Calais. Il serait trop long d'énumérer ce qu'attira à Blanchard d'honneurs et de profits sa téméraire et heureuse traversée, notons seulement qu'un an plus tard, la municipalité de Calais érigea une colonne dans la clairière du bois de Guines où étaient descendus les aéronautes, et qu'on y grava cette inscription :

SOUS LE RÉGNE DE LOUIS XVI

MDCCLXXXV,

JEAN-PIERRE BLANCHARD DES ANDELYS EN NORMANDIE

ACCOMPAGNÉ DE JEFFRIES, ANGLAIS,

PARTIT DU CHATEAU DE DOUVRES, EN AÉROSTAT,

LE SEPT JANVIER, A UNE HEURE UN QUART ;

TRAVERSA LE PREMIER LES AIRS

AU-DESSUS DU PAS-DE-CALAIS

ET DESCENDIT A TROIS HEURES TROIS QUARTS

DANS LE LIEU MÊME OU LES HABITANTS DE GUINES

ONT ÉLEVÉ CETTE COLONNE

A LA GLOIRE DES DEUX VOYAGEURS.

On comprend combien la catastrophe dont Pilatre des Roziers venait alors d'être victime ajoutait d'éclat au triomphe de Blanchard.

Mais il faut bien le reconnaître, à partir de cette époque, ce dernier ne fit plus qu'exploiter, sans utilité pour la science, ses audacieuses expériences.

Ce ne fut d'ailleurs qu'après des pérégrinations nombreuses à travers toute l'Europe et une partie de l'Amérique qu'il revint à Rouen en 1798 opérer sa 46^e ascension. On ne dit point qu'alors aucun poète ait été tenté de chanter sa gloire. *Le Moniteur*, sans doute sur une

note envoyée par l'aéronaute lui-même, imprima seulement les lignes suivantes dans les faits divers : « Le citoyen Blanchard a entrepris à Rouen, le 25 thermidor, un voyage aérien ; il était accompagné du citoyen Pugh. Les aéronautes sont partis à midi 40 minutes et leur ballon a été vu de Rouen jusqu'à 2 heures ; ils sont descendus à Bazincourt près Gournay, département de l'Eure, à 2 heures 55 minutes, après avoir parcouru 15 myriamètres. Le parachute qu'il avait lancé est tombé 20 minutes après leur départ, près la tour de Carville, à Darnétal. L'ascension et la descente n'avaient fait éprouver au petit chien que portait ce parachute rien qu'une grande *altération*. » Remarquons en passant que ce fut seulement quatre ans plus tard que Garnerin osa le premier se placer lui-même au-dessous d'un parachute, et tenter plusieurs fois à Paris ces périlleuses descentes.

A l'époque de la première ascension de Blanchard, un quatrain satyrique qu'on fit contre lui résume d'une façon aussi piquante qu'exacte les espérances conçues d'abord et les résultats obtenus plus tard par l'aéronaute normand. Il avait écrit sur son ballon ces mots ambitieux : *sic itur ad astra* ; on les commenta de la sorte :

Au Champ-de-Mars il s'envola,
Au champ voisin il resta là,
Beaucoup d'argent il ramassa.
Messieurs, *sic itur ad astra*.

En effet, si Blanchard peut être regardé comme l'un des plus intrépides explorateurs de l'air, on doit fran-

chement reconnaître que les éloges et la fortune que lui valurent si longtemps ses expériences courageuses lui firent trop vite oublier ses aptitudes incontestables pour la mécanique et l'ardeur de ses premières recherches. Il n'est point douteux que, moins prôné, moins généreusement récompensé, il se fût appliqué plus complètement, plus utilement à des essais de direction dans les airs.

J'ai parlé en commençant du physicien Scane-gatty, s'occupant le premier, à Rouen, d'expériences aérostatiques, et entretenant notre Académie de tous les faits qui se rapportaient aux ballons. Vos Annales, Messieurs, indiquent d'autres personnes ayant eu les mêmes préoccupations ; nous connaissons maintenant par les savantes recherches de M. C. de Beaurepaire les curieuses tentatives de l'ingénieur de Gaulle, du Havre. Citons encore en 1783 des communications faites au cours de plusieurs de vos séances, par l'avocat Dières et par Louis Pouchet, sur l'art de diriger les aérostats ; disons que Descroizilles était en relation avec Pilatre des Roziers ; cet ancien confrère raconte même qu'il avait tenté de le faire renoncer à son voyage dans les circonstances mauvaises au milieu desquelles il songeait à l'entreprendre. Descroizilles du reste fut le premier averti en Normandie de la mort de l'infortuné physicien et il communiqua au *Journal de Rouen* les affreux détails de la catastrophe.

Enfin, pour montrer combien toute cette époque et tous ces faits intéressent notre pays, je rappellerai encore que le compagnon de Pilatre des Roziers, Pierre

Romain, qui périt aussi le 15 juin 1785, était né à Honfleur, qu'il avait été Procureur au Bailliage de Rouen, Receveur des assignations et Commissaire aux saisies. Un pur caprice ne l'avait pas rendu momentanément le compagnon de Pilatre des Roziers, mais plutôt l'amour de la science lui avait fait vendre sa charge et l'avait attaché par une véritable association à sa bonne ou mauvaise fortune.

Je m'arrête ; c'est en effet à cette ascension du 25 thermidor an VI que se termine l'histoire des ballons à Rouen au siècle dernier : il m'a paru qu'il y avait intérêt à rassembler ces notes, prouvant que notre cité n'avait point été indifférente à la grande découverte ; que, tandis qu'une ardente curiosité avait ému la population de la ville, au sein de votre Compagnie s'étaient trouvés des hommes de science, curieux dès les premiers temps d'étudier le problème nouvellement posé, d'expérimenter eux-mêmes, d'essayer de rendre utile ce qui pour beaucoup n'était qu'un amusement, qu'un spectacle populaire.

Il y a tout à l'heure cent ans que Franklin interrogé sur ce qu'il pensait de la découverte des frères Montgolfier répondait : « C'est un enfant qui vient de naître. » Depuis ce temps, on doit en faire l'aveu, l'enfant n'a pas beaucoup grandi, il essaie toujours ses premiers pas, et cependant il est resté pour tous ce qu'il était pour le philosophe américain : une espérance. Les yeux des plus indifférents ne cessent de le regarder avec intérêt, tandis que ceux qui se croient à même de diriger sa marche tentent chaque jour des efforts nouveaux.

Pour vous, Messieurs, vous venez d'obéir à une de vos meilleures traditions en accordant votre attention à l'espoir encore une fois conçu de la solution de ce grand problème, et en encourageant un modeste travailleur dans une recherche qui, comme il l'a très bien compris, n'attend plus sa solution de la témérité ou d'un hasard heureux, mais seulement de l'intelligence, du savoir et des veilles.



Sur le dosage du Gluten dans les Farines

PAR

MM. BÉNARD, d'Amiens, et J. GIRARDIN, de Rouen

La valeur des farines destinées à la panification s'établit d'après leur richesse en gluten et les qualités de cette matière azotée. Le procédé adopté généralement pour l'extraction de cette substance complexe est trop connu pour qu'il soit nécessaire de le reproduire ici. Nous voulons seulement signaler à l'attention des chimistes une cause qui peut les induire en erreur sur la quantité réelle du gluten humide ou sec.

Le hasard nous a appris qu'en raison du temps qui s'écoule entre la préparation de la pâte et l'extraction du gluten qui en provient, la quantité de ce dernier varie considérablement. En voici des preuves :

On a opéré sur trois échantillons de farine envoyés par l'intendance militaire.

Pour le premier échantillon, le pâton malaxé sous un filet d'eau, *immédiatement* après sa préparation, a donné 24,40 de gluten humide p. 0/0 ;

Après une demi-heure de préparation il a fourni..... 27,40
 et après un repos de trois heures, il a donné..... 30,80 p. 0/0

La deuxième farine a donné après le malaxage immédiat du pâton..... 26,20 p. 0/0 de gluten

Après une demi-heure.... 29,20

Après trois heures..... 31,20

Avec la troisième farine on a obtenu :

Du pâton immédiatement malaxé..... 22,00 p. 0/0 de gluten

Du pâton traité après une demi-heure..... 28,20

Du pâton après trois heures de repos..... 28,40

Cette dernière farine paraissait plus humide que les deux autres ; l'hydratation du gluten s'est peut-être faite plus rapidement.

Dans ces essais exécutés à Amiens par mon ami M. Bénard, que j'ai eu la douleur de perdre tout récemment, la pâte a toujours été préparée avec 100 grammes de farine et 50 d'eau, le tout étant bien homogène.

J'ai répété à Rouen les expériences de M. Bénard en opérant sur une farine de médiocre qualité, dont la pâte, faite dans les mêmes conditions que précédemment, a été partagée en trois lots de 50 grammes chaque.

Le premier lot, malaxé aussitôt après sa préparation, a donné en gluten desséché entre 110 et 120°, 2 gr. 655.

Le deuxième lot, après une demi-heure de préparation,

a donné..... 2 gr. 970.

Le troisième lot a fourni après trois heures 3 065.

Ces faits expliquent le désaccord qui se présente souvent entre deux experts agissant sur la même farine ; aussi pensons-nous que dans une expertise il est indispensable d'indiquer à quel moment, après la préparation du pâton, on a procédé à l'extraction du gluten. Toutes circonstances égales d'ailleurs, il nous paraît convenable d'attendre au moins trois heures avant de pratiquer le malaxage du pâton.

Il est également préférable de doser le gluten à l'état sec. Pour cela, nous enfermons le pâton dans un nouet de toile blanche bien dégommée dont on prend le poids après qu'il a été desséché à 110°. On évite de cette manière des pertes, et, par suite, des causes d'erreur.

En tous cas, pour plus d'exactitude, il faut toujours faire deux opérations pour prendre la moyenne des résultats obtenus.



NOTE

SUR

LA CRÉMATION DES CORPS

Par M. HOUZEAU

Délégué avec M. le docteur Pennetier au Congrès international qui s'est tenu à Turin au mois de septembre de l'année dernière, nous avons été témoins d'une séance de crémation qui a eu lieu à Milan. J'ai pensé que l'Académie entendrait avec intérêt l'exposé des divers procédés en usage et particulièrement de celui que nous avons vu appliquer au Campo-Santo.

La séance de crémation, préparée par les soins de la municipalité de Milan et des docteurs Gorini, de Cristoforis et Pini, eut lieu le 12 septembre, au Campo Santo de Milan. Nous fûmes reçus par une députation de la Société de crémation, qui nous mit à même d'étudier le fonctionnement des systèmes actuellement en usage : l'appareil du docteur Gorini et celui de l'ingénieur Joseph Venini, de Milan.

Dans l'appareil Gorini, le feu est allumé au dernier moment et la chaleur, qui peut être portée à 700 degrés, est obtenue par le seul tirant d'air de la cheminée. La

dépense de combustible (bois et houille) est d'environ dix francs pour une crémation et serait moindre dans le cas de crémations successives. Le cadavre est placé dans une sorte de grille en fer concave, surmontant un plateau destiné à recevoir les cendres humaines qui, de cette manière, ne sont pas mélangées à celles qui proviennent du foyer. Il est enveloppé par les flammes et on peut suivre les phases de la crémation par des ouvertures fermées au moyen de verres épais. Cet appareil fonctionne depuis plus de deux ans et a déjà servi à 67 crémations.

Le four Venini est combiné d'une façon très scientifique, mais il présente des difficultés de construction et coûte cher. L'intensité voulue du calorique est obtenue par l'introduction dans le four d'un courant de gaz brûlants provenant d'un second fourneau où l'on distille du bois et il est nécessaire de chauffer l'appareil près d'une heure avant l'opération. Le cadavre est placé sur une table en briques réfractaires, hérissée de petits piliers de même nature, afin d'empêcher le contact immédiat, et, pour suivre les phases de la combustion, on soulève une petite plaque en métal. L'opération est un peu plus rapide qu'avec l'appareil Gorini, la dépense de combustible un peu moindre et on ne voit pas de fumée s'échapper de l'appareil, comme dans le cas précédent. On n'a encore fait que sept crémations avec l'appareil Venini.

Les frais d'une crémation se répartissent ainsi : 30 francs à la Société de crémation et 10 francs à la ville, soit 40 francs; plus 3 francs pour la place de

l'urne dans le compartiment commun ou 50 francs pour une cellule spéciale. La dépense est donc loin d'être aussi élevée qu'avec les premiers appareils employés, notamment celui de Polli-Clericetti, qui fonctionnait à l'aide de 217 becs de gaz et nécessitait une dépense de 500 francs.

L'opération se fait d'abord avec une grande lenteur, due à la deshydratation du cadavre. Au début, le crâne pétille, la graisse s'écoule en brûlant, l'abdomen se rétracte, les pieds se rattatinent et noircissent ; mais ce n'est qu'au bout d'une demi-heure que les parties molles commencent à s'entamer.

Pendant le quart d'heure qui suit, la tête diminue notablement de volume, les chairs disparaissent du tronc et des membres, des fragments d'os se détachent de la colonne vertébrale et des pieds, les os longs se brisent en éclats longitudinaux, les épiphyses seules conservent leurs formes, et, au milieu de la masse informe et noire de l'abdomen non détruit encore, on aperçoit les saillies blanchies du bassin et de la tête du fémur.

Les viscères disparaissent à leur tour, puis enfin la substance organique des os, et, au bout d'une heure et demie ou deux heures à partir du début de l'opération, ces derniers sont complètement calcinés, divisés en fragments de quatre à huit centimètres de longueur et d'une blancheur éclatante, ainsi que vous pouvez le voir, Messieurs, sur les spécimens que nous avons rapportés de Milan. Un cadavre pesant 67 kilogrammes fournit environ 1 kilogramme 600 grammes de cendres.

A sa sortie du four Gorini, le squelette étendu sur

une claie est encore reconnaissable, parce que les os calcinés ont conservé leur position réciproque ; tandis que dans l'appareil Venini, les fragments osseux sont déplacés et entassés entre les supports en briques sur lesquels reposait le cadavre.

Une discussion fort intéressante eut lieu sous le péristyle du temple crématoire, sur les avantages de la crémation et les obstacles qu'elle peut rencontrer, et, à la suite d'un exposé fort remarquable du président de la Société de crémation, le docteur Cristoforis, le Congrès adopta l'ordre du jour suivant, proposé par le docteur Pini.

Le troisième Congrès international d'hygiène exprime le vœu :

1° Que les gouvernements prennent aussitôt que possible des mesures spéciales réglant la pratique de la crémation facultative des cadavres humains ;

2° Que les gouvernements ayant accepté la convention sanitaire de Genève, ajoutent un codicile à cette convention, par lequel il serait spécifié que, en cas de guerre, les armées soient fournies d'appareils crématoires ambulants, afin de pouvoir incinérer les corps sur les champs de bataille mêmes ;

3° Le Congrès émet le vœu qu'une commission composée de dix membres, choisis dans les différentes nations, élabore un projet de règlement qui devra être soumis à chaque gouvernement et faciliter auprès de celui-ci l'exécution des vœux exprimés.

Le début de la crémation en Italie remonte à 1869, époque de la mort du rajah indien Maharaja de Kelapore.

D'après son désir, son corps fut brûlé sur un bûcher de bois exotiques, à l'extrémité de la belle promenade des Cascines, où se trouve aujourd'hui un monument élevé à sa mémoire.

Mais ce n'est qu'en 1876, après qu'un décret royal eut autorisé les préfets à la permettre, que la première crémation eut lieu à Milan. On débuta par le corps du chevalier Keller, mort en 1874, et qui, ayant exprimé le désir formel d'être brûlé, avait été provisoirement embaumé en attendant l'autorisation du gouvernement. Il fit construire à ses frais et donna à la ville le temple crématoire qui se trouve à l'extrémité du cimetière et dans lequel 82 personnes ont déjà été crémées à l'aide des appareils Polli-Clericetti, Terruzzi et Betti, Gorini et Venini. Parmi elles figurent neuf membres de la Société de crémation de Milan, au nombre desquels se trouve le célèbre professeur Polli.

Depuis 1877, la crémation est autorisée en Suisse. Récemment, le Conseil municipal de Paris émit le vœu qu'elle soit également facultative en France et il provoqua la création d'une société de crémation ; mais le libellé de la loi sur les inhumations fit ajourner la réalisation de ce vœu.

Réalisation toute désirable, selon nous, car aucune objection sérieuse ne peut être invoquée contre la crémation, et la destruction immédiate par le feu présente de trop grands avantages sur la décomposition lente dans le sol, pour qu'elle ne soit pas instamment réclamée dans l'intérêt de la santé publique.

Avant qu'une crémation soit autorisée en Suisse, on

exige une demande expresse et écrite du décédé et une autopsie préalable. Sans pousser les choses aussi loin à Milan, l'opération ne peut y avoir lieu que sur la présentation d'un certificat du médecin, attestant que la mort est la suite d'une maladie naturelle, et qu'avec l'autorisation du préfet, de l'officier de l'état civil, de l'autorité judiciaire et de la Société de crémation.

Vous le voyez, Messieurs, la crémation est entourée de précautions telles que la question médico-légale elle-même ne saurait être une objection valable. Rappelons, en passant, que ces précautions ont même fait découvrir un jour un empoisonnement déterminé sur un enfant par des bonbons colorés avec des substances arsénicales et qui serait resté inconnu si le cadavre avait été enterré.

Aussi avons-nous proposé au Conseil d'hygiène du département de la Seine-Inférieure de s'associer, par un vote immédiat, au vœu émis par le Congrès de Turin, ou de nommer une commission chargée d'étudier préalablement la question (1). Certainement, Messieurs, on arrivera bientôt à réclamer la crémation facultative, au moins dans toutes les grandes villes, et la crémation obligatoire pour tous les individus morts de maladies contagieuses, car il est démontré aujourd'hui que les germes spécifiques de plusieurs de ces maladies, résistant à la décomposition qui atteint les cadavres, peuvent encore, au bout de plusieurs années, engendrer des épidémies. Nous demandons également que l'on se

(1) Une commission a été nommée séance tenante.

prononce pour l'incinération obligatoire de tout animal atteint de mort par suite de maladies transmissibles. Ce dernier vœu, émis par les docteurs de Cristoforis et Lacassagne, a déjà reçu l'assentiment de la plupart des membres présents au Campo Santo de Milan.

CRÉATION ET TRANSFORMISME

Par M. MALBRANCHE

Une conférence, faite par les soins de l'Association scientifique de France et que je trouve dans son Bulletin renvoyé à mon examen, m'a mis de nouveau en présence de ces idées que j'ai déjà développées devant vous, à savoir : l'origine des êtres qui peuplent la terre, origine résultant d'une création primordiale, due à la puissance et à la sagesse d'un être souverain, ou bien origine dérivant par transformation et progrès d'un ancêtre unique, se perfectionnant sans cesse et s'adaptant dans son innombrable descendance à l'infinie variété des conditions de vie, de relation, de multiplication. C'est bien là, en effet, l'hypothèse Darwinienne : les organes se sont formés et perfectionnés par la sélection naturelle, par la lutte pour l'existence, dans la vue de la fonction qu'ils devaient remplir, de la place qu'ils devaient occuper. Les fonctions font les organes : c'est l'axiome de cette école qui se refuse à voir dans la nature l'épanouissement d'un plan initial fixe, certain, immuable. Pour les Darwinistes, cette transformation perfective se continue toujours ; les appareils vont sans cesse s'amé-

liorant, laissant ceci, adoptant cela, ajoutant à la commodité, à l'utilité, à la perfection de leur structure.

Pour établir cette loi du progrès on cherche, on interprète, on dénature parfois des faits dont il n'y a pas à chercher la raison. On travaille pour *appuyer* une théorie que l'on a imaginée ou choisie et non pour *savoir* si cette théorie est la meilleure et solidement établie; on néglige les faits qui gênent; on généralise ceux qui semblent favorables; l'imagination a souvent plus de part dans ces recherches que la science vraie; les idées préconçues et le parti-pris plus que la poursuite impartiale de la vérité.

Permettez-moi d'abord de vous présenter les principaux points de la conférence de M. G. Bonnier, maître de conférences à l'École normale, qui mettront en lumière le caractère fantaisiste de ces doctrines. Nous verrons ensuite le transformisme jugé sévèrement par un de ses adeptes et les tristes raisons sur lesquelles il appuie ses préférences.

A la fin du siècle dernier, un naturaliste allemand, Conrad Sprengel, passait de longues heures à observer les insectes visitant les fleurs. Il remarqua que les bourdons qui se posaient sur les fleurs du mufler, vulgairement Gueules-de-loup, écartaient les deux lèvres de la corolle, introduisaient leur tête dans la fleur et aspiraient avec leur trompe le nectar sucré. Il vit aussi que les poils qui recouvraient le corps de l'insecte se chargeaient de pollen et que, par ses évolutions, l'animal pouvait procurer la fécondation du pistil. Dès lors il conclut que la plante produisait du nectar pour attirer

les insectes et que ceux-ci, en venant le chercher, provoquaient inconsciemment la formation des graines. Bien plus, la couleur et l'odeur de la fleur auraient pour rôle de la signaler de loin à l'insecte qui est censé lui être indispensable. Elle serait fermée pour que les bourdons seuls puissent la visiter, eux seuls pouvant opérer efficacement le déplacement du pollen, et, avec leur longue trompe, pénétrer jusqu'au nectar au fond de la fleur. Dans son système, consigné dans un livre intitulé *le Secret de la Nature découvert*, chaque fleur avait son insecte spécial; les uns, à courte trompe, étaient réservés aux fleurs à corolle étalée ou à tube court; les autres, à trompe allongée, étaient destinés aux fleurs en long tube. Ajouterai-je qu'il partageait le créateur en deux fractions, l'une chargée de construire les insectes et l'autre occupée à combiner la forme des fleurs; elles se passaient les mesures réciproquement, afin de les faire concorder.

Les idées de Sprengel étaient oubliées, lorsque les Darwinistes les ont reprises pour les appliquer à la loi de la concurrence vitale. Au lieu d'admettre comme les finalistes que les fleurs et les insectes ont été créés les uns pour les autres, ils imaginent qu'ils se sont créés les uns et les autres, et que c'est eux-mêmes qui ont déterminé leurs adaptations réciproques. Ils supposent que les nectaires se sont développés peu à peu et que, dans la lutte pour la vie, en même temps que certaines fleurs se creusaient, certains insectes allongeaient davantage leur trompe.

C'est ainsi qu'ils prétendent, dans un ordre de faits

analogues, que la girafe, ne trouvant plus sans doute sur le sol une nourriture suffisante, vit son cou s'allonger de plus en plus en s'efforçant d'atteindre aux branches élevées des arbres.

M. Gaston Bonnier, après avoir exposé cette doctrine séduisante, cherche si l'observation scientifique et l'expérience la justifient. « Voici, dit-il, des bourdons qui visitent des gueules-de-loup, et, au lieu de pénétrer en écartant les lèvres de la corolle, ils ont percé deux petits trous à la base et en face du nectar pour le prendre directement. » Alors, que deviennent l'adaptation de la fleur et celle de la trompe de l'insecte? « Il vole, ajoute M. Bonnier, le liquide sucré, car il va sur la fleur sans payer son passage, en l'aidant à former ses graines. » De plus, beaucoup d'insectes à trompe courte, profitant de la voie ouverte, se nourrissent du précieux nectar.

Mais voici beaucoup de fleurs éclatantes comme les coquelicots, les anémones, les tulipes, etc., qui n'ont pas de nectar; dès lors cette attraction de la couleur est sans objet. Voici des plantes qui n'ont pas de fleurs encore et que beaucoup d'insectes visitent, recueillant un liquide sucré qui suinte sur les jeunes feuilles de chêne ou à la base de celles des gesses; là encore, pas d'adaptation, aucun service rendu à la plante par l'insecte. Dans les hautes latitudes, en Norwège, par exemple, les fleurs sont plus colorées que les mêmes espèces en France; on a imaginé que les corolles nombreuses se trouvant en présence d'un nombre moins grand d'insectes, elles s'adaptent à la région et se colorent

pour les attirer ; elles se fardent pour ainsi dire davantage afin d'engager les insectes à les visiter. Toute cette théorie de Sprengel est enseignée dans beaucoup d'écoles en Europe.

Les fleurs des phlox, des lobélies, des tagètes semés en Scandinavie, y fleurissent tout de suite avec des couleurs plus vives ; on ne peut admettre qu'elles se sont modifiées dans la prévision du petit nombre de courtisans qu'elles trouveraient sous ces froides latitudes. Cette coloration paraît due, observe très bien M. Bonnier, à la longueur du jour, à la lumière peu intense, mais presque continue.

L'expérience suivante complète la démonstration : quatre morceaux d'étoffe de même grandeur, mais de couleur différente, sont placés sur un fond vert ; un morceau qui est vert se distingue à peine. Vous placez sur chacun un même poids de miel ou de sirop et ils sont mis à portée des abeilles. On peut compter le nombre de mouches qui viennent sur chaque carré dans une minute, ou savoir par la balance le poids exact du sucre enlevé dans le même temps ; vous verrez que la couleur est sans influence et que les abeilles se posent indifféremment sur l'un ou l'autre morceau.

On peut se demander aussi, ajoute M. Bonnier, pourquoi les bois sont verts, pourquoi le ciel est bleu, pourquoi les papillons, pourquoi les oiseaux sont colorés ? On dit à la vérité que le ciel est bleu parce qu'il contient de l'ozone qui est bleu ; mais alors pourquoi l'ozone est-il bleu ? On ne fait que changer la difficulté sans jamais la résoudre. Notre conférencier raconte qu'Henri Heine

rencontra un individu qui lui expliqua que le ciel était bleu parce que cette teinte se marie agréablement à la couleur verte du feuillage, et que les feuilles étaient vertes parce que ce vert des feuilles fait ressortir l'azur du ciel.

Je me souviens avoir lu aussi, il y a quelques années, un mémoire du professeur Wallace où il expliquait la couleur des oiseaux. Les femelles ayant une préférence marquée pour les mâles doués des couleurs les plus vives, ceux dont la livrée était pâle ont peu à peu disparu. Il en est de même du chant : les femelles accordant leurs faveurs aux meilleurs chanteurs, les mélodies des oiseaux ont été en se perfectionnant à chaque génération. Tout cela s'écrit, tout cela s'enseigne ! Le goût des mâles pour la musique et les couleurs serait-il différent, car les femelles n'ont souvent qu'un habit sombre et ne savent pas chanter ? Non, ces nuances effacées et ce silence sont favorables à la sûreté, à la protection des couveuses et ont dû être acquis par sélection. Vous voyez que rien n'embarrasse nos adversaires et qu'ils ont réponse à tout.

Un entomologiste allemand observe un colimaçon sur les fleurs de chrysosplenium ; il voit qu'il n'a mangé qu'une partie des fleurs et qu'avec son liquide visqueux il entraîne du pollen qu'il porte sur d'autres fleurs. Il a ainsi rendu service à la plante, s'il ne la dévore pas tout à fait. De là est née l'idée de l'adaptation réciproque des fleurs et des mollusques, ce que l'on a appelé la *malacophilie*, et on a voulu y voir aussi l'explication du grand nombre de coquilles de mollusque que l'on trouve dans les terrains.

Vous voyez à quelles exagérations, à quelles théories bizarres on peut être entraîné, lorsqu'on laisse de côté la méthode expérimentale rigoureuse. Ce n'est pas moi qui porte ce jugement, mais M. Bonnier, qui est lui-même partisan cependant du système Darwinien de la descendance; aussi se défend-il d'avoir fourni des armes aux adversaires, mais seulement d'avoir débarrassé ce système « d'un ornement qui le surchargeait et qui compromettrait sa solidité ».

Un autre Darwinien, M. Contejean, expose dans la *Revue scientifique*, avec une impartialité, une justice, une bonne foi dont on doit lui savoir gré, l'état de la question. Passant en revue les différents arguments invoqués en faveur du transformisme, il n'en trouve aucun de décisif. Au sujet des faits de transformation cités, il n'en voit pas un qui prouve quelque chose en faveur de la doctrine. « La preuve de la métamorphose d'une espèce en une autre, ce sont ses propres expressions, est encore à faire. » Quant aux hypothèses, elles sont nombreuses :

Adaptation au milieu. — Sans aucun doute le système repousse les transformations du philosophe Anaximandre et de De Maillet qui croyaient que les poissons pouvaient se changer peu à peu sur le sol en animaux terrestres, mais il accorde une influence considérable aux milieux; cependant ils peuvent donner naissance à des variétés, mais jamais à des formes spécifiques et permanentes.

Lutte pour la vie. — « Ce n'est pas là, dit M. Contejean, une pure hypothèse, mais on en a beau-

coup exagéré les conséquences. Cette lutte empêche l'excessive multiplication des individus qui, autrement, envahiraient la surface entière des terres fermes et combleraient les océans; mais les métamorphoses (lisez *modifications*) qu'on lui attribue, si tant est qu'on puisse en indiquer une seule, ne sont jamais d'ordre spécifique. »

Si les forts sont robustes, audacieux, envahisseurs, les faibles, les petits ont la prudence, la ruse, des pieds agiles, des ailes ou des nageoires rapides; facilement ils trouvent des retraites, des abris; ils ont une fécondité en rapport avec les dangers qu'ils courent. Tandis que la baleine, le requin n'ont qu'un petit, les poissons plus petits qui leur servent de nourriture comptent leurs œufs par milliers. Cette lutte limite la prédominance de certaines espèces, mais ne paraît pas avoir pour but d'assurer la possession du sol uniquement aux forts, et d'éteindre les espèces moins bien partagées. Chaque être a ses ressources, ses aptitudes, ses armes, rien ne s'anéantit, rien ne se change dans le sens où les transformistes l'entendent.

Sélection naturelle. — Cette hypothèse, que les transformistes ont proclamée une révélation du génie, existe-t-elle dans la nature, se demande l'auteur que je résume? On ne peut justement l'assimiler à celle qui s'opère par les soins de l'homme pour les animaux domestiques. Si la sélection et la lutte existent, si elles ont, comme on le prétend, pour but d'assurer la victoire aux plus forts, aux plus habiles, aux plus brillants,

aux plus parfaits, comment se fait-il qu'il existe encore tant d'êtres faibles et imparfaits, stationnaires ?

Il en est de même de l'*état embryonnaire*, de l'*atavisme* et des *organes-témoins*, mis en avant comme preuve de la descendance. « Malgré ce que ces hypothèses ont de séduisant, dit encore M. Contejean, elles pèchent toutes par le défaut absolu de preuves directes et palpables. » L'espoir de voir tous les anneaux de la chaîne continue des ascendants réunis, « cette splendide perspective, dit encore l'auteur, n'est qu'un mirage trompeur. »

N'oublions pas que c'est un transformiste qui parle. Malgré cette critique, on dirait aujourd'hui assez raide, c'est cependant là le système qu'il a préféré. Il nous donne au reste les raisons qui l'ont déterminé à adopter ce système « qui lui paraît encore si hypothétique et auquel il reste à faire ses preuves » ; ce sont là ses expressions. Ces raisons, c'est que la création, comme nous l'entendons, est un miracle ; c'est qu'un être immatériel, un pur esprit, un créateur, en dehors de la matière, est absolument inadmissible. Tout cela suppose le surnaturel et répugne à la raison. Mais ne serait-ce pas également un miracle que cette transformation des êtres devenant des choses si diverses par leurs formes, leurs habitudes, leur structure, leurs qualités ? « La vérité, il le dit, est qu'on ne sait rien de l'origine des êtres.... » Les transformistes auraient dû, selon lui, au lieu de chercher par des efforts inouïs à établir des preuves si faiblement étayées, faire ressortir le peu de fondement de l'hypothèse des créations et montrer que la leur subsiste seule *par élimination*.

Ainsi voilà, en pressant la question, où l'on arrive : athéisme, matérialisme, indépendance et infailibilité de la raison souveraine. Quoi qu'on dise, tout cela s'enchaîne et la logique y conduit forcément. Sans aucun doute, nous ne pouvons avec notre raison seule démontrer l'origine des êtres, mais il nous reste la possibilité et le devoir d'examiner les théories qu'on nous propose et d'en démontrer la faiblesse et l'absurdité.

D'après nos adversaires la matière est éternelle et douée de forces immanentes : spontanéité, aspiration, sélection ; elle est susceptible de s'organiser, de se perfectionner. Conçoit-on le passage de la matière brute à la matière organisée, de l'organisation à la pensée ? « Quand la vitalité et le mouvement des plantes, dit l'un d'eux, fut arrivé à son point le plus élevé, que la forme fut insuffisante pour leur degré de vie ou d'intelligence ; quand cette intelligence exigea un autre instrument, un autre corps plus en harmonie avec leurs besoins et leurs volontés, le passage de l'état végétal à l'état animal s'opéra et les premiers animaux parurent. » (BOUCHER DE PERTHES, *Essai sur l'apparition des êtres*, p. 343.) Tout cela est-il plus logique, plus admissible que l'idée d'une création directe ? Il me semble que l'on s'évertue à imaginer des combinaisons pour éliminer l'idée d'un créateur, sans souci de la vraisemblance et du bon sens.

On veut à tout prix éviter le miracle de la création ! Mais nous sommes entourés de mystères, de miracles tout aussi inexplicables ; leur vulgarité fait qu'ils ne nous surprennent plus. Est-ce donc une chose si simple et si compréhensible que de voir sortir d'une graine chétive,

avec une régularité qui ne se dément pas, même dans les plus petits détails, un épanouissement ravissant de feuillages et de fleurs ! Et les métamorphoses des insectes si subites, si complètes, si imprévues, sont un fait bien autrement extraordinaire que le changement d'un poisson en oiseau ou en mammifère. Ce miracle s'accomplit des millions de fois chaque année sous nos yeux, et il est aussi impossible au transformisme de le nier que de l'expliquer.

Il y a des choses que l'on n'expliquera peut-être jamais, que l'on ne peut certainement expliquer aujourd'hui ; il faut en prendre son parti. Les règles que nous cherchons à établir sont bien souvent en défaut. Il faut nous contenter d'observations et d'expériences rigoureuses, la généralisation et la synthèse viendront plus tard. Livrée à elle-même, la raison humaine, imparfaite et finie, va répétant toujours avec le poète latin : « Heureux qui peut connaître la raison des choses, » et elle cherche sans relâche : elle s'égare dans des systèmes fantaisistes ; elle paraît chez certains savants de nos jours, comme je le disais tout à l'heure, uniquement préoccupée d'écarter ce principe d'un être supérieur, créateur et conservateur, et de remplacer sa puissance et son génie par de prétendues forces immanentes de la matière, suffisant à tout avec la sélection et la concurrence vitale.

Mais tout se tient dans le plan de la nature : l'homme n'est pas en dehors de la création, et il se rattache, par le côté moral aussi bien que par sa nature physique, au principe d'un créateur. L'illustre académicien,

M. Dumas, en recevant l'an dernier M. Taine, faisait ressortir dans un magnifique langage cette relation évidente; il émettait cette pensée profonde que je livre en terminant à vos méditations.

« Les droits de l'homme, disait l'éminent chimiste, ses devoirs envers lui-même, envers la famille ou l'Etat, dérivent directement de la théorie de la création. Il y a toujours un créateur qui s'appelle hasard ou sagesse; mais celui qui attribue tout au hasard ne reconnaît de droits que pour la force, de devoirs que pour la faiblesse, tandis que l'existence d'un plan suppose une justice éternelle que le faible peut invoquer et que le puissant doit craindre. »



Communication sur la Trichinose

Par M. VERRIER

MESSIEURS,

Le bruit qui se fait depuis quelque temps autour de la question des trichines, les mesures graves de prohibition prises par le gouvernement, la panique qui a saisi les personnes, m'engagent à examiner ici, brièvement, cette question, et à vous dire si, à mon avis, les dangers sont aussi réels qu'on le suppose ; enfin ce que nous dirions qu'il y a à faire, si on nous faisait l'honneur de nous consulter.

C'est encore notre ami de Strasbourg qui va nous donner la majeure partie des renseignements que nous avons l'honneur d'offrir aujourd'hui à l'Académie.

La trichine est connue depuis un demi-siècle environ, car c'est en 1832 que Milton, Paget et Owen la découvrirent sur des cadavres humains. Ces savants reconnurent dans l'épaisseur des muscles un microbe d'environ un millimètre, enroulé en spirale dans un kiste.

Plus tard, d'autres savants, Giirlt notamment, découvrirent la trichine dans la chair d'autres animaux, et, dès 1847, Leidy la déclarait fréquente chez les porcs d'Amérique.

Cependant, et malgré les constatations de Milton, Paget et Owen, on ne pensait pas alors que ces helminthes fussent capables de produire un état maladif chez l'homme; on les croyait au contraire absolument inoffensifs, les ayant toujours trouvés enkistés, et ignorant d'ailleurs leur origine et leur mode de reproduction. — C'est ici le moment, nous le pensons, de dire ce que la science nous a appris depuis.

D'après les observations les plus autorisées, voici quels seraient les caractères entomologiques que présenteraient ces curieux insectes.

On ne rencontre généralement les trichines qu'à l'état de chrysalides, dans des kistes, roulées en deux ou trois spirales : une côtelette peut contenir plus de trois cent mille kistes.

Tant que la trichine est enkistée, elle ne donne aucun signe de vie, et ne se multiplie pas ; mais aussitôt qu'un morceau de cette viande est introduit dans l'estomac d'un animal, le suc gastrique dissout les kistes; les trichines, mises en liberté, s'établissent dans l'intestin, s'accouplent et meurent après avoir donné naissance à des milliards de petits. Leur présence dans l'intestin provoque souvent des accidents à forme typhoïque. Aussitôt nés, les jeunes, munis d'une tête pointue, pénètrent entre les fibres de l'intestin et de là se dirigent dans toutes les parties du corps. Les trichines ont alors atteint tout

leur développement ; l'être est dit agame, ou insecte parfait. Il est long d'environ un millimètre et ne tarde pas à s'enkister, si déjà le patient n'est pas mort, pour recommencer le cycle de ses évolutions.

Ce ne fut qu'en 1860 que Jonker, de Dresde, observa les trichines à l'état de liberté, en faisant l'autopsie d'une servante qui avait succombé à l'invasion d'une multitude de ces parasites, invasion qu'il attribua à l'usage de la viande crue d'un porc trichineux, puisque ces microbes furent reconnus, à l'état enkisté, dans les chairs de ce porc.

La lumière était faite ; l'attention des pathologistes fut vivement excitée, et depuis on a constaté, notamment dans l'Allemagne du Nord, de nombreux cas de décès chez l'homme, occasionnés par l'usage de la chair de porcs trichineux.

Cette maladie a plusieurs fois même existé, sous la forme endémique, en Saxe, dans le Brunswick et en Prusse. Le fait le plus notoire est celui arrivé à Hells-toedt, en 1863, où 135 personnes furent atteintes presque simultanément, et dont 31 succombèrent. Il ne se passe pas d'années sans qu'il soit signalé des cas de trichinose en Allemagne, malgré l'inspection microscopique qui y est pratiquée en grand : on sait en effet, aujourd'hui, que ce moyen n'est pas infailible, mais ce n'est pas ici le moment de traiter cette question.

D'après les rapports de M. Eulenberg, on aurait observé dans le royaume de Prusse seulement, en 1878, 235 cas de trichine dont 34 ont été suivis de mort.

La trichinose est donc fréquente en Allemagne, et cela

tient, sans doute, à ce que dans ce pays on consomme la viande de porc presque crue. Ce qui tendrait à l'établir, c'est que dans l'Allemagne du Sud, en Alsace-Lorraine par exemple, où on a l'habitude de manger la viande de porc bien cuite, la trichinose y est relativement très rare.

Cette affection était signalée en Angleterre dès 1864. En 1871 les docteurs Thadicum et Hamiltûn la constataient de nouveau. On l'a observée en Suisse en 1878, mais nous manquons de détails sur les résultats qu'elle y produisit. Elle a été aussi reconnue en Italie, en Espagne, en Orient d'où l'on aurait récemment reçu de la viande de sanglier criblée de trichines; enfin, en Russie, M. le docteur Semmer a constaté la trichinose, à Moscou seulement, en 1874 et 1875, exerçant ses ravages sur plus de soixante individus. La trichinose est donc possible partout où l'on consomme du cochon. La plus vulgaire indication est de savoir se prémunir contre elle, et nous allons voir que cela n'est pas sans intérêt, ni impossible.

En France nous ne possédons guère, jusqu'à ce jour, que deux cas bien réels de trichinose : ce sont ceux observés en 1878 par M. le docteur Jollivet, dans le département de l'Oise, et ceux rapportés en 1880, par M. le docteur Vallain, dans le département du Nord.

Il n'est pas douteux que, parmi la quantité considérable de viande de porc qui a été importée en France depuis quelques années, il y en ait eu une certaine proportion qui était affectée de trichinose, puisque les statistiques portent jusqu'à 8 0/0 le nombre des porcs tri-

chinéux, dans certaines contrées de l'Amérique. Malgré cela nous n'avons pas vu, chez nous, de ces endémies malsaines du genre de celles qui sont de temps en temps signalées en Allemagne.

C'est qu'en France on emploie, et sans s'en douter, le meilleur préservatif contre la trichinose : la cuisson complète qui tue les parasites, et les rend inoffensifs.

Ceci paraît être un fait hors de tout doute. La trichine ne résiste pas à une température de 70 degrés ; mais pour cela il faut qu'elle y arrive.

Or, quand l'eau est en ébullition, il est clair que toutes les trichines qui sont à la périphérie seront atteintes ; mais en sera-t-il de même de celles qui occupent le centre du morceau, d'un jambon par exemple ? On sait, en effet, que la température ne pénètre que difficilement l'intérieur des chairs, et que, tandis que l'extérieur est à 100 degrés, l'intérieur peut bien n'être qu'à 50. Ce n'est donc que par une cuisson prolongée que le calorique insecticide peut pénétrer suffisamment, et cette durée n'est pas encore établie d'une manière fixe.

Il découle donc de ce qui précède que, pour être en complète quiétude quand on consomme de la viande de porc, il faut que cette viande soit grillée ou complètement rôtie ; et quand il s'agit de gros morceaux à faire cuire dans l'eau, on doit les ouvrir préalablement afin que le degré de chaleur nécessaire puisse plus facilement atteindre l'intérieur des chairs.

Aujourd'hui l'attention est fixée sur cette importante question d'hygiène publique. Les savants les plus illustres s'en préoccupent : ici même, dans notre ville, nous

savons que l'on fait en ce moment des expériences sur les lapins, les rats, les cochons de Barbarie, les poules, les chiens, les chèvres, les ânes, expériences d'ailleurs faites depuis longtemps. Espérons donc que de tous ces efforts, isolés ou combinés, sortira le moyen certain de ne plus être exposés aux méfaits de cette affreuse petite bête.

En attendant, rassurons-nous un peu, et comptons beaucoup sur le moyen déjà connu et efficace : la crémation du microbe.



CLASSE DES BELLES-LETTRES

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA CLASSE DES LETTRES

ET DES ARTS

PENDANT L'ANNÉE 1880-1881

Par M. l'abbé JULIEN LOTH, secrétaire



Les mémoires choisis cette année pour l'impression sont moins nombreux que d'ordinaire. Ce fait n'a rien qui doive nous étonner et moins encore nous alarmer. Il n'indique ni défaillance ni infériorité dans nos travaux ; il est le résultat d'une mesure de sage économie prise en faveur de nos finances, surchargées les années précédentes par des dépenses imprévues, et qui doivent être désormais ménagées. Nous donnerons l'exemple par la concision de ce rapport. Nous constaterons d'abord que l'Académie a dû renoncer, non sans les plus vifs regrets, à enrichir son Précis de travaux sérieux, marqués au coin d'une saine érudition, et de communications pleines de charme qui ont rempli et animé nos séances. Nous avons même sacrifié les vers les plus

gracieux et contristé ainsi les Muses, nos plus fidèles amies. Cette rigueur veut être justifiée. Les poésies dont nous nous privons ont été publiées par leurs auteurs, dans le cours de l'année, et l'Académie, reprenant une de ses plus anciennes traditions, a résolu de n'insérer que des travaux inédits. Elle a appliqué cette règle, par la même raison, à l'un des bons discours de réception qu'elle a entendus pendant l'exercice qui prend fin. Inclignons-nous devant la loi, sauvegarde des sociétés, en répétant comme nos pères : *dura lex, sed lex*.

Les poésies que nous aimons à rappeler sont dues à M. Henri Frère et à M. de Lérue. M. Henri Frère nous a dit délicieusement « ce que savent les nouveau-nés ». Il a écouté le gazouillement des berceaux et a traduit dans ses vers délicats les conversations mystérieuses des petits enfants avec leurs frères les anges. Il nous a raconté aussi, avec une grâce touchante, les joies et les pures leçons du foyer domestique. M. de Lérue, dans ses diverses compositions, *le Chant national, l'Homme de peine, les Vices et les Vertus*, s'est inspiré des sentiments les plus élevés de l'âme et leur a donné une forme aussi correcte qu'harmonieuse.

L'histoire locale a fourni à M. de Beaurepaire un épisode curieux et attachant qui nous introduit dans la Société normande du xvi^e siècle. Jean de Hotot avait demandé en mariage Marie de Marbeuf. Il y avait eu, de leur part, engagement mutuel de se prendre pour époux; fiançailles devant un prêtre, dans une maison particulière. Mais, à la suite de discussions pour le contrat de mariage, dont les termes n'avaient pas été

complètement arrêtés, M^{lle} de Marbeuf, cédant à l'influence de sa mère, voulut reprendre sa parole et sa liberté. De là procès qui fut porté devant l'archevêque de Rouen, Charles de Vendôme. Les pièces de la procédure interrogées, avec sa sagacité accoutumée, par notre honorable confrère, jettent un jour discret sur les mœurs et les coutumes de nos pères au xvi^e siècle, et montrent en mouvement une société assurément distinguée, mais où les passions humaines, les mêmes dans tous les temps, n'embellissent pas les personnages. Le dénouement du procès nous est inconnu et l'histoire s'arrête au moment le plus palpitant. Ce roman, extrait de nos vieilles archives, laisse le lecteur en suspens et renvoie la suite à un numéro qui probablement ne paraîtra jamais.

M. de Beaurepaire prend occasion des documents de cette cause pour nous faire connaître les intérieurs élégants du xvi^e siècle : mobilier, galerie, réceptions, jusqu'aux confitures si fort en honneur à Rouen, attirent son attention, et quand il nous a fait vivre un instant dans ce milieu animé, il ajoute non sans mélancolie : « Ainsi les goûts changent, les mœurs se transforment ; ainsi tout passe et tout s'oublie, comme les amours de Jean de Hotot et de Marie de Marbeuf. »

M. Decorde a pris occasion de ce procès pour étudier les fiançailles dans l'ancien droit et le droit moderne. Il fait connaître les conditions requises autrefois pour la validité des fiançailles et les obligations qui en résultaient. Elles ne sont plus dans nos mœurs, mais considérées comme promesses de mariage, elles peuvent

donner lieu en justice à des dommages et intérêts contre celui qui refuse injustement d'accomplir un projet de mariage qu'il a souscrit.

M. de Duranville a fait revivre le souvenir de Pierre de Bréauté, dont la famille a longtemps habité le château de Néville. Ce jeune seigneur avait obtenu du roi Henri IV l'autorisation d'équiper à ses frais une compagnie de cavalerie et de la mettre au service de Maurice de Nassau, dans la lutte que ce prince soutenait en Hollande contre les Espagnols. La campagne de 1599 dans le Brabant terminée, Bréauté rentra en France. Il y apprit que son lieutenant avait été surpris par la garnison espagnole de Bois-le-Duc et fait prisonnier. Le gouverneur espagnol avait accompagné cet acte de propos injurieux pour Bréauté et ses gens. Notre gentilhomme normand envoya un cartel au gouverneur pour lui demander satisfaction. Vingt-deux combattants furent choisis de part et d'autre pour soutenir l'honneur de leur drapeau. Bréauté se mit à la tête des siens. Le gouverneur espagnol faillit à l'honneur en intervenant dans le champ clos à coups de canon tirés des remparts de Bois-le-Duc. Bréauté vit sa troupe hâchée et dispersée, et lui-même ne tarda pas, malgré toute sa bravoure, à tomber aux mains des Espagnols qui le massacrèrent. Son corps, rendu par l'ennemi, fut rapporté à Néville, où il fut inhumé le 8 mars 1600. Son tombeau n'existe plus aujourd'hui, mais une complainte populaire, dont M. de Duranville a recueilli quelques strophes, a conservé dans la mémoire des habitants le nom et les prouesses de ce brillant chevalier.

La cour des aides de Normandie a trouvé en M. d'Estaintot un historien fidèle. Après avoir retracé l'année dernière les origines de cette institution, M. d'Estaintot nous a donné, cette année, la liste complète des titulaires des vingt-sept charges de conseillers existant en 1706. Les charges de cette cour conféraient la noblesse et ouvraient ainsi aux familles bourgeoises les portes de cette classe privilégiée. Les noms de ces magistrats sont, à ce point de vue, utiles à connaître. Certains incidents qui ont marqué les installations des conseillers et qui sont des traits de mœurs ont attiré l'attention de notre honorable collègue et lui ont fourni matière à d'agréables narrations.

M. Hédou a consacré au peintre Sorieul une notice consciencieuse et étendue. Né à Rouen, le 18 décembre 1823, Jean-Jacques Sorieul manifesta de bonne heure son goût et son talent pour le dessin. Il suivit les cours de notre école municipale, puis, grâce à la protection et aux conseils d'Hippolyte Bellangé qui lui ouvrit son atelier, il fut bientôt en état d'affronter le jugement de la capitale. Sorieul passa quelque temps dans l'atelier de Coignet, et s'adonna avec succès à la peinture militaire. Ses premiers tableaux furent remarqués, et les expositions de Paris virent, depuis 1850, grandir sa renommée. M. Hédou rappelle les principaux tableaux de ce peintre et le suit dans toute sa carrière, terminée tristement le 13 août 1871. On lira, non sans émotion, les pages que notre confrère a consacrées à Sorieul, et que nous n'analysons pas autrement parce qu'elles enrichissent notre Précis.

Nous franchissons les limites de notre Normandie et nous assistons à Aversa à un drame historique du ^{xiv}^e siècle que nous a retracé avec son talent si brillant et si sympathique notre confrère M. J. d'Argis. Il s'agit de Jeanne de Naples, cette reine si belle, si spirituelle, si lettrée, si perverse à la fois, et de l'assassinat de son jeune époux André de Hongrie, étranglé le 18 septembre 1345.

Les péripéties de ce drame historique se déroulent, dans l'étude de M. d'Argis, avec un intérêt toujours croissant. Les papes Clément VI et Urbain IV, le roi de France, Louis de Hongrie, Pétrarque, Rienzi, apparaissent tour à tour sur la scène ; et l'auteur met en relief avec eux les acteurs secondaires de cette tragédie. Jeanne de Naples, après le meurtre de son époux auquel elle avait participé, se remaria, entoura son trône de splendeurs et de fêtes, et jouit, par ses intrigues, d'une longue impunité. L'heure de la justice sonna cependant pour elle. Louis de Hongrie, qui avait entrepris de venger son frère, échoua plusieurs fois dans ses expéditions, lorsqu'enfin son successeur éventuel, Charles de la Paix, réussit à s'emparer de la Sicile et de la malheureuse Jeanne, qu'il fit étrangler au lieu même où André de Hongrie, son premier époux, avait été immolé.

M. Maillet du Boullay a évoqué le souvenir d'une autre reine célèbre par son faste et son astuce, Catherine de Médicis, en racontant les origines et la construction du palais des Tuileries. Il a détaché pour nous un chapitre du livre qu'il se propose de consacrer à Philibert Delorme.

On sait que les fondements des Tuileries furent jetés, sur l'ordre de Catherine, en mai 1569. Philibert Delorme fut appelé à fournir les plans du palais projeté et en surveilla l'exécution. On éleva d'abord le pavillon central couronné par un dôme circulaire, remplacé depuis par un dôme quadrangulaire. Ce pavillon, les deux bâtiments latéraux et les pavillons élevés à leurs extrémités composaient alors et composèrent pendant longtemps le palais des Tuileries. Le rez-de-chaussée des deux façades fut décoré de colonnes et pilastres ioniques, avec des bossages de marbre incrusté. Les bâtiments latéraux du pavillon du centre présentaient, du côté du jardin, à droite et à gauche, deux galeries découvertes supportées chacune par douze arcades. Dans cette imposante construction, dont M. du Boullay fait ressortir la beauté, l'élégance et l'originalité, il restitue à Philibert Delorme la part considérable qu'on a cherché vainement à lui contester, et la marque de son génie qu'il y a comme imprimée.

Les travaux récents exécutés à Rouen ont fourni à M. Decorde une excellente page d'histoire locale. Ces travaux comprennent la reconstruction du Théâtre-des-Arts incendié le 25 avril 1876, la création d'un Musée-bibliothèque dans le quartier Bouvreuil, l'assainissement du quartier Martainville, l'établissement de deux cimetières, l'agrandissement du Palais de Justice place Verdrel, le prolongement du port en aval par l'annexion de l'île du Petit-Guay, l'élargissement des quais de la rive gauche au moyen de terrains conquis sur la Seine, et enfin l'ouverture de la gare du chemin de fer d'Or-

léans. Les expropriations nécessitées par ces travaux ont occupé cent jours d'audience et ont atteint plus de six cents maisons, parmi lesquelles plusieurs se recommandaient au souvenir de l'histoire par des particularités que M. Decorde s'est plu à rappeler. Il donne entre autres quelques détails sur la fontaine du Marché-Neuf, sur l'ancienne église du Saint-Sépulcre, et sur la partie du Palais de Justice construite au XVIII^e siècle pour la Chambre des requêtes et la Tournelle du Parlement et que remplacera bientôt un édifice plus considérable, en parfaite harmonie avec le style de ce magnifique monument.

M. J. Adeline est de ceux qui comprennent et font valoir les richesses architecturales que renferme notre ville. Ses belles et nombreuses eaux-fortes sont connues de tous les amateurs délicats, de tous ceux qui ont le culte du passé. Aussi l'Académie a-t-elle entendu avec satisfaction son discours de réception consacré aux *illustrateurs* des vieilles villes. M. Adeline s'est plu à constater que Rouen, avec ses édifices incomparables, ses vieilles rues, ses maisons pittoresques, ses aspects si divers et si curieux, a souvent tenté les artistes, qui lui ont consacré des gravures au trait et en couleur, des lithographies, des vignettes sur bois; les noms et les œuvres de Cottmann, de Bonnington, de Dumai, de Daniaud; de Balan, de Mausson, d'Hyacinthe Langlois et de Brevière sont dans toutes les mémoires. Toutefois la mode est aujourd'hui aux illustrations à l'eau-forte, et il faut convenir qu'on y excelle. Qui ne connaît les planches si recherchées de Brunet-Debaines, de Rochebrune, de MM. Delauney, Toussaint et Nicolle? Les

artistes qui ont consacré leur talent au vieux Paris ne se comptent plus. Dans presque toutes nos provinces ils ont trouvé sinon des rivaux, du moins des émules, auxquels notre confrère rend un hommage mérité.

Son sujet l'amène à étudier ensuite les conditions, les règles, les ressources de la gravure à l'eau-forte, et les impérissables modèles qu'en a laissés Piranèse. Les artistes qui s'efforcent de marcher sur ses traces et qui consacrent leur talent à reproduire les rues des vieilles villes font non seulement œuvre d'art, mais œuvre utile. Les gravures des monuments ne sont-elles pas des éléments précieux, des auxiliaires pour l'histoire et ne surpassent-elles pas les descriptions même les plus consciencieuses ? Les estampes qui les reproduisent sont des témoins de notre gloire passée ; elles réparent, si l'on peut ainsi dire, les ruines du temps, et méritent de figurer avec honneur dans le grand livre de notre histoire nationale.

M. le président Boutillier a répondu au récipiendaire par une étude approfondie de l'influence des sentiments religieux sur l'architecture, que nous ne faisons qu'indiquer, voulant laisser au lecteur le plaisir de la goûter plus loin dans toute sa saveur.

M. Gaston Le Breton, que l'Académie a accueilli avec tant de sympathie dans ses rangs, a rempli dès le premier moment son attente. Son discours de réception, consacré à la céramique à glaçures dans l'antiquité, figure parmi nos mémoires imprimés. M. Le Breton passe en revue l'histoire de cette branche de l'art, prend la céramique polychrome à glaçures métalliques

à son berceau, c'est-à-dire en Egypte, la suit chez les Hébreux, les Assyriens, et, par les Phéniciens dont les relations commerciales embrassaient tout le monde connu des anciens, dans les îles de l'Archipel, en Grèce et enfin en Italie. Il anime son récit par des citations choisies et de nombreux exemples qui prouvent que si les anciens, comme on l'assure, n'ont pas connu ni appliqué l'émail sur leurs poteries, ils ont su donner à l'enduit vitrifié qui recouvrait et colorait leur céramique une telle épaisseur, un tel éclat, une telle solidité qu'on ne peut pas y voir un simple vernis.

M. le Président, poursuivant le sujet entrepris par le récipiendaire, consacre sa réponse à l'étude et à l'éloge de Bernard Palissy. Ce grand artiste fut aussi un puissant esprit. Géologue, physicien, chimiste, agronome, philosophe même, Bernard Palissy fut un des génies les plus universels de son temps. Sa vie édifiante contient un précieux enseignement moral, l'exemple d'un homme qui a anobli l'art par l'honnêteté de son caractère et l'héroïsme de son dévouement.

Comme toujours, à la suite de ces travaux originaux, nous aimons à mentionner les rapports nombreux et substantiels que nous devons à MM. de Duranville, de Lérue, Decorde, Danzas, Félix, Gravier, qui ont fait profiter l'Académie du fruit de leurs lectures et ont extrait pour elle le miel des ouvrages renvoyés à leur examen.

L'Académie a, dans le cours de cette année, conféré l'honorariat à MM. de Duranville et Sémichon, qui ont si bien mérité d'elle, en mêlant toutefois à ce témoignage

de sa considération l'expression de ses regrets. L'âge et les infirmités ne permettront plus à ces savants et infatigables confrères de prendre à nos séances une part aussi active que dans le passé; mais leur esprit toujours éveillé, leur amour ardent du travail, que les glaces des ans n'ont pu refroidir, nous promettent encore une collaboration précieuse pour nous.

La mort a enlevé à notre compagnie M. l'abbé Lecomte, professeur à la Faculté de théologie et membre résidant. M. le Président s'est fait sur la tombe du défunt l'interprète des sentiments de l'Académie, en rendant hommage à sa mémoire, aux services qu'il a rendus, par ses différents écrits, à l'histoire locale, et aux marques de dévouement qu'il a données à l'Académie; car, s'il n'a pu, à cause du mauvais état de sa santé, partager longtemps nos travaux, il les a toujours suivis avec le plus sympathique intérêt. Nous lui consacrons une notice qu'on trouvera plus loin, car c'est l'honneur de l'Académie, dans ce temps où l'on oublie si vite, de se souvenir.

UN PROCÈS EN NULLITÉ DE MARIAGE

EN 1553

Par M. CH. DE BEAUREPAIRE

M. le marquis de Civille a fait don, il y a quelques mois, aux Archives du département, d'un document manuscrit, qu'un sentiment naturel de reconnaissance m'a fait un devoir d'étudier avec soin, et dans lequel j'ai cru remarquer quelques particularités intéressantes.

Il s'agit d'une information qui fut faite, dans le cours de l'année 1553, au sujet de conventions matrimoniales passées entre deux personnes, appartenant l'une et l'autre à la meilleure société de notre ville. Je ne dirai pas, ainsi qu'on a coutume de le faire pour justifier ses médisances, que leurs noms et leurs faits appartiennent à l'histoire. Leurs noms et leurs faits sont au contraire inconnus. Mais si, pour un instant, j'essaie de les faire revivre dans une scène intime de leur vie, je crois pouvoir déclarer qu'elles n'auront point à souffrir de mon indiscretion. Je n'ai rien à révéler qui puisse, à le bien prendre, préjudicier à leur mémoire.

J'exposerai rapidement le fait et le point de droit. J'entrerais ensuite dans les détails qui forment pour nous tout l'intérêt de l'affaire. C'est assez vous avertir, Messieurs, de ne pas vous attendre à des renseignements importants. Vous ne rencontrerez que certaines formes de dialogue originales, certains traits de mœurs assez piquants, et que peut-être un Le Grand d'Aussy et un Monteil auraient fait entrer dans les tableaux qu'ils ont tracés de *la vie privée des Français*. Je m'imagine aussi qu'un homme, qui a laissé parmi nous les plus chers souvenirs, aurait été tenté de les recueillir pour de nouvelles *Anecdotes normandes*, si sa juste admiration pour Bossuet ne l'eût engagé dans des études plus sérieuses et d'un ordre plus relevé. Vous connaissez tous, sans doute, ces récits si fortement empreints de la couleur locale, si vifs et si animés, qu'il composa pour notre compagnie, ou dont, tout au moins, il lui réserva la primeur. J'aurai soin d'éviter tout ce qui pourrait provoquer une comparaison, dangereuse pour moi, entre ce que j'ai à vous offrir et de pareils modèles. Je bornerai ma tâche à choisir çà et là quelques citations et à les disposer de telle façon qu'elles forment une suite, je n'oserais dire un récit.

Un gentilhomme de ce pays, Jean de Hotot, avait demandé en mariage Marie de Marbeuf. Il y avait eu, de leur part, engagement mutuel de se prendre pour époux; fiançailles devant un prêtre, dans une maison particulière; marques de tendresse, qui, dans d'autres circonstances, auraient assurément dépassé les bornes des convenances. Mais, à la suite de discussions pour le contrat

de mariage, dont les termes n'avaient point été complètement arrêtés, Marie, cédant à l'influence de sa mère, se dégoûta de M. de Hotot : elle prétendit qu'il n'y avait point eu, entre elle et lui, *paroles de présent*, mais *paroles de futur*. Elle expliquait le changement survenu dans ses affections par certains faits fâcheux, par des rapports, plus ou moins fidèles, qui l'avaient tardivement éclairée sur le caractère et sur la conduite de son fiancé. Elle se crut à la fin en droit de le faire citer par un prêtre pour qu'il eût à s'éloigner d'elle et à la laisser tranquille sous la tutelle de sa mère dont elle n'entendait pas être affranchie. La citation fut faite dans la propre maison de celle-ci, où M. de Hotot se considérait déjà comme chez lui.

Dans tous les faits racontés au sujet de cette union, on chercherait vainement ces formalités solennelles et tutélaires, aujourd'hui prescrites pour la célébration du mariage. Pas de bans, pas de ces délais qui supposent la réflexion, pas de bénédiction nuptiale, dans une église ouverte, en présence du public et par le curé de la paroisse. Si l'affaire qui nous occupe se fût engagée postérieurement au concile de Trente, il nous paraît certain qu'elle n'eût point prêté aux mêmes difficultés. M. de Hotot n'eût point soutenu qu'il y avait eu, par *paroles de présent*, mariage auquel il ne manquait qu'une formalité très importante au point de vue de la religion, mais secondaire quant au lien conjugal. Il eût dit qu'il y avait eu fiançailles, en expliquant, comme il eût pu, leur célébration à une heure indue et dans une maison particulière. Il eût borné ses prétentions à faire condamner sa fiancée, devant l'official, à une peine canonique, pour

la punir d'une promesse faite à la légère, et devant le juge séculier, à des dommages et intérêts pour réparation du tort causé à sa réputation. Mais, à l'époque où il faut nous reporter, l'engagement par *paroles de présent* avait, du moins dans l'opinion de plusieurs, une importance plus considérable. L'objet du procès fut la reconnaissance pure et simple d'un mariage qu'on prétendait avoir été librement contracté. Si vous me demandez maintenant ce qu'il faut entendre par ces *paroles de présent* qui étaient comme le nœud de l'affaire, je répondrai avec les témoins : « On entend très bien que c'est que *paroles de présent* et *paroles de futur*, par ce qu'il y a de différent : Veux-tu ou voudras-tu... Une *parole de présent* emporte l'instant et effect de chose présente, et *parole de futur* emporte chose encore à faire. »

L'autorité compétente en pareille matière eût été l'official, Jean de Castignolles, mais, pour une raison qui ne nous est pas connue, M. de Hotot le récusa. L'official, dans tous les tribunaux ecclésiastiques, n'ayant qu'une autorité de délégation, le procès fut porté directement devant l'archevêque, qui était pour lors le cardinal Charles de Vendôme, dit plus tard le cardinal de Bourbon. Ce prélat nomma pour commissaires les chanoines Mellon Preudhomme et Robert De la Place. Marie récusa à son tour Robert De la Place. L'archevêque fit droit à sa récusation, comme il avait fait à celle de M. de Hotot. Il remplaça Robert De la Place par Claude Chappuys. Le premier de ces commissaires était licencié ès-droits. Il fut, en même temps que chanoine de Rouen,

curé de Cormeilles-en-Parisis, puis de Corny, puis d'Harfleur, avocat au Parlement, et, en dernier lieu, conseiller en la même cour. Son collègue Chappuys, tourangeau d'origine, était un lettré que François 1^{er} avait envoyé à Rouen, et qu'il réussit à faire nommer chantre du chapitre, n'ayant pu lui faire conférer la dignité de doyen. Il portait le titre de *libraire*, autrement dit, de bibliothécaire du Roi. On connaît de lui quelques productions littéraires, assez dignes, je crois, de l'oubli profond où elles sont tombées.

En les désignant l'un et l'autre, il est à remarquer que l'archevêque ne leur délégua pas sa juridiction. Il les chargea simplement de procéder à une enquête, et leur demanda de lui faire parvenir les interrogatoires sous les seings manuels des avocats des parties ou sous ceux d'un greffier qu'ils auraient à désigner.

Conformément à la procédure alors en vigueur, M. de Hotot fournit des articles auxquels Marie eut à répondre par écrit. Sur ces articles, on procéda à un double interrogatoire : d'abord, à celui des témoins produits par la défenderesse ; en second lieu, à celui des témoins produits par le demandeur.

Nous n'avons à notre disposition que le second de ces interrogatoires. Nous ne connaissons pas les témoignages favorables à Marie, pas plus que la sentence de l'archevêque. Par bonheur, nous n'avons point à prendre parti dans la cause, et, sans tirer vanité d'une impartialité qui nous coûte trop peu pour être méritoire, nous ne demanderons aux témoins que ce que nous pouvons attendre d'eux sans crainte d'erreur : nous prêterons

même, s'il faut le dire, plus d'attention à leur manière de conter qu'aux faits qu'ils rapporteront.

Et d'abord faisons connaissance avec les principaux personnages qui vont entrer en scène. Jean de Hotot était seigneur de Pont, lieutenant de 1,000 hommes de pied sous la charge de Jean de Gourfaleur, s^r de Bonfossé. Avant d'embrasser la carrière militaire, à laquelle, au moment de son prétendu mariage, il semblait n'être attaché que par un vain titre, il avait *suivi les universités*, notamment celles de Paris et d'Orléans, et c'était là qu'il s'était lié avec M. de Quiévremont, que nous retrouvons, en 1553, conseiller au Parlement de Normandie. Une de ses sœurs s'était mariée au protonotaire de S.-Aubin ; ils avait encore pour alliés M. Nicolas La Vieille, S^r de Montigny, M. de Farceaux et Hector d'Herbouville, capitaine de Gaillon. Tous les témoins s'accordent à dire que « c'estoit un homme de bonne famille et bien apparenté ». Malheureusement il n'avait pas une fortune qui répondît à sa qualité. Au moment de son mariage, il n'avait à annoncer qu'un avoir de 500 livres de rente. Il est vrai de dire qu'il possédait en plus « chevaulx et armes et autre bon meuble, et qu'à défaut de vacation et moyen de vivre, il se flattoit d'avoir en court congnoissances et grands seigneurs » qui pouvaient lui être de secours « pour soy avancer dans l'estat de guerre ». Depuis deux ans il occupait à Rouen, avec deux domestiques, une chambre qui lui avait été prêtée par M. Le Lieur, chanoine de Rouen et curé d'Octeville, chambre qui faisait partie de la maison canoniale attribuée à cet ecclésiastique. Cette cohabitation s'explique

moins peut-être par des relations d'amitié que par cette circonstance que M. Le Lieur s'était engagé envers la veuve de M. Le Chandelier, conseiller au Parlement, à une rente de 50 livres, qui depuis avait été mise au nom de M. de Hotot.

La belle-mère, dite M^{me} de Sahurs, était restée veuve avec trois fils et trois filles dont elle avait obtenu la garde noble. Elle passait une partie de l'année à Rouen, dans un hôtel situé devant la cathédrale. A la belle saison, elle se retirait à Sahurs, sur une propriété seigneuriale que notre confrère M. de Duranville nous a fait connaître, dans sa *Notice sur le poète Marbeuf*, et qu'une charmante chapelle du xvi^e siècle, bâtie peut-être par M. de Marbeuf, recommande encore aujourd'hui à l'attention des archéologues.

Si l'on en croit le témoignage d'un homme bien placé pour connaître cette dame, c'était « une femme qui faisait ses affaires à sa fantaisie ». On voit qu'elle laissait une liberté excessive à ses enfants, et qu'elle dut s'en prendre à elle-même, si M. de Hotot prit chez elle une familiarité, que nous trouverions, dans l'état de nos mœurs, fort déplacée, et qui pourtant s'alliait à un langage cérémonieux. Elle rêvait pour ses fils la carrière militaire, qui, de tout temps en France, avait été réputée la carrière noble par excellence, et c'était même là un des plus sérieux avantages qu'elle se fût promis de l'union de sa fille avec M. de Hotot.

Disons encore qu'elle était assez portée à changer de domestiques et qu'elle ne se souciait pas assez de les payer exactement. L'une de ses chambrières, après un service

de trois semaines, venait de la quitter « parce qu'elle ne vouloit lui donner suffisant salaire pour la servir ». Dans le même temps, elle avait congédié un domestique de 18 ans, « pour ce qu'il n'escripvoit bien à son plaisir », ce qui prouve, soit dit en passant, que les domestiques de ce temps-là n'étaient point étrangers à toute instruction.

Sa fille aînée, Marie de Marbeuf, destinée par elle à M. de Hotot, est représentée « comme une fille de très bon entendement, pleine de bonne modestie et gravité suffisante pour une personne de quarante ans », bien qu'elle en eût vingt à peine. Ses goûts personnels la portaient du côté de l'épée plutôt que du côté de la robe, et pour avoir un cavalier à son gré, elle eût fait volontiers le sacrifice de la fortune. Une vieille dame à chapeiron s'entretenant un jour avec elle de son projet de mariage, Marie lui dit sans détour : « Quand je n'auroye que du pain et du lard ou un œuf avec M. de Hotot, je seroye plus contente que si j'avoye tous les biens du monde avec un autre, » sur quoi la bonne femme se contenta de lui répondre : « Dieu vous en face joyeuse ! »

Disposée comme elle l'était pour M. de Hotot, M^{me} de Sahurs mit tout en œuvre pour pousser les choses à tel point que le retour fût impossible.

Elle ne parla de l'affaire que pour la forme au tuteur consulaire, M. Le Fèvre, avocat du Roi, et en lui faisant comprendre qu'elle ne tiendrait aucun compte des objections qu'il pourrait lui faire. Comme on lui reprochait un jour de n'avoir point pris l'avis de ce grave magistrat : « Et par Dieu, si ay saulve sa grâce ! je luy en ai parlé. Mais il m'a respondu que je choisisse plustost ung homme

de pratique. Mais ma fille m'a dict qu'ellen'en veult point de bonnet rond. C'est tout ung : nous ferons bien cela sans luy. Il n'est que tuteur consulaire : c'est moy qui tiens les cordeaux. Je suis d'avis que nous advisons plus tost que plus tard aux convenances de notre mariage et que nous depeschons cela. »

Pour en finir avec ce parent importun, on s'empessa de dresser une minute du contrat de mariage, et on la soumit à deux avocats du Parlement, M. Michel Guiffard, curé de S.-Taurin, et M. Charles, sr de Gruchet.

Ce jour-là même eurent lieu les *accords*. M^{me} de Sahurs avait réuni chez elle quelques-unes de ses connaissances, MM. de Montigny, de Farceaux et autres notables personnages. M. de Hotot, en les abordant, les salua et leur dit : « Messieurs, madame de Sahurs que voicy m'a faict tant de honneur que de m'avoir tenu propos de mariage de Madame sa fille et moy, premier que je y pensasse aucunement, me déclarant l'amytié qu'elle m'a porté depuys ma première jeunesse et mesme celle que Madame sa fille a conçu envers moy depuys quelque temps, dont je me sents tant leur redevable que je ne suis point venu icy, où vous m'avez faict cet honneur, Messieurs, de vous trouver, pour marchander du mariage de sa fille, mais pour entendre seulement l'avantage qu'elle luy veult faire, que je remectz à sa discrétion. » — « Messieurs, leur dit à son tour madame de Sahurs, j'ay commencé à aymer M. de Hotot dès son enfance, que je l'avois plus souvent au col que n'avoit quasi sa nourrice, et du depuys l'ay vu si bien conduire

que il m'a prins volonté de lui parler de ce mariage, avec ce que depuys quelque temps ma fille luy porte sy grande amytié qu'elle m'a priée, s'il est possible, qu'elle soit pourveue avec luy. Elle est desjà d'aage pour avoir son opinion. Je l'ayme et ne la veuil pourveoir que en lieu où elle se plaise bien. » M. de Montigny crut l'occasion favorable pour s'expliquer dans l'intérêt de M. de Hotot. « Ma commère, lui dit-il, en lui frappant sur l'épaule, vous savez bien qui nous amène icy, qui est pour sçavoir vostre volonté de l'avantage que voudriez faire à vostre fille, » à quoy lad. mère répondit après quelques propos eubz dud. traité de mariage : « Ma foy, Monsieur, j'en ay tout délibéré, et n'ay point opinion de bailler en plus avant que 6,000 fr. pour toultes choses, car j'ay d'aultres enfants que je ne veul désavantager, » à quoy fut dist par ledict s^r. de Montigny : « Ma foy, vous donnerez quelque chose oultre pour aider à l'accoustrer, car vous seriez marrie qu'elle ne fût bien appoinctée ; » et après plusieurs propos par lad. mère tenus tant de l'affection qu'elle portoit aud. s^r. de Hotot et de son honnesteté, elle dict que, sa fille estant desjà grande et ayant congnoissance, ne la vouloit bailler à homme en mariage, se premier sa d. fille ne le congnoissoit et affectoit, et que sa d. fille lui avoit dict qu'elle aymoît mieulx led. s^r. de Hotot avec rien que ung aultre avec 2,000 l. de rente. Là-dessus, led. s^r. de Hotot dict qu'il n'estoit point pour masquillongner dud. mariage comme de chevaulz, et que, pour les accoustrements dont estoit question, les choses ne demeureroient pas. »

On en resta là pour le moment, et, les deux futurs s'étant retirés à part, il s'engagea entre eux une conversation dont aucun témoin ne recueillit les termes.

Au bout de quelque temps, la mère les interrompit en disant : « Or ça, sur quel bon propos estiez-vous maintenant ? — Par ma foy, Madame, répondit M. de Hotot, nous n'eussions sceu estre sur propos qui m'eust peu davantage plaire. Car nous estions sur la bonne amytié que me porte ma seur que voici, et de quelle façon elle vous la déclara premièrement. — Voilà qui va bien, dit la mère, mais je suis d'avis, puisque nous sommes ce jourd'huy demeurez d'accord, que maintenant vous donnez l'un à l'autre une bague et vous liez tout d'un train par par paroles de présent, à celle fin que quelques ungz peut-estre, qui ne trouvent pas bon que cecy se fasse, ne s'essayent pas de nous y mestre trouble ny empeschement, quand ilz auront entendu que ce sera faict et qu'il n'y aura plus de remède. » « Tenez, ajouta-t-elle, monsieur de Hotot, voilà ma fille que je vous donne pour vostre femme. — Le voulez-vous ainsi, ma seur, dit M. de Hotot. — Ce qu'il plaira à vous et à mère, répondit Marie. — C'est principalement à vous, répartit M. de Hotot, à qui il fault qu'il plaise. Car, quand nous nous serons liez par *paroles de présent*, qui sont telles : « Je vous prendz pour ma femme. Je vous prends pour mon mary, » tout le monde, ny le Pape mesmes, ne nous sçauroient plus deslier. Car nous serons dès lors mariez tout à fait. — Je le veuil bien ainsi, mon frère, répondit-elle, depuys qu'il vous plaist de me faire cest honneur. » Il lui remit alors une bague en

lui adressant ces mots : « Voilà que je vous donne en nom de mariage, et vous prendz dès à présent pour ma femme et espouse. » Elle lui remit en échange deux anneaux, l'un d'argent, l'autre de corne rouge (*cornu rubro*), en lui disant : « Monsieur mon frère, je vous prendz dès à présent pour mon mary et espoux. — Vous voilà, s'écria la mère, maintenant mariez; Il n'y fault plus retourner après. Il y en aura qui ne seront pas fort contentz; mais, Dieu mercy, ilz ne nous sçauront plus nuire, car c'en est faict. »

Ainsi pensait aussi M. de Hotot, et il le déclarait hautement : « Nous sommes maintenant mariez; aultant vault, car nous venons de nous lier, ma seur et moy, par paroles de présent dont on ne se peut deslier. »

Aussi parlait-il déjà à Marie comme époux, tout en lui conservant le nom de sœur qu'elle devait porter jusqu'à la consommation du mariage : « Or ça, ma seur, lui disait-il, quand nous serons en nostre mesnage, quelle chère ferons-nous à M. de Lanquetot et aultres nos amis qui nous viendront veoir? » Marie lui répondait : « Nous leur ferons la meilleure chère qu'il nous sera possible. » Une autre fois, il lui dit en lui présentant son beau-frère, le protonotaire de Saint-Aubin : « Ma seur, baisez encore une fois ce gentilhomme-là, » lequel, à la persuasion dud. de Hotot, baisa, et incontinent led. s^r. de S.-Aubin et lad. Marie soy assirent sur ung lict et parlementèrent longtemps ensemble lad. compagnie présente. »

Parmi les témoins de cette scène se trouvait un jeune homme, nommé Martin Sireulde, fils d'un huissier de la

ville. Il n'avait point été invité ; mais il s'était rencontré là, assis sur un banc de la chambre, tenant dans ses mains une quiterne qu'il s'efforçait d'accorder.

Quand M^{me} de Sahurs l'eut appelé en lui disant : « Approchez, maître Martin, » il ne s'était pas fait prier ; il s'était approché et il avoit entendu que led. de Hotot, tenant lad. Marie embrassée, lui avoit dit : Marie, me prenez-vous pas pour votre mary, et je vous prendz pour ma femme ? » Laquelle Marie fist ung peu la honteuse. A quoy la mère d'icelle Marie dit à icelle Marie : « Dictes, Marie, dictes, ne faictes pas la honteuse. » Alors lad. Marie avoit dit : « Oy, puisque il plaist à ma mère. »

Après avoir été témoin de cet engagement, Martin Sireulde, en familier de la maison, courut dans la cuisine, en frappant sur l'épaule des chambrières qui s'y tenaient : « Voilà, s'écria-t-il, de par la bru et le brumens. Ils sont accordez. »

Cependant une de ces femmes fit prudemment observer qu'ils n'étaient point encore fiancés et que le prêtre n'y avait point été. Elle du moins connaissait le sens, sinon les termes de ce proverbe de droit : « Les mariages se font au ciel et se consomment en la terre. Mais il faut que le prêtre y passe. »

A partir de ce moment, Marie laissa son habit de fille bourgeoise pour prendre un habit de demoiselle, et on cessa de l'appeler Madame Marie pour l'appeler Mademoiselle de Hotot. Elle traita de frère et de sœur le beau-frère et la sœur de M. de Hotot. Celui-ci la présentant à quelques-uns de ses amis : « Messieurs, leur

dit-il, voicy ma seur et ma femme que je vous présente pour estre vostre très humble servante. Dea, Messieurs, je ne me advance pas de la vous desjà offrir, car elle dès hier ma femme. » Marie, loin de le contredire, « leur faisoit bonne chère et bon visage, en les remerciant de l'honneur qu'on lui faisoit. »

M. de Hotot se croyait si sûr de son fait que, rentré chez lui, après les accords, à une heure après minuit, il n'eut rien de plus pressé que d'aller heurter à la porte de son hôte, le chanoine Le Lieur, auquel il annonça en ces termes ce qui venait de se passer : « Monsieur, me voilà mariey, car en la présence de madame de Sahurs, nous nous sommes accordez par paroles de présent, ma mye et moy. »

Le soir il revint chez son ami et le pria de lui rendre le service de procéder lui-même aux fiançailles qui venaient d'être fixées au lendemain.

II.

Cette cérémonie eut lieu dans l'hôtel de M^{me} de Sahurs, vers neuf heures du soir. Un certain nombre de parents et d'amis y avaient été invités. Mais déjà quelques paroles assez aigres avaient été échangées entre le futur époux et la future belle-mère, et celle-ci était en proie à une inquiétude qu'elle avait grand'peine à dissimuler quand on annonça M. de Montigny. Elle s'empressa de venir à sa rencontre, et lui dit, après salutation faite : « Monsieur, mon amy, je suis la plus tourmentée et désolée que je fus oncques à raison, que voicy icy mons. [de

Hotot qui me contredit desjà, et sommes sur ung grand différent. » Et sur ce arriva ledit s^r. de Hotot qui, aprez salutacion faicte, commença à dire : « Monsieur, je vous diray que c'est. Madame ma mère se marrit et n'entend point bien que c'est. » M. de Montigny leur fit observer qu'il y aurait une véritable inconvenance à rendre la compagnie témoin de leurs disputes. Il les engagea à passer avec lui dans une chambre voisine où il pourrait les entendre sans esclandre, ce qui eut lieu. Des explications qui furent données de part et d'autre il ne nous a été conservé que cette phrase qui suffit pour prouver que M. de Hotot n'était pas homme à se prêter volontiers à un accommodement. « Ma mère, sçavez-vous pas bien que nous avons esté, vous et moy, par devers mons. de Gruchet, et Mons. de Saint Taurin, advocatz fameux et gentz de conseil, et que nous leur avons monstre la minute de nostre traicté, et que eulx, vous et moy, l'avons trouvée bonne, et que aprez les avoir ouyz, nous en sommes demourez d'accord ; et tantost aprez, je ne sçay à qui vous avez monstre lad. minute, et voulez maintenant changer ce que nous avons accordé, ce que je ne feray pour riens. » M. de Montigny, comprenant qu'on ne pourrait obtenir de M. de Hotot aucune concession, dit à la mère : « Il fault de deux choses l'une, ou que vous passez oultre, ou que vous donnez congé à la compagnie que vous voyez icy assemblée. » « Hélas, s'écria-t-elle ! Je me suis trop hastée. Pleust à Dieu que ce fut à recommencer, » et elle rentra dans la grande chambre, suivie de M. de Hotot et de M. de Montigny.

Il était temps de prendre un parti ; car on vit venir

presque en même temps « noble et vénérable personne, maître François Le Lieur », dont le nom parut aux invités avoir une signification toute de circonstance.

« Ma seur, dit M. de Hotot à Marie, en le lui présentant, mons. d'Octeville nous faict cest honneur de nous vouloir fiancer. Ne faillez pas à le remercier. Je l'ai adverti comme nous nous accordasmes ce soir par paroles de présent, afin qu'il nous fiance ainsi. — Et bien, mon frère, reprit-elle, c'est bien dit. »

Le s^r d'Octeville comprenait l'importance de l'acte auquel il allait présider. Il l'annonça avec une certaine solennité aux assistants, en les avertissant qu'il allait faire un *beau fait*.

Mais entendons le récit qu'il fit lui-même de la cérémonie.

« Mons. le Feure, avocat du Roy, une vieille femme à chaperon, que l'on disoit estre parente de Marie, avec mons. de Capendu, oncle aussi d'icelui, estoient présents en la chambre, lorsqu'il déposant estoit pour les fiancer, et aultres que on disoit estre parents des parties, tant d'un costey que d'autre; et tost aprez, le déposant estant assis en une chaire, se approchèrent la dame de Sahurs, led. de Hotot et lad. Marie, en la 'présence de la compaignie, luy disant l'un d'eulx : « Monsieur, nous craignons de vous faire trop attendre. Despeschez nous quand il vous plaira. » Led. de Hotot luy dist : « Monsieur, elle est desjà ma femme : nous sommes dès hier accordez par paroles de présent. » Il leur fist alors quelque préface ; n'est mémoratif des termes dont il usa, car il ne pensoit point que les choses en deussent tumber en

différent, et de ce qu'il dist s'en rapporte à la noble assistance qui pour lors y estoit. Toutesfois bien luy souvient que, l'aprez-disner du jour des fiançailles, le s^r de Hotot priant le déposant de les fiancer au soir, luy dist en son jardin, soubz la treille, qu'ils estoient accordés par *paroles de présent*, luy et lad. Marie, en la présence de lad. dame de Sahurs mère. Et quand ce vint à la célébration desd. fiançailles, le déposant dist telles ou semblables paroles parlant aux assistantz et en tenant lesd. de Hotot et Marie, chacun par une main, présence de lad. mère : « Messieurs, approchez vous, s'il vous plaist ; venez estre tesmoins de ce mariage : c'est ung acte de conséquence. » Puy dist au s^r Le Fevre, tuteur consulaire de lad. Marie, lequel estoit assis en une chaire près les fenestres : « Mons^r l'avocat Le Fevre, vous plaist-il pas vous approcher d'icy pour estre tesmoing de ce mariage ? lequel feist response, ostant son bonnet et soy levant : « J'en suis assez près, Mons^r. » Et lors tout chacun de la compagnie estant en lad. chambre se approcha autour d'eulx, et tenant le déposant, comme dessus est dict, lesd. de Hotot et Marie par les mains, leur demanda leurs noms, lesquels luy dirent l'un et l'autre les noms qu'ils portoient, c'est à sçavoir led. de Hotot qu'il avoit nom Jehan, et lad. Marie avoit nom Marie. Puy usa le déposant de tels termes : « Jehan de Hotot, prendz tu dès à présent pour ta femme et espouse Marie de Marbeuf qui est ici ? » à quoy respondit led. de Hotot : « Oy, Mons., je la prendz dès à présent pour ma femme et espouse. » Puy demanda le déposant à lad. Marie de Marbeuf : « Marie de Marbeuf, prenez-vous dès à

présent pour vostre mary et espoux Jehan de Hotot icy présent? » A quoy elle respondit : « Oy, Mons., je le prendz dès à présent pour mon mary et espoux, » et lors le déposant commença à dire : « Par ce moyen je vous conjoings au nom du Père et du Filz et du Saint Esprit. Je prie à Dieu que vous puissiez vivre ensemble en bonne paix et amytié; » et aprez cest acte faict et solennisé, le déposant entendit que une grande partie de l'assistance disoient : « Les voilà mariez. Il n'y fault plus retourner, » de sorte que lad. mère et fille et aultres parentz le povoient bien entendre et n'y contredistrent aucunement, mais soy resjoyssioient dud. acte comme les aultres. Puy quelques-ungz de lad. compagnie distrent au déposant : « Vous estes ung bon lieur. Vous les avez si bien liez que on ne les sçauroit deslier. »

Il déposa « qu'il n'avoit point esté prié par les parents de lad. fille de les fiancer par paroles de présent ny de futur, car ilz ne lui en avoient point parlé, mais seulement led. de Hotot l'en avoit prié, luy déclarant que les aultres en estoient contentz, ce qu'il estimoit par le bon visage que lad. mère et fille et aultres parentz luy feirent, et qu'ilz le remercièrent aprez lad. solennité desd. fiançailles, mesmes que lad. mère conduisit le déposant jusques au bas, disant : « Monsieur, nous avons bien encor affaire de vous, en vous remerciant bien fort, car nostre contract n'est point encores passé. »

M. de Civile, présent à la cérémonie, entendit les assistants dire, quand elle fut achevée : « Aprez cela, il n'y a plus lieu à de repentailles... Ils sont bien liez. Vreyement ce sont mon », et en abordant Marie : « Ma

mye, Dieu vous face bien joyeuse, vous avez un honneste mary. — Mademoiselle, Dieu vous face joyeuse ! Vous n'estes point fiancée, vous estes mariée. » A quoi elle répondait : « A la bonne heure, Dieu nous en face joyeux ! »

Après les fiançailles il y eut, suivant l'usage, « un banquet de confitures honneste, et où chacun soy resjouyssoit, comme l'on a de coustume faire en tels actes. » M^{me} de Sahurs et Marie servaient les assistants « avec action de grâces de l'honneur que ung chacun leur avoit fait ».

Deux des invités, le s^r de Farceaux et Jean Jubert, protonotaire, s^r du Marais-Vermier, étaient arrivés en retard. Le lendemain, M. Remon, premier président du Parlement, devait se mettre en route pour se rendre à la cour, et ils n'avaient pas cru pouvoir se dispenser d'aller prendre congé de lui. Les danses allaient finir, et déjà quelques invités sortaient, quand ils se présentèrent à l'hôtel de M^{me} de Sahurs. « Vous nous avez bien délaissés, leur dit un de ceux qui sortaient. Montez là haut. Vous voirrez que c'est fait. » Etant montés, ils apprirent, en effet, que M. de Hotot et Marie étaient fiancés par paroles de présent, et que « c'estoit aultant que s'ils estoient mariez ». M. Jubert dit alors à Marie « qu'il estoit fort aise de l'alliance qu'elle avoit prinse avec led. de Hotot, et que ce seroit un moyen pour la veoir souvent, parce que led. s^r de Hotot estoit fort de leurs amis et hantoit ordinairement en leurs maisons. A quoy lad. Marie respondit qu'elle s'estimoit heureuse d'avoir la congnoissance de la maison dud. Jubert, et

qu'elle avoit bien espoir d'y hanter aussi souvent que le s^r de Hotot. »

Moins réservée avec M. de Farceaux, M^{me} de Sahurs, « sur ce que celui-ci lui louoit le mariage, » lui avoua à demi-voix « qu'elle auoit cuidé tout rompre, et que sans la bonne compagnie ils ne se fussent pas encore fiancez, mais que c'estoit faict, et qu'elle prioit Dieu qu'ilz s'en trouvassent bien ».

III.

Peu de jours après les fiançailles, M. de Hotot partit pour Paris. M^{me} de Sahurs lui avait remis 1,000.fr. qui devaient être employés à l'achat de bagues et de robes de soie. A cette époque, et d'après des lois somptuaires encore en vigueur, la soie était réservée à l'habillement des nobles. Mais déjà les bourgeoises commençaient à s'affranchir de cette règle au grand déplaisir des drapiers de Rouen qui ne trouvaient plus le débit de leurs fines écarlates et qui accusaient hautement le luxe et la coquetterie d'être la cause principale de la décadence de leur industrie, si célèbre et si prospère autrefois.

Pendant l'absence de M. de Hotot les choses s'empirèrent. M^{me} de Sahurs prêta l'oreille à certains propos qui couraient dans le monde sur le compte de M. de Hotot. Peut-être les avait-elle entendus cent fois sans y faire attention. Mais tout change d'aspect, suivant les dispositions de l'imagination et du cœur. Elle crut entendre des choses nouvelles ; elle s'abandonna de plus en plus aux regrets ; elle en vint à croire que des légè-

retés étaient des crimes, que M. de Hotot lui avait dissimulé des dettes énormes, qu'il n'avait fait *du doux et gracieux* que pour la tromper, et que bientôt elle et Marie seraient *détruites*. De la défiance elle passa à l'aversion, et peu à peu elle s'affermir dans la résolution de rompre une union qu'elle avait elle-même formée et qui avait été l'objet de ses vœux les plus ardents.

« Marie, dit-elle un jour à sa fille, je suis la plus fâchée du monde. On m'a dit que vous estes une fille perdue, car j'entendz que vostre mary doit plus qu'il ne poise. — Mon Dieu, ma mère, répondit celle-ci, que voulez-vous que je y fasse ? Vous me le avez donné par paroles de présent pour mon mary. Voulez-vous que je m'en tue ? — Vous le voulez, Marie, reprit la mère ; j'en suis donc contente. »

Mais bientôt elle revint à son premier sentiment et dit à sa fille d'un ton d'autorité : « Il vous en fault defiancer. » Marie se jeta à ses genoux et essaya de la fléchir par ces paroles : « Vous savez ce que M. de Hotot vous a dict que j'estoye sa femme. Je vous prie, accordez ce que M. de Hotot vous a dict. Prenez que vous perdez l'une de vos filles et 6,000 fr. Je mestrayerai peine de vivre avec luy le mieulx que je pourray. »

M. de Hotot, à son retour, vit bien qu'on lui avait, comme il le disait, « brassé ung merveilleux breuvage. » Mais il ne se rendit pas compte immédiatement des véritables causes de son malheur, ainsi qu'on peut le voir par l'explication qu'il en avait donnée à un de ses amis : « Retourné de Paris, en parlant de leur mariage et de faire leur feste et leurs nopces, il avoit dict à lad. de

Sahurs qu'il ne vouloit que aucunes personnes assistassent à leur banquet pour éviter aux frais, sinon leurs prochains parents et amis, ce que lesd. femmes avoient trouvé fort mauvais ; aussi qu'il ne vouloit bailler tant de robes de soye à lad. Marie, comme lad. mère le désiroit. Il ne pouvoit penser autre occasion pour y avoir mis un tel divorce. »

Il tenta d'abord de mettre Marie de son parti. La prenant à part : « Ma seur, lui dit-il, il me semble que vostre mère n'est point encore assez appointée avec moy, et qu'elle me porte mauvais visage. Je ne sçay qui en est cause, et si c'est Madame de Faverolles ou non. — Par ma foy, mon frère, lui répondit-elle, je pense que, si nous n'estions si bien liez comme nous sommes par *paroles de présent*, que jamais les choses ne se parferoient, car ma mère est de grand cœur, et n'oublie jamais, si on luy a faict quelque desplaisir. — Ma seur, ma mie, poursuivit-il, je voy bien que nous n'accorderons jamais bien votre mère et moy, puisque elle se efforce desjà de me tromper. Voici la trousse dont elle use de me avoir faict ainsi lier, de façon que je ne me puis plus deslier. — A quoy fut respondu : A bon essien, mon frère, je pense qu'elle n'y pense point en mal. » Ledit de Hotot fit alors défense à Marie « d'adhérer à sa mère en aucune sorte contre son prouffict, usant de ces termes : C'est maintenant à moy à qui il fault que vous obéissiez, et fault par nécessité que vous vivez et mourez avec moy. Vous savez bien que nous sommes mariez, et qu'il n'y a pape ne cardinal qui nous puisse plus desmarier, encores que nous le voulussions. — A quoielle respondit : Il est

vrey, mon frère, je le scey et entendz bien ainsi. Mais je suis bien marrie que vous avez descord avec ma mère, et n'y a personne en ce monde qui ait plus d'occasion d'estre fachée que moy, voyant si grand différent entre les deux personnes qui me touchent de plus près.»

Il ne s'agissait point pourtant d'amener M. de Hotot à des concessions au sujet de ce malheureux contrat, qui, bien que signé par les parties, ne l'avait point été par les parents et par les amis, et n'avait pas encore été reconnu devant le lieutenant-général du bailliage. Loin que M^{me} de Sahurs prétendît l'engager dans le mariage, en le soumettant à des conditions qu'il n'avait point acceptées, elle voulait le condamner à reconnaître qu'il n'y avait point de lien légal entre sa fille et lui.

« Je failliray bien, s'écria-t-elle, ou elle ne l'espousera jamais. Que de Hotot face tout ce qu'il voudra. Au pire aller, on luy monstrera ung homme à qui ma fille a promis aussi bien que à luy. Ma fille vole bien d'une autre aelle ! »

D'après un témoin, elle assura « qu'elle rendroit plus tost sa fille religieuse que ledit de Hotot l'épousast, et qu'il luy cousteroit plus tost 10,000 escus ». Elle ajoutait « que c'étoit un meurdrier, qu'il avoit desrobé quelques heures à ung cardinal dont elle ne sçavoit le nom, qu'il devoit plus qu'il ne poisoit », et se tournant vers sa fille : « Incontinent qu'il vous aura épousée, lui dit-elle, on viendra prendre vos bagues, et tout ce que vous avez. Puy il vous laissera ainsy qu'il a faict une aultre femme qu'il a entretenue longtemps, et l'a laissée après qu'elle avoit eu ung enfant de luy. Regar-

dez, Marie, puisqu'il a faict cela à une femme qu'il a tant aymée, s'il vous en pourroit pas bien faire autant.»

Marie n'avait point vu avec indifférence M. de Hotot s'éloigner d'elle pour se rendre à Paris. Lorsqu'elle se fut décidée, sur la prière de sa mère, à invoquer l'autorité ecclésiastique pour se soustraire aux poursuites de M. de Hotot, ce ne fut pas sans répandre des larmes qu'elle vit le prêtre remettre à celui-ci la citation qui fut le signal public de la rupture. Mais bientôt ses sentiments s'étaient modifiés ; elle avoua que, « depuis que M. de Hotot s'estoit pensé assurer d'elle, il lui avoit fait beaucoup de rudesse et tenu des rigueurs tellement quelle ne l'avoit trouvé tel qu'elle l'avoit pensé, jusque-là qu'il l'avait voulue battre et outrager. » Elle déclara même « qu'elle aimeroit mieux mourir que épouser led. de Hotot ».

Les faits relatifs à cette brouille sont si naïvement racontés dans la déposition de M. d'Herbouville, que nous croyons intéressant de la transcrire.

Un jour, rencontrant la dame de Sahurs et sa fille en l'allée de leur maison, il dit à Marie : « Dieu vous garde, ma seur. Je vous appelle ma seur pour ce que mons^r. de Hotot est mon frère par alliance. Lors fut respondu par lad. Marie : « Mons^r, je ne suis point vostre seur de ce costey. » Et sur ce que le déposant lui demanda pourquoy, la mère prenant la parole dit : « Si Mons^r de Hotot eust faict en mon endroict ce qu'il doit, ma fille seroit vostre seur, puyque ainsi est que appelez ledit de Hotot votre frère. » A quoy le déposant dit : « Comment, Madame, vous a-il despleu en quelque chose ? Je vous

prie, s'il de Hotot s'est oublié de quelque chose en vostre endroict, le vouloir oublier pour l'amour de moy. » Lors fut respondu par lad. mère : « Quel advocat vous estes ! Si vous sçaviez la rigueur qu'il de Hotot m'a tenue, vous ne parleriez pas pour luy comme vous faictes, car je ne suis moins de vos amys que de luy. » Et lors respondit le déposant à lad. mère : « Voyant que vous êtes si prochains, rigueur ne doibt avoir lieu, car j'ai entendu que ledit de Hotot et vostre fille sont fiancez par paroles de présent qui équipollent mariage. » Sur quoy respondit lad. mère : « S'il est ainsy, ma fille ne l'a pas entendu. » Répliqué par le déposant : « Voire, mais vous, mère, vous estes pour conseiller vostre fille, et sçavez que cela vault, par quoy il n'y a point d'excuse... Madame, Madame, vostre courage se meurira et croirez le conseil de vos bons amys, dont je veuil estre du nombre. » « Hotot, poursuivit la mère, est honneste gentilhomme et nous a faict beaucoup d'honneur, mais il a trop parlé. Il me coustera plus tost tout mon bien que jamais ma fille espouse led. Hotot, et l'employment de mes amys. — Si nous nous prenons à l'employment de nos amis, répliqua Hector d'Herbouville, je suys de ceulx-là de Hotot. Je prierai tous les miens seigneurs et maistres pour luy aider à garder son bon droict, et vous feray bien congnoistre que, pour vous et pour luy, si vous voulez accorder, vous avez ung amy à moy et aultres pour l'amour de moy. Et suis d'advis que vous n'en entrez em plus avant, et vous prie que nous en facions ces jours le banquet et que nous en dansions. »

On se sépara sur ces paroles. Quelque temps après,

pendant la carême, le déposant « estant en l'église Nostre-Dame de Rouen, trouva lad. mère et Marie, auxquelles, après leur avoir faict et donné le bonjour, leur dit : « Voicy le bon temps qu'il faut pardonner les ungz aux aultres. Estes-vous pas deslibérées de achever ce qui est bien commencé? » Alors M^{me} de Sahurs laissa échapper le grand reproche : « Il ne falloit point deux femmes au sieur de Hotot. Il en a entretenu une à Paris ou Orléans, qu'il a laissée, et dit-on qu'elle estoit sa femme et qu'il en pourroit autant faire à Marie. Il ne fault point que tant de gens de bien s'en empeschent, car il ne l'espousera jamais, et aymeroye mieux ma fille cent pieds sous terre ou au milieu de la rivière, bien confessée, qu'elle eust espousé led. de Hotot. Il a dict des propos de ma fille..., il fait sa fievre quartaine ; il a menty. — Madame, répondit le déposant, je vous responds sur mon honneur que jamais je ne luy en ouy parler, combien que je sois aussy de ses familiers amys, et que il ne demande qu'à vous faire service. »

Nous ne pouvons mieux terminer que par ce témoignage amical et bienveillant l'histoire des relations de M. de Hotot avec M^{lle} de Marbeuf. Je les laisse l'un et l'autre à leur procès pour vous soumettre quelques observations qui m'ont été suggérées par la lecture de l'information de 1553.

Dans le document en question l'on a pris soin d'indiquer, pour chacun des témoins, leur qualité d'ecclésiastique, de noble, de clerc, de laïque, d'homme marié ou de *bigame*, c'est-à-dire d'homme marié en secondes noces. Je ne saurais dire quel pouvait être l'intérêt de cette

dernière distinction. Plus anciennement on suivait, dans les interrogations, l'ordre hiérarchique ; on commençait par les ecclésiastiques ; venaient ensuite les gentilshommes et enfin les gens du commun. Dans notre information, on ne paraît avoir suivi aucun ordre. On n'attachait plus déjà la même importance à la distinction des classes.

Les curés sont distingués par le nom de leur cure, de même que les nobles par celui de leur seigneurie. On disait : M. de Saint-Taurin, M. d'Octeville, pour désigner M. Michel Guiffard, curé de Saint-Taurin, avocat au Parlement, M. François Le Lieur, chanoine de Rouen, curé d'Octeville, de même que l'on disait : M. de Lanquetot, M. de Heudreville, pour désigner noble homme Jean Basin, s^r de Lanquetot, M. Jean de Quiévremont, conseiller au Parlement, s^r de Heudreville. Les noms seigneuriaux étaient encore si peu confondus avec les noms patronymiques qu'ils en étaient habituellement séparés par l'indication de la fonction ou du titre honorifique, écuyer ou chevalier. Le nom de Mademoiselle s'appliquait à la femme mariée, quand elle était jeune. Madame de Marbeuf, avant son prétendu mariage, était appelée Madame Marie ; après on l'appelait Mademoiselle de Hotot. Une fois on voit appliqué le nom de maître à un domestique.

L'usage des *chaires* (on ne connaissait pas alors la chaise, qui est un meuble plus récent et plus léger) n'était pas encore très commun dans les appartements. Nous avons vu Marie de Marbeuf et M. de Saint-Aubin s'asseoir, l'un à côté de l'autre, sur un lit, dans la chambre de

M^{me} de Sahurs. Ailleurs, il est question d'un banc placé le long d'un lit. J'imagine qu'il s'agit là d'un banc dans le genre de ceux que l'on voit encore dans les fermes de basse Normandie et de Bretagne. Dans un autre endroit, on lit que M^{me} de Sahurs, étant allée rendre visite à M. Claude de Jubert, conseiller au Parlement, fut reçue par lui dans la salle, et qu'elle et lui « soy mirent à deviser devant le feu, sur un banc, tandis que Marie et sa chambrièrese tenoient assez loing près la porte ».

Que ces bancs fussent nus ou qu'on les couvrît de coussins et de tapis, il n'est pas douteux qu'ils étaient d'un usage assez peu commode, et l'on ne saurait les regretter. Mais il est permis d'envier au xvi^e siècle ces belles galeries qu'on voyait dans les anciens hôtels, et qui rappelaient les cloîtres des maisons religieuses. Il y avait une galerie dans l'hôtel de M^{me} de Sahurs. Il y en avait une aussi à l'hôtel de Pierre du Couldray, notaire et secrétaire du Roi, s^r de Fréville. Celui-ci était à s'y promener avec Jean de Quiévremont, son ami, lorsqu'on vint l'inviter à la cérémonie des fiançailles. Je puis signaler, à l'intérieur de Rouen, une de ces galeries encore existante, et qu'il est aisé de reconnaître malgré les transformations qu'on lui a fait subir. Elle date précisément du règne de François I^{er}. Elle fait partie de l'ancien palais de la Chambre des comptes, et s'ouvre sur la rue Saint-Romain par une porte ornée dans le goût de la Renaissance. Postérieurement à 1590, on la divisa par un mur de refends, en deux parties, dont une, la plus grande, fut affectée à la chapelle de cette juridiction.

L'usage des banquets ou arrière-banquets de confi-

tures subsista pendant tout le xvr^e siècle, et l'on pourrait même supposer, sans grande invraisemblance, qu'il prit naissance à Rouen, dont la confiserie arriva de bonne heure à la plus grande célébrité. Rappelons-nous ce vers de Boileau, pour ne négliger aucune de nos gloires :

Et le premier citron à Rouen fut confit.

En 1578, lorsque le roi Henri III vint dans notre ville, les échevins lui firent offrir, à l'hôtel-commun, « un arrière-banquet de confitures et de dragées dont S. M. se montra grandement contentée. » Il y parut par cette délibération du 15 juillet, consignée aux registres de la ville : « A esté advisé que les charriots et pièces de sucre qui avoient esté faits au banquet dernier fait au Roy et aux Reynes, lesquels lad. dame (Catherine de Médicis), avoit laissées et commandé qu'on lui envoyast, seront envoyées à lad. dame à Paris. »

En 1588, à l'entrée du duc d'Epemon comme gouverneur de Normandie, la ville lui offrit un arrière-banquet, rempli de « confitures et de plusieurs médailles de sucre si artificieusement élaborées qu'il en fit garder aucunes ».

Aujourd'hui, ces médailles nous paraîtraient bonnes tout au plus pour amuser des enfants. Ainsi les goûts changent ; ainsi les mœurs se transforment ; ainsi tout passe et tout s'oublie comme les amours de Jean de Hotot et de Marie de Marbeuf.

De l'influence de l'idée religieuse

SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ART ARCHITECTURAL ET DE LA CIVILISATION

PAR

M. Louis BOUTILLIER



Il y a deux belles architectures : celle de Dieu et celle de l'homme. La première se voit, de loin, dans ces milliers d'astres lumineux qui se meuvent avec une si merveilleuse régularité dans l'espace, et, de près, sur notre petite planète, dans nos grandes chaînes de montagnes, dans nos volcans, dans nos vallées, dans nos fleuves et dans nos vastes océans. C'est cette architecture de Dieu qui a engendré cette imitation en miniature qu'on appelle l'architecture de l'homme.

Les premiers habitants de notre globe n'eurent vraisemblablement d'autres retraites que des cavernes qu'ils trouvèrent toutes faites ou qu'ils se creusèrent eux-mêmes. Puis, ils songèrent à se former des abris avec des roseaux, des branches d'arbres, des feuilles, de la mousse et des terres grasses : la hutte fut inventée et précéda la chaumière. Ce furent ces commencements si

grossiers et si simples qui donnèrent naissance à cet art pompeux, qui semble ajouter encore à l'ouvrage du Créateur.

Quelques écrivains, de ceux qui cherchent la raison des choses dans le mirage d'une fausse philosophie, et qui s'évertuent à faire passer des paradoxes pour des axiomes, ont prétendu que les castors, ces industrieux animaux qui consomment instinctivement leur vie à bâtir, comme les araignées à ourdir leurs toiles fragiles, comme les chenilles à filer le tissu soyeux de leur prison diaphane, avaient suggéré aux hommes l'idée de se construire des maisons. Par la même raison, et en suivant jusqu'au bout cette singulière hypothèse, les cygnes auraient appris à l'homme la navigation, le lion l'art de la guerre, la fourmi le commerce, le rossignol la musique, le singe l'art de la scène. Ce système fantaisiste ne tendrait à rien moins qu'à ravir à l'intelligence humaine son initiative et sa puissance. Croyons, pour la dignité de notre espèce, que l'homme, cet être si hautement privilégié, n'avait nul besoin, pour étendre ses conquêtes sur la nature, de l'imparfaite industrie et de la brute persévérance des animaux, qui ne se livrent, dans le cercle que Dieu même leur a tracé, qu'à un travail purement machinal.

L'art architectural est bien le premier des arts, car il est incontestablement le plus utile; il donne des demeures à toutes les conditions humaines, des monuments à toutes les grandes cités. Viennent ensuite la sculpture et la peinture, ses compagnes inséparables, pour l'orner et l'embellir. De l'alliance de ces trois arts sont sortis

des chefs-d'œuvre qui ne vieilliront jamais devant l'admiration du monde.

Chacun de ces arts, en raison de sa valeur propre, s'est développé dans chaque contrée selon les idées générales inhérentes à chaque nation, mais l'architecture entre tous, par la réalité de son objet, a subi de plus près les influences directes de toutes les formes de la civilisation. En effet, le caractère que revêt le style architectural porte le cachet du goût, de la pureté native ou des splendeurs de la race qui l'a conçu et marque le degré de ses aptitudes artistiques ; c'est à leurs monuments que tous les peuples ont confié le secret de leurs transformations, de leur grandeur, de leurs luttes et de leur foi, par le culte qu'ils rendaient, en les élevant, à leurs fondateurs, à leurs morts illustres, à la série de leurs actions héroïques et à leurs dieux.

Ainsi, les annales de l'histoire nous enseignent que, dès le principe, les nations ont assemblé dans leurs hommages à la divinité toutes les puissances de leurs facultés artistiques, qu'elles ont accumulé dans les temples consacrés à la religion leurs impressions diverses rendues par les arts. La poésie, la musique, l'architecture, la sculpture, la peinture, ont tour à tour apporté à l'adoration de l'Être suprême le concours de leurs plus grands effets.

L'Inde, à laquelle les légendes antiques et les travaux historiques les plus récents assignent sur les autres pays la priorité du progrès civilisateur, l'Inde possède encore aujourd'hui quelques fragments très remarquables des pagodes que ses habitants avaient dressées à la face du

ciel, ou qu'ils avaient taillées dans la profondeur des rochers. Le génie tout idéal et contemplatif des Indiens avait cherché dans la religion la réalisation des sentiments mystérieux qu'il puisait dans la nature ; l'esprit, se dégageant déjà des intérêts terrestres, devait trouver dans l'aspect de ces édifices imposants un aliment aux pensées extatiques.

De l'Inde, les éléments de la civilisation allèrent se disséminer en Assyrie, en Perse, dans l'Asie-Mineure, en Nubie et en Égypte, où s'édifièrent des temples gigantesques, des palais magnifiques, d'immenses nécropoles, tous frappés d'une empreinte ineffaçable, exigeant même des moyens prodigieux d'exécution et une habileté artistique très développée. Les monuments de ces contrées, jadis si florissantes, accusent un art grandiose, mais primitif, rude, lourd, anguleux en tout. Des témoins irrécusables en subsistent encore dans les ruines de Ninive, de Persépolis, de Thèbes et de Memphis.

Le caractère principal de cette première époque de l'art architectural est le sentiment théocratique, qui domine aussi dans l'histoire des faits ; mais les peuples de ces régions orientales n'ont conscience de la divinité que d'après leurs impressions, et la confondent avec la nature, dont ils adorent les symboles. Tel est le culte d'Indra chez les Hindous, celui du feu chez les Perses, celui d'Osiris et du bœuf Apis en Égypte.

D'Orient les arts passèrent en Occident. Les Grecs imitèrent les Egyptiens et les surpassèrent, non par les développements de leurs édifices, mais par l'élégance, la grâce et le bon goût. Si Athènes, si Lacédémone, si

Corinthe, si les villes de l'Ionie et de la Béotie ne virent point surgir dans leurs murs de colossales constructions semblables aux halles de Memphis, au temple de Bélus, aux portiques de Ninive et aux jardins suspendus de Babylone, elles s'enorgueillirent avec raison de l'ordonnance sévère et majestueuse de leurs monuments publics, qui paraissent être bâtis non pour des géants, mais pour des hommes, non pour les esclaves de dieux terribles et impitoyables, mais pour les adorateurs de divinités plus douces et plus aimables.

L'architecture de la Grèce est encore aujourd'hui un modèle de la pureté la plus exquise. Ce fut surtout au temps de Périclès qu'elle brilla dans toute sa perfection ; mais c'était une beauté sensuelle et terrestre, expansion naturelle d'une nation chez qui la forme avait son culte et toute la création matérielle ses autels. Le temple grec est resté le type de la simplicité antique ; les ornements qu'il accepte sont d'une grande sobriété, la sculpture et la peinture qui le décorent se subordonnent et s'harmonisent à l'ensemble. Mais, par suite de l'influence envahissante de l'idée polythéiste, la sculpture et la peinture formèrent bientôt des productions distinctes, tout individuelles, auxquelles l'artiste transmettait les sentiments qui l'animaient.

Les Romains, ces puissants fondateurs de villes, n'ont fait à leur tour qu'imiter les Grecs, en alliant heureusement à l'élégance attique les mâles beautés des monuments dont ils couvrirent le monde, mais qui n'offrirent jamais la même finesse d'art que ceux de la Grèce. Néanmoins, d'Athènes à Rome le progrès n'en est pas

moins sensible ; seulement il n'y avait plus d'idéal pour alimenter et continuer ce progrès.

Retardée par les guerres civiles de Marius et de Sylla, de César et de Pompée, l'architecture romaine se releva avec la domination de César, pour atteindre, sous Auguste, son plus haut degré de splendeur ; puis elle déclina sous Tibère et s'éclipsa sous Néron. Les empereurs Vespasien, Titus, Trajan et Adrien firent, dans la suite, de grands efforts pour rendre à cet art sa magnificence et son éclat, et ces efforts ne furent point infructueux ; Rome s'enrichit, sous le règne de ces princes, d'édifices remarquables. Mais, après les premiers Césars, l'art païen ne tarda pas à suivre, dans sa décroissance, les tristes péripéties du Bas-Empire.

Pour la morale, l'idolâtrie romaine avait engendré l'abrutissement de la conscience et du sentiment, d'où était sorti le plus atroce et le plus universel esclavage. En littérature, les débauches de l'esprit avaient produit un épuisement complet d'imagination, et la société expirante n'entendait plus que la voix de stériles rhéteurs. Pour tous les arts, l'antiquité était également finie ; l'architecture si légère et si gracieuse de Delphes et du Parthénon avait abouti au Colisée. Dans ce monument, en quelque sorte soucieux et gigantesque comme un empereur romain, s'accomplissaient les derniers excès du paganisme ; des milliers d'hommes y étaient livrés aux bêtes féroces, le sang des victimes y coulait à grands flots. Mais, un jour, les longs cris de joie des tigres cessèrent, le silence régna dans le monument désert, comme

il y règne aujourd'hui au sein de ses ruines : le Christianisme avait apparu.

Ce furent les mots d'affranchissement, d'égalité, et surtout le principe de la fraternité, qui conquièrent les masses à la nouvelle religion, dont la doctrine substituait, au droit ancien et brutal de la force, le droit plus raisonnable de la morale, de l'amour mutuel entre tous les hommes et de leur émulation dans le bien.

Sans m'arrêter autrement à l'âge primitif de l'art chrétien, à cette époque obscure des catacombes, de ces pieux asiles où s'assemblait le troupeau tout entier de la communion naissante sur les tombeaux de ses frères journellement immolés et de ses docteurs martyrs, j'arrive à la période imposante où il essaya ses ailes avant de prendre son essor.

Malgré ses fières beautés, l'architecture antique était principalement fondée sur l'illusion des yeux ; c'est ce que prouve le plus simple regard jeté sur un temple païen. Tout extérieur, il consiste en portiques et en colonnades couvrant parfois un espace immense ; mais on y cherche en vain le temple proprement dit, qui n'est le plus souvent qu'une petite *cella*. Aussi le peuple n'y entra-t-il jamais ; il se tenait en dehors. Ce n'est que vers la fin du paganisme, que le Panthéon et le temple de la Paix ouvrirent à Rome leurs spacieuses enceintes ; et ces grandioses exceptions ne font que mieux établir la règle.

Les temples étroits de la religion des sens ne pouvant convenir au culte nouveau, il lui fallut prendre, dès l'origine, pour y célébrer ses mystères, le temple des lois

humaines, plus vaste que celui des dieux. La basilique ou salle du palais de justice reçut, sous Constantin, les chrétiens triomphants, qui en firent la maison provisoire du Christ.

A mesure que croulaient les temples des idolâtres, l'Église naissante héritait de leurs débris, et souvent même s'appropriait en entier leurs nefs et leurs rotondes désertées, qu'elle transformait en les élargissant, de même qu'elle avait élargi le cœur humain, et en rappelant au-dedans les colonnades vainement étalées en dehors. Quant à la disposition générale du temple, elle conservait l'antique forme grecque et romaine : celle d'une simple nef oblongue, quelquefois croisée par une seconde nef transversale mais courte et terminée par une tribune exhaussée comme un *chevet*, et qu'on appelle même de ce nom. La croix existait déjà imparfaitement comme base et plan du temple ; il n'y avait pas encore de tours. La façade était composée d'un portique à colonnade grecque, sous lequel on entrait par un arc arrondi, soutenu par des colonnes engagées ou des pilastres latéraux. Cet arc, toujours très orné d'arabesques, posait sur des griffons ou des chimères tenant dans leurs gueules des agneaux, des béliers, des enfants qu'ils dévoraient, symbole sans doute des cruautés de l'antiquité persécutrice. Ensuite venaient les trois ou cinq portes, dont la centrale était gardée par deux lions, emblème de la force et de la vigilance des évêques. Enfin l'intérieur, tout brillant de mosaïques, offrait une large nef, séparée des bas-côtés étroits par deux rangs de colonnes à chapiteaux dissemblables, que surmontait un entable-

ment en ligne droite s'harmonisant avec le plafond de bois peint et ordinairement doré. Les bas-côtés paraissent avoir été d'abord, comme dans le temple antique, la seule partie accessible aux fidèles, les hommes se tenant à droite, les femmes à gauche, tandis que la nef centrale, enveloppée de colonnades, restait consacrée aux cérémonies du culte, aux sièges des prêtres et des diacres, aux chantres et aux musiciens. A l'extrémité s'élevait le sanctuaire avec son abside concave à mosaïques historiques.

Le premier pas, pour agrandir l'espace dans ces églises primitives, fut la substitution de l'arcade romaine à l'entablement rectiligne des colonnades grecques. C'était le fonds sur lequel les siècles futurs étaient appelés à venir tisser leurs impressions. Déjà connue depuis longtemps à Rome, employée même systématiquement dès le temps de Dioclétien, comme le démontrent les ruines de son palais à Spalatro, l'arcade ne commença à dominer qu'avec les Byzantins ; et de même que l'entablement grec à profil rectiligne nécessitait presque, pour l'harmonie du coup d'œil, le lambris plat des basiliques, de même l'emploi de l'arcade poussa insensiblement l'art à l'usage habituel de la voûte arrondie.

Quant à l'ornement des églises, il était nécessairement peu varié ; les statues n'y étaient pas encore tolérées, la peinture seule pouvait en décorer les murs. Toutefois il semble qu'on se montrait moins sévère pour les portiques ; tous les débris s'y entassaient peu à peu : colonnes, mosaïques, sarcophages, bas-reliefs y étaient portés ou enfouis dans les galeries souterraines des catacombes,

qui devenaient comme des musées d'antiquités. Enfin, lorsque la religion chrétienne fut sûre de sa victoire sur le paganisme, on la vit s'emparer indifféremment de tous les monuments délaissés pouvant être appropriés à ses rites, et prendre quelquefois, pour orner ses vestibules, jusqu'aux statues des dieux tombés. Mais tant que dura ce long travail de transition, l'art proprement dit resta naturellement plongé dans un sommeil léthargique.

Sur ces entrefaites, Byzance était devenue la nouvelle capitale de l'empire romain ; et ce fut là un coup mortel porté à la société antique, à ses institutions, à ses croyances, ainsi qu'à la splendeur de l'aristocratie et superbe cité. Rome n'avait plus désormais que des souvenirs ; et ces souvenirs devaient bientôt être effacés par le flot dévastateur des barbares qui s'abattirent sur l'Italie et en mutilèrent les plus beaux monuments.

Avec l'empereur Constantin commence une ère féconde en progrès artistiques. Le Christianisme, amenant avec lui les plus nobles expansions du génie, relève les arts dans Constantinople, au milieu de l'avilissement du monde ancien, et l'architecture, après une courte lutte contre l'influence gréco-latine, se transforme en s'adaptant à l'idée spiritualiste ; le style byzantin étend son règne et le maîtrise sous Justinien, en créant la magnifique église consacrée à sainte Sophie, la première cathédrale, dans le sens artistique du mot.

Ici finit l'époque des basiliques ; leur nef allongée est remplacée par le dôme, posé sur les quatre branches égales de la croix grecque. Jusqu'alors la rotonde, que l'architecture romaine avait poussée dans le Panthéon

à une si prodigieuse perfection, était regardée comme un suprême effort de l'art ; mais cette rotonde s'appuie lourdement sur le sol. Sainte-Sophie, avec son vaste dôme élevé sur des piliers, révèle une bien plus grande hardiesse. Le génie des anciens était dépassé, l'art chrétien commençait à devenir svelte et à prendre son vol ; au lieu des droits plafonds en bois des premières églises, la voûte montait arrondie, se croisant, se jouant, se compliquant.

Mais, pendant que l'architecture brillait d'un si vif éclat en Orient, l'Occident se débattait toujours sous le poids des barbares ; les arts y languissaient dans la solitude du cloître, où s'étaient réfugiés les derniers vestiges de force morale, alors que se produisait partout la confusion des conquêtes et que s'accomplissait le mélange des races. Le Christianisme y semblait vouloir rentrer dans les entrailles de la terre : les cryptes profondes, les voûtes à peine courbées et supportées par de pesantes colonnes, les nefs resserrées et à demi éclairées par d'étroites fenêtres, donnaient un air de deuil à ses églises. Ce style lugubre demeura tant que l'Europe ressentit des coups de la tempête qui poussait les hordes du Nord à venir déraciner ses vieilles cités. Une seule chose marqua cette période, ce fut la tour. Peu haute, généralement carrée, cette massive tour à plusieurs étages apparaissait parfois isolée, parfois unie, mais jamais complètement, à l'édifice.

Enfin les barbares se civilisèrent, et le ^x^e siècle trouva tout l'Occident animé d'un souffle régénérateur et prêt à marcher vers tous les genres de progrès. Alors

se leva un grand siècle artistique qui prolongea son rayonnement pendant plusieurs générations. L'église dilate peu à peu ses nefs comme pour embrasser le monde, et lance ses voûtes comme pour atteindre les cieux. Au plein-cintre est substituée l'ogive, que l'Inde et la Perse avaient vu naître. Tous les styles des temps antérieurs sont conservés ou seulement agrandis ; les galeries découpées à jour, avec leurs longues rangées de colonnes byzantines, sont élevées à une hauteur vertigineuse ; l'ancienne arcade romane sert de base aux anguleuses ogives ; la colonne corinthienne elle-même n'est pas exclue, mais elle va porter son chapiteau jusqu'aux voûtes ; le lourd pilier se transforme en un faisceau de légers tuyaux qui filent avec grâce ; les roues des antiques fenêtres s'épanouissent en immenses rosaces aux mille couleurs. A l'extérieur, l'obélisque égyptien reparaît, décoré de feuillage en panicule, pour couronner les contre-forts ou les niches, dans lesquelles les prophètes, debout, crient la pénitence aux quatre vents du ciel.

Telle est cette architecture ogivale, à la fois élégante et sévère, dont les travaux épars sont les créations humaines les plus originales et en même temps les plus grandioses. Car, bien que par les dimensions colossales rien chez les modernes n'approche du Colisée, il n'en est pas moins vrai que pour l'audace de son ensemble, pour la multitude et la richesse de ses ornements de détail, la cathédrale gothique n'a point de rivale.

Dès ce moment, la religion chrétienne eut des temples d'un style vraiment mystique, et répondant admirable-

ment à cette nécessité d'une assimilation des formes architecturales à la majesté comme à l'essence même de son culte. Rien ne la caractérise mieux, en effet, que ces voûtes hardies suspendues entre le ciel et la terre, que ces hauts clochers à flèches élancées, qui semblent être les intermédiaires entre les souffrances de l'homme et les miséricordes de Dieu.

Partout alors, en dépit des guerres incessantes, surgirent en Europe, sous l'influence du Christianisme, de magnifiques églises, de merveilleuses cathédrales, élevées par les fidèles eux-mêmes. Dans ces jours de vive croyance, on vit se renouveler, en notre pays surtout, les prodiges opérés jadis lors de la construction des grandes pyramides d'Égypte. Le peuple tout entier, hommes, femmes, vieillards, enfants, venaient à tour de rôle travailler à l'édification des nouveaux temples. Ces légions d'actifs et pieux artisans comprenaient qu'en dressant de tels sanctuaires au Dieu de la France, ils allaient aussi léguer à la patrie l'une des plus belles pages de son histoire, et sceller en quelque sorte dans son sol sacré l'honneur et la gloire des siècles passés.

Je viens de comparer le travail des églises du moyen âge au travail des pyramides de l'Égypte, et cette comparaison n'est pas tout à fait juste. Les Égyptiens employaient à leurs gigantesques constructions les peuples réduits en esclavage; le sabre menaçant planait sur la tête des maçons des pyramides. Nos cathédrales, au contraire, furent édifiées par des chrétiens, c'est-à-dire par des hommes libres qui tous marchaient sous le niveau d'une sainte égalité, et il n'y avait, sous leur sarrau

grossier, ni roturier, ni clerc, ni noble. On peut se faire une idée de cette vraie et sincère fraternité en consultant nos archives historiques ; on y verra que les plus illustres personnages, les plus puissants seigneurs, parfois aussi des princes et des rois, célébraient, dans des repas solennels, au milieu même des ouvriers qu'ils appelaient leurs enfants, le triomphe de l'art humain, qui était aussi le triomphe de la civilisation.

L'architecture ogivale, en développant les types primitifs, leur a imprimé une grâce d'expression et un cachet de grandeur qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. Le Christianisme n'a, jusqu'à présent, rien imaginé de plus beau pour ses édifices sacrés, rien de plus harmonieux pour leur décoration et pour leur ameublement, que cet art si excellent du XIII^e siècle, que ce style si plein de spiritualisme. Toutes ces splendides et imposantes cathédrales qui étonnent le regard, causent plus d'étonnement encore lorsqu'on songe aux ressources indispensables à leur réalisation et à l'exécution des détails si nombreux, depuis les vitraux colorés et les peintures à fresque jusqu'aux sculptures sur pierre ou sur bois. Elles nous montrent avec quelle habileté étaient travaillés, à cette époque, le marbre, le jaspe, le porphyre, le grès même ; on ciselait les tours, les clochers, les portails, les voûtes des églises, et les dentelles de pierre n'étaient pas moins merveilleuses que les dentelles de lin de la Frise et du Hainaut. On coulait et forgeait le métal, on reproduisait les images saintes des grands docteurs et des grands martyrs, et, au plus fort des luttes meurtrières, le signe auguste du Sauveur se

dressait en grès, en bois, en airain, en fer ou en plomb sur tous les points de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, partout où il y avait une espérance d'émancipation.

Dans ces siècles où le Christianisme brillait de toutes les splendeurs du génie artistique, l'ordre des Bénédictins fondait des monastères par toute l'Europe et y exerçait l'influence la plus salubre sur le développement de la civilisation. Comme ces fleuves au cours lent et majestueux, qui, sortis d'une source unique, se séparent en plusieurs branches pour répandre au loin la fertilité sur leur passage, ainsi ces religieux, — et plus particulièrement ceux de l'ordre de Cîteaux en France, — apportaient dans les districts les plus reculés et au milieu des terrains les plus ingrats, les traditions d'une science agricole qui devait en changer complètement l'aspect. Chaque profession, à peu près, était représentée dans les grandes abbayes ; on y comptait des frères meuniers, boulangers, brasseurs, huiliers, corroyeurs, foulons, etc. Sur les terres éloignées et dépendantes de ces monastères on avait établi de petites métairies appelées *granges* et exploitées par des mercenaires laïques sous la direction des frères convers. Plusieurs de ces granges sont devenues, depuis, les noyaux de bourgs considérables.

On retrouve des traces pour ainsi dire toutes vivantes de l'érudition de ces savants cénobites dans les ouvrages qu'ils copiaient de leurs mains, et l'on est frappé de voir combien le sentiment du véritable bibliophile perce dans les notes qu'ils inscrivaient sur leurs manuscrits. C'est à eux qu'est due la conservation de tant de beaux mo-

numents littéraires de l'antiquité, c'est-à-dire de tout ce qui relève le goût, les lettres et l'intelligence. La plupart de leurs livres, si recherchés aujourd'hui par les amateurs, étaient enluminés richement et illustrés de dessins rares.

L'art gothique, si profond, si émouvant sous son style ascétique, a rempli le moyen âge jusqu'à la fin du ^{xv}^e siècle. On vit alors poindre l'aurore de cette époque brillante à bien des titres, que l'on est convenu d'appeler la Renaissance, mais qui arrêta presque subitement le progrès de l'architecture. Il se fit une révolution dans les arts, et les malheureux retours vers les systèmes de l'antiquité se révélèrent déjà dans les plans de l'église Saint-Pierre de Rome. Cette œuvre immortelle, en ressuscitant dans la société chrétienne les pompes du paganisme, a fait naître plus de productions difformes qu'elle n'a elle-même de beautés. Avec elle, l'architecture religieuse a perdu sa mystérieuse poésie ; car le seuil de ce vaste temple appelle la surprise, l'admiration, mais non la prière.

Cependant l'art chrétien se maintient avec une certaine élégance jusqu'au commencement du ^{xvii}^e siècle. L'idéal se poursuit toujours, bien que la foi semble se perdre ou s'atténuer ; puis il expire peu à peu, ne recevant pour aliment que les froides inspirations d'une mythologie fanée.

L'art architectural, néanmoins, était encore plein de sève généreuse. Les grands hommes surgirent de toutes parts dans cette lice immense, où les sublimes artistes des siècles précédents avaient laissé l'empreinte ineffa-

çable de leurs pas. Sur la liste si longue des architectes qui illustrèrent l'Europe au xvi^e siècle, la France, comme toujours, eut le bonheur de voir ses fils au premier rang.

Le travail des temps enfanta l'ère de Louis XIV, qui reste comme la personnalité la plus haute de la véritable distinction. Le xviii^e siècle produisit également quelques monuments où le bon goût s'unit au savoir ; mais la belle architecture disparut, chez nous, vers la fin de ce même siècle, où cet art tomba dans une copie plate, servile et pourtant inexacte de l'antiquité païenne. Puis arriva ce placage monotone et roide du commencement de notre siècle, un masque de fausse grandeur, cachant les misères de la pensée, style froid et lourd, dernier degré de l'abaissement de l'art.

De nos jours, l'architecture chrétienne, qui a créé tant de chefs-d'œuvre pendant six longs siècles, en est réduite à se traîner dans l'imitation du passé. Ce plagiat des temps anciens n'a plus de sens ; le style grec, quand même on le rétablirait dans sa pureté première, ne pourra plus jamais engendrer de grands effets ; il est trop restreint dans ses lois et dans ses moyens d'action pour émouvoir l'humanité actuelle. Le style gothique, par sa richesse d'expression et par son inépuisable variété, satisferait bien mieux nos esprits, s'il était possible que quelque chose se répétât ici-bas. Mais, pour le moment, on se bornera à calquer le genre romain ou le byzantin, et tant que durera cet état d'immobilité, il sera bien qu'il en soit ainsi ; car ce sont de saints débris inspirant de pieuses pensées, qui ne se révèlent point au même degré

dans l'art profane des Grecs. Par là du moins on retourne aux types populaires, en attendant que le génie sache tirer de ces types morts une vie nouvelle.

Notre architecture civile, en exceptant toutefois les constructions destinées à l'industrie, où elle a fait un pas de géant, n'offre que des édifices sans caractère bien précis, des productions hybrides où se mêlent tous les styles ; et ce mélange de tant d'éléments divers a quelque chose d'étrange et de choquant. Cet abus des colonnes, cette exagération des balustrades, ces formes prétentieuses, ce fouillis de la richesse, cette surcharge des ornements, tournent à la confusion de l'intelligence ; ce n'est pas en compilant les réminiscences, en entassant les dorures, qu'on relèvera l'architecture. Et puis, dans nos bâtiments modernes, les profils sont épatés ou grêles et ne portent que de minces lignes d'ombre ; ils ne sont pas animés de cette vie qui signale à l'admiration le palais de justice de Rouen et tant d'autres beaux édifices. Nous ne voyons nulle part un véritable monument, une œuvre d'art où toutes les conditions essentielles du genre, harmonie, noblesse, légèreté, soient réalisées.

Loin de moi de médire des maîtres architectes, mais je n'ai qu'une médiocre sympathie pour ces essais d'archéologie architecturale où l'univers entier pourrait venir réclamer son bien, et je crois que les arts, en général, ne doivent pas aller à reculons. C'est peut-être faire preuve de talent que d'ajuster les parties vieilles d'un autre âge à un projet suffisamment médité, mais à coup sûr ce n'est pas donner des gages de son individualité, de son imagination, de son génie ; il me semble que l'art

a beaucoup plus à perdre qu'à gagner en rétrogradant ainsi vers les sources primitives.

Le passé peut être copié, à la condition de fournir des ailes à la pensée au lieu de la tenir captive ; l'imitation alors devient un moyen nouveau au service de l'intelligence. Je ne suis pourtant pas de ceux qui jettent systématiquement des paroles de dédain sur les productions contemporaines ; le présent rachète ses défauts par plus d'une belle qualité. Mais, sans se faire le prôneur perpétuel des temps anciens, il est difficile de ne pas constater qu'en matière d'art, — je ne parle ici que des beaux-arts, — nous ne sommes guère que des pygmées auprès des titans qui nous ont précédés. Il suffit de contempler les œuvres d'autrefois pour sentir peser sur notre siècle le jugement sévère de la postérité.

Cette déplorable indigence des arts est l'un des signes caractéristiques de notre époque à physionomie si changeante, où la jeunesse paraît si impatiente de devancer le cours des ans par la confiance en ses propres lumières, et où l'on est généralement enclin à demander tout d'abord au travail le bruit de la renommée, à la renommée les honneurs qui procurent les jouissances de la vanité. Il n'y a de vraiment nouveau aujourd'hui dans les arts qu'une seule chose, c'est la préoccupation incessante du procédé, c'est le profond mépris pour l'exactitude et la beauté de la forme ; et je ne vois pas qu'il y ait lieu de s'en réjouir. Au contraire, ces faits sont des plus attristants ; on pourrait craindre d'y apprendre que la plus noble passion de l'homme, l'ambition de la gloire.

paisible et bienfaisante qui vient des arts, est morte, avec tant d'autres, en ce siècle.

On en est réduit à se demander si ce tact exquis de toutes les élégances, si cette rapide perception de toutes les délicatesses, ne seraient pas présentement engourdis chez nous ? On serait même porté à le reconnaître, si l'on jette ses regards sur le passé ; les grands âges des beaux-arts ont été aussi ceux des grandeurs nationales. C'est là un fait avéré, mis en évidence par tous les écrivains qui se sont occupés d'histoire artistique. Je dirai donc, en empruntant une comparaison au langage musical : quand les arts d'une nation sont parvenus à un certain point d'élévation, c'est que cette nation elle-même, semblable à une harpe éolienne, sent vibrer en un accord parfait les fibres sensibles de tous ses hommes illustres, qui font retentir dans l'espace l'harmonie d'un siècle. Une grande époque est une époque de foi : foi païenne, foi chrétienne, foi dans l'honneur et le patriotisme. Je ne suis jamais sourd à la gloire et à la prospérité de mon pays ; les arts font partie de sa gloire, et je voudrais qu'ils se soutinssent à ce degré éminent de perfection qu'ils y ont naguère atteint.

Sans doute les intentions de nos architectes sont à la hauteur de leur talent ; mais intentions et talent viennent se heurter contre la nécessité de faire vite, et contre cette autre nécessité, non moins impérieuse, de travailler dans le goût du jour et suivant le caprice du moment. L'architecture s'accommode mal de cette double tyrannie, et si tant est qu'un genre de despotisme puisse lui plaire, ce ne doit être que le despotisme du génie ; et

pourtant l'artiste de génie lui-même ne s'affranchit jamais complètement des étreintes au sein desquelles il vit et s'élève. Aussi ne saurait-on exiger l'impossible des architectes les plus habiles, sans commettre une injustice, car il ne leur est pas donné de conduire les sociétés ; tout au plus peuvent-ils exercer leur bien minime part d'influence dans le mouvement général des idées.

Cependant il serait encore possible aux grandes intelligences, aux hommes qui pensent, de résister aux avances d'une mode stérile et aux vulgaires attraites de l'imitation. A côté de ces bruyants efforts où se consumment, de nos jours, tant de facultés heureuses et tant d'habileté pratique pour n'arriver qu'à de pâles contre-façons des monuments de tous les âges, ne serait-ce pas un spectacle réjouissant que de voir un artiste noblement doué, dédaigneux d'une éphémère popularité, marcher d'un pas résolu et s'acheminer vers un but plus sûr, que l'impatience bouillante et vaine des autres ne saurait atteindre.

Or, ce sont les siècles de profondes croyances qui ont enfanté les merveilles que nous admirons et que nous ne surpasserons probablement jamais ; car il faut avoir une foi bien vive pour créer de pareilles choses et leur donner ce cachet spécial qui est leur plus grand lustre. Le ressort nous manquant, aujourd'hui, nous ne savons plus élever que des édifices incomplets, étriqués, sans idée inspiratrice.

Les diverses civilisations nées de l'idée religieuse ont produit des résultats plus ou moins étendus chez les différents peuples. Rome antique était la passion hu-

maine parvenue à son apogée, passion acharnée à la possession des jouissances terrestres. Rien de vraiment généreux ne se remuait dans son sein ; aussi n'y eut-il point de progrès moral dans l'histoire de cette nation. Ses destinées furent celles de tout être organisé qui parcourt les phases de la vie : jeunesse, âge mûr et décrépitude. Sur ces trois termes se concentre tout le vaste empire romain ; et l'on peut en dire autant de toute l'antiquité. On n'y voit pas, comme chez les modernes, de ces découvertes subites, de ces élans imprévus, de ces bonds prodigieux qui, sous le Christianisme, mûrissent tout d'un coup l'humanité de dix siècles sans la faire vieillir, et la font progresser sans cesse.

Dans tous les pays où elle a pénétré, la civilisation chrétienne a exercé une action des plus énergiques ; elle y a déposé des germes qui ont grandi au milieu d'institutions, de mœurs, de croyances, qui d'abord semblaient les repousser, mais qu'ils se sont assimilés peu à peu en les métamorphosant. Cette civilisation a dépassé de beaucoup, quant à l'intensité de son action, les civilisations antiques.

S'il est une vérité incontestable, c'est que le Christianisme a tenu, durant quinze cents ans, le sceptre des beaux-arts, et qu'il a manifesté son génie par toutes sortes de merveilles : temples, monastères, chapelles, tombeaux, fresques de murailles, mosaïques du pavé, peintures des vitraux, ouvrages de sculpture, broderie des ornements sacerdotaux, niellure des vases sacrés. Si, dans chacune des grandes villes de notre continent, on supprime par la pensée les trésors religieux qu'elle

renferme, que lui restera-t-il de vraiment admirable ? A moins de se plonger dans une ignorance volontaire, il est bien difficile de concevoir une religion qui ouvre un plus vaste champ aux inventions de l'architecte, à la méditation du statuaire, à l'imagination du peintre.

C'est aussi la doctrine du Christ qui, la première entre toutes, a proclamé la sublime devise de la fraternité, de l'égalité et de la liberté ; et cette doctrine est si bien fondée sur le principe de la liberté, qu'il n'a jamais existé, dans le cours des siècles, de peuples vraiment libres que sous la protection du Christianisme. Ce n'est pas que je veuille nier la liberté antique ; elle fut réelle, prise en masse, mais nullement individuelle.

Ces constructions empreintes de grandeur et de majesté qui, dans la Haute-Egypte, dans la Grèce et dans les murs de Rome, semblent ne subsister encore que pour perpétuer d'âge en âge le souvenir des beaux jours qui ont lui sur ces diverses contrées ; ces splendides cathédrales du moyen âge, tous ces chefs-d'œuvre d'architecture et de sculpture sont l'éloquente expression de la pensée dominante qui a présidé à leur réalisation. Assise sur la base immuable des attributs divins, cette pensée est la conviction du globe entier, elle est la noble charte de l'humanité, le contrat de la créature avec le Créateur. Qu'on parcoure les pagodes, les mosquées, les synagogues, les temples, les églises, les cimetières, partout on voit la foi et l'espérance mêlées à la vie humaine. L'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, ces croyances de toutes les croyances, sont célestement interprétées dans tous ces monuments sacrés où les géné-

raisons de tant de siècles ont adoré, ont prié, ont gémé, ont espéré.

Aux esprits qui rêvent la ruine de tout culte divin, pour lui substituer le néant de l'athéisme, je réponds, en terminant, par ces belles paroles de Jean Sédaine, le maçon moraliste qui taillait aussi habilement une pièce de théâtre qu'un bloc de pierre : « Si la philosophie de
« nos jours amène tant de dégradation et tant de honte,
« arrière cette philosophie ! Ne l'achetons pas aux dé-
« pens de ce qu'un peuple a de plus cher, de plus saint
« et de plus précieux au monde : les traditions de ses
« ancêtres, la foi nationale, le patriotisme et la
« vertu. »



PIERRE DE BRÉAUTÉ

Par M. de DURANVILLE

C'était avec une profonde tristesse qu'un de nos poètes, il y a plus d'un demi-siècle, voyait tomber sous la pioche des démolisseurs d'anciennes murailles remplies de souvenirs. La bande noire fut inflexible ; mais on n'a pas oublié les vers de Victor Hugo :

Oh ! débris, ruines de France,
Que notre amour en vain défend !
Séjour de joie ou de souffrance,
Vieux monuments d'un peuple enfant !
Restes sur qui le temps s'avance,
De l'Armorique à la Provence,
Vous que l'honneur eut pour abri !
Arceaux tombés, voûtes brisées !
Vestiges des races passées !
Lit sacré d'un fleuve tari !
Oui, je crois, quand je vous contemple,
Des héros entendre l'adieu :
Souvent dans les débris du temple
Brille comme un rayon du Dieu.

Mes pas errants cherchent la trace
De ces fiers guerriers, dont l'audace
Faisait un trône d'un pavois ;
Je demande, oubliant les heures,
Au vieil écho de leurs demeures,
Ce qu'il lui reste de leurs voix (1).

Que de faits intéressants ne peut-on pas évoquer en considérant les anciens châteaux, leurs ruines, ou même leur emplacement ! Souvent ce n'est qu'à grand'peine qu'on reconnaît encore leurs traces. Tous les anciens châteaux de la Normandie n'ont pas l'importance de celui de Falaise, où naquit Guillaume le Conquérant ; de celui d'Arques, construit par Guillaume, comte de Talou ; du Château-Gaillard, cette *fille d'un an* de Richard Cœur-de-Lion, où furent enfermées, pour leur inconduite, deux brus de Philippe le Bel. Néanmoins, il en est de beaucoup moins importants, dont quelques pierres cachées sous l'herbe et les ronces, quelques fossés à moitié remplis rappellent des faits historiques ou des particularités curieuses. Des figures diverses sculptées à Gisors dans l'intérieur de la tour dite du Prisonnier provoquent l'attention de tous les étrangers ; la tradition désigne ces figures comme l'œuvre d'un prisonnier qui les aurait exécutées à l'aide d'un clou. On a fait des conjectures sur le nom de cet infortuné, non moins isolé que Pélisson le fut à la Bastille : chacun serait bien aise de savoir que de nouvelles recherches sont arrivées à un résultat incontestable ; mais il en sera probablement du prisonnier de Gisors comme de l'homme au masque de fer. Le

(1) *Odes et Ballades.*

château de Turlaville, situé dans l'arrondissement de Cherbourg, rappelle des faits épouvantables. Lorsqu'on considère cette façade du xvi^e siècle, avec sa tourelle, ses fenêtres prismatiques divisées en croix, et ses larges lucarnes, on est conduit naturellement, mais à tort, à reculer la date de ces faits, et à les reporter à un château antérieur ; puis, si l'on pénètre dans l'intérieur, on y voit des choses riantes, des emblèmes et des inscriptions propres à ce château de la Bastie, agréable séjour de d'Urfé ; toutefois on est bien loin des bords du Lignon ; s'il y a dans le roman de *l'Astrée* quelque chose de tragique, le sauvetage arrive immédiatement après l'acte de désespoir. Quant au château de Turlaville : « Assassinat, « lisons-nous, » fratricide, incendie, sa-
« crilège, rapt, inceste, aucun genre d'infamie ne
« manque à sa dramatique histoire. » Si certains châteaux rappellent des choses qui glacent d'épouvante, d'autres rappellent des choses toutes différentes : la mémoire du peuple conserve les uns et les autres, beaucoup mieux peut-être que les livres ne le feraient. Il est vrai qu'elle leur fait subir certaines modifications ; tantôt elle rend les histoires plus sombres, quoiqu'elles le fussent déjà beaucoup dans la réalité ; tantôt elle les embellit en y plaçant la floraison du merveilleux. Les circonstances introduites dans les récits à mesure qu'ils passent de bouche en bouche sont loin d'être incontestables ; mais il faut reconnaître que ces additions assurent souvent aux choses avérées une durée plus longue. Les récits purement légendaires ont leur valeur poétique, dont l'imagination s'arrange parfaitement. Les ruines du château

de Brionne passèrent pendant longtemps pour avoir été l'habitation d'une fée qui, voulant se venger d'un amant infidèle, amena la foudre sur la tête d'une bergère, sa rivale, et sur le château, qui fut renversé ; la fée prit son vol vers les cieux. Le voyageur s'arrête auprès de Moulineaux pour écouter ce qu'on lui raconte de Robert le Diable, cherchant dans les nuits d'hiver, sous ce costume d'ermite qu'il prit après son repentir tardif, les ossements de ses victimes ; une vignette des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* représente cette scène lugubre, accréditée pendant longtemps chez les villageois d'alentour.

Le fabuleux Robert le Diable fut un monstre ; mais, s'il a existé dans les anciens châteaux des êtres pervers qui terrifiaient leurs voisins, et tels que Guillaume et Roger de Bellesme, les plus cruels peut-être de tous les Talvas, et l'affreuse Mabile, digne d'avoir leur sang dans ses veines, il y a eu également dans les anciens châteaux des races de héros, ressemblant pour la vigueur aux vieux chênes inaccessibles à la décrépitude, et ne tombant que sous des coups fortement réitérés, leurs troncs robustes fournissant aux rameaux une excellente sève. On peut appliquer à ces générations héroïques les vers d'Horace :

Fortes creantur fortibus et bonis,
Nec imbellem feroces
Progenerant aquilæ columbam.

Ainsi en fut-il pendant plusieurs siècles de la famille de Bréauté, maintenant éteinte. Suivant dom

Toussaint du Plessis, l'analogue de son nom français se trouve dans ce nom latin *de Brevi altari*. On lit dans une table des noms propres cités par de Thou : « *Bréausillus*, Bréauté du pays de Caux (1). » On a reproché au président de Thou « de latiniser d'une manière « étrange les noms propres de villes, de pays : il a « fallu ajouter à la fin de son dictionnaire, sous le titre « de *Clavis historiæ thuanæ*, une table où tous ces mots « sont traduits en français (2). » Le château de Névillè, primitivement peut-être Niel-Ville, *Nigelli Villa*, suivant le même dom Toussaint du Plessis, ou *Nigra Villa*, *Neronis Villa*, suivant Guilhmeth, situé à la source de la rivière qui a son embouchure à Saint-Valery-en-Caux, leur appartient depuis le xiii^e siècle, par suite du mariage d'Agnès de Névillè avec Guillaume de Bréauté. On dit que le château de Névillè, entouré jadis de fossés et muni d'épaisses murailles, eut pour fondateur Hertel, un des compagnons de Rollon, c'est-à-dire un de ces envahisseurs qui avaient répandu la terreur dans le pays en commettant les plus grandes dévastations : cela n'est qu'une tradition, n'ayant pas, ainsi que beaucoup d'autres, des fondements solides, mais qu'on accueille toujours et avec quelque empressement, qu'on craint de voir s'effacer sous le souffle aride de la critique. Les derniers débris de cette forteresse n'ont disparu qu'en 1820. On dit que les sires de Bréauté

(1) *Nominum propriorum virorum, mulierum, populorum, etc., quæ in viri illustrissimi Jac. Aug. de Thou historiis leguntur index; Coloniae Allobrogum, apud Petrum Aubertum, 1634.*

(2) *Dictionnaire historique* de Chaudon et Delandine.

eurent quelquefois des rencontres avec des seigneurs des environs, et l'on nomme la famille de Béthencourt. Ces faits ne se trouvent pas consignés dans les livres ; on les redit dans les entretiens populaires. Comme les seigneurs du moyen âge avaient souvent des démêlés avec leurs voisins, soit pour quelque injure à venger, soit pour une délimitation de territoire, ou même pour une question de préséance, il n'y a rien d'invraisemblable dans ces rixes, sur les détails desquelles l'imagination peut se donner carrière et broder tout à son aise. Les Anglais, sous le malheureux règne de Charles VI, étaient devenus maîtres de Harfleur ; les défenseurs avaient fait preuve d'un courage héroïque. Quand le manque de vivres et de munitions les avait forcés de se rendre, ils eurent tout à souffrir de leurs vainqueurs ; seize cents familles furent contraintes à s'expatrier, sans pouvoir même emporter tous leurs vêtements, tant l'acharnement des insulaires était impitoyable ! Ces pauvres exilés ne purent rentrer dans Harfleur qu'après un laps de vingt années ; des enfants venaient prendre place dans les maisons d'où leurs pères avaient été chassés, y rentraient avec la satisfaction de revoir leur lieu natal, mais aussi avec la douleur de ne plus avoir avec eux ceux qui les avaient emmenés en exil. Or les Anglais, après la prise de Harfleur, vinrent attaquer le château de Neville ; les Bréauté les repoussèrent, *La Croix du sire de Bréauté*, maintenant détruite, rappelait, dit-on, un premier combat contre les Anglais. « Ce fut dans la redoutable enceinte du château de Neville », dit l'abbé Cochet, « sous la présidence d'un

« sire de Bréauté, que furent décidés la grande ligue
« cauchoise et le sort des trois plus puissantes villes de
« la haute Normandie (1). » Rouen avait eu sa journée des
Barricades après l'assassinat des deux princes de Guise
à Blois; on y avait vu les clercs de la basoche parcourir
les rues avec des bannières représentant les deux victi-
mes; le gouverneur Carouges assiégé dans le manoir
abbatial de Saint-Ouen; plusieurs habitations pillées,
notamment celle du premier président, C. Groulard con-
traint de leur abandonner le château et le Vieux-Palais,
et même des massacres. L'assassinat de Henri de Guise
et de son frère le cardinal avait entièrement détaché de
Henri III un très grand nombre de catholiques qui, consi-
dérant les princes de Guise comme les protecteurs de leur
foi, ne regardaient plus ce monarque qu'avec exécration.
Henri III, étrangement trompé, croyant étouffer la Ligue
en se débarrassant de ses principaux chefs, lui donna,
tout au contraire, beaucoup plus de force qu'aupara-
vant. Or, le 15 mars 1589, le commandeur de Chattes,
gouverneur de Dieppe, Villars, gouverneur du Havre,
Claude Groulard, premier président du Parlement de
Normandie, et M. de Thiron se réunirent au château de
Néville.

Le premier président, Claude Groulard, un de ces
magistrats dont le nom est demeuré justement célèbre,
occupait sa charge depuis longtemps. Dévoué aux inté-
rêts du peuple, il désirait beaucoup l'allègement des
charges qui pesaient si lourdement sur le peuple. Il pro-

(1) *Églises de l'arrondissement d'Yvetot.*

tégea Henri III, quand il vit les jours de ce monarque menacés; mais, quand il eut appris l'assassinat commis à Blois, il en dut ressentir une juste indignation. Il fut du nombre de ceux qui engageaient le Béarnais à se faire catholique. L'abbé de Thiron était ce Des Portes, également abbé de Bon-Port, connu pour ses poésies, les unes galantes et les autres pieuses. Il avait été appelé aux conseils de Henri III, qui le consultait dans les affaires les plus difficiles du royaume. Les pourparlers du château de Neville n'aboutirent qu'à une trêve d'un mois. Villars avait l'esprit ligueur; les trois autres étaient royalistes. Villars, en acceptant cette trêve d'un mois, y trouvait peut-être un moyen de recruter des forces pour son parti; car il adhérerait complètement à l'appel que les habitants de Rouen venaient d'adresser aux villes de Normandie, en les adjurant, « au nom de la charité chrétienne et de l'amour de la patrie, et avec toute l'affection que le salut du prochain requiert, » de se joindre à eux (1). Quant à l'église de Neville, M. l'abbé Cochet en a donné la description dans son *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*. Le plan est en croix; elle a trois nefs; les transepts offrent le style du XIII^e siècle; mais une grande partie des murailles a été refaite en grès du XVI^e. Il existe dans le cimetière une croix qui remonte à l'année 1382, au règne de Philippe le Hardi, à l'année même de ces Vêpres siciliennes, déplorées par tous les

(1) Expressions d'une lettre adressée par le Conseil de ville de Rouen aux habitants de Caen. (*La Ligue en Normandie*, par le vicomte d'Estaintot, p. 11.)

historiens français, et mises sur la scène par un enfant de la Normandie.

Les armoiries des Bréauté étaient d'argent, à une quinte-feuille de gueules. Un d'eux accompagna le duc Guillaume II à la conquête de l'Angleterre. Le *Supplément au Dictionnaire de Moréri*, édition de 1759, contient un long article sur cette famille, et des renseignements sur plusieurs de ses membres qui fournirent une carrière très honorable. Une légende pieuse, qui se rattache à une demoiselle de Bréauté, inhumée dans la chapelle de Climachy, voisine de Saint-Valery, perpétue le souvenir de ses grandes vertus. Il est un fait tragique dont le souvenir s'est également conservé, fait sur l'authenticité duquel on ne saurait élever le moindre doute, quoiqu'il y ait des variantes, et que les détails fournis par le *Supplément au Dictionnaire de Moréri*, et reproduits dans la *Biographie universelle* et les *Éphémérides normandes*, ne s'accordent pas avec le récit du président de Thou; ce n'est pas à ce dernier récit que nous nous arrêtons. Il s'agit de Pierre de Bréauté, qui périt le 5 février 1600, jeune homme vraiment taillé à l'antique, et dont les restes mortels furent déposés dans l'église de Neville. On a chanté souvent dans les chaumières, et l'on chante peut-être quelquefois encore la complainte sur la mort de Pierre de Bréauté, complainte que les jeunes filles apprenaient de leurs aïeules, et qui provoqua pendant de longues années l'admiration pour un courage intrépide, l'attendrissement sur la triste position de ceux qui survécurent à Pierre de Bréauté. Les jeunes filles avaient adressé des questions à leurs

aïeules ; car il y avait beaucoup à savoir, et aussi beaucoup à dire sur les Bréauté, non pas seulement sur Pierre, mais aussi sur ses ancêtres. La mort de Pierre provoque encore de l'intérêt après un laps de plus de deux siècles et demi.

« Les récits », dit l'auteur de l'article *Bréauté* dans le *Supplément au Dictionnaire de Moréri*, « sont fort « variés sur les circonstances de son histoire ; nous nous « sommes appliqué à rechercher dans les originaux la « vérité des faits qui peuvent y servir. » Pierre de Bréauté était fils de Suzanne de Monchy et d'Adrien II, sire de Bréauté. Son père, qui mourut en 1605, dans un âge fort avancé, possédait, entr'autres qualités, celles de l'ordre du roi, de gentilhomme ordinaire de sa chambre, de commandant et bailli de Gisors et autres places, de colonel-général des bans et arrière-bans de Normandie, de lieutenant-général pour le roi au dit pays et duché de Normandie. S'étant marié en 1576, il eut deux fils, Pierre et Adrien. L'aîné, Pierre, se maria fort jeune, à ce qu'il paraît, et même avant l'âge où le mariage est permis maintenant par nos lois ; il épousa, le 17 décembre 1596, Charlotte de Harlay, fille de Nicolas, baron de Sancy et de Marie Moreau.

Les lourdes contributions exigées par Charles-Quint, le tribunal exceptionnel établi par ses ordres, avaient fait beaucoup de mécontents parmi les Hollandais ; le caractère du cardinal de Granville, l'extrême sévérité du duc d'Albe, poussèrent les Hollandais à l'acte du 29 juillet 1581, par lequel ils déclarèrent se soustraire à la domination espagnole en prononçant la déchéance

de Philippe II. La résistance fut énergique et longue aussi bien que l'attaque ; le pays fut le théâtre simultané de la guerre, de la discorde et de la politique, et l'Espagne ne reconnut l'indépendance de la Hollande qu'en 1648, à la paix de Munster. Le jeune Pierre de Bréauté prêtait une oreille attentive à ce qu'il entendait raconter de Maurice de Nassau, prince d'Orange ; il éprouvait cette ardeur généreuse qui fait les hommes intrépides. Maurice de Nassau, devenu stathouder à l'âge de dix-huit ans, était aussi remarquable par ses brillants faits d'armes que par sa grande habileté dans la direction des affaires politiques ; il devait, pendant un laps de vingt-six années, de 1583 à 1609, triompher des Espagnols sur terre et sur mer, et devenir un des plus grands capitaines des temps modernes. Pierre de Bréauté, déjà pourvu du commandement de cinq compagnies de cavalerie légère, et pensant que la gloire n'est jamais plus éclatante que lorsqu'elle s'acquiert dans les jeunes années, obtient de Henri IV la permission d'équiper à ses frais une compagnie de cavalerie et de la mettre au service de Maurice.

Étant rentré en France après la campagne de 1599, probablement pour quelque affaire importante, et probablement aussi avec l'intention de retourner à la guerre, son lieutenant fut surpris par la garnison de Bois-le-Duc, et emmené prisonnier. Cette grande et forte place de Brabant, qui eut beaucoup à souffrir des guerres de religion, était au pouvoir des Espagnols, et ne tomba définitivement à celui des Hollandais qu'en 1629. Le lieutenant réclame l'intervention de son capi-

taine, afin d'obtenir sa liberté, soit au moyen d'une rançon, soit par une négociation quelconque. La réponse adressée par le capitaine au lieutenant est la reproduction de ce que Régulus dit autrefois au Sénat de Rome : Il ne porte aucun intérêt à ceux qui se sont laissé prendre par l'ennemi, on ne doit jamais mettre bas les armes, les ennemis fussent-ils en nombre double. On se demande comment une lettre, qui contenait de si nobles sentiments, étant arrivée à la connaissance de Grosbendoncq, gouverneur de Bois-le-Duc, put, au lieu d'exciter son admiration, le provoquer à des propos injurieux pour la nation française : c'est qu'il est des hommes inaccessibles aux sentiments d'honneur, qui ne comprennent pas chez les autres les nobles instincts dont ils sont incapables. Ces propos injurieux parvinrent à la connaissance de Pierre de Bréauté, qui retourna en Hollande, et demanda satisfaction, non pour lui, mais pour la France. Or, dans un cas semblable, quand il ne s'agissait pas d'une injure personnelle, il ne fallait pas deux combattants, il fallait plusieurs combattants de part et d'autre. L'usage s'établissait d'ailleurs en France, ou du moins allait s'établir très prochainement, d'amener plusieurs champions sur le terrain, même pour un fait personnel ; les premières années du xvii^e siècle en fournissent de nombreux exemples ; l'esprit batailleur, surexcité pendant la Ligue, avait fait de tels progrès quand Richelieu prit des mesures très sévères, que, dans l'espace de dix années, onze mille gentilshommes furent tués dans des combats de cette sorte. On ne rencontre dans l'histoire de France aucun

analogue du combat engagé par les combattants de Bréauté, depuis le combat des Trente; on sait que, dans ce célèbre défi porté, en 1381, par Jean, sire de Beaumanoir, au châtelain anglais de Ploërmel, trente Bretons et trente Anglais en vinrent aux mains au pied du chêne de Mi-Voie; huit Anglais y perdirent la vie, les autres se rendirent, et Beaumanoir, épuisé de chaleur et de fatigue, étanchait sa soif en buvant le sang de ses blessures. Grosbendoncq accepte le défi, mais non à ses risques et périls: il ne se rendra pas sur le lieu convenu; il ne s'éloignera pas d'une place, dont il est gouverneur et dont il répond; il se fera remplacer par son lieutenant Likerbikem. Les combattants seront de chaque côté vingt-deux, y compris leur chef, et l'on n'emploiera de part et d'autre d'autres armes que l'épée et le pistolet. On a dit que les conditions furent violées sur plusieurs points par les Espagnols, et qu'ils apportèrent des escopettes, sorte de carabine en usage chez nous depuis le règne de Charles VIII, et qui portait loin. Pierre de Bréauté, s'étant rendu aux jour et lieu indiqués avec vingt et un cuirassiers de sa compagnie, attend pendant une heure Likerbikem et ses vingt et un cuirassiers espagnols; ne les voyant pas arriver, il marche à leur rencontre, et les trouve à la distance d'environ une lieue de Bois-le-Duc, en un village nommé Vucht. Ce retard était-il une tactique employée pour que les Français fussent à moins de distance de la place et que les Espagnols pussent en tirer quelques secours en cas d'insuccès? Ou bien cela provint-il de quelque malentendu, d'un retard involontaire et sans aucune inten-

tion mauvaise? On l'ignore. Le combat commence : Pierre de Bréauté, d'un coup de pistolet, renverse mort Likerbikem ; il tue également le frère de ce lieutenant et deux autres Espagnols. Alors un serviteur d'un de ceux qui viennent d'être atteints (nous lisons serviteur et non soldat, ce qui permet de supposer que la troupe hollandaise était accompagnée d'hommes non destinés à combattre) se dirige en toute hâte vers la ville : deux coups de canon sont tirés par ordre de Grosbendoncq ; la troupe de Pierre de Bréauté se disperse, il n'a plus auprès de lui que son cousin et un page. Doit-on supposer, pour la justification de Grosbendoncq, que le serviteur avait fait un faux rapport, d'après lequel il aurait fallu secourir des hommes victimes de la mauvaise foi? Rien dans les récits des historiens n'autorise à faire cette supposition. Pierre de Bréauté, abandonné des siens, se ressouvient de la réponse qu'il a faite à son lieutenant ; il se bat comme un lion et change de cheval jusqu'à trois fois ; enfin, il tombe au pouvoir de ses adversaires, qui le mènent vers Bois-le-Duc, et, par ordre du gouverneur Grosbendoncq, il est massacré entre les deux ponts, à coups de poignards, de piques et d'épées. Quand même la supposition relative au tir du canon pourrait être admise comme explication, elle ne saurait atténuer le moins du monde un assassinat commis de sang-froid sur un homme désarmé. Le corps de Pierre de Bréauté fut rapporté à Neville et déposé dans la sépulture de ses ancêtres, le 8 mars suivant. On ne dit pas comment la famille l'obtint ; mais il est indubitable qu'elle n'agit pas à l'égard de Grosbendoncq comme Priam agit à l'égard

d'Achille quand il vint lui redemander le corps de son fils : il y eut peut-être quelque intervention puissante.

Or, en la même année, Jean de Rouen, sieur de Comenville, prédicateur, aumônier du roi, régent de l'Université de Paris, fondateur d'une chaire de théologie au collège de Sorbonne et natif de la ville dont il portait le nom, publiait à Paris, chez Philippe du Pré, un petit in-8° de 64 pages intitulé : *Deux consolations de M. Jean de Rouen, aux deux très sages et très vertueuses dames de Bréauté, mère et femme, sur l'assassin fait nouvellement de sang-froid, à leur fils et mari, le jeune seigneur de Bréauté, en Flandres.* Un graveur du temps, nommé Visscher, fit paraître, d'après Sébastien Vranéck, une planche d'une assez bonne dimension, planche fort curieuse, représentant le combat, avec ce texte en hollandais et en français, tout à l'honneur de Pierre de Bréauté : « Pourtraict du mémorable combat à cheval lez certain village nommé « Vucht, à une lieue de Bois-le-Duc, entre le vaillant « seigneur de Bréauté, gentilhomme normand, capitaine d'une compagnie de cuirassiers au service de « MM. les Estats des Provinces Unies et 21 de sa compagnie française d'une part, et Leckerbretjen, lieutenant du seigneur Grosbendoncq, gouverneur de Bois-le-Duc et 21 cuirassiers de sa compagnie d'autre part. « Auquel le dict Leckerbretjen, son frère et autres « estans tués en la première charge de part et d'autre, « le seigneur de Bréauté, après avoir changé de cheval « jusques à deux fois, s'estant rendu la vie sauve, et « puis après a esté misérablement massacré de sang-

« froid avec son cousin du Petit-Bosq par commande-
« ment du s^r Grosbendoncq, le 3 de février 1600. » Les
noms des deux artistes et l'emploi de la langue hollan-
daise indiquent un travail fait dans le pays où périt le
héros.

L'indignation soulevée par cette mort fut bien légi-
time ; on dut maudire, et dans les châteaux et dans les
chaumières du pays de Caux, le nom du meurtrier. Les
funérailles durent se faire avec beaucoup de pompe ;
mais le deuil public en fut peut-être le plus bel orne-
ment. Adrien de Bréauté se rendit en Hollande pour
tirer vengeance de la mort de son frère dans le sang de
Grosbendoncq, qu'il provoqua plusieurs fois, et tou-
jours inutilement, en combat singulier : Grosbendoncq
n'avait plus son lieutenant Likerbikem pour l'envoyer en
sa place. On dit qu'Adrien de Bréauté, tenace dans son
ardeur de vengeance, obéissant à la voix de la victime,
qui la lui demandait, demeura dans ce pays pour l'ob-
tenir. La *Biographie universelle* dit même qu'il ne
revint en France que sur une injonction très précise de
Henri IV, et que cette injonction eut besoin d'être très
réitérée.

M. Guilmeth (1) dit qu'on voyait encore en 1621
les tentures qui avaient servi lors du dépôt dans
la chapelle du corps de Bréauté.

« Etait-ce, » dit-il, « en mémoire des vingt et une
« blessures dont le corps du jeune châtelain, selon une
« ancienne inscription de l'église de Neville, avait été

(1) *Description des arrondissements.*

« *parfouré*, que pendant vingt et un ans on célébra
« chaque année à Neville et à Saint-Valery un obit
« solennel pour le repos de son âme? Etais-ce pour
« humilier les vingt et un compagnons qui l'avaient
« lâchement abandonné sur le champ de bataille, que,
« pendant vingt et un ans, on affecta dans l'église de
« Saint-Valery, et indubitablement dans celle de Neville,
« de laisser suspendues aux voûtes de la même chapelle
« les tentures funèbres qui avaient servi à ses funé-
« railles? Etais-ce enfin pour expier le crime que, selon
« la religion et la morale, Pierre de Bréauté lui-même
« avait commis en allant provoquer en duel vingt et un
« de ses semblables, vingt et un chrétiens, que, vingt
« et un ans après sa mort, Adrien-Pierre de Bréauté,
« son fils, âgé de vingt et un ans, fonda, avec quelques
« autres membres de sa famille, un couvent de pénitents
« à Saint-Valery-en-Caux? »

Voilà trois questions posées par M. Guilmeth. Il faut observer relativement à la seconde que, quoique la désertion eût été presque complète, Pierre de Bréauté conserva près de lui un gentilhomme et un page.

L'abbé Cochet dit que les armoiries et la tenture funèbre des Bréauté se voient encore autour de l'église de Saint-Valery. Quant au tombeau de Pierre de Bréauté, il n'existe plus dans l'église de Neville. Nous sommes redevables à l'heureuse mémoire de M. l'abbé Cochet de sept couplets d'une complainte relative à Pierre de Bréauté. Ceux qui ont connu cet archéologue savent combien sa mémoire était meublée; son répertoire le suivait partout, et lui fournissait, sans embarras aucun,

ce qu'il lui fallait pour le besoin du moment. La complainte de Pierre de Bréauté, telle qu'elle circule encore dans le pays de Caux, est bonne à recueillir, ainsi que beaucoup d'autres couplets populaires, pour lesquels on n'a pas fait encore en Normandie ce qu'on a fait ailleurs. Espérons qu'on le fera plus tard, et qu'on publiera un recueil des *Chants populaires de la Normandie*, de même qu'on a publié les *Chants populaires de la Bretagne* ; mais il ne faut pas de traduction, du moins pas de traduction sans le texte en regard, quelque incorrect que soit ce texte ; la naïveté, la trivialité, la grossièreté même du langage doivent être conservées scrupuleusement.

Voici le texte des sept couplets :

C'est Monsieur de Neville
Qui s'est laissé mourir ;
A convoyer les dames
Les dames de Blangy. } bis.

Quand il fut aux forrières,
Regarda derrière lui,
Aperçut vingt gendarmes
Qui couroient après lui. } bis.

Il en a tué quatorze
Avant que de mourir,
Quand ce vint au quinzième
Son épée se rompit. } bis.

Dit à un gentilhomme
Qui était près de lui :
Allez dire à ma mère
Qu'elle a perdu son fils ; } bis.

A Madam'de Neville
Qu'ell'n'a plus de mari ;
A mon petit-fils Pierre
Qu'il est jeune orpheli. } *bis.*

Dans le chœur de Neville
Que mon cœur y soit mis,
Mon cœur et mes entrailles
Dessous le crucifix. } *bis.*

Faites sonner les cloches,
Les cloches Saint Velly,
Et celles de Neville,
Puisque c'est mon pays. } *bis.*

La complainte n'est peut-être pas complète ; car les sept couplets sont bien loin de renfermer toutes, ou même les principales circonstances qui se trouvent ailleurs ; il n'y est question ni de vingt-deux combattants de part et d'autre, ni du canon, ni de la fuite des hommes de Pierre de Bréauté, ni même de l'assassinat commis entre les deux ponts ; mais la mort des quatorze gendarmes, quoique n'étant pas mentionnée par les historiens, peut bien s'admettre lors du dernier engagement, quand Pierre de Bréauté, demeuré presque seul, se battait comme un lion ; il est certain que dans ce dernier engagement ses coups ne portaient pas à faux.

Il en a tué quatorze
Avant que de mourir ;
Quand ce vint au quinzième
Son épée se rompit.

Le voilà désarmé, livré à la rage de ceux qui vont le tuer lâchement. Il y a dans ces couplets des choses tou-

chantes : Pierre de Bréauté se souvient de Neville, comme un guerrier de l'*Enéide* se souvenait de sa chère Argos, que le fer d'un Troyen l'empêchait de revoir. Il désigne sa sépulture à Neville, lieu de sa naissance ; il la désigne d'une manière très précise :

Dans le chœur de Neville
Que mon corps y soit mis ;
Mon cœur et mes entrailles
Dessous le crucifix,

sous cette arcade qui date de la belle époque de l'art chrétien, auprès de ces pierres contemporaines des grandes expéditions religieuses, auxquelles les Neville prirent part. Les cloches qui sonneront à ses funérailles seront celles de Saint-Valery, la ville la plus voisine, et dont ses ancêtres avaient été bienfaiteurs. Il ajoute :

Et celles de Neville
Puisque c'est mon pays.

La complainte démontre que la mort de Pierre de Bréauté fut considérée dans son pays comme celle d'un vaillant homme ; les villageois de Neville et des alentours comprirent parfaitement avec quelle douleur se rompaient les liens de famille, ces liens sacrés qui joignaient le fils à la mère, l'époux à l'épouse, le père à son nouveau-né ; on comprenait sans explications, dans les chaumières, la tristesse du château de Neville ; on y admirait et l'on s'y attendrissait tout à la fois.

- Le chansonnier populaire, qui n'est pas un poète, tant

s'en faut, ne se préoccupe pas de la rime ; il lui importe seulement que les couplets puissent être chantés, qu'ils aient un même nombre et une même longueur de lignes (on ne saurait dire de vers), pour que le chant puisse devenir populaire. Le désir du chansonnier n'a-t-il pas été comblé ? Sans cet homme, étranger au moindre talent littéraire, le souvenir de Pierre de Bréauté serait probablement complètement oublié dans les environs de Saint-Valery.

Des jours néfastes sont venus à la fin du dernier siècle ; le respect pour les morts disparut ; les sépultures cessèrent d'être choses sacrées ; on fouilla dans leurs profondeurs, où le plomb des cercueils présentait des chances de gain ; les cendres des morts, en beaucoup d'endroits, furent profanées pour ce motif. Le plomb qui enveloppait les ossements de Pierre de Bréauté ne fut pas soustrait à cette soif du gain qui s'alliait à la haine du régime féodal ; ses ossements eurent le sort de ceux des siens. S'il en reste encore quelques fragments, ils sont confondus pêle-mêle dans cette poussière qui ne laisse subsister aucune différence entre ce qui vient des grands et ce qui vient des hommes les plus obscurs ; c'est ainsi que disparaissent les splendeurs humaines : combien d'empereurs et de rois ont eu le même sort ! Mais ne devrait-on pas, à Neville, rappeler par quelques lignes gravées sur la pierre le souvenir de ce que les années et la Révolution ont fait disparaître ? N'est-ce pas une obligation d'honneur envers ceux qui se sont jadis distingués, soit par leur courage en repoussant l'étranger envahisseur, soit par leurs bienfaits,

leurs vertus ou leur fin malheureuse? Ce vœu que nous exprimons pour l'église de Neville, ne pourrait-on pas l'étendre à tous les temples qui ont perdu des tombeaux remarquables, soit à cause de ceux dont elles recouvraient les cendres, soit pour leur exécution artistique? Les habitants des lieux prendraient intérêt à ce qui rappellerait leurs prédécesseurs, non seulement ceux qui eurent quelque illustration, mais aussi les contemporains des prédécesseurs illustres. Les étrangers, pourvu qu'ils eussent quelque respect pour le passé, ne demeureraient pas indifférents, et dès qu'ils verraient quelques lignes placées sur la pierre à l'entrée d'un temple, ils le visiteraient avec intérêt, quand même l'architecture de ce temple n'offrirait rien de remarquable.

JEAN SORIEUL

Par M. J. HÉDOU

Le séjour d'Hippolyte Bellangé à Rouen, de 1837 à 1853, n'eut pas sur les jeunes gens de la ville qui pouvaient se destiner à la peinture l'influence que l'on supposerait, étant donnés d'une part le talent incontestable de l'artiste, et, d'autre part, le genre qu'il avait adopté, lequel était certes bien séduisant pour de jeunes têtes. En effet, au sortir des guerres de l'Empire, au début de la conquête de l'Algérie, la représentation de ces vieux grognards et de ces jeunes conscrits avait de quoi attirer les talents naissants. Eh bien ! cette tendance ne se manifesta point, et, à notre connaissance, H. Bellangé ne fit que deux élèves, son fils Eugène, qui, Dieu merci ! est bien portant, et Sorieul, dont nous nous occuperons spécialement dans cette étude biographique. Evidemment, l'atelier du peintre de batailles fut fréquenté par d'autres personnes, mais elles ne tirèrent, croyons-nous, aucun profit des leçons qu'elles recevaient. Nous devons en excepter toutefois Vasselin, qui aida souvent le maître dans ses tableaux en prépa-

rant les ciels et les paysages. Il y eut bien aussi un nommé Champion qui cherchait à copiailler (pardonnez l'expression ; si elle n'est pas française, elle rend bien ce que nous voulons dire) ce qu'il voyait faire dans l'atelier du passage Walter, mais qui ne réussit jamais qu'à produire des œuvres sans originalité et sans valeur. Revenons donc à celui qui doit faire le sujet de ce travail. Bien qu'il ait été notre ami, nous n'en dirons pas moins ce que nous pensons de son talent ; nous nous contenterons d'être plus réservé en ce qui touche sa vie privée, dont nous ne franchirons pas le mur, par égard pour la date récente de sa mort, par égard surtout pour sa vieille mère qui existe encore.

Jean-Jacques Sorieul est né à Rouen, le 18 décembre 1823, dans la maison portant le n° 18 sur le quai de Paris (1). Son père, qui était couvreur en ardoises et

(1) Voici la teneur de l'acte de naissance :

Du jeudi dix-huit décembre mil huit cent vingt-trois, devant moi soussigné adjoint Chevalier de l'Ordre Royal et militaire de St-Louis faisant les fonctions d'officier public de l'Etat civil par délégation de M. le Maire, est comparu Jean Messidor Sorieul, couvreur en ardoises, domicilié quai de Paris, n° 18, époux de Françoise-Adélaïde Leclerc, lequel m'a déclaré que ce jour, à cinq heures du matin, est né en son domicile précité et de son mariage contracté en cette ville, le dix-sept de ce mois, un enfant du sexe masculin qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms de Jean-Jacques, présence de Pierre Goujon, âgé de quarante-deux ans, fabricant, domicilié rue Eau-de-Robec, n° 70, et René Sorieul, âgé de vingt-quatre ans, couvreur en ardoises, domicilié rue du Perroquet, n° 12, grand-oncle et cousin de l'enfant, lesquels témoins et le père ont signé après lecture faite.

De Venderetz, adjoint,

Sorieul, Pierre Goujon, René Sorieul.

qui devint, ensuite seulement, négociant en ardoises, n'était pas dans une situation de fortune très aisée. Cependant, à force de travail, il arriva à faire prospérer dans une certaine mesure sa maison de commerce et put donner ainsi à son fils une modeste éducation.

Le voisinage de la caserne Martainville dut réagir sur l'esprit et les tendances de l'enfant; car, dès que le gamin entendait le clairon et le tambour, il ne tenait plus en place et on n'obtenait la paix qu'en appelant la bonne qui recevait la mission de suivre le régiment qui passait. Nous n'oserions affirmer que des deux c'était chez le bébé que l'amour du fantassin se trouvait le plus développé. Ravel soutiendrait certainement le contraire et son rire ne tarderait pas à nous convaincre.

Mais l'âge venait et le père de famille devait songer à pourvoir son fils de l'éducation nécessaire. Il le mit donc externe au Collège Royal de Rouen. Là, il n'y avait plus moyen de suivre les troupiers en compagnie de la bonne paternelle; le jeune élève se rattrapa, et, d'une autre façon, donna un libre cours à son penchant. Il se mit alors à retracer de mémoire ce qu'il ne pouvait plus voir de ses yeux, et les pages des cahiers du jeune écolier ne tardèrent pas à se couvrir de croquis plus ou moins informes, qui manifestaient clairement la vocation du futur peintre. Le père ressentit une joie secrète des dispositions de son enfant, au point de les encourager d'une assez singulière façon: l'un faisait les devoirs tandis que l'autre dessinait. On comprend que ce n'était peut-être pas là un moyen infailible pour faire faire au jeune Sorieul des progrès remarquables; aussi dut-il bientôt

rentrer à la maison paternelle où il prit place au comptoir. La tenue des livres de commerce ne lui sourit pas plus que les travaux du collège ; là encore il enfourcha son dada, et inaugura une nouvelle façon de faire les factures. Au recto on trouvait le compte du client, au verso s'épalaient les élucubrations artistiques du fils de la maison.

Cela ne pouvait durer ainsi, mais l'embarras du père, était grand ; il aurait bien voulu seconder des aptitudes qui se dévoilaient d'une manière aussi persistante, mais il sentait que, pour aider son fils à devenir un artiste, il fallait faire des sacrifices que sa position de fortune ne lui permettait pas. Cependant, cette considération dut céder devant les prières de l'enfant, qui fut envoyé à l'école de dessin de la ville, alors dirigée par H. Langlois, auquel M. G. Morin succéda bientôt.

Sous ces deux maîtres, les dispositions précoces du jeune Sorieul s'accroissent ; il obtient des succès et est plusieurs fois médaillé. Toutefois ses professeurs durent reconnaître que, s'il avait beaucoup de facilités pour faire de chic, selon l'expression usitée dans les ateliers, il ne réussissait guère lorsqu'il travaillait d'après le modèle.

Enfin bientôt vint le jour après lequel Jean aspirait tant ; sa mère lui dit un beau matin de choisir dans ses études ce qu'il avait de mieux, de mettre le tout dans un carton, de prendre ce carton sous son bras et de l'accompagner chez M. H. Bellangé, qui allait décider sur son sort. En sonnant à la porte du peintre, le cœur, croyez-le bien, ne battait pas moins à la mère qu'à l'enfant. On est reçu, on exhibe les croquis et les études.

H. Bellangé en est tellement enchanté qu'il dit à M^{me} Sorieul qu'elle ne connaît pas son bonheur et que son fils fera un peintre distingué. Il lui offre aussitôt de le prendre chez lui, ce qui est accepté avec reconnaissance. Pendant deux années, le maître donna à son jeune élève ses soins et lui prodigua son affection. Souvent, après la journée, Jean Sorieul était retenu par son patron qui lui faisait prendre place à la table de la famille. Souvent aussi la soirée se passait à travailler d'après le modèle, dans un atelier qu'il avait loué avec quelques-uns de ses camarades dans la rue des Charrettes et qui fut aussi parfois l'endroit où s'organisaient des parties de plaisir dans lesquelles Sorieul ne jouait pas le rôle le plus effacé.

Cette prédisposition à la vie joyeuse se manifesta en effet de bonne heure chez l'élève et nous devons ajouter que, plus tard, l'artiste ne sut jamais se dégager de ces premières tendances de sa jeunesse.

En 1843, sur le conseil de son maître, Jean Sorieul quitta Rouen et entra à Paris dans l'atelier très fréquenté de Cognet, où il resta jusqu'à ce qu'il se sentît assez fort pour marcher seul. Au milieu de ses nouveaux camarades, il se distingua encore par sa facilité à composer et par son habileté à jeter sur le papier ou la toile les sujets qui hantaient son cerveau. Ainsi un jour, en l'absence du patron, Sorieul avait charbonné sur un mur de l'atelier une grande composition représentant une charge d'artilleurs allant se mettre en batterie. Cognet arrive à l'improviste au moment où l'esquisse finie allait être effacée justement par crainte de la venue du chef.

Silence général, Sorieul se cache ; Cognet demande qui a fait cela. Au bout de quelques moments d'hésitation, le coupable se présente, et, au lieu de recevoir la semonce redoutée, il se trouve félicité par son patron, qui défend que l'on efface quoi que ce soit.

Entre temps, le jeune homme venait à Rouen, où il était accueilli à bras ouverts par ses parents et ses camarades, et félicité par ses anciens professeurs bien renseignés sur ses progrès. Mais la période d'apprentissage s'avancait et il fallait bientôt songer à faire œuvre de peintre et à affronter le feu des expositions.

Avant d'engager la lutte, Sorieul voulut être en mesure de la soutenir et avoir un bagage suffisant pour vivre sur son propre fonds. Destiné par vocation à être peintre de batailles, il crut nécessaire et avec raison de vivre un peu de la vie du soldat et de surprendre ce dernier dans l'intimité de son existence de chaque jour. Il ne suffisait pas de savoir peindre et dessiner un troupier, il fallait encore scruter sur le vif ses habitudes en temps de paix comme en temps de guerre. Il fallait le voir en action comme au repos, se rendre compte de la différence qui peut exister entre les allures d'un corps d'armée et celles d'un bataillon ou d'une compagnie, voir ce que c'est qu'une bataille, ce que c'est qu'un engagement ou une escarmouche. Pour arriver à ce résultat indispensable, Sorieul prit le bon parti ; il alla faire un séjour au Camp de Bretagne, où il resta quelque temps. Il en revint avec une provision d'études et de croquis au moyen desquels il put se mettre à l'œuvre.

Vers la fin du règne de Louis-Philippe, la colonie de

peintres militaires qui travaillait à Paris n'avait guère à se mettre sous la dent que des épisodes de la guerre que la France soutenait en Algérie contre Abd-el-Kader. C'était donc sur la terre d'Afrique qu'un jeune débutant, désireux d'attirer sur lui l'attention du public, devait aller chercher le sujet de son premier tableau. En effet, en 1847, Sorieul exposa à Paris une toile représentant le combat de Djemmâ-Ghâzaouat, du 21 septembre 1845, et dont voici la légende :

« La colonne marchait sans défiance, un peloton de
« hussards à l'avant-garde, le reste des troupes au
« centre, lorsque, tout à coup, prête à déboucher du der-
« nier contre fort et du ravin qui mène dans la plaine
« (à 3 ou 4 lieues au plus de Djemmâ-Ghâzaouat),
« l'avant-garde est enveloppée par une nuée de Ka-
« byles. Le colonel de Montagnac, qui marchait en
« tête, est tué un des premiers.

« Ne pouvant supposer l'ennemi en forces très supé-
« rieures, le commandant Froment-Costé, des chasseurs
« d'Orléans, ordonne aux soixante hussards de charger
« et de l'attendre un moment, pour qu'il pût rejoindre
« l'avant-garde avec le gros de la colonne. Les hussards
« partent au galop, mais ils reviennent bientôt réduits
« de moitié, trente des leurs étaient restés sur le champ
« de bataille. Les trente qui restaient se rallient et
« poussent une nouvelle charge. »

Telle est la donnée de ce tableau que nous ne connaissons pas.

La critique parisienne ne fit pas au nouveau venu l'honneur de s'occuper de lui ; mais le peintre ayant cette

même année envoyé à l'exposition de Rouen le combat de *Djemmâ-Ghâzaouat* et une *Arrivée de Cavaliers Louis XIII dans une ville*, la *Revue de Rouen* salua les débuts de l'auteur par l'article suivant :

« Un de nos jeunes compatriotes, M. Sorieul, élève
« de M. Bellangé, mérite, à quelques égards, d'être cité
« après son maître, dans les œuvres duquel il cherche
« évidemment ses inspirations. M. Sorieul possède une
« très grande facilité d'exécution, trop grande peut-être,
« car on sent qu'il lui devient difficile de reprendre et
« de retoucher de sang-froid ce qu'il a composé avec
« une fougue mal contenue. De là un dessin lâché, un
« coloris parfois assez transparent, mais sans solidité.
« Ensuite, comme tous les artistes dont la main devance
« la réflexion, M. Sorieul est parfois heureux jusqu'à la
« réussite, malheureux jusqu'à l'échec. Les deux petites
« toiles qu'il expose sont une preuve de ces fortunes
« alternatives et diverses : *Sa Marche de cavaliers*
« (costumes de Louis XIII) est d'un dessin par trop
« insuffisant et d'une couleur terne et grise que ne ré-
« chauffe aucun éclair de soleil, tandis que son combat
« de Djemmâ-Ghâzaouat présente une action vive et
« bien indiquée, un mouvement qui sent bien sa mêlée,
« un tumulte qui n'aboutit point à la confusion. La
« couleur en est franche et assez brillante, et malgré
« des terrains, des rochers d'un ton factice et sans soli-
« dité, cette petite composition pleine de verve peut
« prétendre à un succès flatteur d'estime et d'encoura-
« gement. »

Pour qui est au courant des habitudes de la critique

envers les débutants, il est évident que la longueur de l'article que nous venons de rapporter montre que l'artiste avait déjà une certaine valeur et qu'en tout cas il méritait que l'on s'intéressât à lui. Nous n'avons pas vu les deux tableaux de Sorieul exposés à Rouen en 1847, mais il nous en est passé sous les yeux d'autres portant à peu près la même date et nous devons reconnaître que la critique de la *Revue de Rouen* est très juste. En effet, à ce moment, la peinture de l'artiste était creuse et sans consistance ; par places, les tons étaient sales et d'une couleur peu agréable ; mais on retrouvait toujours les dons qui s'étaient manifestés chez lui dès son jeune âge, c'est-à-dire une grande facilité de composition et un agencement très heureux des personnages qu'il introduisait dans son tableau.

L'année suivante, Sorieul mit à profit les études qu'il avait faites au Camp de Bretagne, et plus récemment au Camp de Compiègne, dont il envoya quelques croquis à *l'Illustration*. Pour la première fois aussi, il introduisit en scène les Bretons et les soldats de la première République, pour lesquels il eut depuis une prédilection marquée.

Il exposa donc en 1848 *le Passage de la Loire par l'armée Vendéenne à Saint-Florent* et des aquarelles représentant des sujets recueillis au Camp de Compiègne. Le tableau dut probablement trouver acquéreur, car il ne figura pas à la treizième exposition de Rouen, en 1849, et l'artiste l'aurait certainement envoyé s'il avait pu encore en disposer.

Sorieul est, à ce moment, plein d'activité ; il travaille

sans relâche et il n'envoie pas au salon de 1849 moins de trois tableaux : *des Miquelets en embuscade*, un *Épisode de la guerre d'Espagne* et un *Épisode de la guerre de Pologne en 1832*.

A la treizième exposition municipale qui eut lieu la même année à Rouen, on retrouva les mêmes tableaux de l'artiste, sauf le dernier, qui fut remplacé par une *Scène de Waverley*, le roman de Walter Scott, la reddition du colonel Talbot à Waverley.

Malgré cette active production, Sorieul n'en était pas encore arrivé à faire que les critiques s'occupassent de lui, car nous n'avons trouvé aucun article visant les tableaux de notre artiste. Toutefois, ce silence général ne ralentit pas l'ardeur de ce dernier, qui affronte le salon de 1850 avec trois toiles : *l'Orpheline* (épisode de Waterloo), *Cavalier du temps de Louis XIII* et *le Combat de Quiberon en 1795*. Ce dernier tableau porte au livret la légende suivante tirée de « Victoires et « Conquêtes » :

« Tandis que les Chouans avec les émigrés faisaient
« retentir ainsi les rivages de la mer des expressions
« déchirantes du désespoir, Sombreuil, à la tête de sept
« à huit cents gentilshommes français, tous dévoués
« comme lui à la mort, soutenait, dans les retranche-
« ments de Portalegin, les efforts des républicains,
« étonnés de tant d'intrépidité. Vous ne pourriez point,
« s'écriaient ces hommes généreux à leurs compagnons,
« errer sans défense sur le rivage de Quiberon ; vous ne
« périrez point, nous combattons jusqu'à ce que vous
« soyez parvenus sur les vaisseaux anglais. »

Cette fois, l'artiste fut récompensé de ses labeurs par une médaille de 3^e classe que lui accorda le jury. Ce premier succès dut avoir pour conséquence une vente assez active des productions de l'artiste, car il ne trouva à envoyer au salon de Rouen de 1851 qu'une carte de visite pour ainsi dire, un petit tableau de genre intitulé : *Abbé et Garde-française*, qui fut, pensons-nous, acheté par la Société des Amis des arts de cette ville. Si en effet les œuvres médaillées au salon de Paris de 1850 n'avaient pas trouvé amateurs, il est bien certain que l'artiste les eût fait connaître à ses compatriotes.

Éperonnée par le succès, la verve de Sorieul ne se ralentit pas ; il se sentait d'ailleurs dans la période ascendante de son talent. Il avait la composition heureuse et il savait y joindre la petite note sentimentale qui ne déplait pas au public. Son effet était toujours bien centralisé et l'épisode qu'il avait choisi pour sujet était bien intelligible et clairement indiqué. La critique commença à se préoccuper de ce nouveau venu et commenta *la Bataille du Mans* (12-13 décembre 1793), que le peintre exposa au salon de Paris de 1852. Dans *le Moniteur Universel*, M. Alphonse Grim fit une mention spéciale de ce tableau et comme son article donne et la description et la critique de la toile, nous ne saurions mieux faire que le reproduire.

« Nos tristes guerres civiles de 1793 ont fourni à
« M. Sorieul un sujet intéressant qu'il a bien conçu et
« bien rendu. Les troupes républicaines viennent de
« s'emparer du Mans, après un combat acharné contre
« les Vendéens : on échange les derniers coups de feu ;

« mais Marceau et ses soldats, aussi généreux que
« braves, se souviennent que c'est contre des citoyens
« qu'ils se battaient il y a quelques instants ; la fumée
« de la poudre n'est pas encore dissipée, et déjà ils ne
« songent plus qu'à protéger les vaincus contre la fureur
« des partis politiques ; ici, c'est Marceau rassurant
« M^{lle} des Melliers qui se précipite à ses pieds ; là, c'est
« le lieutenant-colonel Vidal qui sauve M. d'Auti-
« champ en lui donnant son uniforme ; ailleurs, un sol-
« dat repousse une femme furieuse qui se précipite, un
« poignard à la main, sur des Vendéens blessés et sans
« défense. Cela console de voir la magnanimité militaire
« jeter sa noble intervention dans les discordes civiles.
« M. Sorieul a été bien inspiré en rappelant ce beau
« souvenir. Peut-être, dans son honorable préoccupa-
« tion, a-t-il trop cherché à donner une signification
« sentimentale à chacun de ses groupes ; il a mis de
« l'intérêt partout au lieu de le fixer principalement sur
« un point. Du reste, par une disposition savante, qu'il
« faudrait beaucoup louer, si elle n'était un peu régu-
« lière dans une scène de désordre, il a, tout en garnis-
« sant les premiers plans de figures nombreuses, fait
« converger le regard et porté la plus vive lumière sur
« le groupe principal, celui du jeune général et de la
« jeune fille qui l'implore à genoux. Les figures et les
« attitudes sont étudiées avec soin, ainsi que les acces-
« soires. La touche laisse à désirer de la fermeté, l'air
« de la transparence ; l'aspect général pèche par un
« excès de tons gris ; on ne trouve nulle part de forts
« contrastes d'ombres et de lumières, et les maisons de

« la place sont peintes un peu lourdement. Tel qu'il est
« toutefois, le tableau de M. Sorieul atteste un travail
« consciencieux, un talent qui promet et une habileté
« déjà acquise. »

M. Eugène Loudun reproche au même tableau « une
« couleur un peu violette », mais il trouve « qu'il
« témoigne d'études sérieuses de la composition et d'un
« sentiment susceptible d'émouvoir, quand l'artiste choi-
« sira un sujet dramatique et moins confus dans ses
« détails. »

Le critique Claude Vignon est moins sévère et pense
que le tableau est un des meilleurs du salon. « Il y a,
« dit-il, du dessin, de l'effet, du mouvement et de l'éner-
« gie ; la lumière est bien distribuée ; le tableau est
« blond, et, dans la composition, toutes les masses sont
« bien comprises et bien détachées. »

Cette note de la critique de 1852 doit être juste, et
c'est pour ce motif que nous l'avons rappelée. Il n'y a
de partis-pris ni pour ni contre l'artiste ; on lui rend la
justice qui lui est due, et, en somme, la bienveillance y
domine avec raison. Sorieul ne put être que très flatté
de l'accueil qui lui était fait et il tenta de nouveaux
efforts pour se maintenir dans l'estime de la presse et du
public.

En effet, au salon de 1853, le peintre envoya une des
pages les plus importantes de son œuvre : *le Passage
du défilé de Ponary*. Cet épisode de la campagne de
Russie en 1813 est ainsi expliqué dans le livret : « Par
« les ordres du maréchal Ney, le colonel, comte de
« Turenne, officier d'ordonnance de l'Empereur, fait

« distribuer le trésor particulier de Napoléon. Ce dépôt, « confié à l'honneur militaire, fut fidèlement rapporté « à la caisse de l'armée, lors du retour en France. »

Comme le sujet l'indique assez, la scène se passe au milieu d'une campagne désertée, couverte de neige, entrecoupée de quelques sapins noirâtres. Sur le premier plan à gauche, des soldats débandés et vus de face font le coup de feu. Près d'eux, le maréchal Ney les commande en gardant son sang-froid, bien qu'un obus, éclatant à ses côtés, fasse cabrer son cheval. A droite brûle un feu de bivouac près duquel se chauffent des blessés mourants. L'un de ces derniers, sentant sa dernière heure, remet sa croix à un grenadier. Au second plan du même côté, le colonel comte de Turanne fait vider le trésor impérial et procède à la distribution entre tous ceux qui l'entourent. Derrière lui, des soldats poussent une pièce d'artillerie à grand renfort de bras. Toute une colonne de grenadiers de la garde battent en retraite et remplissent la droite de cette composition, qui se développe clairement aux yeux du spectateur. C'est bien ainsi que les choses durent se passer dans cette désastreuse campagne, où les survivants se revêtaient des dépouilles de leurs compagnons, qui une fois tombés ne se relevaient plus et étaient forcément abandonnés. Il faut reconnaître un certain style dans les figures, d'ailleurs bien dessinées. La couleur du tableau est agréable, tout en gardant la note triste qu'exige le drame représenté ; la touche est solide sans exagération. Cette toile, qui fait au Musée de Rouen pendant à la *Charge de Kellermann*, de

H. Bellangé, ne souffre pas du voisinage du maître. Nous pensons même qu'elle fait quelque tort à ce dernier. Elle paraît plus solide et plus vigoureuse de ton. C'est le meilleur éloge que nous en puissions faire. Ce tableau, n'ayant pas été acheté à Paris, fut envoyé par l'auteur à la quinzième exposition municipale de Rouen, qui avait lieu cette même année 1853. Il était accompagné d'une autre toile représentant un *Bivouac* (campagnes de France, 1814).

Depuis, *le Passage du défilé de Ponary* fut acheté pour un prix assez doux, par M. Marion Vallée, alors commandant l'artillerie de la Garde nationale rouennaise. Par suite de dispositions testamentaires, ce tableau fut légué au Musée de Rouen, où il est depuis quelques années et où il fait très bonne figure.

Avant d'entrer dans la galerie de M. Marion Vallée, l'épisode de la campagne de Russie figura à l'exposition universelle de Paris, en 1855, où il valut au peintre une mention honorable. En somme ce résultat était un beau succès pour l'artiste si l'on songe que l'on n'avait admis à cette exposition que les chefs-d'œuvre de l'école moderne et que tous les petits et les grands maîtres de l'art contemporain, après avoir réuni leurs plus heureuses ou leurs plus savantes productions, les avaient envoyées à cette splendide exhibition, où Delacroix, Ingres, Decamps, occupaient des salles entières. Obtenir une mention en présence de tels rivaux et n'avoir pas encore trente-deux ans, quel bel avenir ! Et il faut rendre à Sorieul ce témoignage, qu'il avait mérité la distinction qu'on lui décernait tant par le tableau dont nous avons

parlé que par une autre composition qui avait été, aussi, bien accueillie aux Champs-Élysées, nous voulons parler des *Soldats de l'armée d'Italie assistant des prêtres français émigrés*.

Cette œuvre est une des plus heureuses inspirations de l'artiste et donne bien la note exacte de son talent en tant que tableau de genre. On y retrouve, dans une mesure très fine et très délicate et sans aucune affectation, la pointe sentimentale que Sorieul introduisait volontiers dans ses compositions en digne élève de H. Bellangé. Son maître lui avait enseigné en effet qu'en France l'esprit ne gâte rien, et il en avait fait son profit dans les scènes de genre qu'il traitait, ma foi, très heureusement. Nous nous rappelons, par exemple, une petite toile que lui avait commandée un marchand de Rouen, en lui laissant le choix du sujet. L'artiste traita la fable des *Voleurs et l'âne* de la façon suivante : Sur le premier plan un jeune abbé galant contait fleurette à une délicieuse petite coquette qui portait à ravir le costume Louis XV, tandis que deux gardes françaises se battaient en duel dans le fond. Toute cette scène était heureusement enlevée, sans mièvrerie, mais avec tout l'à-propos qu'elle comportait. Aussi ne resta-t-elle pas longtemps en magasin.

Mais dans les *Soldats secourant des prêtres français émigrés en Italie*, le peintre, cela va sans dire, s'est abstenu de toute gauloiserie ; il a laissé à la scène toute sa sévérité avec un certain parfum de tristesse et de commisération qui émeut doucement le spectateur. Des troupes sont campées en Italie sur la place d'un village,

devant le portail d'une église. Quelques prêtres français émigrés viennent d'arriver. Ils sont crottés, épuisés par une longue route, et c'est à grand'peine qu'ils gagnent l'église. L'un d'eux, à bout de forces, est tombé d'inanition sur les marches du portail. Ses camarades le soutiennent, mais aussitôt un jeune sous-officier, dans le costume pittoresque des soldats de la première République, organise les secours : il fait appel au bon cœur de sa troupe, et, aussitôt, c'est à qui puisera dans ses propres provisions pour subvenir aux besoins de ceux que la patrie commune avait rejetés de son sein. La cantinière coupe le pain de munition, le tapin assis sur sa caisse fait les parts, tout le monde concourt selon ses moyens à venir en aide aux pauvres exilés.

On voit tout le parti qu'il y avait à tirer d'une pareille scène. Sorieul s'en est acquitté à son honneur. Il a mis beaucoup de style dans ses personnages, et, sous ce rapport, ses prêtres sont surtout remarquables ; le peintre a su répandre sur leurs traits une distinction véritablement évangélique, qui, jointe à leur air de souffrance résignée, explique plus qu'à suffire l'émotion que les soldats ont éprouvée à leur vue et l'empressement qu'ils mettent à leur prodiguer leurs soins. Il y a un contraste touchant entre le groupe des soldats et celui des prêtres ; on sent que ces derniers inspirent non seulement la compassion, mais encore le respect à ces troupiers qui demain peut-être sur le champ de bataille déposeront leur dernier baiser sur la main de celui qu'ils auront nourri la veille.

La scène est bien claire, bien ordonnancée. Immé-

diatement le spectateur comprend ce que le peintre a voulu dire et saisit toutes les nuances du sujet, qui est véritablement une page de poésie émue. Quant à l'exécution matérielle, elle ne le cède en rien à l'idée ; la peinture est à la hauteur du sujet. Aussi on peut facilement concevoir le succès qu'obtint cette toile lorsqu'elle parut au salon rouennais de 1856. Ce ne fut qu'un concert d'éloges et la commission constituée pour combler le vide laissé par l'ancienne Société des Amis des arts, s'empressa d'en faire l'acquisition. Mis en loterie avec les autres tableaux achetés, il échut au n° 38, et l'honorable M. Schlumberger, porteur du billet, prit avec bonheur possession du tableau qui orne aujourd'hui son hôtel. Nous avons été depuis assez heureux pour trouver et acheter l'esquisse, première idée de cette composition.

Dans sa revue du salon rouennais de 1856, Gustave Claudin ne tarit pas d'éloges sur l'artiste et son tableau. Nous renvoyons le lecteur à cette critique rétrospective qui n'est pas dénuée d'intérêt, comme toute chose qui nous permet de donner un corps à des souvenirs plus ou moins effacés.

A cette époque, il se passa un fait dans l'existence de Sorieul qui aurait pu et dû le mettre en lumière, s'il y avait eu véritablement du fond chez lui, mais qui au contraire devint le signal de sa décadence parce qu'il ne sut pas profiter des avantages qui lui étaient offerts. La guerre de Crimée était finie et M. le duc de Morny était envoyé en Russie en ambassade extraordinaire pour représenter l'empereur Napoléon III aux fêtes du

couronnement du nouveau czar. Sorieul fut nommé peintre de l'ambassade, et, en cette qualité, fut admis à toutes les cérémonies et à toutes les réjouissances. De cette excursion de l'artiste au pays de toutes les Russies, il ne sortit pas un tableau. De retour à Paris, M. de Morny commanda à Sorieul une série d'aquarelles représentant les principaux épisodes de sa mission. L'artiste se mit à l'œuvre, abandonna complètement sa palette pour les couleurs à l'eau et composa un album de vingt pièces dont quelques-unes furent exposées aux salons de 1857 et 1859. Ce sont *les Chasseurs de la famille impériale de Russie*, *l'Entrée de S. M. l'empereur de Russie à Moscou* et *Fêtes du peuple à Petrowski lors du couronnement*. Nous nous rappelons avoir vu cette dernière aquarelle dans l'atelier de l'artiste. Elle représente une distribution de vin qui n'est pas sans analogie avec la lithographie bien connue de Jules Boilly. Nous avons vu également Sorieul travailler à une *Représentation de gala au Théâtre de la Cour* faisant partie de la même suite. Toutes ces aquarelles étaient très montées de ton et poussées à l'effet comme des tableaux. Elles inspirèrent à M. A. Darcel les réflexions suivantes, qui sont d'une vérité incontestable.

« C'est aussi la légèreté dans le maniement du pinceau qui fait défaut dans les aquarelles de M. Sorieul de Rouen. Il traite trop comme de la peinture à l'huile ce genre qui nous semble demander un peu de convention et devoir être quelque chose d'intermédiaire entre les croquis et le tableau. Nous ne savons si les

« fêtes du couronnement de l'empereur de Russie à
« Moscou avaient l'aspect triste et sombre que M. So-
« rieur a donné aux deux scènes qu'il a détachées de
« l'album de M. de Morny ; mais, en tout cas, il n'a
« pas donné le tumulte et le désordre des foules dans la
« *Fête du peuple*, et c'était bien le cas. Figurez-vous
« un tas de Moujicks haletants ou avinés, qui esca-
« dent à l'envi un haut échafaudage au sommet duquel
« on épand dans les vases de toute sorte qu'ils présen-
« tent les spiritueux contenus dans un large cuvier,
« et imaginez quelle bousculade et quel désordre cela
« doit être.

« Depuis trop longtemps les aquarelles de cet album
« destiné à retracer les scènes diverses du couronne-
« ment de l'empereur de Russie détournent M. Sorieul
« de la peinture à l'huile et des expositions où son talent
« l'avait fait remarquer. »

Cette critique de M. Darcel est fort juste et nous ne pouvons que nous y associer pleinement ; mais nous devons y ajouter que Sorieul eut encore un autre travail analogue à celui que lui avait commandé M. de Morny, travail qui vint encore prolonger la retraite de l'artiste dans son atelier. En effet, le grand duc Constantin de Russie, étant venu en France, fut reçu avec éclat par Napoléon III, qui lui donna des fêtes et passa une grande revue en son honneur. Le grand duc voulut aussi garder souvenir de cette réception et c'est à Sorieul qu'il s'adressa en lui commandant un album d'aquarelles semblables à celles du duc de Morny. Ce nouveau travail ne fut pas inférieur au premier et l'artiste dut tenir

compte de la critique faite en 1859, car l'aquarelle de *la Grande Revue* à laquelle nous avons vu Sorieul travailler était très brillante et très mouvementée. Le peintre avait choisi le moment où s'opérait le défilé au galop des cuirassiers et il avait très heureusement vaincu les difficultés du sujet.

Cette double besogne officielle ne prit pas à l'artiste moins de sept années, car nous ne le voyons reparaître qu'au salon de 1863 et encore avec un seul tableau représentant *le Drapeau du 91^e à la courtine de Malakoff* (prise de Sébastopol) dont nous emprunterons la description et la critique à la Revue que M. A. Darcel consacra aux artistes normands qui avaient exposé à ce salon.

« Il y a longtemps que M. J. Sorieul vit retiré dans son
« atelier ; mais ce n'a point été pour s'y reposer, car le
« tableau par lequel il recommence à nous donner signe
« de vie dénote de très grands progrès et un artiste en
« pleine possession de lui-même. M. J. Sorieul a songé
« au triste lendemain des batailles. Nous sommes maî-
« tres de Sébastopol, mais il faut enterrer les morts, et,
« en déblayant les débris accumulés dans la courtine de
« Malakoff, on trouve ensevelis sous un amas de pou-
« tres, de terre et de gabions, le cadavre d'un officier
« tenant embrassé *le Drapeau du 91^e*, et couchés à
« côté de lui les sous-officiers chargés de sa défense. La
« peinture de M. J. Sorieul a acquis beaucoup de fer-
« meté, sans que cela tourne en sécheresse, et son
« tableau, placé dans le salon carré à côté de *l'Attaque*
« de M. Protais, et du *Portrait de l'Empereur*, de

« M. Flandrin, supportait sans en être écrasé ce voisinage d'autant plus redoutable que le succès attirait tout le monde vers ces deux œuvres. »

M. de Sault dans son salon de 1863 trouva le tableau trop sombre, qu'il y avait un abus de cadavres, qu'en un mot l'artiste avait représenté une scène lugubre sans l'éclairer d'aucun rayon.

Pour nous qui avons vu Sorieul exécuter cette composition, nous savons tout le soin, toute la conscience qu'il mit à peindre son tableau. Nous nous rappelons encore son atelier de la rue de Chabrol encombré de gabions et le grenadier de la Garde impériale qui venait poser devant l'artiste. Rien n'était livré au hasard, tout était étudié dans les plus petits détails, peut-être même y avait-il excès de ce côté. Quoi qu'il en soit, entre les opinions des deux critiques que nous avons rappelées ci-dessus, nous n'hésitons pas à reconnaître que M. Darcel a fait la plus juste appréciation du tableau et du talent de l'artiste.

Dès son retour de Russie, Sorieul avait obtenu du gouvernement la commande d'un tableau d'histoire important qui devait représenter la *Bataille du pont de Tractir* (guerre de Crimée). L'esquisse en fut faite en petit vers 1861, c'est-à-dire bien postérieurement à la commande officielle, mais le tableau fut encore bien plus longtemps à paraître, et ce ne fut que dans les dernières années de sa vie que Sorieul commença à s'acquitter de sa tâche et alors probablement que le ministère des beaux-arts le mettait en demeure de s'exécuter sous peine de se voir retirer le travail.

Ce ne dut guère être que vers 1868 que l'artiste se mit à l'œuvre. Malheureusement pour lui, son protecteur, M. de Morny, était mort depuis longtemps, et rien ne venait plus le stimuler que le besoin d'argent. Sorieul reculait toujours devant l'exécution de ce tableau qui devait lui coûter des déboursés importants, lui prendre plusieurs années et ne lui rapporter qu'un maigre profit, peut-être exploité d'avance. Le gouvernement fournit un atelier, mais la lenteur que l'artiste apportait dans la confection de son œuvre, fit qu'un beau jour on retira à Sorieul la salle qu'on lui avait prêtée et dont l'aliénation prolongée finissait par gêner par trop le service organisé dans les bâtiments dont ce local dépendait.

Il fallut trouver un autre refuge et ce fut dans un magasin que lui fournit un de ses amis, manufacturier à Paris, que le tableau fut transporté. Sorieul se rendait chaque matin dans ce nouvel atelier qui était situé à une assez longue distance de son domicile. Ce fut au cours de ce travail qu'une première attaque vint altérer profondément la santé du peintre. Petit à petit la paralysie disparut, les forces revinrent et le travail reprit. Le tableau s'avança lentement, mais il ne devait pas être terminé par la main de l'artiste, car une congestion cérébrale frappa Sorieul un matin, alors qu'il se rendait à l'atelier. Cette fois la maladie ne devait pas être vaincue.

Le peintre, ramassé sur la voie publique, fut transporté à l'hospice Cochin, puis ramené chez lui où il mourut le 13 août 1871, à trois heures après midi, rue de la Fidélité, 12. Voici l'acte de décès qui fut dressé sur le registre du 10^e arrondissement de Paris.

« L'an mil huit cent soixante et onze, le treize août, à
« trois heures du soir, est décédé en son domicile rue de
« la Fidélité, 12, Jean-Jacques Sorieul, âgé de quarante-
« sept ans, né à Rouen (Seine-Inférieure), peintre d'his-
« toire, même maison, célibataire. Ledit décès, cons-
« taté suivant la loi, nous a été déclaré le quatorze août
« par Alphonse-Gabriel Moreau, âgé de quarante-huit
« ans, entrepreneur de serrurerie, rue de Lancry, im-
« passe Sainte-Opportune, n° 3, et Edouard Labergris,
« âgé de trente-neuf ans, monteur, rue des Allouettes,
« n° 20, qui ont signé avec nous, officier de l'état civil,
« après lecture, signé Moreau, Labergris et Degouve-
« Denuncques adjoint. »

Le corps fut enterré au cimetière du Père Lachaise, où M^{me} Sorieul mère fit élever à son fils un modeste monument.

Le tableau de la bataille du pont de Tractir restait inachevé, au moins pour le groupe de morts placé sur le premier plan qui servait de repoussoir. Il fut terminé par un autre peintre et exposé au salon de 1872.

En dehors des tableaux et aquarelles dont nous avons parlé, Sorieul a fait beaucoup de croquis et de dessins où brillait la facilité de sa composition et où resplendissait la verve de sa plume ou de son crayon. Il dut faire aussi quelques essais sur pierre, car il nous souvient d'avoir vu afficher une grande lithographie de lui qui servait d'annonce à un roman de cape et d'épée. Nous connaissons également une lithographie de Bayot faite d'après un dessin de Sorieul représentant d'après nature l'entrevue du prince Albert et de l'empereur Napoléon III,

à Boulogne, le 5 septembre 1854. Enfin l'artiste dut composer quelques dessins, qui furent gravés sur acier par E. Leguay, pour illustrer une *Histoire de Napoléon I^{er}* et notamment une charge de lanciers à Waterloo. Il concourut également avec Philippoteaux, Bellangé, Morel-Fatio, etc., à l'illustration de l'*Histoire de l'armée* d'Adrien Pascal, publiée par l'éditeur Barbier.

Il nous reste maintenant à donner un aperçu rapide du talent de Sorieul, puisqu'aussi bien, au cours de cette étude, nous en avons fait ressortir les principaux côtés. Notre compatriote était heureusement doué et possédait toutes les qualités nécessaires à un bon peintre. Il composait facilement, dessinait bien et sa peinture, un peu creuse au commencement, avait fini par avoir toute la solidité désirable. Malheureusement le caractère léger de l'homme réagissait d'une façon fâcheuse sur le talent de l'artiste. S'il avait eu moins d'indolence et plus d'ambition, Sorieul fût arrivé certainement à se faire une belle position dans le monde des arts ; avec les belles relations qui étaient venues jusqu'à lui, avec l'acquis incontestable qu'il possédait, il eût pu se créer une situation enviable, mais pour cela il eût fallu avoir une force de volonté capable de combattre le besoin de plaisirs incessants qui le dominait ; il eut fallu triompher de ces passions qui le maîtrisaient et qui devaient avoir raison de son intelligence et de son corps, si robustement constitué cependant.

Il en était souvent réduit à travailler non plus pour accroître son talent et donner un relief toujours plus grand à sa réputation, mais bien pour mettre quelques

louis dans son escarcelle que la générosité paternelle ne parvenait jamais à remplir.

L'atelier représentait bien l'homme. Tout y était dans un désordre qui n'était point un effet de l'art. La chambre était un vrai taudis dans lequel tout était jeté pêle-mêle. Il y avait jusqu'à des lapins dans une bannette. Aussi Sorieul, conscient de l'état peu convenable de son intérieur, fuyait-il un monde qu'il ne pouvait recevoir chez lui. En qualité d'ami et de compatriote, nous avons quelquefois forcé la consigne et jamais nous n'avons vu dans l'atelier qu'un seul visiteur, c'était le peintre Louis Dureau, qui avait eu son heure de célébrité et dont le talent eût été bien grand, si lui aussi avait su être un homme comme il savait être un peintre. Mais Dureau n'était plus, déjà à cette époque, l'auteur acclamé de la *Peste d'Elliant*, de la *Mort de Claude*, de la *Messe en mer*, du *Retour du pardon* et de l'*Abdication du Doge Foscari*, mais bien un être déjà presque hébété : il arrivait sans dire mot, s'asseyait contre le poêle en fonte qu'il entourait de ses deux jambes, tirait de sa poche une pipe en terre, courte et noirâtre, la bourrait, l'allumait et restait absorbé dans la fumée du tabac. Si parfois il desserrait les dents, c'était pour critiquer en termes grossiers, sous forme de plaisanteries toutefois, les rares relations que Sorieul avait encore avec les puissants du jour. Cette visite avait toujours lieu à la nuit tombante en hiver, c'est-à-dire sur les cinq heures du soir et durait jusqu'à l'heure du dîner, où on se séparait pour aller chacun de son côté prendre son repas au dehors.

Ils s'étaient connus à Rouen, où Duveau avait débuté en peignant sur de petites toiles de charmantes scènes de bal masqué que les amateurs se disputent toujours quand elles viennent par hasard à passer en vente publique. Si nos souvenirs sont exacts, Duveau finit aussi tristement, emporté par quelque attaque de paralysie.

Voici donc deux peintres que la providence avait exceptionnellement doués et qui cependant ne surent atteindre avec leur talent que le seuil de la célébrité. Tous les deux ont eu le même sort, quoique à notre avis Duveau fût plus fortement trempé que Sorieul. Ils moururent encore jeunes, alors qu'ils auraient dû être dans toute la force de leur talent ; mais l'enveloppe usée ne sut pas conserver l'intelligence et les dons heureux que Dieu leur avait impartis, tant il est vrai qu'il est bien rare qu'un artiste ait un grand talent s'il n'a pas un grand caractère.

NOTE

SUR LES TRAVAUX PUBLICS EXÉCUTÉS ACTUELLEMENT DANS LA VILLE DE ROUEN

Par M. DECORDE

La reconstruction du Théâtre-des-Arts, la création d'un Musée-Bibliothèque, l'assainissement du quartier Martainville et l'établissement de nouveaux cimetières donnent lieu dans notre ville à l'exécution de travaux considérables qui ne le cèdent pas, pour l'importance, à ceux entrepris en 1860 pour l'ouverture des rues de l'Impératrice et de l'Hôtel-de-Ville, aujourd'hui rues Jeanne-d'Arc et Thiers.

Les expropriations pour cause d'utilité publique que nécessitaient ces grandes entreprises, ont été prononcées par quatre jugements rendus par le tribunal civil, le premier le 12 novembre 1878 pour le Musée, le second le 18 du même mois pour le cimetière de l'Ouest, le troisième le 2 décembre suivant pour le quartier Martainville et le quatrième le 14 janvier 1879 pour le Théâtre-des-Arts.

Elles ont atteint dans le quartier Martainville quatre cent quatre-vingt-quatorze maisons, dans le quartier du Musée soixante-cinq, dans celui du Théâtre quatorze. Quant au cimetière de l'Ouest, sur trente-deux propriétaires expropriés deux seulement possédaient des bâtiments servant à l'habitation.

Il importe toutefois d'ajouter que depuis 1874 la Ville était déjà devenue propriétaire du Théâtre-des-Arts et de plusieurs des maisons qui l'avoisinaient ; que la promenade plantée d'arbres, comprise entre les rues Thiers et Saint-Laurent, sur laquelle on vient d'élever la première aile des constructions projetées pour le Musée-Bibliothèque, lui appartenait également depuis les expropriations de 1860 ; qu'enfin un certain nombre d'immeubles avaient été acquis par l'administration municipale, dès avant le décret d'expropriation, dans le quartier Martainville, dans le but de faciliter l'exécution des travaux en projet dans ce quartier.

Malgré ces acquisitions et bien que divers traités aient été encore réalisés à l'amiable après l'obtention des jugements d'expropriation, douze cent quatorze demandes d'indemnité ont été portées devant le jury : huit cent dix-neuf ont été plaidées contradictoirement ; trois cent quatre-vingt-quinze ont fait l'objet de décisions rendues par défaut. Le jury a tenu quinze sessions du mois d'avril 1879 au mois de décembre 1880, et cent jours d'audience ont été employés tant à la visite des lieux qu'à l'audition des plaidoiries. Les indemnités allouées aux propriétaires et locataires expropriés ont atteint le chiffre de six millions cinq cent vingt-cinq mille francs.

Il est remarquable qu'aucun pourvoi n'a été formé ni par les expropriés, ni par la Ville contre les décisions du jury (1).

Aujourd'hui les travaux sont en voie d'exécution sur tous les points. Ils vont transformer entièrement plusieurs quartiers, supprimer un certain nombre d'anciennes rues, en ouvrir ou en rectifier d'autres, faire disparaître de vieilles constructions dont le type ne se retrouvera plus ; il m'a semblé que le moment pouvait être favorable pour indiquer les changements principaux que ces travaux amènent et pour noter en même temps quelques faits particuliers que j'ai eu occasion d'observer moi-même dans les nombreuses visites qu'il m'a fallu faire dans les divers quartiers expropriés.

L'établissement du cimetière de l'Ouest supprime la petite rue du Renard et la remplace par un chemin d'accès partant de l'angle de la rue du Tronquay, auprès du pont du chemin de fer du Havre, et qui longera dans toute son étendue le mur au sud du cimetière. Il rectifie et prolonge la rue Chasselièvre jusqu'à sa jonction avec ce chemin d'accès.

(1) Les relevés de mes notes me donnent pour le chiffre total des indemnités 6,525,598 fr., en y comprenant un terrain rue Saint-Maur, nécessaire pour l'installation d'un bureau d'octroi. Dans un rapport présenté au conseil municipal par M. Letellier en septembre 1880, les acquisitions et les expropriations pour le quartier Martainville seulement sont portées à 7,190,000 fr. La dépense originairement prévue pour ce quartier n'était que de 4,450,000 fr. La Ville ne s'est pourvue que contre un arrêt de la Cour de Rouen qui tranchait au profit des expropriés la question du droit à indemnité dans le cas de location verbale. Le pourvoi a été rejeté par la Cour de cassation, par arrêt du 23 novembre 1880.

Le nouveau Théâtre-des-Arts comprend dans son périmètre la rue de la Comédie, ouverte en 1816 sur l'emplacement de la Petite-Boucherie. Cette rue doit être rétablie le long de la façade occidentale du théâtre, afin d'isoler cet édifice des constructions voisines et d'en dégager les abords. La rue des Charrettes est élargie dans la partie qui fait face au Théâtre et à la rue de la Comédie. La petite rue des Rocrois est restreinte dans une faible partie de sa longueur.

Le Musée-Bibliothèque, dont l'aile méridionale est seule construite encore, couvrira presque entièrement le terrain compris entre les rues Saint-Laurent, Boutard, du Coquet et Bouvreuil. Il supprime entièrement la rue Saint-Laurent, celle du Porche-Saint-Godard et la partie de la rue Bouvreuil qui longe le jardin Solférino. Il laisse en dehors de l'emprise le côté est de la rue Boutard et le côté nord de la rue du Coquet.

C'est dans le quartier Martainville que les modifications et les suppressions sont le plus considérables.

Les rues qui disparaissent tout à fait sont : la rue Gerbe-d'Orge, la petite rue Saint-Vivien, les rues de la Harpe, Potette, des Penteurs, des Poulies, le cul-de-sac des Poulies, les rues de la Glos, de la Vigne, de la Foulerie-Martainville, des Ravisés, de la Murette, du Ruisel, de la Chèvre, la place et l'impasse de la Chèvre, les rues Saint-Marco, du Figuier, Toupas, de la Grosse-Bouteille, des Crottes, des Avirons, la place des Avirons, les rues du Nouveau-Monde, Tuvache, Neuve-Tuvache, les cours du Lièvre, du Puits-d'Or et Godet.

Sont atteintes seulement en partie : les rues Ambroise-

Fleury, d'Amiens, Saint-Vivien, Martainville, Eau-de-Robec, du Chaudron, des Arpents, du Roi-Priant et Mamuchet. La place Saint-Marc est agrandie de plus du double par son prolongement jusqu'à la rue Martainville. Autour de l'église Saint-Vivien s'ouvre une place nouvelle qui s'étend jusqu'à la rivière de Robec, recouverte dans cette partie par une voûte en maçonnerie de briques.

Il n'existait sur les terrains expropriés aucun édifice public, et parmi les constructions particulières il n'y en avait vraiment pas dont il y ait lieu de regretter la destruction.

La majeure partie des bâtiments était édifiée en bois et galandage, sur socle et quelquefois sur rez-de-chaussée en pierre. Les meilleurs types de ce genre de construction que j'aie remarqués se trouvaient rue du Figuier, n^{os} 21 et 23, et rue du Ruissel, à l'angle de la rue du Chaudron. J'ai rencontré plusieurs fois dans des maisons, dont l'extérieur n'était rien moins que séduisant, des appartements lambrissés, qui indiquaient une occupation antérieure par des personnes appartenant à une classe plus élevée de la société (1), des escaliers avec rampes et balustres en chêne d'un bon travail, plus rarement des rampes en fer ouvragé. Ce n'était là toutefois que de rares exceptions, car dans la plupart des maisons une corde grasseuse tenait lieu de rampe et de porte-main. On voyait aussi, dans quelques immeubles, des parties de façades où la charpente était protégée à

(1) Cette particularité m'a surtout frappé dans trois maisons : rue Tuvache, n^o 10, rue de la Chèvre, n^o 62, et rue du Figuier, n^o 28.

l'extérieur par un essentage en bois au lieu d'ardoises.

Plusieurs maisons portaient gravée dans un cartouche ou simplement sur la pièce d'étage la date de la construction. J'ai relevé notamment les inscriptions suivantes : 1608, rue du Figuier, n° 36 ; — 1610, rue Tuvache, n° 10 ; — 1614, rue de la Chèvre, n° 24 ; — 1619, rue des Arpents, n° 66 au fond de la cour ; — 1628, rue de la Chèvre, n° 28 ; — 1633, rue Martainville, n° 121 ; — 1637, rue des Ravisés, n° 12 ; — 1639, rue de la Grosse-Bouteille, n° 9 ; — 1676, rue du Ruissel, n° 10 ; — 1698, rue du Figuier, n° 28 ; — 1729, rue Malpalu, n° 94 ; — 1733, rue des Arpents, n° 98, et rue du Ruissel, n° 14 ; — 1735, rue Tuvache, n° 3 ; — 1740, rue du Chaudron, aussi n° 3.

Les maisons les plus remarquables par leur ornementation extérieure étaient : dans le quartier Bouvreuil, une maison en pierre avec la date de 1578, au bas de la rue Bouvreuil près la rue Saint-Laurent ; une autre, rue Boutard, n° 9, dont la façade, du règne de Louis XIII, était ornée de mascarons et de têtes de lions tenant dans la gueule un large anneau ; et deux maisons en bois rue Malpalu, nos 90 et 92, dont on reporte la construction au xv^e siècle. Toutes ces maisons ont été décrites dans le *Dictionnaire des rues de Rouen* de M. Nicétas Périaux et dans l'ouvrage de M. De La Quêrière (1). Les figurines de saints et la *Mater Dolorosa* qui or-

(1) Description historique des maisons de Rouen les plus remarquables par leur décoration extérieure et leur ancienneté. Paris, 1821, 2 vol. in 8°.

nent celles de la rue Malpalu ont été dessinées et gravées par Hyacinthe Langlois.

Rue de la Chèvre, au n° 62, on voyait une chèvre sculptée sur le fronton; rue de la Grosse-Bouteille, n° 28, un coq de grandeur naturelle. C'étaient sans doute autrefois des enseignes. Il est vraisemblable que la figurine du n° 62 de la rue de la Chèvre avait donné son nom à cette rue.

Un passage commun, ouvrant sur la rue Saint-Marc, auprès de la maison n° 29, était signalé par trois toupies disposées en forme de blason, au-dessous desquelles était gravée dans le linteau la date de 1628. Dans la rue Martinville et dans la rue de la Chèvre on voyait encore deux lanternes suspendues à des potences en fer pour accompagner de petites statuettes de la Vierge.

Un souvenir plus moderne se rattachait à la maison n°s 65-67, rue des Arpents, celui de la naissance du général Fleurus-Duvivier. Une plaque commémorative, placée en 1861, la signalait à l'attention publique (1).

Le cimetière de l'Ouest, dont la superficie entourée de murs comprendra huit hectares, est destiné à remplacer les cimetières Saint-Gervais, Beauvoisine et Saint-Maur. Un autre cimetière, dit du Nord, a été

(1) Il n'a été trouvé encore dans les fouilles faites pour les constructions nouvelles aucun objet digne d'attention. Le cahier des charges dressé pour la vente des terrains contient d'ailleurs, dans l'article 9, la réserve pour la Ville « de tous les objets d'art, curiosités et antiquités tels que sculptures, médailles, monnaies anciennes, poteries, vases antiques et tous objets susceptibles de figurer dans les collections publiques et qui pourraient être trouvés dans les fouilles à faire pour les constructions ».

créé à droite et un peu au-dessus du cimetière Monumental, sur des terrains vagues qui appartenaient à la Ville. Il remplace le cimetière de la Jatte. Il est ouvert au service des inhumations depuis le mois de juillet 1880.

Deux autres séries de travaux entrepris par le Département et par l'État vont aussi apporter quelques changements dans deux autres quartiers de Rouen.

L'agrandissement du Palais de Justice supprime plus de la moitié de la place Verdrel et enlève le marché aux fruits qui y était installé. Avec cette place disparaît la fontaine en pierre qui en occupait le centre. Elle était surmontée d'un petit obélisque, présentant à sa base quatre aigles placés aux quatre angles du piédestal, qui tenaient dans leur bec des guirlandes de fleurs se rattachant de l'un à l'autre. M. Licquet, dans son *Précis de l'histoire de Rouen* (édition de 1827, page 220), dit que sur les quatre faces du soubassement il y avait quatre tables de marbre, portant chacune une inscription latine. « On trouvera, ajoute-t-il en note, ces inscriptions dans le *Dictionnaire des rues de Rouen*, par M. Périaux. » Aucune trace de ces inscriptions n'a été retrouvée ni sur le monument lui-même, ni dans le *Dictionnaire* de M. Périaux, qui est muet sur ce point.

L'ancien édifice, construit en pierres de taille dans le style du dernier siècle et que doivent remplacer les constructions nouvelles destinées au tribunal de première instance et qui seront en rapport avec le style général du Palais de Justice, ne datait que de 1740 pour une partie, et de 1761 pour le surplus. Depuis la nouvelle

organisation judiciaire, les salles d'audience du tribunal civil et les divers services qui en dépendent y avaient succédé à la chambre des requêtes et à la tournelle du Parlement de Normandie (1).

C'est là qu'ont siégé les B^{ons} Boullenger et Adam, MM. Lizot et Vanier, qui ont successivement présidé cette juridiction importante. C'est là qu'on plaidé les Levarlet, Duhamel, Legendre, De Malherbe, Thil, Fercoq, Chéron, Taillet père, Daviel, Deschamps, Senard, Desseaux, Lemarié et Grainville, et tant d'autres qui ont dignement soutenu l'honneur du barreau rouennais. Rappelons aussi comme un souvenir des anciennes mœurs judiciaires, qu'une buvette avait été, pendant un certain temps, installée à l'étage supérieur de l'édifice, buvette où allaient se reconforter ou se rafraîchir les plai-

(1) *Le Palais de Justice de Rouen*, par M. de Stabenrath, p. 139. — *Le Journal de Rouen et le Nouvelliste* du jeudi 18 janvier 1881 annoncent que les travaux de démolition ont fait découvrir la plaque commémorative de la pose de la première pierre de cette partie du Palais. Cette plaque en cuivre de 2 millimètres d'épaisseur mesure 0^m33 de hauteur sur 0^m23 de largeur. Elle porte l'inscription suivante :

« L'an 1739, le 14 du mois de juillet, la première pierre de ce bâtiment a été posée par haut et puissant seigneur, Messire Geoffroy Macé Camus de Pont-Carré, Baron de Caffiers Monssoul et Bethemont, seigneur de Villaine, Quinquempois, Arpentigny et autres lieux, Conseiller du Roy, en tous ses conseils; Maître des requêtes honoraire de son hôtel et Premier Président du Parlement de Normandie.

« Du dessin de P^e Jarry, architecte du Roy. C. Courel F^a. »

Les mêmes journaux ajoutent qu'on a aussi rencontré dans les fouilles quelques pièces de monnaies en laiton, d'une date récente, et qui ont été, avec la plaque commémorative, déposées au Musée départemental d'antiquités.

deurs et les hommes de loi. C'est ce qu'attestait une inscription peinte sur la partie de la façade où se trouvait l'escalier descendant à la place Verdrel et qui, bien qu'à demi effacée par les injures du temps, laissait tout récemment encore lire ces deux lignes : « A la buvette d'en haut, — Sahut, marchand de vin. » Les constructions entreprises doivent, en donnant une plus large satisfaction aux besoins du service judiciaire, compléter plus dignement l'ensemble de ce merveilleux édifice. L'Académie possède, dans ses archives, une belle vue photographiée de la façade qui régnera sur la place Verdrel. Il lui en a été fait hommage en 1879 par M. Lucien Lefort, architecte en chef du département, auteur du projet de reconstruction et qui est chargé de la direction des travaux.

C'est l'État qui a procédé, sur la rive droite de la Seine, aux expropriations nécessaires pour le prolongement du Port jusqu'à la pointe occidentale de l'île du Petit-Guay. Déjà l'extrémité de cette île a été reliée à la terre ferme par une digue sur laquelle passent les voitures. La ceinture d'arbres qui l'entourait a été abattue et les travaux se poursuivent pour la création des nouveaux quais. Il n'y avait dans cette île que deux ou trois habitations. Mais la transformation qu'elle va subir y fait disparaître, avec ces habitations, un établissement qui remontait à de longues années et que bien des générations ont connu et fréquenté, l'école de natation Fessard.

Ajoutons que le quartier Saint-Sever a aussi sa part de travaux d'intérêt public. L'élargissement des

quais de la rive gauche depuis l'abreuvoir du Pont-Suspendu jusqu'en aval des docks, au moyen de terrains conquis sur le fleuve lui-même, est déjà un fait accompli. On se rappelle combien était étroit et dangereux le passage du quai le long de la caserne de Saint-Sever. Un jugement rendu par le tribunal civil, le 18 novembre 1880, vient en outre de prononcer, à la requête de l'État, l'expropriation des immeubles nécessaires pour l'établissement du chemin de fer d'Orléans, depuis la limite de la commune du Petit-Quevilly jusqu'à la place Saint-Sever. La gare des voyageurs s'ouvrira sur cette place et les rues de la Petite et de la Grande-Chaussée seront rectifiées.

Notons enfin, pour terminer cette nomenclature, des transformations qui s'opèrent actuellement dans notre ville, la démolition des derniers débris de la chapelle du Saint-Sépulcre, place de la Pucelle. Cette chapelle, plus connue sous le nom de chapelle Saint-Georges, servait en dernier lieu d'écuries et de magasins pour un loueur de voitures. M. De La Quèrière lui avait consacré une notice historique, qui est imprimée dans le volume de 1860, page 360, du Précis de l'Académie.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. GASTON LE BRETON

La Céramique polychrome à glaçures métalliques

DANS L'ANTIQUITÉ

MESSIEURS,

En pénétrant dans cette enceinte, où votre bienveillance m'a permis de prendre place, un premier devoir m'incombe, celui de vous exprimer immédiatement mes sentiments de vive gratitude, pour l'unanimité avec laquelle vous m'avez fait l'honneur de m'admettre en votre compagnie.

Ayant succédé, au Musée céramique de Rouen, à deux de vos collègues, je suis heureux, Messieurs, de rappeler ici leur souvenir.

C'est, en effet, à mes deux prédécesseurs, André Pottier et l'abbé Colas, que je dois surtout d'être admis dans cette Académie.

Tous deux m'avaient ouvert la voie, l'un comme fondateur du Musée, l'autre comme conservateur de cette collection, qui renferme les titres de noblesse d'une vieille industrie rouennaise aujourd'hui disparue.

André Pottier, Messieurs, a été l'un des précurseurs de l'archéologie moderne. Il faisait partie de cette légion, qui avait pour chefs les Montalembert, les Vitet, les Didron, les Mérimée, les Caumont, les Du Sommerard, les Auguste Le Prevost, les Langlois et autres archéologues illustres, ces sauveurs des richesses artistiques de notre vieille France, qu'une indifférence funeste laissait disparaître tous les jours.

A un âge où l'on ne fait encore qu'amasser des matériaux pour l'avenir, notre savant compatriote publiait déjà, avec Willemain, son recueil des *Monuments français inédits pour servir à l'Histoire des Arts* (1), qui figure parmi les plus anciens livres de cette renaissance archéologique, une des gloires de notre époque. Ce livre, par la sûreté de ses attributions, est resté à la hauteur des nouvelles découvertes de la science actuelle.

Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de vous rappeler ici les différents ouvrages d'André Pottier, qui lui avaient acquis votre estime.

Il me suffira de vous citer son *Histoire de la faïence de Rouen*, qui renferme tant de notes intéressantes et de documents précieux sur cette ancienne industrie artis-

(1) 2 vol. in-8°. Paris, 1839.

tique de notre ville, que je serais heureux de voir renaître un jour dans nos murs.

Combien devons-nous regretter que la mort soit venue frapper l'auteur, au moment même où il allait donner un corps et communiquer la vie à ce remarquable travail !

S'il avait tardé de son vivant à le livrer à l'impression, c'est qu'il appartenait à cette nature d'hommes sincères, et difficiles pour eux-mêmes, qui hésitent quelquefois à fixer pour toujours les résultats de leur science, craignant de rencontrer le lendemain un document plus important que celui publié la veille.

Il était de ceux enfin que l'on peut consulter utilement sur une foule de sujets, et qui sont, pour ainsi dire, les dictionnaires vivants de l'archéologie.

Par ses ouvrages et la riche collection qu'il a cédée à la ville de Rouen d'une façon si désintéressée, par les services qu'il a rendus comme conservateur de la Bibliothèque et du Musée des antiquités de la Seine-Inférieure, André Pottier mérite que son buste soit placé au Musée céramique. C'est un hommage auquel vous voudrez certainement vous associer, lorsque les galeries du nouvel édifice seront définitivement terminées.

Sous des dehors réservés, l'abbé Colas cachait un esprit fin et distingué, qu'il vous a été donné, Messieurs, d'apprécier.

En goûtant ici le charme de sa société, vous avez pu également découvrir les qualités solides du cœur, qui se reflétaient dans une parole affectueuse, et les con-

naissances d'art et de bibliographie, dont ses collections si diverses et sa bibliothèque étaient le résultat.

Je me plais à lui apporter aujourd'hui mon modeste tribut de reconnaissance pour les beaux objets dont il a si généreusement enrichi le Musée.

Colligite ne pereant.

Telle était la devise pratiquée chaque jour par mon honorable prédécesseur, en préservant de la ruine et de l'oubli un certain nombre de nos plus belles faïences rouennaises, si bien faites pour aller de compagnie avec les marqueteries de Boulle et les tapisseries de Bérain.

Appelés, en effet, à remplacer par la céramique les magnifiques pièces d'orfèvrerie que l'édit de 1689, confirmé postérieurement, avait fait porter à la monnaie, les faïenciers de cette époque s'étaient appliqués à faire disparaître la pauvreté de la matière sous la richesse et l'harmonie de son ornementation.

« Les grands d'alors se mirent en faïence, » nous dit Saint-Simon.

C'est ainsi, Messieurs, vous le savez, que le goût de la céramique se développa en France, et Rouen se mit à la tête de cette renaissance.

Comme leurs pères l'avaient fait en composant les magnifiques rosaces de nos édifices religieux, les artistes rouennais surent s'approprier, en le modifiant, un nouveau genre de décor, le *style rayonnant*, qui, malgré ses combinaisons les plus savantes et les plus

variées, conserve toujours un certain parti-pris d'ensemble, et réjouit la vue par la facilité de ses enroulements et l'harmonie de ses tonalités.

L'abbé Colas avait saisi des premiers ce goût délicat, qui présida jadis aux compositions si diverses de la céramique rouennaise ; aussi les pièces triées sur le volet, qu'il a léguées au musée, brillent-elles toutes par la richesse de leur décor, en même temps que par leur rareté.

Je devais, Messieurs, ce souvenir à la mémoire de ceux qui m'ont précédé dans la voie que j'ai suivie, et qui m'a conduit jusqu'à vous.

J'aurais voulu pouvoir le faire moins brièvement et en des termes plus éloquents ; mais un programme s'impose à remplir, et je ne dois pas différer plus longtemps de vous entretenir du sujet que je me propose de développer devant vous.

Ici, Messieurs, n'attendez pas de ma part un morceau de littérature ; je n'ai la prétention d'être ni un styliste, ni un orateur, comme il s'en trouve parmi vous.

Je n'ambitionne que le titre modeste de travailleur, et je viens vous demander de me continuer cette bienveillance, qui jusqu'ici ne m'a pas fait défaut, et dont mon admission parmi vous a été la preuve.

Dans ce qui devrait être un discours, et qui sera plutôt, si vous le voulez bien, une étude faite par un curieux, comme on disait au siècle dernier pour désigner un amateur d'œuvres d'art, je vous parlerai de *la céramique à glacures métalliques dans l'antiquité*.

Ce titre a quelque chose de bien aride, et vous en eussiez peut-être préféré un autre, celui de céramique polychrome, par exemple ; mais alors il ne suffit pas pour désigner la nature de telle poterie par rapport à telle autre.

Je vous laisserai libres, Messieurs, de donner à cette étude le titre que vous jugerez convenable, et suivant en cela l'exemple qui m'est offert par certains écrivains du temps passé, je l'inscrirai à la fin de ce travail, lorsque vous l'aurez trouvé.

La question de savoir si les anciens ont connu et appliqué sur leurs poteries l'oxyde d'étain, qui constitue l'*émail*, a été très controversée jusqu'à ce jour.

Elle ne paraît pas encore complètement résolue, les analyses chimiques faites au musée géologique de Londres et à la manufacture de Sèvres ayant abouti souvent à des résultats différents.

Si j'avais osé suivre mon propre sentiment, je me fusse volontiers servi quelquefois du mot *émail* dans le cours de cette étude pour désigner la nature de l'enduit vitrifié qui recouvre certains objets.

Mais alors je m'aventurais sur le terrain brûlant de la discussion, et, pour ma première apparition au milieu de vous, je courrais des risques de faire une entrée trop bruyante.

J'attends donc, Messieurs, que la question s'éclaircisse davantage, et je reste dans les données de la science actuelle, en me servant uniquement du mot *glaçure*.

Il paraît admis en principe que les brillantes colora-

tions polychromes, dont sont revêtus certains spécimens de la céramique antique, ont été obtenues par des oxydes métalliques ; mais il convient de reconnaître que le discernement de ces glaçures sera toujours à première vue fort difficile.

Il exigera souvent l'expérience du laboratoire, jointe à la compétence du céramiste, possédant d'une façon spéciale la pratique de la chimie appliquée à son art.

A ce propos je ne sais, Messieurs, ce que l'on doit le plus regretter, de ne pas voir les céramistes plus chimistes, ou.... retournez la chose si vous le préférez.

Il est probable que, par cette heureuse association d'idées et de recherches, la connaissance de certains procédés de fabrication employés par les anciens eût été mieux établie, et que nous saurions aujourd'hui définitivement si la glaçure de quelques objets est réellement un émail, ou seulement un vernis.

J'ajouterai également qu'il me paraîtrait indispensable d'adopter enfin un mode de classification pour les enduits de toute nature employés sur les poteries, comme cela existe dans les autres branches de la science.

MM. Alexandre Brongniart et Salvétat avaient déjà appliqué ce mode de classement aux différents procédés de la céramique ; malheureusement il n'a pas été suivi par le plus grand nombre des auteurs qui ont publié des ouvrages sur cet art industriel.

La plupart de ceux-ci emploient assez indistinctement les mots : *glaçure*, *lustre*, *vernis*, *émail* et *couverte*, sans se rendre compte exactement de leur signification propre, qui ne se trouve pas toujours être en

rapport avec les objets qu'ils décrivent. Il devrait cependant être admis pour toujours que le mot *glacure* résumera d'une façon générale toute espèce d'enduit vitrifiable, communiquant aux pièces un brillant quelconque, et les rendant imperméables aux liquides.

Le *lustre* est alors la glacure la plus légère des poteries, comme celle qui existe sur la plupart des vases grecs et étrusques, ainsi que pour les poteries romaines.

La glacure vitrifiable à base de plomb, fusible à une température peu élevée, reste le *vernis*, le plomb étant en quelque sorte le fondant qui sert à fixer les couleurs.

Enfin, le mélange au plomb, soit de l'*étain*, soit de toute autre matière rendant ce vernis vitreux opaque, constitue l'*émail*.

Quant au mot *couverte*, il ne doit s'employer, suivant la définition de Brongniart, que pour un enduit vitrifiable terreux, qui se fond à une haute température égale à celle de la pâte, comme cela a lieu pour les porcelaines dures et quelques grès. (1).

En résumé, les analyses chimiques des diverses glacures qui recouvrent les anciennes poteries de l'antiquité ne me paraissent pas avoir encore donné tous les résultats que l'on peut espérer.

Lorsque j'envisage, Messieurs, avec quelle perfection les Égyptiens, les Assyriens et les Phéniciens travaillaient le verre coloré, il ne me semble guère admissible

(1) *Traité des Arts céramiques*, par Alexandre Brongniart, t. I^{er}, p. 171.

que ceux-ci n'aient pas trouvé l'application de l'émail sur leurs poteries.

Par les spécimens qui sont parvenus jusqu'à nous, et d'après le témoignage des auteurs anciens, on peut juger du degré de perfection qu'avait atteint l'art de la vitrification dans ces contrées (1).

Il suffit, du reste, de voir les colliers de perles de verre égyptiens et les bijoux cloisonnés antiques, pour se rendre compte de la qualité de la matière employée, ce qui permet de supposer que le verre et l'émail ont dû être le résultat d'une même découverte, remontant ensemble à une période des plus reculées.

Je resterai néanmoins dans cette réserve qu'il convient d'observer pour une question qui peut vous paraître encore indécise, et je commencerai sans plus tarder mon étude, en me servant seulement du mot *glacure* qui s'applique indistinctement au vernis et à l'émail.

Les hypogées de Thèbes et de Memphis nous offrent, Messieurs, les premières traces de *la céramique polychrome à glacures métalliques*.

L'Égypte, ce présent du Nil, comme l'appelle Hérodote, étant l'aînée de la civilisation, c'est là que l'archéologue découvre les plus anciens spécimens sur lesquels l'art du céramiste s'est fixé déjà avec toute la perfection désirable.

En effet, dans cette vallée du Nil, si heureusement située pour servir de berceau au développement des arts et des sciences, l'on voit apparaître déjà la céramique

(1) Les anciens connaissaient également l'emploi du *borax*, qui sert à fixer les oxydes métalliques et les rend colorants à une haute température.

- polychrome parfaitement en rapport avec la lumière éclatante du soleil de l'Orient.

Le sable du désert, en préservant de l'humidité les richesses qu'il avait si longtemps recélées, nous a permis de nous faire aujourd'hui une idée de l'art égyptien et de ses décorations somptueuses, dont les hypogées de Thèbes et de Memphis ne sont que le reflet.

Les principales scènes de la vie du défunt sont peintes ou sculptées sur les murs du tombeau où il a été enseveli :

« Sa famille, sa femme, ses enfants (très rarement son père ou sa mère, nous dit Mariette), ses employés, ses serviteurs, lui donnent le spectacle de l'intérieur de sa maison tel qu'il vient de le quitter et tel qu'il le retrouvera dans l'autre monde, si par ses vertus il a mérité d'y entrer. »

Si l'on veut maintenant se faire une idée de ce que devait être l'art décoratif en Égypte, il suffit d'étudier au Louvre le magnifique bas-relief orné des couleurs les plus harmonieuses, qui représente Sêti I^{er} serrant la main de la déesse Hathor (1) (la Vénus Aphrodite des Grecs).

Je pourrais, Messieurs, multiplier les exemples de la céramique polychrome, en vous citant les figurines, les amulettes, les bijoux, les scarabées symboles de la vie éternelle que l'on retrouve à la place du cœur (2), les bagues qui s'échangeaient entre parents comme

(1) Ce bas-relief a été rapporté par Champollion ; le pendant se trouve à Florence.

(2) Dans la momie, c'est par le cœur que la résurrection doit commencer.

souhaits de la nouvelle année, les éperviers, oiseaux du dieu vainqueur Horus, symbolisant la divinité qui renaît, et ces coffres aux couleurs brillantes (1) qui recouvraient les momies.

Ce sont là, Messieurs, autant d'échantillons variés de cette palette éclatante des céramistes égyptiens.

Mais je ne puis fouler ce sol des momies et des dieux, sans voir se dresser devant moi l'image de deux hommes illustres, presque aussi grands devant la science que les sphinx qu'ils ont décrits. J'ai cité Champollion et Mariette. Le premier, en retrouvant l'alphabet des hiéroglyphes, nous a fait connaître le sens des inscriptions contenues sur les monuments et les papyrus. Le second, Mariette, fut pour l'histoire de l'art et de la civilisation égyptiennes, ce que Champollion avait été pour son écriture et sa langue.

C'est une gloire de plus pour la France d'avoir su la première déchiffrer les annales impénétrables de l'antique Egypte, et de voir aujourd'hui même un de ses plus jeunes savants, M. Maspero, rester encore à la tête des égyptologues par ses intéressantes découvertes.

Lorsqu'on rencontre un monument égyptien, il est toujours fort difficile d'en préciser la date, la chronologie de l'Égypte antique n'existant pas encore.

L'historien national Manéthon nous est parvenu in-

(1) Le spécimen le plus remarquable en ce genre existe au musée de Turin, qui renferme également des statues égyptiennes de premier ordre; les fragments de ce coffre sont recouverts d'émaux incrustés dans le bois.

complet, et la plupart des monuments ne portent pas de dates. On compte les années par celles du roi régnant ; il en résulte que tel objet désigné comme appartenant à telle dynastie ne peut avoir qu'une date approximative, la durée de cette dynastie n'étant pas elle-même connue.

Cependant, par l'inspection attentive du travail, et même avant d'avoir déchiffré les hiéroglyphes, un œil exercé finira par en distinguer l'époque, « tant il est vrai, disait Mariette, qu'un monument égyptien du temps des Thoutmès ne ressemble pas plus à un monument égyptien du temps des Pyramides ou du temps de Psammétichus, qu'une œuvre d'art du temps de Louis XIV n'offre l'aspect d'une œuvre d'art du premier empire. »

« La diversité est partout en Égypte, écrit M. Georges Perrot, non seulement dans le temps, mais encore dans l'espace. La langue avait des dialectes provinciaux ; l'art aussi. La prononciation de la Haute et celle de la Basse-Égypte n'étaient pas pareilles, au moins pour certaines lettres ; de même il y avait là des écoles de sculpteurs et de peintres, qui, d'une ville à l'autre, se distinguaient par des traditions et par un faire différents. Sous les Ousourtesen, comme sous les Ramsès, l'art n'a pas tout à fait le même caractère dans les villes du Delta, à Memphis et à Thèbes. Les sculptures exécutées par l'ordre de Ramsès II sont plus élégantes et plus fines à Abydos qu'à Thèbes (1). »

(1) *Histoire de l'Art dans l'Antiquité*, par M. Georges Perrot, membre de l'Institut, t. 1^{er} : l'ÉGYPTE, p. 76, 5^e livraison.

Évidemment, ces distinctions deviennent plus difficiles s'il s'agit de la céramique égyptienne, sur laquelle il n'existe pas de données spéciales. Cependant, par l'étude suivie des objets qui portent les noms de rois ou de personnages dont la dynastie est connue, il est possible, en les comparant avec d'autres pièces similaires par le décor ou la forme, d'arriver à une classification relative.

Il ne faut donc pas croire, comme l'a écrit Platon, que « des premiers Pharaons aux derniers Ptolémées l'art égyptien n'a pas varié ».

Entrons maintenant, Messieurs, dans cette galerie de l'Égypte ancienne si bien installée, en 1878, au palais du Trocadéro, par Mariette Bey, le regretté fondateur du musée de Boulaq.

Le premier objet de céramique polychrome qui frappe nos regards par sa forme assez étrange est une statuette d'hippopotame recouverte d'une belle glaçure métallique bleue (1) obtenue par l'oxyde de cuivre, et sur laquelle on distingue la trace de roseaux dessinés en violet. Ce précieux spécimen a été découvert à Thèbes, par Mariette, aux pieds d'une momie de la XI^e dynastie.

La position de cet animal aux pieds de la momie s'explique par cette idée religieuse que le défunt devait terrasser ce monstre pour mériter le séjour éternel.

Un vase fond gris, sur lequel courent des ornements et des légendes de diverses couleurs, appartient à la

(1) Le musée du Louvre possède une pièce à peu près analogue.

xviii^e dynastie. Les légendes concernent Aménophis III et la reine Taïa, sa femme.

Je vous signalerai également une figurine funéraire, un Schab-ti, le plus beau que l'on connaisse, dont tous les détails sont remplis de pâtes de diverses couleurs se détachant sur un fond blanc. Les mains et le visage de la statuette sont en bleu turquoise, la coiffure est jaune avec rayures violettes, ainsi que le vautour, symbole de la maternité, que l'on voit sur la poitrine.

Les Schab-ti étaient ces génies bienfaisants donnés au défunt pour labourer la terre et lui aider à récolter ensuite la moisson féconde qui devait le faire revivre. De là vint plus tard la coutume de placer entre les mains des personnages les deux houes et le sac de semence.

Vous vous rappelez, du reste, Messieurs, cette croyance des Égyptiens, qui pensaient renaître comme Osiris, la mort leur assurant ainsi l'immortalité.

Vous avez remarqué la statuette recouverte d'une belleglaçure bleue du roi Ramsès IV, de la xx^e dynastie; la coiffure, les yeux, les mains et les hiéroglyphes sont indiqués par des lignes noires. Cette statuette provient des fouilles d'Abydos, cette ville religieuse de l'Égypte où se trouvait le tombeau d'Osiris, et qui dans certains moments égala la puissance de Thèbes et de Memphis.

En parcourant, Messieurs, les divers musées de l'Europe, vous y avez rencontré de curieux spécimens de la céramique égyptienne, dont ceux de Londres, du Louvre, de Turin et de Berlin renferment de si nombreux exemplaires.

Que vous citerai-je de préférence parmi les objets recouverts des plus éclatantes glaçures qui ornent au Louvre les galeries de l'Égypte ancienne ? Ces objets aux couleurs si variées résument la gamme des verts et des bleus depuis les tons les plus clairs jusqu'aux couleurs les plus sombres.

D'autres sont recouverts d'une glaçure blanche, comme la plupart de ces figurines funéraires qui portent les noms de personnages importants du règne de Ramsès II, et dont la provenance est une tombe d'Apis. M. Maspero explique leur présence et leur nombre dans les tombeaux, par cette croyance des Égyptiens qui considéraient l'âme comme une reproduction exacte du corps, moins grossière, il est vrai, mais susceptible néanmoins d'être vue, touchée ou sentie (1). La première obligation de la famille du défunt étant de lui constituer un corps durable, quelque soin que l'on mît à le momifier ce corps pouvait disparaître. Des statues fabriquées à son image étaient plus durables, et les parents du défunt, en les multipliant, lui assuraient ainsi l'immortalité.

Un des spécimens les plus remarquables de la céramique polychrome égyptienne, au Louvre, est assurément le charmant petit vase d'offrande fond jaune orangé, sur lequel sont gravées, en hiéroglyphes rehaussés de bleu, les légendes d'Aménophis III et de la reine Taïa, sa femme ; jamais la palette des couleurs au grand feu n'a

(1) C. Maspero, *Monuments de l'art antique*, in-f° 1880, publiés sous la direction de M. O. Rayet.

produit une œuvre plus éclatante et mieux réussie par la qualité de l'émail (1).

D'autres vases, recouverts d'une superbe glaçure bleu foncé ornée de fleurs de lotus et de légendes tracées en noir, sont également des spécimens remarquables. L'un de ces vases n'est malheureusement plus qu'un fragment ; il porte une partie des cartouches de Ramsès III (2).

Enfin, le dernier mot de la difficulté vaincue par la céramique égyptienne se trouve dans ce captif asiatique provenant de Thèbes (3). Des échantillons analogues, plus remarquables encore, existent à Paris dans la collection de M. Gustave Posno, qui renferme aussi plusieurs briques égyptiennes recouvertes de glaçures métalliques.

Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de vous décrire les scarabées historiques du Louvre, les bagues portant les noms des différents princes, et les amulettes aux symboles sacrés dont on rencontre également une série très remarquable à Marseille, dans le musée Borelly.

Ces nombreux spécimens montrent à quel degré de perfection les céramistes égyptiens en étaient arrivés dans l'emploi des glaçures métalliques.

Si j'ai insisté si spécialement sur ces précieux objets, c'est que leur passage à travers les siècles aura aidé

(1) *Catalogue de la galerie égyptienne du Louvre*, par M. Paul Pierret, n° 362.

(2) Même Catalogue, n° 378, et *Salle civile, vitrine B*.

(3) On croirait voir un émail cloisonné sur faïence. Ce précieux objet a été offert au musée du Louvre par le docteur Campanyo, médecin de la Compagnie du canal de Suez. (*Salle civile, vitrine L.*)

puissamment au développement de la céramique polychrome, et nous en retrouverons bientôt la trace en pénétrant dans l'Assyrie (1).

Je vous dois auparavant quelques éclaircissements sur leur nature.

Les uns sont en terre cuite; d'autres ont été taillés dans des roches siliceuses; il y en a également en schiste, en stéaschiste et même en feldspath, ce qui a fait prendre ces derniers pour de véritables porcelaines.

M. Salvétat croit également que ces poteries sont des roches siliceuses taillées dans la masse, sinon pour toutes, du moins pour un grand nombre, et recouvertes ensuite d'une glaçure silico-alcaline, colorée par le cuivre, en bleu turquoise.

Sans vouloir me permettre de contester en aucune façon l'opinion émise par cet habile chimiste, j'ai toujours supposé que sur certains de ces objets l'analyse ferait rencontrer également la trace de l'oxyde d'étain, ce qui constituerait alors pour la glaçure un émail véritable. Déjà des expériences tentées sur plusieurs fragments de poteries antiques semblent pouvoir me confirmer dans cette opinion.

Les Hébreux durent avoir une céramique à peu près semblable à celle des Égyptiens, si l'on en juge par un fragment de poterie en terre siliceuse recouverte d'un

(1) Les Égyptiens ont employé également pour la décoration de leurs édifices les briques, les tuiles et les carrelages recouverts de glaçures métalliques. Des fragments de ce genre existent dans les musées de Boulaq, de Londres et de Berlin. — Consulter à ce sujet Lepsius, *Denkmäler*, partie II, et S. Birch, *Ancient pottery*.

émail bleu qui a été recueilli en Judée. J'ajouterai cependant que, le Décalogue ne leur permettant de façonner aucune image qui pût les pousser à l'idolâtrie, leurs céramistes durent s'abstenir de toute figure et s'inspirer uniquement de la nature végétale. Il n'y a là de ma part qu'une supposition, qui se trouve basée sur l'ornementation des monuments découverts en Judée par le regretté M. de Saulcy.

Toutefois il est admissible que, Salomon ayant fait venir des artistes des pays voisins, ceux-ci se soient un peu écartés de cette règle de conduite; de même que plus tard ce fut le système d'ornementation des Phéniciens qui semble avoir prévalu dans l'art judaïque.

Lorsqu'on pénètre dans les galeries assyriennes du musée du Louvre, un nom éveille immédiatement l'attention du visiteur, celui de Botta, Messieurs, le fils de votre ancien collègue de l'Académie de Rouen.

Vous avez conservé son souvenir, et, l'année dernière encore, l'un de nos compatriotes (1) retraçait les pérégrinations de sa vie scientifique. Paul-Émile Botta est presque rouennais.

En effet, cette jeunesse, où l'on sème pour l'avenir, a été passée par lui sur les bancs du lycée de Rouen.

C'est là que, faisant ces premières études qui ouvrent l'accès d'une carrière, il s'exerçait sans professeur dans les éléments si arides de la langue et de l'écriture

(1) M. Charles Le Vavasseur, ancien député de la Seine-Inférieure, dans sa notice sur Émile Botta. Paris, 1880.

arabe, qui devaient lui faciliter plus tard ses découvertes en Orient.

Il entre ensuite à l'école préparatoire de médecine de Rouen ; vos deux éminents confrères Blanche et Flaubert furent ses maîtres.

Je passe sur ses premières expéditions scientifiques ; elles sont présentes à votre mémoire.

J'arrive de suite à Mossoul, ce faubourg de l'antique Ninive, où il est nommé agent consulaire. Là, son imagination s'exalte devant la possibilité de découvrir les traces de cet empire, qui fut, après l'Égypte, le foyer des sciences et des arts de la civilisation antique.

Sous le village de Khorsabad, un palais assyrien est enfoui. Son histoire est inscrite en caractères inconnus dans cette demeure où régna la dynastie des Sardanapale.

Partout des animaux, réels ou symboliques, et des bas-reliefs sur lesquels sont relatés les hauts faits de ces fastueux princes.

Ici, Messieurs, dois-je renouveler vos regrets ? Vous n'avez pu contempler qu'une partie de ces gigantesques débris dans les galeries de notre Musée national. Malgré les labeurs et les sacrifices de toutes sortes qu'ils ont coûtés à celui qui les a découverts, plusieurs ont disparu dans le trajet, par suite de la crue ou de la baisse des eaux du Tigre, qui semblaient abandonner comme à regret les épaves de ces monuments antiques dont elles avaient pendant si longtemps baigné les murs.

Dans la galerie assyrienne du Louvre, au milieu d'énormes bas-reliefs, on distingue à peine une modeste

peinture, qui reproduit les traits de celui qui a exhumé ces merveilles ensevelies dans la poussière des siècles.

A l'aspect de ces traits pâles et maladifs, en songeant à cette existence consumée par les conquêtes de la science, on se rappelle cette parole d'un grand orateur citant le comte de Fontaines, que l'on voyait à la bataille de Rocroy porté dans sa chaise, et, « malgré ses infirmités, montrer qu'une âme valeureuse est maîtresse du corps qu'elle anime. »

Je ne pouvais, Messieurs, vous entretenir de la céramique assyrienne sans saluer en passant cette noble figure qui a vu éclore dans notre ville natale ces idées d'archéologie et de science, dont la réalisation a été plus tard le but continuél de toute sa vie.

Botta a découvert dans ses fouilles de Khorsabad, au milieu de débris de toutes sortes, des briques recouvertes sur une de leurs faces de glaçures métalliques.

Elles décoraient autrefois d'immenses palais, dont elles rompaient la monotonie par la fraîcheur de leurs reflets. Ces briques portent encore la trace de différents dessins polychromes composés de méandres, d'oves, de rosaces et de palmettes, qui résument le système d'ornementation employé par les Assyriens, et que les Grecs adoptèrent plus tard sur leurs frises sculptées.

Je vous ai dit en commençant, Messieurs, que je soupçonnais la trace d'un émail, pour quelques-unes des glaçures qui recouvrent certaines de ces briques babylo-assyriennes, sur lesquelles l'épaisseur du vernis ou de l'émail mesure parfois jusqu'à deux millimètres.

Plusieurs de ces glaçures me paraissent en effet avoir

pour base l'oxyde d'étain, ce qui se rapporterait du reste à l'inscription des annales de Sargon (1) (qui fit construire Khorsabad) et dans lesquelles, parlant des ornements de son palais, il cite des couleurs obtenues par l'*étain*, le fer et le plomb.

Je citerai également le temple consacré au dieu Marduk, à Bit Saggatu, dans les ruines duquel on a retrouvé une certaine quantité de briques émaillées.

Du reste, dans une inscription conservée sur du balsate, appartenant au British Museum, Nabu-Kudur-Ussur (Nabuchodonosor) dit en parlant de ce temple : « J'ai amassé dans Babilu (Babylone) de l'argent, de l'or, des métaux précieux, de l'émail, *e-ra-a*, etc. » Notre savant compatriote, M. Ménant, en traduisant ce passage, donne à cette expression la même signification qu'au mot chaldéen, qui s'applique littéralement à une matière gluante. On sait en effet que l'émail, au moment où il doit être employé, présente l'aspect d'une bouillie épaisse.

L'origine de la brique remonte du reste aux époques les plus reculées. Certains historiens en attribuent la découverte aux Chaldéens (2). Lorsque, dans les plaines de Sennaar, les hommes voulurent élever une tour qui touchât le ciel, la Bible leur fait dire ces

(1) VIII^e siècle av. J.-C.

(2) Des antiquités chaldéennes rapportées tout récemment au musée du Louvre, par M. Ernest de Sarzec, vice-consul de France à Bas-sorah, offrent un grand intérêt historique. Elles remontent à plus de vingt siècles avant notre ère, et contiennent des briques et d'énormes cylindres en terre cuite recouverts d'inscriptions cunéiformes qu'aucun savant jusqu'ici n'a pu parvenir à interpréter.

paroles : *Allons, faisons des briques, et cuisons-les dans le feu* (1).

De même, le livre de l'Ancien Testament, nous racontant la sortie des Hébreux de l'Égypte, rapporte ces paroles du Pharaon à son intendant : « Vous ne donnerez plus de paille à ce peuple *pour faire ses briques*, mais qu'ils aillent en chercher eux-mêmes, et vous ne laisserez pas d'exiger la même quantité qu'ils fabriquaient auparavant sans en rien diminuer, car ils n'ont pas de quoi s'occuper (2), etc. » On ajoutait en effet à la terre dont ces briques étaient composées de la paille et des joncs hachés, afin de donner plus de consistance à la pâte. (Il s'agit ici de briques simplement séchées au soleil.) Elles étaient souvent recouvertes d'inscriptions cunéiformes estampillées en creux. Ces inscriptions, suivant certains passages de la Bible, étaient très en faveur chez les races sémitiques (3). Quant aux briques cuites au feu, Victor Place en a découvert un certain nombre qui portaient des inscriptions émaillées.

(1) Genèse, ch. XI.

(2) Exode, ch. V.

(3) Elles étaient faites au moyen d'un estampage, et portent assez généralement le nom du souverain régnant, ou celui du personnage qui a fait construire l'édifice où elles se trouvent employées.

Sur un cylindre assyrien, qui provient des fouilles de Koyoundjik, Assur-bani-pal dit en parlant du palais de Ninua, le Bit-riduti qu'il a reconstruit : « Au mois propice, au jour heureux, j'ai jeté les fondations de cet édifice, j'ai moulé des briques,..... les hommes de mon pays ont moulé des briques pour élever le Bit-riduti (CX, I, 60). » *Annales des rois d'Assyrie*, publiées par M. J. Ménant. Paris, 1874, p. 276.

Je laisse, Messieurs, la parole à l'auteur du bel ouvrage sur Ninive et l'Assyrie. « L'émail babylonien, « dit-il, est saillant, très adhérent à la brique et brille « d'un vif éclat ; il est dur comme la porcelaine. Celui de « Ninive est tendre, se détache facilement et semble une « glaçure peu cuite. Les figures cernées d'un creux sensible font croire qu'avant la couleur le contour était « tracé au style sur l'argile molle (1). »

« Le rouge ne s'y voit jamais, ajoute V. Place, peut-être parce que les Assyriens ne savaient pas l'employer « au feu. »

Le peu d'adhérence qui existe dans ces glaçures me semble devoir provenir, Messieurs, de la mauvaise qualité de la terre, qui se trouvait souvent mélangée comme je l'ai déjà dit de paille ou de jonc hachés. J'ajouterai à cela également le manque de cuisson. J'ai eu du reste l'occasion d'observer que, sur certaines de ces briques conservées au Louvre, l'émail ou vernis était extrêmement friable et semblait par places avoir entièrement disparu, présentant seulement la trace d'une pâte incrustée, qu'il eût été possible au premier aspect de prendre pour un engobe anciennement recouvert d'un vernis.

Ce phénomène de décomposition chimique n'a du reste rien de surprenant, si l'on songe que sur le verre lui-même cette dévitrification se fait également sentir. Il n'est pas rare en effet de voir des verres antiques qui se sont trouvés complètement altérés en séjournant pendant des siècles au contact de la terre composée d'é-

(1) *Ninive et l'Assyrie*, t. II, p. 153.

léments chimiques si divers, et sous l'influence d'une chaleur humide. Toutes ces causes contraires réunies peuvent donc avoir exercé à la longue une sorte de dévitrification sur le vernis ou l'émail des briques assyriennes.

J'ajouterai également, Messieurs, que les enduits qui recouvraient leurs surfaces extérieures ne devaient pas offrir la même épaisseur, la pose ayant pu être faite par immersion, arrosement ou volatilisation, et la vitrification s'étant opérée ensuite au four dans une température plus ou moins élevée. On comprendra ainsi les difficultés qui peuvent exister à notre époque dans la classification de ces glaçures, les mêmes procédés ayant été employés pour les vases et autres objets de cette nature.

L'expédition scientifique envoyée de France en Babylonie, sous la direction de MM. Oppert, Fresnel et Thomas, a recueilli également une série de briques (1) recouvertes de glaçures métalliques trouvées au milieu des ruines du Kasr (2). Dans cette série, on distingue encore les restes d'une vaste composition représentant une chasse royale. Les cheveux et la barbe des personnages offrent les mêmes frises que l'on rencontre sur les bas-reliefs assyriens. Le visage, les mains et toutes les parties nues sont recouverts d'une glaçure blanche qui pourrait bien être de l'émail. Plusieurs de

(1) Un fragment de brique recouvert d'une glaçure grise, rapporté de Babylone vers 1790 par l'abbé Beauchamp, vicaire apostolique à Bagdad, existe au musée du Louvre; d'autres ont été envoyés par M. Delaporte, consul de France dans la même ville.

(2) Mot arabe qui veut dire *le Château*.

ces briques babyloniennes portent encore des traces du bitume ou de l'asphalte qui les reliaient entre elles. A ce sujet, vous vous souvenez, Messieurs, d'avoir traduit ce passage des métamorphoses d'Ovide, où l'on voit Pyrame et Thisbé habiter deux maisons contiguës dans cette ville superbe que Sémiramis entourra, dit-on, de remparts cimentés de bitume (1).

Contiguas habuere domos, ubi dicitur altam
Coctilibus muris cinxisse Semiramis urbem.

Ov., *Mét.*, 4^e C.

Dans ces pays privés de bois, comme étaient l'Assyrie et la Babylonie, il fallait que l'architecte sût tirer parti des matériaux qu'il trouvait sous sa main.

Aussi la brique recouverte de glaçures métalliques et décorée de dessins variés a-t-elle joué un grand rôle dans l'ornementation des édifices.

Les murs du harem de Ninive, que Victor Place a déblayés, étaient recouverts d'une glaçure vitrifiée sur un espace de sept mètres de longueur et sur un mètre et demi de hauteur. On voyait sur ces briques une charrue, un lion, un aigle, un taureau et un figuier. Cette décoration polychrome, se détachant sur un fond bleu, était limitée de chaque côté par deux personnages.

Les Anglais n'étaient pas restés en retard dans ces recherches archéologiques de l'Assyrie antique. Le

(1) Hérodote, liv. 1^{er}, ch. 178 et 179. — Ctésias, *de rebus Assyriorum apud Diod.*, 11, 7, 4.

consul Layard, auquel Botta avait fait part de ses découvertes, entreprit des fouilles pour le compte de son gouvernement ; elles amenèrent à Koyoundjik la découverte de l'emplacement de Nimroud (1) et de plusieurs temples ou palais, parmi lesquels figure celui de Sennachérib, le fils de Sargon, ce prince assyrien dont Botta avait retrouvé le palais à Khorsabad. Les nombreux débris provenant des fouilles de Layard remplissent aujourd'hui une des galeries du British Museum (2).

Des briques et des fragments d'anciennes poteries, découverts par lui, sont enduits de glaçures métalliques que je vous ai déjà, Messieurs, si souvent signalées dans le cours de cette étude.

Ce mode de décoration par la céramique polychrome, employé chez les Assyriens et les Babyloniens pour revêtir leurs temples ou leurs palais de couleurs éclatantes, avait dû se répandre chez les nations voisines. C'est ainsi qu'Hérodote rapporte que les murs d'Ecbatane, capitale de la Médie, étaient revêtus d'un enduit formé de sept couleurs.

Evidemment l'enduit dont parle l'historien grec ne devait être qu'une glaçure vitrifiée, car autrement il n'eût pas résisté à l'action du soleil.

Pour ces monuments de l'Orient, enveloppés d'une lumière éblouissante qui en atténue les saillies, l'œil

(1) Voir *the Monuments of Niniveh*, by Henry Layard. London, John Murray, 1849.

(2) Les fouilles de Layard furent continuées pour l'Angleterre par Ormuzd Rassan.

réclame du reste l'intensité et la variété des couleurs, afin de pouvoir mieux fixer ces masses trop monotones d'aspect sans la décoration polychrome. La flore et la faune de ces contrées ensoleillées ont elles-mêmes répondu à ce besoin de la vue, en se revêtant de couleurs plus vives que dans les pays du Nord.

La céramique polychrome avait donc sa raison d'être chez les anciens peuples de l'Égypte, de l'Assyrie et de la Babylonie ; elle faisait ressortir les grandes lignes de leurs édifices gigantesques, qui, sans elle, eussent été rapetissés par l'intensité de la lumière.

Si j'ai abusé, Messieurs, de votre bienveillante attention en vous entretenant si longuement des briques assyriennes et babyloniennes, c'est qu'elles jouent un rôle important dans l'histoire de la céramique. Par leur décoration si variée de tons, elles furent la première expression de la céramique polychrome dans l'antiquité ; et, par les inscriptions cunéiformes qu'elles portent, elles ont aidé puissamment les assyriologues dans leurs recherches historiques. Enfin, l'analyse de leurs glaçures sera encore, je l'espère, un puissant moyen d'éclaircir la question de savoir si quelques-unes ne sont pas recouvertes d'un *émail* véritable ou seulement d'un vernis.

Je ne vous énumérerai pas, Messieurs, tous ces objets si variés de forme, qui nous ont été rapportés de l'Assyrie et de la Babylonie par les explorateurs de ces contrées.

Ce sont d'abord des figurines de plusieurs couleurs, que les Assyriens plaçaient sous le sol pour conjurer l'hostilité des puissances souterraines.

Botta en a découvert un certain nombre dans les fouilles du palais de Sargon à Khorsabad.

« Elles étaient plantées, dit-il, dans autant de cachettes en briques sous le pavage des cours.

« Et, ajoute-t-il, ces statues sont ébauchées avec
« une remarquable sûreté de main dans une argile
« grise, presque crue et criblée de petits trous, comme
« si elle avait été mélangée avec des parcelles de paille
« ou de foin selon le procédé employé pour la fabrication des briques assyriennes et babyloniennes (1). »

Une tête d'animal fantastique en terre blanche, modelée d'une façon remarquable et recouverte d'une belle glaçure verte tirant sur le bleu, nous montre à quel degré de perfection était arrivée la céramique assyrienne.

Cet échantillon, conservé au Louvre, provient de la collection Clot Bey (2). Diverses têtes de lion recouvertes d'une glaçure verte sont aussi des spécimens exceptionnels.

Vous avez pu voir en outre au Louvre une série de disques de terre à glaçure fond gris, décorés d'une rosace blanche à huit pétales dont le cœur est peint en jaune. Ces disques étaient très employés dans la décoration assyrienne, et devaient servir à composer une sorte de mosaïque. Ils figurent également dans la

(1) Monument de Ninive découvert et décrit par M. P.-E. Botta, p. 169. Paris, Imprimerie Nationale, 1849 et 1850.

(2) Il a été décrit par notre savant compatriote M. Léon Heuzey, membre de l'Institut, dans son bel ouvrage sur les *Figurines en terre cuite du musée du Louvre*. (V^e A. Morel et C^{ie}, Paris, 1876.)

coiffure (1) et sur les vêtements de certains princes assyriens, notamment sur la robe de Sennachérib, tel qu'il a été trouvé représenté par le consul anglais Layard dans son palais de Koyoundjik.

Une chèvre couchée, en pâte blanche recouverte d'une glaçure bleue, me semble rappeler un autre spécimen du même genre découvert par Layard, qui se trouve au British Museum.

Je serais à même, Messieurs, de vous citer une foule d'autres exemples qui permettent de constater l'existence de la céramique polychrome depuis l'antiquité la plus reculée.

Ayant d'abord pris naissance en Egypte, en Assyrie et en Babylonie, elle s'est ensuite propagée chez les nations voisines par les invasions politiques et les échanges commerciaux (2).

Parmi les intéressantes découvertes de M. de Sarzec, appartenant à une période antérieure à tout ce qui avait été recueilli jusqu'alors en Assyrie, figurent cependant quelques fragments de poteries recouvertes d'une glaçure verte, qui ne doivent guère remonter plus haut que l'époque sassanide.

Kennet Loftus, le premier explorateur des ruines de Warka, en Mésopotamie (ville que l'on suppose être l'Arach ou l'Erech de l'Écriture), a signalé également des ouvrages en céramique à glaçures métalliques. Les

(1) Plate 92, *the Monuments of Niniveh*, by Henry Layard.

(2) Je passe sous silence les poteries antiques de la Chine, de l'Inde et de l'Amérique, sur lesquelles la science actuelle n'a pu recueillir assez de renseignements précis.

sarcophages sassanides qu'il a découverts sont enduits, dit-il, d'un vernis de couleur verte (1).

Du reste, dans ces plaines fertiles baignées par le Tigre et l'Euphrate, où se sont succédé les Babyloniens, les Ninivites, les Mèdes, les Perses, les Parthes, les Macédoniens et les Arabes, ces peuples se sont transmis mutuellement leurs arts ; ainsi les ruines du palais d'Ecbatane et du château de Suse montrent bien dans leur style une influence babylonienne.

Il en est de même pour les débris qui restent de Persépolis : ils rappellent ceux qui proviennent de Ninive. D'une date moins ancienne, les bas-reliefs de Schapour (2), bâtie par Sapor I^{er}, dans les environs de Hazeroun (Farsistan), et les quelques spécimens de l'art persan qui remontent à la conquête des Arabes, indiquent également une influence primitive, qui s'est modifiée successivement suivant l'imagination des artistes des diverses époques. J'ai cité le peuple persan : c'est lui qui conservera le mieux les anciennes traditions. Il a de tout temps été célèbre par ses arts décoratifs, et c'est à ses enseignements que les Arabes devront les premiers principes de leur éducation artistique, complétée plus tard par les Grecs et les Syriens.

Quel curieux spectacle, Messieurs, que celui de ces nations qui sont venues planter leurs tentes dans ces contrées les plus anciennement peuplées par l'humanité !

Chaque conquérant s'est empressé de renverser la capitale dont il s'était rendu maître, et il s'est servi de

(1) *Loftus Chaldaea and Susiana.*

(2) 238 av. J.-C.

ses débris pour en reconstruire une autre, employant les descendants de ces mêmes ouvriers qui avaient édifié l'ancienne. Voyez Babylone, Ninive, Séleucie, Ctésiphon, Bagdad. C'est ainsi que les arts se sont transformés, et qu'ils ont puisé ces influences si diverses que l'on retrouve encore aujourd'hui en remuant la poussière des siècles passés.

Joignez à cela les échanges commerciaux qui se sont établis sur les différents points du globe. Tout d'abord je vous citerai les premiers négociants du monde, *les Phéniciens*, dont les navigations lointaines et les nombreuses colonies répandirent la langue et l'écriture sur les bords de la Méditerranée, dans les îles de Rhodes et de Chypre, en Cilicie, en Afrique, en Espagne, en Gaule, j'oserais presque dire même en Amérique, comme le supposent certains savants de notre époque. J'ai cité la Gaule, Messieurs : une inscription, trouvée à Marseille en 1845, indique l'emplacement d'un temple de Baal dans cette ville.

Les vaisseaux des Phéniciens sillonnaient la Méditerranée, et l'on eût pu dire alors que c'était un lac phénicien. Ils débarquaient dans ce port de Tyr les richesses du monde connu, pour lui rapporter en échange la civilisation et les arts.

Des poids retrouvés à notre époque, portant l'estampille assyrienne et phénicienne, indiquent également des relations commerciales avec l'Assyrie.

Il ne pouvait guère en être autrement : par la situation qu'ils occupaient entre cette contrée et l'Égypte,

les Phéniciens avaient dû puiser chez ces deux nations voisines les connaissances les plus variées.

En ce qui concerne les arts, l'influence assyrienne a surtout prévalu, et l'on retrouve dans leurs ornements les principaux motifs de décoration du palais de Khorsabad.

Ils passent pour être les fondateurs de Thèbes, et pour avoir instruit les Grecs dans les arts.

Leur commerce s'étendait en Afrique, d'où ils rapportaient les aromates, l'ivoire et la poudre d'or. De l'Inde ils tiraient des pierres précieuses.

Enfin l'exportation de la céramique se faisait également par eux, car Strabon nous apprend qu'ils expédiaient leurs poteries jusque dans les îles Sorlingues (1).

Toutes les îles de l'Archipel étaient sous leur domination.

Soumis par les Grecs à la fin du VI^e siècle ils durent se rallier à la confédération athénienne.

Ici, Messieurs, j'arrive à cette nation la plus policée de l'antiquité. Solon vient à peine de mourir, laissant à la Grèce ses lois. Il me semble entendre encore ce vers du législateur poète qui résume si bien le but continuel de la vie :

Je vieillis, en apprenant toujours davantage.

Ses concitoyens ne tardèrent pas à recueillir les fruits de ses institutions, Solon ayant été le vrai fondateur de la prospérité d'Athènes.

(1) Strabon, III, p. 175.

Si j'ai dit, Messieurs, que les Grecs furent instruits dans les arts par les Phéniciens, ils avaient pu prendre également d'utiles leçons des Égyptiens. Ces derniers passent, en effet, pour leur avoir enseigné les principes de la statuaire. Cependant, si cette influence égyptienne s'est réellement fait sentir au début, c'est surtout à l'art assyrien et phénicien que la Grèce emprunta ensuite les principaux éléments de son ornementation.

J'ajouterai que son éducation fut également complétée par les Perses, et, comme cela devait avoir lieu plus tard entre les Grecs et les Romains, ce furent les vaincus qui instruisirent les vainqueurs dans leurs arts.

La Grèce toutefois ne tarda pas à s'affranchir de ces influences étrangères : en puisant dans les propres ressources de son imagination si élevée, elle atteignit bientôt par la pureté de son goût naturel cette perfection de l'art qu'aucun peuple n'a dépassée.

En ce qui concerne la céramique, les Grecs la pratiquèrent de bonne heure ; aussi quelques-uns des plus anciens vases découverts en Grèce sont-ils déjà d'une exécution assez soignée.

Je ne vous raconterai pas, Messieurs, cette légende du potier de Corinthe, Dibutade, qui passait pour avoir découvert la plastique, en remplissant d'argile l'intérieur d'une silhouette que sa fille avait tracée sur l'ombre de son amant.

Vous vous rappelez également ce passage d'Homère où, parlant de la danse d'Ariadne, il compare l'entraînement des jeunes gens et des jeunes filles formant une

ronde, aux mouvements rapides que le potier imprime à son tour (1).

La céramique, Messieurs, n'est guère que le reflet des autres arts.

Au VII^e siècle avant notre ère, elle obéit encore en Grèce à l'influence phénicienne : puis, entrant au VI^e siècle dans une phase d'ornementation qui lui est propre, elle atteint bientôt, à l'époque de Périclès, les sommets les plus élevés du grand art. Les artistes épurent les contours de leurs vases et les décorent de ces dessins si merveilleux de lignes qu'ils font aujourd'hui l'admiration de tous. Du reste, si l'on s'en rapporte à ce que nous dit Pline, la céramique fut tellement estimée à Athènes, que les Athéniens firent élever des statues et frapper des médailles en l'honneur de leurs plus grands artistes qui s'étaient adonnés à cet art.

Il ne rentre malheureusement pas dans mon programme de vous décrire quelques-uns des merveilleux vases grecs que vous avez pu contempler dans les divers musées de l'Europe.

Plusieurs portent des inscriptions indiquant leur destination. Ce sont d'abord ces amphores panathénaïques, qui servaient de prix dans les jeux et les exercices publics, et que l'on conservait soigneusement dans les familles comme des trophées de la victoire et de l'art.

Il en existe encore un certain nombre de fort belles, notamment au Louvre, à Munich et au British Museum.

(1) Il y aurait à citer aussi l'hymne du fourneau : « O vous qui travaillez l'argile et qui m'offrez une récompense, écoutez mes chants. » (Vie d'Homère attribuée à Hérodote.)

sur l'une d'elles, on lit : « Je suis le prix donné à « Athènes (1). »

D'autres vases portent les noms des artistes qui les ont façonnés et peints : *Ergotimos m'a fait ; Klitias m'a peint*. Telle est l'inscription de la célèbre coupe d'Arcésilas, du cabinet des médailles de Paris.

Je voudrais pouvoir vous décrire quelques-unes des plus belles amphores de Nicosthènes et d'autres artistes grecs dont le Louvre possède la plus remarquable collection du monde.

Je ne dois pas m'étendre davantage sur cette céramique de la Grèce, et le temps m'oblige à passer sous silence les délicieuses statuettes en terre cuite de Tanagra, chefs-d'œuvre de délicatesse et de goût, dont vous avez été à même d'admirer de si beaux spécimens en 1878, au palais du Trocadéro.

Les poteries grecques et romaines, recouvertes seulement d'un simple lustre, sont en dehors de l'étude que je me suis imposée.

Je me hâte donc, Messieurs, de revenir aux glaçures métalliques dont je vous ai signalé des spécimens si variés en Egypte, en Assyrie, en Babylonie, dans la Médie, la Mésopotamie et jusqu'en Judée.

On les retrouve également dans les îles de la Grèce, où le goût des arts avait pénétré de bonne heure, et qui étaient anciennement des colonies phéniciennes. Dans l'île de

(1) C'est la plus ancienne connue, conservée au musée Britannique. voici son inscription :

TON AΘENEΘEN AΘAON EIMI

Rhodes, cette patrie de Memnon, M. Salzmann a découvert des vases provenant de Kamyros. Ces vases sont recouverts d'une glaçure blanche décorée de dessins en zigzags bruns qui doivent avoir été obtenus par l'oxyde de manganèse (1); d'autres, ayant la forme d'ampoules côtelées, trouvés également à Rhodes, étaient enduits d'un vernis bleu turquoise, et rappelaient par leurs contours les poteries égyptiennes.

M. de Witte a signalé comme devant provenir également des îles de la Grèce trois flacons représentant des têtes d'hommes et d'animaux, et recouverts d'une glaçure verte. Ils faisaient partie de la collection Durand. Des poteries analogues ont été trouvées dans les îles de Rhodes et de Chypre.

Sous la domination des Ptolémées, la ville d'Alexandrie devint une école d'art gréco-égyptien. C'est sans doute à cette période qu'il faut rapporter les deux belles œnochoés recouvertes d'une glaçure blanche azurée qui appartiennent au musée Britannique.

Une pièce fort rare du même musée représente un amour ailé monté sur un cygne. Elle est recouverte également d'une glaçure blanche rehaussée de brun, qui serait peut-être susceptible, à l'analyse, d'indiquer des traces d'oxyde d'étain.

De la Grèce, Messieurs, je passe à l'Italie, où l'importation de la céramique orientale avait dû certainement se faire, par les Phéniciens d'abord, et plus tard

(1) Ils peuvent remonter au III^e siècle av. J.-C.

par les Étrusques, qui entretenaient des relations avec l'Égypte et l'Assyrie, sept cents ans avant notre ère.

Plusieurs découvertes faites en Étrurie indiquent du reste ces relations avec la civilisation asiatique.

Je vous citerai à ce propos différents vases semblables comme glaçure aux poteries égyptiennes. Ces vases faisaient partie de la collection Durand.

Un autre vase trouvé à Cœré (1), recouvert d'une glaçure blanche, présente les mêmes dessins en zigzags que ceux de Kamyros dans l'île de Rhodes.

Des pièces d'une origine plus récente, pouvant remonter au premier siècle avant notre ère, ont été découvertes dans l'Apulie et dans la Campanie (2). Elles offrent des colorations analogues à d'autres trouvées à Tarse, en Cilicie, par M. Victor Langlois. Ces dernières (conservées au Louvre) sembleraient annoncer une origine artistique locale, remontant également au premier siècle avant notre ère. Ces pièces doivent être recouvertes d'un simple vernis plombifère, dont la couleur aura été modifiée par l'oxyde de cuivre.

D'autres objets à peu près semblables ont été trouvés en Hongrie, et sont conservés dans les musées de Budapesth, de Vienne et de Munich. Il est supposable qu'ils auront été importés anciennement dans ces contrées par la navigation du Danube.

Je pourrais encore, Messieurs, vous citer d'autres

(1) Aujourd'hui Cervetri, village bâti sur les ruines de Cœré.

(2) On les voit au musée de Naples.

exemples de la céramique à glaçures métalliques (1), exemples qui prouveraient qu'elle s'était répandue partout sur les bords de la Méditerranée.

Mais, à côté de ces pièces, pour la plupart exportées de l'Orient sur les rives de la Méditerranée ou du Danube, je ne saurais omettre de vous rappeler l'existence de la céramique à glaçures métalliques en Gaule à l'époque de l'occupation romaine.

Les découvertes des fours de Toulon-sur-Allier, de Vichy et autres endroits, dans les débris desquels on a retrouvé des fragments de poteries revêtues d'un vernis dont la base est le plomb, annoncent l'emploi des oxydes métalliques par les céramistes gallo-romains. Je dirai cependant que les glaçures de ces divers échantillons, dont quelques-uns ont la forme d'animaux, sont d'une coloration infiniment moins vive que celles qui recouvrent les objets provenant de l'Orient (2).

Du reste cet emploi du vernis ne devait guère s'être généralisé en Gaule, car, si nos pères avaient tous pu connaître les avantages que présentent ces glaçures, qui rendent les vases imperméables, ils auraient pratiqué davantage ce genre de poterie.

(1) Notamment dans les collections si variées de MM. Julien Gréau et Eugène Piot, qui renferment en ce genre des spécimens fort intéressants à étudier.

(2) Des poteries de ce genre ont été trouvées à Lisieux, Brionne, Thibouville, Caudebec-lès-Elbeuf, Bolbec et Lillebonne, pour ce qui concerne uniquement cette partie de la Normandie, sans parler ici des autres provinces de la France, où des découvertes analogues ont été faites. Je citerai, dans l'Allier notamment, les collections de MM. Esmonnot et Bertrand.

Les spécimens de cette nature sont relativement assez rares, en comparaison de tous les autres vases que l'on rencontre dans les sépultures de cette époque.

Mais il est temps que je m'arrête, Messieurs, car, si votre bienveillance à mon égard n'avait pas été aussi grande, j'aurais mérité déjà depuis longtemps cette interruption qu'Aristophane met dans la bouche de Bdélycléon (1), fatigué d'entendre les histoires de son compagnon :

« Mais vous m'assommez avec vos briques (2) ! »

Cette énumération rapide de la céramique à glaçures métalliques dans l'antiquité m'a entraîné déjà un peu au delà des limites que je m'étais imposées. J'en reste donc, Messieurs, à l'époque romaine, qui, dans les arts comme dans la littérature, forme le passage entre les temps anciens et les temps modernes.

Lorsque je serai suffisamment affermi sur ce fauteuil académique, je continuerai devant vous, Messieurs, cette étude au point où je m'arrête aujourd'hui.

Je la terminerai par cette période mémorable pour les arts du xvi^e siècle, où les chefs-d'œuvre de la céramique italienne, les bas-reliefs des Luca della Robia, *les rustiques figulines* de Bernard Palissy, les faïences d'Oiron et les carrelages émaillés de notre compatriote Abaquesne jettent un si vif éclat.

1^{er} juillet 1881.

(1) Les Guêpes.

(2) Dans Aristophane : « Mais tu m'assommes avec tes échalas. »



RÉPONSE

AU DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. Gaston LE BRETON

Par M. Louis BOUTILLIER, Président

MONSIEUR,

J'ai aujourd'hui, avec l'honneur de vous recevoir au nom de l'Académie de Rouen, une bonne fortune qui m'est particulièrement douce et que je prends plaisir à vous exprimer, non pas pour encenser votre amour-propre, mais parce que c'est l'exacte vérité. En effet, en vous voyant au milieu de nous, dans cette enceinte exclusivement consacrée aux sciences, aux lettres et aux arts, je suis sûr de répondre à la pensée intime de mes confrères en rendant, avant tout, hommage à l'érudit si droit envers lui-même, si équitable envers les autres, et dont le talent est accompagné d'une séduisante courtoisie et d'une aménité de caractère qui lui gagnent tous les cœurs. Vous avez ressenti, Monsieur, les effets de ce généreux patronage. En vous appelant

dans leurs rangs, malgré votre jeunesse, les membres de notre institution ont tenu à montrer qu'ils accueillent avec un empressement marqué tous les hommes de réelle valeur, et qu'ils voient volontiers grandir, parmi eux, leur renommée naissante.

Je n'éprouve donc ni l'embarras ni le besoin de justifier les titres qui vous ont concilié nos suffrages par des paroles élogieuses, que la sincérité même du sentiment qui les dicte ne sauve pas toujours de la monotonie. Une vie incessamment occupée par l'étude et dévouée tout à la fois à l'amour des arts et à la gloire de ceux qui les cultivent; voilà ce qui rend inutile envers vous, Monsieur, tout langage flatteur, et ne permet, de ma part surtout, que l'expression mesurée de l'estime publique. Que pourrais-je vous dire qui valût ce témoignage universel d'une considération promptement acquise par de nobles travaux? En vous entendant, tout à l'heure, remercier notre association dans des termes si modestes et si élégants, on eût dit que vous vouliez ajouter encore aux motifs si légitimes du choix qu'elle a fait de vous.

Il était impossible, Monsieur, que par la pente de votre talent enclin à la curiosité artistique vous n'en vinssiez pas à arrêter quelque jour vos regards sur l'institution académique d'une illustre cité, où votre expérience précoce a attiré sur vous l'attention de tous les esprits sérieux. Jeune encore, vous tenez déjà une place éminente dans le monde de la saine érudition par les savants mémoires que vous avez accumulés en un si petit nombre d'années sur les beaux-arts et particulièrement sur la céramique, sur cet art qui révèle tant de merveilles.

Non seulement vos écrits témoignent d'une extrême diversité dans la voie d'investigations assidues où vous avez circonscrit votre activité, mais ils se distinguent par des descriptions techniques si clairement définies et par des détails nécessaires si nettement exposés, que les personnes peu familiarisées avec le sujet les saisissent facilement et s'en pénètrent sans fatigue. Vous êtes évidemment, Monsieur, un artiste et un érudit, pour savoir si bien extraire la substance instructive de vos recherches par ces grandes vues que tout lecteur peut reconnaître dans vos ouvrages. On conçoit à peine des efforts aussi multipliés, une patience aussi infatigable, des examens aussi laborieux, et l'on n'en admire que davantage les heureux résultats auxquels ils vous ont conduit; comme on admire également cet ordre si remarquable avec lequel vous avez classé les splendides collections de faïences de notre Musée, où vous avez mis en relief, d'une manière plus spéciale et avec la supériorité d'un goût exercé, les œuvres trop peu connues de nos vieux artistes rouennais. La tâche était longue et pénible; vous avez eu, Monsieur, le courage de l'entreprendre et le mérite de la mener à bonne fin. Cette circonstance seule eût donc été une raison assez forte pour motiver le choix de l'Académie, indépendamment de tous vos autres titres. Je dirai même que, s'il pouvait rester quelque doute sur cette question, le beau discours que vous venez de prononcer, ce discours si riche d'aperçus, de concision, de style, et qui prouverait tout ce que l'on peut attendre de vous, l'aurait résolu.

Je pourrais, Monsieur, m'arrêter là; mais dût votre

modestie en souffrir, comment ne pas faire remarquer que tous ces travaux ne vous ont pas suffi à vous-même, et qu'ils ne représentent qu'une partie de votre temps et de vos rares qualités ?

Vous fûtes désigné, Monsieur, lors de notre dernière exposition internationale, pour opérer le classement de précieux trésors artistiques, et je regrette vivement de ne pouvoir retracer ici ce que je me permettrai d'appeler vos épreuves dans cette délicate entreprise, où vous déployâtes avec talent les aptitudes d'esprit qui vous caractérisent. Vous préludiez ainsi, Monsieur, aux missions plus importantes encore qui vous sont indubitablement réservées.

Et ce qui vous honore davantage, Monsieur, c'est que vous aimez les beaux-arts pour eux-mêmes et pour eux seuls, sans leur rien demander de plus que la satisfaction de cette curiosité passionnée qui est l'un des plus nobles élans de la nature humaine. Vous possédez les dons qui font jouir avec délice des chefs-d'œuvre artistiques : un goût fin et sûr, un discernement prompt et juste. Les magnifiques collections que vous avez formées en sont l'incontestable preuve ; vous savez choisir ce qu'il y a de véritablement méritant parmi cette multitude d'objets plus ou moins intéressants de tous les temps et de tous les pays.

En vous ouvrant ses portes, Monsieur, l'Académie de Rouen s'assure donc un collaborateur dont elle ne réclamera jamais en vain les lumières, la plume habile et le goût éprouvé. Dans cette position nouvelle, votre bon esprit, si fortement plié aux travaux les plus ardu,

trouvera d'heureuses occasions de se produire. Entouré d'amis qui toujours vous encourageront et vous soutiendront de leurs profondes sympathies, vous continuerez à jeter dans le passé et dans le présent ces longs regards qui éclairent le jugement; vous persévérerez dans vos savantes explorations avec ce zèle désintéressé qui aiguillonne sans cesse votre ardeur, avec cette patiente obstination que les difficultés ne font jamais reculer.

Comme vous aimez les beaux-arts, Monsieur, j'aime, moi, cette vie d'étude des choses de la nature, vie simple et indépendante, à laquelle on ne saurait renoncer quand une fois on l'a choisie. C'est donc pour moi une tâche épineuse d'avoir à répondre au discours d'un nouveau confrère aussi consommé dans l'art de bien dire que dans l'expérience qu'il possède en antiquités de toutes sortes; car je me vois transporté sur un terrain qui est étranger à mes occupations favorites. Et cependant les sciences et les arts se touchent d'assez près, puisque les sciences s'appliquent à observer les phénomènes de la nature, et que les arts emploient la connaissance de ces phénomènes pour obtenir un effet quelconque. L'histoire, d'ailleurs, ne nous atteste-t-elle pas que les sciences, les arts et même les lettres tirent leur origine d'une source commune, et qu'ils se sont toujours prêtés mutuellement des secours dont on ne saurait méconnaître l'importance? Il serait digne de littérateurs distingués, de critiques ingénieux, tels qu'il en est parmi nous, de suivre dans leurs détails cette action réciproque et cet enchaînement continuels des sciences, des arts et des lettres pour con-

vaincre les esprits. Il serait, en effet, très instructif de montrer successivement comment les impressions des beautés de la nature ont donné à la poésie ses images les plus saisissantes ; comment une étude approfondie des lois qui la régissent a fait naître la philosophie et par suite l'éloquence ; comment, enfin, la contemplation de ses magnificences a élevé également le poète et l'orateur aux plus nobles pensées, et conduit l'artiste aux plus sublimes conceptions.

A cette époque reculée où la science n'était encore que pure inspiration, la peinture des objets naturels éclate de toutes parts dans les ouvrages des premiers poètes, avec une vérité et une fraîcheur qu'on égalerait à peine aujourd'hui. Homère, l'immortel chantre d'Ionie, dans un langage aussi expressif qu'imagé, trace des tableaux brillants et fidèles de cette nature si splendide dont il était environné ; il les peint avec cette même hardiesse de puissance qu'il remue ces grands colosses d'Ajax ou de Diomède, avec cette même vigueur de sentiment qu'il touche la fibre sensible des cœurs dans les suprêmes adieux d'Hector au jeune Astyanax. Homère est poète et naturaliste ; c'est un peintre séduisant qui copie naïvement la nature, et non un auteur qui compose. Il décrit nettement, il colore fortement, parce qu'il est vivement frappé. Il dit ce qu'il voit, et non ce qu'il croit voir ; c'est le miroir reflétant la réalité, et non pas l'imagination errante s'abandonnant à de capricieuses illusions : tout se concentre pour lui dans les harmonieux accords de sa muse.

Dans tous les temps, la poésie a puisé à la source vive

de la nature, si féconde en beaux sujets propres à exalter le sentiment et à impressionner les esprits. C'est en accumulant ce que la nature a de terrible que le Dante nous plonge dans les enfers; c'est en éclairant ce que cette même nature a d'agréable que Milton nous fait rêver le paradis.

Toujours l'étude de la nature a rehaussé le génie d'un poète ou celui d'un artiste. A l'homme vraiment grand, il faut du sublime; il parcourt la nature et il tire ses images les plus vives, ses impressions les plus hardies, des diverses richesses qu'elle renferme dans son sein. Aspirant au même but, celui de plaire et d'émouvoir, le poète enthousiasmé peint à l'esprit et revêt de formes visibles, et pour ainsi dire palpables, les objets que sa plume décrit; tandis que, saisissant ces mêmes objets, le pinceau ou le ciseau de l'artiste les retrace aux yeux avec tant de verve, qu'ils parlent à l'imagination du spectateur et semblent discourir avec lui.

S'il est vrai que le sentiment est l'essence des beaux-arts, il n'est pas moins vrai que le sentiment le plus développé s'arrête et rampe dès que la science de la nature lui manque pour l'exprimer. Dans la statuaire et la peinture, par exemple, la fonction de l'artiste est de transporter les traits offerts par la nature et de les présenter dans des matières auxquelles ils ne sont pas naturels. C'est ainsi que le ciseau du sculpteur montre un héros dans un bloc de marbre, et que le pinceau du peintre, par la disposition de ses couleurs, fait sortir de la toile ou du panneau tous les objets visibles. Ces arts ne sont que des ressemblances qui ne sont point la

nature, mais qui paraissent l'être. C'est pour cela qu'on met sans cesse l'art en opposition avec la nature, et que, au jugement de tous, les chefs-d'œuvre sont ceux qui reproduisent si bien la nature, qu'on les prend pour la nature elle-même.

Toutefois, si les arts en question sont imitateurs de la nature, ce doit être une imitation sage et éclairée, qui ne la copie pas servilement, mais qui, choisissant les objets et les traits, les montre avec toute la perfection dont ils sont susceptibles, c'est-à-dire non tels qu'ils sont, mais tels qu'on peut les concevoir. L'art véritable ne consiste pas dans la plus minutieuse représentation de la nature ; l'imitation est le moyen, le talent de l'artiste est l'élément principal. Ce qui nous saisit le plus dans une œuvre d'art, ce n'est pas l'exactitude de la traduction, c'est surtout le génie qui a si merveilleusement compris le modèle fourni par la réalité. Que fit Zeuxis quand il voulut peindre une beauté parfaite ? Fit-il le portrait de quelque beauté particulière ? Non. Il rassembla les traits séparés de plusieurs beautés existantes, il se forma dans l'esprit une idée factice résultant de tous ces traits réunis ; et cette idée fut le prototype de son tableau, qui, vraisemblable dans sa totalité, ne fut vrai que dans ses parties prises séparément. Voilà l'enseignement donné aux artistes, voilà la route qui a toujours été pratiquée par les individualités puissantes que l'on considère comme les chefs des diverses écoles de peinture. Pour m'en tenir à un seul exemple, je citerai le Titien. Ce grand artiste, qui a traité avec un égal succès l'histoire et le paysage, n'a jamais

cessé de consulter la nature dans tous ses ouvrages, et c'est pour l'avoir traduite avec une extrême fidélité qu'il a mérité le titre de *Prince de la couleur*.

L'intelligence humaine ne peut créer qu'improprement; toutes ses œuvres portent l'empreinte d'un modèle. Les monstres mêmes, qu'une imagination désordonnée se figure dans ses délires, ne peuvent être composés que de parties prises dans la nature. Et si le talent, par fantaisie, fait de ces parties un assemblage contraire aux lois naturelles, en dégradant la nature il se dégrade lui-même et se change en une espèce de démence. Les limites sont marquées; dès qu'on les passe, on se perd dans l'absurde. L'artiste qui travaille pour plaire ne doit ni ne peut sortir des bornes de la réalité. Son mérite consiste, non à imaginer, mais à trouver ce qui existe, « à s'identifier avec la nature par l'intelligence, et à devenir un avec elle, » comme l'a si bien dit Spinoza. Inventer dans les arts n'est point donner l'être à un objet, c'est le reconnaître où il est et tel qu'il est, en l'animant du sentiment propre, de l'émotion particulière qu'il inspire. Les hommes qui creusent le plus ne découvrent rien de nouveau, ils ne sont créateurs que pour avoir bien observé et bien rendu. Le génie est comme la terre qui n'est fertile que par la semence qu'elle a reçue, et cette comparaison, loin d'appauvrir les artistes, leur indique au contraire la source et l'étendue des richesses à exploiter. Une étude d'après nature est, pour la vérité des formes, pour la vigueur des teintes, pour l'originalité des effets, de beaucoup supérieure à tout l'idéal que peut suggérer l'imagination la plus féconde. Le statuaire

et le peintre doivent donc avoir un appui pour s'élever et se soutenir, et cet appui est la nature. Ne pouvant la créer ni la détruire, il faut qu'ils cherchent à la suivre, et par conséquent tout ce qu'ils produisent ne saurait être qu'imitation.

Il n'en est pas du beau dans les arts, comme des modes, dont le succès dépend du caprice d'un jour. La véritable idée, la notion précise du beau est quelque chose d'immuable; il y a un beau naturel qui est indépendant de nos opinions. Le beau idéal fait désertier le monde des réalités pour le monde invisible où règne l'absolu, que l'homme est incapable d'atteindre; c'est l'inaccessible sommet où Sisyphe cherche en vain à rouler son rocher.

L'art traduit la beauté de convention, mais jamais l'harmonie animée de la nature, son vivant ensemble. Ces mille et mille objets dont Dieu a décoré la scène de notre terrestre séjour, réalisent les plus merveilleux phénomènes de coloration parfaite. Nous les trouvons dans les nuances diaprées de l'arc-en-ciel, dans celles d'un paon qui fait la roue, dans celles d'un papillon aux ailes déployées, dans les parterres de nos jardins, souvent dans une simple fleur. Quelle profusion d'or, de perles, de diamants parsemés avec tant d'art sur un fond si fin, dans un contour si juste, dans un ordre si régulier, dans une perspective si exacte, dans un lustre si splendide! Et dans cet assemblage de couleurs si différentes, quelle sympathie entre quelques-unes, quelle adresse dans la conciliation des plus opposées, quelle vivacité dans celles qui dominant, quelle douceur dans

la dégradation imperceptible de celles qui ne leur doivent servir que de parure ! Et entre celles-ci encore, quelle délicatesse dans le passage de l'une à l'autre, quelle diversité dans les parties, quel accord dans le tout ! Oui, certes, il y a là un beau indépendant de nos goûts ; il y a là aussi un défi porté à l'habileté des hommes, dont les ouvrages ne sauraient, en aucune façon, égaler les productions de la nature. Voilà pourquoi je place, moi naturaliste, les œuvres du créateur au-dessus des œuvres de la créature.

Mais je reviens, Monsieur, au sujet de votre discours, non pas que j'aie la prétention d'entrer après vous, à propos de céramique, dans des considérations où je ne pourrais, d'ailleurs, que répéter bien pâlement ce que vous avez expliqué avec tant de netteté. Vainement je cherche dans vos jugements un tout petit écart pour le signaler, afin de ne point passer pour un fade adulateur ; je n'en découvre pas, à ma grande déception, mais aussi à ma grande satisfaction. Toutefois il n'est pas de bonheur exempt d'inquiétude, et je vous avouerai que je serais fort embarrassé si vous n'aviez laissé pénétrer, sans doute par une courtoise prévenance, un rayon de lumière dans la chambre noire où je me trouve si étroitement enfermé. Vous avez prononcé, Monsieur, à la fin de votre lecture, un nom vénéré dans la science, celui de Bernard Palissy, et je m'empare de ce nom avec une joie et un empressement que je ne saurais dissimuler. Je vais donc essayer d'esquisser à grands traits cette figure héroïque, en refeuilletant l'existence si tourmentée et si édifiante de l'artiste et du savant.

Bernard Palissy n'est plus un nom ignoré. Quelques ouvrages, dans lesquels il rend lui-même compte de ses travaux, nous font connaître plusieurs circonstances de la vie de ce célèbre potier, qui, à force de patience et de génie, a créé dans l'art céramique un genre tout particulier.

Palissy naquit dans l'Agénais, vers le commencement du xvi^e siècle. Son premier métier fut la vitrerie, qui comprenait alors la peinture et l'assemblage des vitraux; il s'occupait en même temps d'arpentage et de géométrie, mais gagnait en somme assez péniblement son pain. Un ardent désir d'apprendre l'éloigna de bonne heure de ses foyers paternels. Nous le voyons, dans sa jeunesse, menant l'existence voyageuse des artisans de cette époque, parcourant une partie de la France et des contrées avoisinantes, mais surtout regardant attentivement les curiosités naturelles de chaque pays, ses montagnes, ses mines, ses carrières, ses cours d'eau, commençant, en un mot, son éducation intellectuelle par la contemplation des merveilles de la nature. Doué d'un esprit singulièrement réfléchi et scrutateur, uni à une inébranlable volonté, Palissy observe partout et toujours; il veut avoir la raison des choses. « La science, disait-il, se manifeste à qui la cherche, » et c'est en étudiant pendant un demi-siècle la matrice de la terre qu'il acquiert cette science dont il est si avide.

Nous trouvons, vers l'an 1540, Palissy « chargé de femme et d'enfants », selon sa propre expression, établi à Saintes et y exerçant à la fois ses trois états, suivant l'occasion, lorsque le hasard fait tomber entre ses

maines une de ces coupes émaillées, telles qu'on les fabriquait depuis longtemps en Italie, à Faenza et à Castel-Durante principalement. A la vue de cette coupe, qui eut une influence si manifeste sur sa destinée, Palissy se sentit frappé du désir de découvrir le secret de ce genre d'industrie céramique, entièrement inconnu en France, et de chercher la composition de l'émail. Dès ce moment sa pensée fut uniquement nourrie de ce sujet. Il se mit à faire des vaisselles de terre, sans avoir appris leur fabrication, et il essaya d'obtenir les émaux, sans savoir même de quels matériaux ils étaient formés. Aussi ne tarda-t-il pas à consumer tout son mince pécule en expériences infructueuses.

Réduit à la plus extrême indigence, après avoir brûlé ses meubles et sacrifié jusqu'à ses vêtements pour alimenter son fourneau, il supporte avec la résignation du martyr les reproches amers de son entourage. Parfois, épuisé de fatigue, à bout de ressources, il a recours pour vivre à son ancien métier d'arpenteur, et à peine est-il muni d'un peu d'argent qu'il se remet à la poursuite de ses émaux, mais toujours en vain. Il faut lire, dans son *Traité de l'Art de Terre*, le récit émouvant des essais infinis qu'il a tentés, des nombreuses déceptions qu'il a éprouvées, de toutes les privations qu'il a endurées, des moqueries et des injures qu'il a subies de la part de ses amis et de sa propre famille, pour se faire une idée exacte des cruelles épreuves par lesquelles il a dû passer avant d'arriver à la découverte de son art. Jamais le tableau de la lutte de l'esprit artistique contre les empêchements matériels n'a été tracé avec autant d'énergie,

de vérité et de grandeur ; chaque phrase est empreinte de cette haute puissance que celui qui a souffert seul sait donner à sa parole.

On aime à le suivre dans ses tentatives et ses hésitations, dans ses infortunes et ses angoisses perpétuelles. On est douloureusement impressionné par le récit de tant de labeurs et de désappointements ; on est vraiment ému à la lecture de ce passage où il se dépeint lui-même dans un style d'une touchante simplicité : « Aussi, en me travaillant à tels affaires, dit-il, je me suis trouvé l'espace de plus de dix ans si fort escoulé en ma personne, qu'il n'y avoit aucune forme ni apparence de bosse aux bras ni aux jambes ; ains estoyent mesdites jambes toutes d'une venue, de sorte que les liens de quoy j'attachois mes bas de chausses estoyent, soudain que je cheminois, sur les talons avec le résidu de mes chausses. » On concevra cette effroyable maigreur quand on saura que ce malheureux ouvrier, méprisé de tous, tourmenté de la misère de sa femme et de ses enfants, obligé de travailler en plein air, par la gelée, la pluie et les vents, était souvent tout un jour sans manger : « J'ai esté, ajoute-t-il en effet, plusieurs années que, n'ayant rien de quoy faire couvrir mes fourneaux, j'estois toutes les nuits à la mercy des pluyes et vents, sans avoir aucun secours, aide ni consolation, sinon des chatshuants qui chantoyent d'un costé et les chiens qui hurloyent de l'autre. » Et ce qui achève de peindre cet homme et cette volonté de fer, c'est ce dernier trait : « Toutesfois l'espérance que j'avois me faisoit procéder en mon affaire si virilement que plusieurs fois, pour

entretenir les personnes qui me venoyent voir, je faisois mes efforts de rire, combien que intérieurement je fusse bien triste. »

Cette ère de pénibles épreuves si courageusement traversées devait bientôt finir. Bernard Palissy obtint le résultat qu'il poursuivait, depuis seize longues années, avec cette persévérance opiniâtre qui est le caractère du génie. On ne peut, en effet, assez glorifier ce vaillant artisan, dont l'âme était si fortement trempée et la conviction si profonde, qu'il parvint à triompher de tous les obstacles.

D'abord maître Bernard réussit à fabriquer quelques vaisselles revêtues de divers émaux « entremeslez en manière de jaspe », comme il le dit pittoresquement; ensuite il inventa les fameux « *bassins rustiques* », dont la décoration est empruntée au monde organisé, et qui sont restés les monuments populaires de son art. Ces productions si curieuses furent bientôt très recherchées, et compensèrent largement tous ses sacrifices. Aussi le voyons-nous, à mesure que sa réputation grandit et que ses ressources augmentent, employer une partie de ses bénéfices à construire des ateliers plus vastes et prendre, sur le titre de son premier livre, la qualité d'« *Ouvrier de terre, et inventeur des rustiques figulines du Roy, et de Monseigneur le duc de Montmorency, pair et connestable de France* ».

Bernard Palissy trouva dans ses contemporains de dignes appréciateurs de ses travaux, et, ce qui lui servit plus encore, des protecteurs puissants. Le roi Charles IX, plein d'admiration pour ses talents, lui octroya un bre-

vet qui rendait manifeste à tous son industrieuse découverte, et le connétable Anne de Montmorency lui commanda, pour son château d'Écouen, cette « *admirable Grotte de nouvelle invention* », qui paraît avoir été une des premières conceptions de l'artiste.

L'époque à laquelle Palissy vint habiter Paris n'est pas bien déterminée. Toujours est-il que Catherine de Médicis lui donna l'autorisation d'élever une fabrique sur l'emplacement occupé maintenant par les ruines du palais des Tuileries; elle l'y visitait souvent pour le voir travailler. Ce fut là qu'il fit ses meilleurs ouvrages.

Ce héros de la céramique française, qui s'intitulait modestement « *Inventeur des rustiques figulines du Roy et de la Reyne, sa mère* », porta l'art d'émailler la poterie à un degré de perfection inconnu jusqu'à lui. Il enfanta, avec une intarissable fécondité, un nombre considérable d'œuvres, dont quelques-unes ornent encore aujourd'hui les musées nationaux et les cabinets des amateurs. Toutes ses faïences se distinguent par leur relief, par la beauté des formes, par la délicatesse de la couleur, par la justesse des tons, ainsi que par le magnifique éclat de leur émail; elles sont caractérisées par beaucoup de qualités particulières qui prouvent avec quelle habileté l'illustre artisan savait varier ses moyens d'exécution, suivant les effets qu'il voulait obtenir.

Les productions qui portent l'empreinte la plus franche du talent si original de Palissy sont ses « *pièces rustiques* », comme il les appelait. Rien de plus admirable que cet art ingénieux avec lequel il fait concourir à leur décoration les êtres les plus infimes du règne ani-

mal, qui tous semblent respirer sous le brillant émail. Tantôt c'est une anguille argentée qui s'arrondit et serpente sur un lit de fougère semé de coquilles; tantôt le fond du bassin simule un îlot au centre duquel dort une vipère enroulée sur elle-même, tandis que dans le filet d'eau qui l'entoure nagent de frétilants poissons, et que des lézards, des grenouilles, des écrevisses, des tortues, des papillons, des insectes de toutes sortes s'agitent sur les bords, au sein des feuillages. D'autres fois, au lieu de tout ce monde rampant et bourdonnant, Palissy atteint la perfection dans la simplicité des moyens, comme dans ce plat d'une si grande distinction où il a placé un seul lézard qui se mire coquettement sur un fond marbré de teintes sombres.

Dans les vases de Palissy, c'est encore la nature qui fait tous les frais de la composition : une branche de lierre en enveloppe la surface extérieure, sur laquelle courent des lézards et des insectes; une écrevisse s'allonge sur le couvercle, une grenouille forme le goulot, et autour de l'anse s'entortille un serpent aux écailles luisantes. Ce sont autant de chefs-d'œuvre, dans lesquels le maître est resté inimitable, parce que, comprenant ce petit coin de la création avec toute l'ampleur de son imagination passionnée pour les richesses de la nature, lui seul a su rendre intéressants des animaux d'un aspect peu agréable, en reproduisant, avec cette recherche consciencieuse qui révèle la main exercée du naturaliste, les gracieuses ondulations de leurs mouvements et l'éclat étincelant de leurs harmonieuses couleurs.

D'autres productions de Bernard Palissy sont de grands surtout de table du même style de décoration que ses bassins en relief. Il a fabriqué aussi des aiguières, des coupes, des corbeilles, des salières, des flambeaux et une foule d'objets de ménage, si variés déjà au *xvi^e* siècle, ainsi que des « *rustiques figulines* » pour l'ornementation des jardins ; plusieurs de ces statuettes sont pleines de vie et de vérité.

Mais c'est principalement dans les bassins à figures humaines que Palissy déploie tout son art ; l'agencement de chaque pièce est son triomphe. Qui ne connaît quelques-unes de ces œuvres véritablement exceptionnelles, où les sujets et les détails sont traités avec une si merveilleuse précision ? Je me bornerai à citer, entre toutes, *Vénus et les Amours*, *Diane chasseresse*, *l'Enlèvement de Proserpine*, la *Nymphe de Fontainebleau*. Cette dernière œuvre est un plat ovale, entouré d'une bordure dont les ornements sont d'une exécution remarquable. L'intérieur représente une nymphe étendue au milieu des roseaux, le bras appuyé sur une urne d'où s'échappe l'eau d'une source. Un grand levrier est placé auprès de la nymphe ; la tête d'un second levrier se montre dans les roseaux. Cette charmante composition a d'autant plus d'intérêt qu'elle se rattache aux traditions populaires relatives au palais de Fontainebleau et à l'origine de son nom. On prétend, en effet, qu'un chien du roi Louis VII, appelé Blandus, égaré à la chasse, ayant été retrouvé auprès d'une fontaine inconnue qui coulait dans la forêt de Bièvre, ce

prince y fit bâtir le château, qui fut alors nommé *Fontaine-Blaud*.

Quant aux procédés de fabrication de Bernard Palissy, ils sont demeurés le secret du maître, qui aurait cru avilir et discréditer son art en vulgarisant ses recettes. Voici, à ce propos, la raison qu'il en donne, dans son livre de l'*Art de Terre*, à son interlocuteur Théorique, qui est une espèce de docteur sceptique : « Cuides-tu, dit-il, qu'un homme de bon jugement veuille ainsi donner les secrets d'un art qui aura beaucoup coûté à celui qui l'aura inventé ? Il n'est pas de mon art, ni des secrets d'iceluy comme de plusieurs autres. Je sçay bien qu'un bon remède contre une peste ou autre maladie pernicieuse ne doit estre célé. Les secrets de l'agriculture ne doivent estre celés. Les hazards et dangers des navigations ne doivent estre celés. La parole de Dieu ne doit estre céléée. Mais de mon art de terre et de plusieurs autres, il n'en est pas ainsi. »

Après sa mort, l'art de la poterie n'e tarda pas à dégénérer. Tout le talent et tout le bon goût de l'inventeur disparurent dans les mains de ses continuateurs et de ses imitateurs, dont l'infériorité résultait de la comparaison de leurs ouvrages avec ceux de leur illustre modèle.

Mais Bernard Palissy ne fut pas seulement un grand artiste, habile à modeler l'argile et à la revêtir de brillants émaux ; il fut aussi un grand écrivain. Ces deux formes de la même intelligence se complétaient l'une par l'autre ; toutes ses productions artistiques sont marquées du sceau d'un naturaliste.

Nous avons de lui deux livres singuliers. Le premier est intitulé : *De la nature des Eaux et Fontaines, des Métaux, des Sels et Salines, des Pierres, des Terres et du Feu*. Le second a pour titre : *De la terre nommée Marne*. Dans ces deux livres, l'auteur a répandu tout le charme d'une imagination vive et parfois poétique. L'histoire naturelle et l'agriculture y sont tour à tour passées en revue et avec un sens souvent profond, toujours ingénieux. On s'y heurte bien, par-ci par-là, à quelques idées hasardées; mais ils offrent beaucoup de remarques exposées avec une merveilleuse puissance de conception et une admirable justesse de vues. Son esprit observateur et pénétrant lui fit entrevoir des découvertes qui font la gloire de notre siècle et toucher à d'importants problèmes que la science n'est pas encore parvenue à dénouer. Ces écrits, on ne saurait trop le répéter, paraissent d'autant plus surprenants qu'ils sont l'œuvre d'un simple artisan, vivant à une époque où l'ignorance et l'indifférence s'appesantissaient sur presque toutes les intelligences.

Ce potier-émailleur, qui n'eut jamais, comme il se plaît à le dire, « d'autre livre que le ciel et la terre qu'il est donné à tous de connoître et de lire, » fut le premier qui affirma en France que les débris fossiles, si abondants dans les divers terrains, ont appartenu à des êtres autrefois existants, alors que la masse plus ou moins solide où on les rencontre se déposait sous les eaux, et que « nulle pierre ne peut prendre forme de coquille ni d'autre animal, si l'animal mesme n'a basti sa forme ».

En étudiant le sol des carrières ouvertes dans les flancs des montagnes, il y vit une multitude de substances minérales dont l'état et les différentes dispositions lui suggérèrent l'opinion que notre planète avait dû essuyer des révolutions multipliées dans le cours des âges. Il fut ainsi le précurseur de la géologie, science à laquelle Georges Cuvier, génie non moins scrutateur et subtil que Palissy, donna plus tard un corps.

Une chose digne surtout de remarque, c'est que, dans le xvi^e siècle, Palissy établissait la véritable théorie des puits artésiens. D'après lui, les fontaines naturelles sont produites par l'infiltration des eaux de pluies, qui tendent à descendre dans l'intérieur du globe jusqu'à ce qu'elles rencontrent un fond de roc ou une argile imperméable qui les contraigne de s'arrêter et de se faire jour à la partie la plus déclive du terrain qu'elles ont traversé. Il n'y a rien à ajouter à cela.

Je ne peux le suivre ici partout dans ses livres; en les parcourant, on trouve l'extrait de naissance de bien des découvertes nouvelles. On est confondu de tant de riches pensées, où le génie se montre si grand et la raison si puissante. Ainsi, Palissy donne des explications fort exactes de l'arc-en-ciel, de la formation de la glace et des cristaux; il indique l'action des mers sur les côtes et celle des oxydes métalliques dans la coloration des roches. Il eut une idée vague de la pesanteur de l'air et des influences de l'attraction; il connut aussi le phénomène de la vapeur, dont il pressentit la force. Avec quel étonnement les agriculteurs d'aujourd'hui ne liraient-ils pas, dans quelques chapitres de ces livres,

les conseils qu'il dicte sur l'emploi de la marne, sur la conservation des fumiers, sur la construction des fosses à purin préconisée récemment comme une innovation !

Certes, Bernard Palissy était un grand savant, et ce qui le prouve avec une éclatante évidence, c'est cette phrase virulente qu'il lance à l'adresse des faux philosophes de son époque, et dont certains esprits présomptueux de nos jours pourraient tirer profit : « Quand j'ai contemplé, dit-il, les diverses œuvres et le bel ordre que Dieu a mis sur la terre, je me suis tout esmerveillé de l'outrecuidance des hommes. Je me doute que ceux que tu appelles philosophes, ne soient les plus grands ennemis de philosophie. Car si tu sçavois que c'est que philosophie, tu connoistrois que philosophie veut dire amateur de sapience. Or Dieu est sapience : l'on ne peut donc aimer sapience sans aimer Dieu. Et je m'esmerveille comment un tas de faux monnoyeurs, lesquels ne s'estudient qu'à tromperies et malices, n'ont honte de se mettre au rang des philosophes. » C'est Dieu, en effet, qui souffle au génie les éblouissantes lueurs du vrai ; hors de lui, la science humaine ne trouve rien.

Cet humble artisan qui, par la seule force de son esprit, s'éleva jusqu'aux plus hautes conceptions de la philosophie scientifique, se préoccupait de mettre en lumière les connaissances qu'il avait puisées dans les études et les méditations de toute sa vie. Il en commença, dès l'année 1575, l'exposition dans des cours publics, les premiers qui se firent à Paris, et auxquels il convia les érudits de son temps. Il compta, parmi ses auditeurs, beaucoup de grands seigneurs, d'ecclésiastiques

tiques, de jurisconsultes, de mathématiciens, de médecins, entre autres Ambroise Paré, le père de la chirurgie française. Enfin, novateur en toutes choses, Palissy mit à la disposition de tous les collections d'histoire naturelle qu'il avait réunies pendant sa longue carrière.

Le nom de Bernard Palissy, géologue, physicien, chimiste, agronome, philosophe, a pris place au nombre des hommes utiles auxquels l'humanité doit ses progrès intellectuels. Il était une des admirations de Réaumur, de Rouelle, de Buffon et de Georges Cuvier. Tous les savants contemporains s'inclinent devant l'étonnante sagacité de ce grand esprit. Et, dans cette vie de notre siècle, où l'intérêt et l'ambition prennent tant de place, dans nos jours agités et distraits par tant d'événements, parmi tant d'émotions qui passent si vite, ce n'est pas un faible titre d'honneur que ces témoignages publics décernés par la science à un homme dont le savoir s'était formé sans culture, et qui a néanmoins brillé d'un vif éclat dans les rangs de la vaillante phalange scientifique, en posant des jalons pour diriger les générations futures, pareil à ce glorieux soldat qui d'une main plante son drapeau sur la brèche, et tend l'autre main au brave qui marche après lui.

Bernard Palissy fut le génie le plus universel de son temps. Il possédait une de ces organisations exceptionnelles, assez vastes pour embrasser toutes les branches des connaissances humaines, assez énergiques pour triompher dans les luttes laborieuses de l'esprit contre la matière; il était, en un mot, de ceux qui s'abreuvent

à ces sources fécondes dont ils ouvrent eux-mêmes les écluses. Grand par son intelligence autant que par la noblesse de ses sentiments, il réunissait au plus haut degré les deux puissances extrêmes de la pensée : l'imagination et le raisonnement. Ses œuvres, si variées et si remarquables à tant de titres, tiennent à cette alliance. Il a au front une auréole qui le distingue, et la France peut être fière de la célébrité que l'histoire lui a consacrée. Sa vie, si édifiante, contient aussi le meilleur enseignement qu'on puisse offrir aux artisans et aux artistes de notre époque : le rare exemple d'un homme qui a ennobli l'art par l'honnêteté de son caractère et par l'héroïsme de son dévouement.

NOTICE SUR M. L'ABBÉ LECOMTE

Par M. l'abbé Julien LOTH

M. Jean-Baptiste Lecomte, né à Derchigny le 12 janvier 1819, a été ordonné prêtre le 10 juin 1843, après avoir fait de bonnes études classiques et théologiques. Nommé vicaire à Saint-François du Havre, le 1^{er} juillet 1843, il y déploya, pendant vingt ans, un zèle et une charité dignement appréciés. Il joignait aux vertus sacerdotales un goût très vif pour notre histoire religieuse, et il a publié, pendant son séjour au Havre, un certain nombre de brochures sur les antiquités et les églises de cette ville et de l'arrondissement. Il a fait paraître en 1851 un livre intitulé : *Messire de Clieu : les Églises et le clergé de la ville du Havre de Grâce (1516-1851)*, in-8° de 295 p., dont M. l'abbé Cochet a fait dans la *Revue de Rouen* un éloge mérité.

Les différents travaux de M. l'abbé Lecomte se recommandent par une érudition irréprochable et une sorte de pieux enthousiasme qui s'explique par son amour de nos antiquités religieuses. Il a collaboré activement aux recueils périodiques et à quelques journaux

de notre département, et a secondé, selon ses forces, M. l'abbé Cochet dans son œuvre de restauration archéologique.

L'amitié qui a uni ces deux prêtres a été constante et étroite. Les lettres nombreuses qu'ils ont échangées pendant quarante ans, prouvent l'estime que M. l'abbé Cochet faisait du savoir de notre confrère qu'il se plaisait à consulter sur ses publications. Les principales Sociétés savantes de notre région ont ouvert leurs rangs à M. l'abbé Lecomte. Il était membre de la Commission départementale des antiquités, de la Société Havraise d'études diverses, de la Société des antiquaires de Normandie, de la Société française d'Archéologie.

L'Académie l'a admis, en 1868, au nombre de ses membres résidants. Elle n'a guère joui de la collaboration de ce docte ecclésiastique dont la santé s'est trouvée gravement altérée peu de temps après sa réception.

Nommé en 1863 aux fonctions de premier aumônier du Lycée de Rouen, M. Lecomte, après s'être dépensé tout entier à sa pieuse mission, contracta dans l'exercice de son ministère, lors de l'épidémie de fièvre typhoïde de 1870, une maladie qui mit ses jours en danger et lui enleva des forces qu'il n'a plus retrouvées.

La chaire de théologie morale à la Faculté de théologie de Rouen lui fut donnée en 1871, et le ministre de l'Instruction publique reconnut les services de l'aumônier en lui décernant les palmes d'officier d'académie. M. Lecomte donna à ses leçons, malgré le mauvais état de sa santé, les soins les plus assidus ; son enseignement était

solide et consciencieux, et on retrouvait souvent avec la doctrine du théologien les recherches de l'érudit.

Il est mort pieusement à Rouen, le 29 décembre 1880, après avoir supporté pendant neuf ans, avec un grand esprit de foi, les souffrances d'une maladie lente et implacable qu'il appelait, d'une manière touchante, son long martyre. M. le président Boutillier s'est fait, sur la tombe de notre confrère, l'interprète des sentiments de sympathie et de regrets de notre compagnie. Sa vie édifiante et laborieuse, ses publications instructives, les services qu'il a rendus à l'histoire et à l'archéologie locales entoureront parmi nous son souvenir de la plus légitime considération. Nous donnons ici la liste des principaux écrits de M. l'abbé Lecomte.

Notice historique sur Berneval-le-Grand et Saint-Martin en campagne; Rouen, 1844, gr. in-18° de VI et 85 p.

Messire de Clieu : Les Églises et le clergé de la ville du Havre de Grâce (1516-1851), gr. in-8° de 295 p.; Havre, 1851.

Le capitaine de Clieu : Notice sur la grosse tour du Havre, 1862, in-8° de 39 p.

Pierre Blain d'Esnambusc; Havre, 1862, gr. in-8° de 47 p.

Mgr François de Harlay, archevêque de Rouen (1613-1653); Rouen, 1868, in-8° de 50 p.

École de l'abbaye du Bec : Lanfranc, Saint-Anselme (1045-1092); Rouen, 1877, in-8° de 67 p.

PRIX

PROPOSÉS

POUR LES ANNÉES 1882, 1883 & 1884



1882

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 1,000 fr. à l'auteur de la meilleure Étude littéraire sur les œuvres de Louis Bouilhet.

PRIX DE LA REINTY

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé, écrit en français, ou de la meilleure Œuvre d'art, faisant connaître, par un travail d'une certaine étendue, soit l'histoire politique et sociale, soit le commerce, soit l'histoire naturelle des Antilles présentement possédées par la France ou qui ont été jadis occupées par elle.

PRIX GOSSIER

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur de la meilleure Œuvre de musique vocale ou instrumentale, due à un compositeur né ou domicilié en Normandie et dont l'exécution ne dépasserait pas une demi-heure environ.

—

1883

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur de la meilleure Étude sur la Météorologie de la Seine-Inférieure, avec application à l'hygiène et à l'agriculture.

—

1884

PRIX BOUCTOT

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'une des Œuvres qui auront figuré à la dernière exposition municipale de Peinture et dont l'auteur sera né ou domicilié en Normandie.

—

1882 — 1883 — 1884

PRIX DUMANOIR

L'Académie décerne, chaque année, dans sa séance publique, un prix de 800 fr. à l'auteur d'une *Belle Action* accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

OBSERVATIONS RELATIVES AUX CONCOURS

Chaque ouvrage manuscrit doit porter en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté* contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port*, avant le 1^{er} MAI (TERME DE RIGUEUR), soit à M. MALBRANCHE, soit à M. l'abbé LOTH, *secrétaires de l'Académie*.

—O—

Les renseignements envoyés pour le PRIX DUMANOIR comprendront une *Notice* circonstanciée des faits qui paraîtraient dignes d'être récompensés. Cette Notice, accompagnée de l'attestation légalisée des autorités locales, doit être adressée *franco* à l'un des secrétaires de l'Académie *avant le 1^{er} juin*.

—O—

Extrait du Règlement de l'Académie.

« Les manuscrits envoyés aux concours appartiennent
« à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en
« faire prendre des copies à leurs frais. »



TABLE DES OUVRAGES

REÇUS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1880-1881

Adeline (Jules). *Les Illustrateurs des vieilles villes : Discours de réception à l'Académie de Rouen, avec frontispice à l'eau-forte*; Rouen, 1881.

Botta. *Relation d'un Voyage dans l'Yémen, entrepris en 1837 pour le Muséum d'histoire naturelle de Paris, précédée d'une Notice sur l'auteur, par Ch. Levavasseur, ancien député*; Paris, 1880.

Bourdin. *Le Domaine de la statistique*; Paris, 1881.

Caix. *Le Origini della lingua poetica italiana*; Firenze, 1880.

Carlez (Jules). *Pierre et Thomas Corneille, librettistes*; Caen, 1881.

Cialdi. *Les Ports-chenaux de Port-Saïd*; Rome, 1870. — *Dei Movimenti del mare sotto l'aspetto idraulico nei porti e nelle rive*; Milano, 1876. — *Sul moto ondoso del mare e su le correnti di esso, specialmente su quelle littorali*; Roma, 1866. — *Rapports à l'Académie des Sciences de France sur ce livre*; Paris, 1866.

Delaunier. *De l'Unité de la Matière*; Paris, 1881.

De Lérue. *Dieu et Patrie, Poèmes, Épîtres et Apologues*; Rouen, 1881.

Félix. *Le Palais de Justice de Rouen*; Rouen, 1880.

Fleury (Edouard). *Origines et développements de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims*; Laon, 1881.

Fortin. *Organisation des Conseils d'hygiène publique et de salubrité*; Evreux, 1852. — *Rapports au préfet de l'Eure sur les travaux du Conseil central d'hygiène publique et de salubrité du département*; 1853-1878. — *Rapport médico-légal sur un cas de transmission de syphilis d'un nourrisson à sa nourrice*; 1866. — *Discours prononcé sur la tombe du docteur Auzout*; mars 1880.

Foville (Dr A.). *Le Criminel au point de vue anatomique et physiologique*. — Extrait de la *Revue critique*; Paris, 1880.

Frère (Henri). *La Famille : simples vers*; Rouen, 1881.

Gravier. *La Cosmographie avant la découverte de l'Amérique*; Paris, 1880. — *Etude sur le sauvage du Brésil*; Paris, 1881. — *Voyage de Paul Soleillet à l'Adrar : décembre 1879-mai 1880*; Rouen, 1881.

Henry (James). *Æneidea or critical, exegetical and æsthetical remarks on the Æneis*; Dublin, vol. II, 1879.

- Husnot. *Hepaticologia gallica : Flore analytique et descriptive des hépatiques de France et de Belgique, avec planches* ; Caen, 1881.
- Le Baron. *Étude sur l'hypothèque légale de la femme mariée* ; Paris, 1880.
- Le Breton (André). *Champignons récemment observés en Normandie. — Contributions à la flore mycologique de la Seine-Inférieure* ; Rouen, 1880.
- Lecadre (Dr). *Statistique et constitution médicales au Havre en 1879* ; Havre, 1880.
- Levasseur (Dr Paul). *De la fièvre typhoïde à Rouen ; Rouen, 1880. — Rapport adressé à M. le préfet de la Seine-Inférieure au nom du Comité de vaccine* ; Rouen, 1880.
- Malbranche et Letendre. *Champignons nouveaux ou peu communs récoltés en Normandie, pour la plus grande partie dans le département de la Seine-Inférieure* ; Rouen, 1880.
- Marchal. *Étude sur la mesure d'utilité des voies de communication* ; Paris, 1880. — *Mémoire sur la corrosion des côtes de la Manche entre le cap de Barfleur et la limite de la Belgique et la possibilité de les protéger* ; Laval, 1881, avec planches.
- Marchand. *Conférence sur la doctrine des Engrais chimiques et l'utilité des Champs d'expériences agricoles, faite dans douze cantons des arrondissements du Havre et d'Yvetot* ; Rouen, 1880. — *Note sur la distribution de la chaleur solaire sur les différents points du globe terrestre dans les*

jours d'équinoxe et de solstice; Congrès de Montpellier, 1880. — *De l'Utilité de la vérification du lait*; Rouen, 1880.

Marrou. *Photographies du nouveau clocher de Saint-Romain*, 1878. — *Bouquet de pavots repoussé en plomb*. — *Épi avec girouette fleurdelisée*.

Morière. *Crinoïdes des terrains jurassiques du Calvados*, 2^e note; Caen, 1880. — *Considérations générales sur la flore fossile et spécialement sur celle du Lias*. — *Découverte du genre lomatopteris dans le grès liasique de Sainte-Honorine-la-Guillaume (Orne)*; Caen, 1880. — *Deux genres de crinoïdes de la grande oolithe*; Caen, 1881.

Mougenot. *De l'urgence d'un camp retranché au centre de la Lorraine après le traité de Prague*; Nancy, 1880.

Moulin. *Armande-Béjart, sa fille et ses deux maris*; Paris, 1881. — C.-G. Bachet de Méziriac, académicien; *Étude sur sa vie et ses écrits*, par R. Kerviler; Paris, 1881.

Pacini. *Del processo morboso del Colera asiatico*; Firenze, 1880.

Pebal (Léopold-Von). *Das chemische Institut der Universitat Graz*; Wien, 1880, avec planches.

Rio de Janeiro. *Archivos do Museu nacional do Rio de Janeiro*; 1877, vol. II; 1878, vol. III.

Rouen. *Conseil général du département de la Seine-Inférieure*: 1^{re} session ordinaire de 1881.

Semichon. *Histoire des Enfants abandonnés, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours : Le Tour* ; Paris, 1880.

Sulte (Benjamin). *Chants nouveaux*. Ottawa, 1880.

Tauxier. *Une Émigration arabe dans l'Afrique du Nord entre l'époque de Jésus-Christ et celle de Mahomet* ; Saint-Lô, 1881. — *Le Continuateur de Skylax : Corrections proposées au texte de ce géographe* ; Saint-Lô, 1881.

Tommasi (D^r Donato). *Osservazioni sull' attuale peso dell' Alluminio* ; Firenze, 1880. — *On the reduction of Chloride of gold by hydrogen in the presence of platinum. — Ricerche intorno alla formazione dell' idrato ferrico* ; Torino, 1880. — *Réponse à une note de M. Riche sur la réduction du Chlorure d'argent par la lumière* ; Paris, 1880. — *Sopra una nuova modificazione del triidrato alluminico* ; Torino, 1880.

Vingtrinier (Aimé). *La Statuette d'Oyonnax*, avec gravure.

TABLEAU

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES & ARTS DE ROUEN

POUR L'ANNÉE 1881-1882

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

pour l'année 1881-1882

OFFICIERS EN EXERCICE

M. DE BEAUREPAIRE *, *Président.*

M. HÉDOU, *Vice-Président.*

M. MALBRANCHE, *Secrétaire pour la Classe des Sciences.*

M. l'abbé LOTH, *Secrétaire pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*

M. VINCENT *, *Trésorier.*

M. DECORDE, *Archiviste.*

ANNÉES
de
réception.

ACADÉMICIENS HONORAIRES

ANNÉES
d'admission
comme
honoraire.

MM.

1827.	MORIN (Bon-Étienne) *, ancien Directeur de l'École supérieure des Sciences et des Lettres, 2, rue de la Glacière.	1862
1847.	GIRARDIN O *, Directeur de l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des Sciences et des Lettres, 31, rue Jeanne-Darc.	1878
1841.	MORIN (Gustave) *, ancien Conservateur du Musée, rue Jouvenet, 24.	1880

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS

MM.

1837. BARTHÉLEMY ✱, Architecte diocésain honoraire, 26, rue de la Chaîne.
HOMBERG, Conseiller honoraire à la Cour d'appel, 16, rue des Carmélites.
1841. VERRIER aîné ✱, Médecin vétérinaire honoraire, 39, rue Thiers.
1846. DUTUIT (Eugène), Avocat, 21 A, quai du Havre.
1849. GLANVILLE (Léonce de), Inspecteur de la Société française pour la conservation des monuments historiques, 19, rue Bourg-l'Abbé.
1852. DESMAREST ✱, Architecte en chef honoraire du département, 15, rue Pouchet.
1853. BEAUREPAIRE (Ch. de Robillard de) ✱, Archiviste du département, 1, rue Chasselièvre.
1854. VINCENT ✱, Directeur honoraire de l'École supérieure des Sciences et Professeur de mathématiques spéciales au Lycée, 19, rue Maladrerie.
1855. MALBRANCHE, Pharmacien des hospices, 26, rue de Joyeuse.
NION (Alfred), Avocat, Docteur en droit, 7, rue des Arsins.
BLANCHE (Emmanuel), Professeur à l'École préparatoire de médecine, directeur de l'École de botanique de Trianon, 53, boulevard Cauchoise.
1856. DE LÉRUE, ancien Chef de division à la Préfecture, 3, place de la Motte.
DE PILLON DE SAINT-PHILBERT, 57, rue Saint-Gervais.
1859. DECORDE, Avocat, Juge suppléant au tribunal civil, 63, rue Beauvoisine.
1860. HOUZEAU, Professeur de chimie à l'École supérieure des sciences, 17, rue Bouquet.

1863. ESTAINTOT (le vicomte Robert d'), Avocat à la Cour d'appel, 9, rue des Arsins.
FRÈRE (Henri), Avocat, Juge suppléant au tribunal civil, 57, rue Beauvoisine.
1868. RIVIÈRE, Professeur honoraire au Lycée et à l'École supérieure des Sciences, 14, rue de l'Écureuil.
1872. LOTH (l'abbé), Chanoine honoraire, Professeur à la Faculté de théologie, rue des Bonnetiers (à l'Archevêché).
LEVASSEUR (Paul), Médecin en chef à l'Hôtel-Dieu, 48, quai de Paris.
1873. DANZAS, Juge de paix du 1^{er} canton, 24, rue de l'Hôpital.
ALLARD (Paul), Juge suppléant au tribunal civil, 12, rue de la Corderie.
1874. BOUTILLIER (Louis), Géologue, à Roncherolles-sur-le-Vivier.
1875. ARGIS (Jules d') O ✱, ancien commandant de cavalerie, 6, rue du Commerce, île Lacroix.
HÉDOU (Jules), Avoué au tribunal civil, 19, rue de la Chaîne.
FRÈRE (Samuel), Avocat, 19, rue de Crosne.
1876. ROUSSELIN ✱, Directeur de l'Asile d'aliénés de Quatre-Mares, près Rouen.
FÉLIX ✱, Conseiller à la Cour d'appel, 82, rampe Bouvreuil.
1878. MARAIS, Avocat, rue Saint-Patrice, 27.
SIMON, Architecte, rue Bouquet, 8.
1879. LORMIER, Avocat, rue Socrate, 15.
1880. MAILLET DU BOULLAY, Conservateur du Musée départemental d'antiquités, 198, rue Beauvoisine.
GRAVIER (Gabriel), rue du Champ-des-Oiseaux, 80.
1881. ADELIN (Jules), Architecte, 36, rue Eau-de-Robec.
G. LE BRETON, Conservateur du Musée céramique, 25, rue Thiers.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS

MM.

1824. FONTANIER (Pierre), Homme de lettres, à Moissac (Cantal).
1826. MOREAU (César) ✱, Fondateur de la Société française de Statistique universelle, à Paris, 10, rue Louis-le-Grand.
- SAVIN, D.-M., à Montmorillon (Vienne).
1827. HUGO (Victor) ✱, Membre de l'Académie française, à Paris, 21, rue de Clichy.
- BLOSSEVILLE (marquis de) ✱, Maire d'Amfreville-la-Campagne (Eure).
- MALO (Charles) ✱, Fondateur de la France littéraire, à Paris-Auteuil, avenue Sainte-Périne.
1828. MORTEMART DE BOISSE (le baron de) ✱, Membre de la Société centrale d'Agriculture, à Paris, 9, rue Jean-Goujon.
- BÉGIN, D.-M., Membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris, avenue Duquesne, 45.
1831. LE TELLIER ✱, Inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, à Paris, 1, rue de Beaune.
- FORTIN (François), D.-M., à Évreux (Eure).
1833. BOUGRON, Statuaire, 8, rue de l'Abbé-de-l'Épée, à Versailles.
1835. LECADRE ✱, D.-M., au Havre, rue de Fontenelle.
1838. VACHEROT, Membre de l'Institut, à Paris.
- SALADIN, Professeur de chimie, à Moulins (Allier).
- BOULLÉE, ancien Magistrat, à Lyon, 8, rue Saint-Joseph.
- MUNARET, D.-M., à Brignais, près Lyon (Rhône).
- LESCELLIÈRE-LAFOSSE, Médecin en chef de la maison centrale de détention, à Montpellier, 22, rue de l'Ancien-Courrier.
1839. PORTRET (Octave), Avocat, 20, rue des Acacias, aux Ternes, Paris.
1840. BERONET ✱, Professeur honoraire de mathématiques, 84, boulevard Heurteloup, à Tours.

1843. ALAUZET, Avocat, chef de bureau au ministère de la justice, à Paris.

MARCHAND (Eugène), Pharmacien, à Fécamp.

1844. LAMARE (vicomte E. de), D.-M., Paris, 21, rue Cambacérès.

1845. REISET (Jules) ✱, Chimiste, correspondant de l'Institut, Paris, 3, rue de la Bienfaisance.

GARNIER, Conservateur de la Bibliothèque d'Amiens.

BOURDIN, D.-M., à Choisy-le-Roi (Seine).

CARPENTIER-MÉRICOURT, D.-M., à Paris, 6, rue Villedo.

1845. TRAVERS (Julien), Professeur honoraire à la Faculté des lettres de Caen, conservateur de la Bibliothèque de la ville, rue des Chanoines, Caen.

1846. BELHOMME, D.-M., à Paris, place de la Madeleine, 17.

ARONDEAU, Directeur des travaux de statistique criminelle et correctionnelle au ministère de la justice, à Paris, 35, rue du Luxembourg.

1847. LEPAGE, Pharmacien, à Gisors (Eure).

BOILEAU DE CASTELNAU ✱, Médecin de la Maison centrale et du Lycée de Nîmes (Gard).

1848. RICHARD O ✱, ancien Préfet du Finistère, à Quimper.

GIFFARD, ancien Professeur au Lycée de Rouen, à Yvetot.

BÉNARD (Charles), ancien Professeur au Lycée Monge, à Paris.

1849. PARCHAPPE O ✱, Inspecteur général des établissements d'aliénés, à Paris, 46, rue Blanche.

LE JOLIS, Archiviste de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg, 29, rue de la Duché.

CHÉRUEL ✱, ancien Recteur de l'Université, à Paris.

NEPVEUR O ✱, Conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue de l'École, 44, à Rouen.

1850. DU BREUIL, Professeur d'arboriculture, à Paris, boulevard Saint-Germain, 11.

CAHOURS ✱, Examineur à l'École polytechnique, essayeur à la Monnaie, à Paris, à l'hôtel des Monnaies.

1851. CLOS, Professeur de botanique, Directeur du Jardin des Plantes, allée des Zéphirs, à Toulouse.

VINGTRINIER (Aimé), Bibliothécaire-adjoint de la ville de Lyon, 32, rue Neuve, à Lyon.

EBRARD, D.-M., Médecin de l'hospice de Bourg (Ain).

1852. GOBLEY, Pharmacien, Professeur de pharmacie à l'École spéciale de Paris, 34, rue de Grenelle-Saint-Germain.

GUILLAUME, D.-M., à Dôle (Jura).

MILLET, D.-M., Professeur à l'École de médecine, à Tours 16, quai Saint-Symphorien.

MORIÈRE ✱, Doyen de la Faculté des Sciences de Caen, Professeur d'agriculture des départements du Calvados, de l'Eure et de la Seine-Inférieure, à Caen, 38, rue de Bayeux.

MOUCHON, Pharmacien, 14, rue Royale, à Lyon.

PLOUVIEZ, D.-M., à Paris, 36, rue Marbeuf, aux Champs-Élysées.

1853. GIRAULT (Ch.), Professeur de mathématiques spéciales à la Faculté des sciences de Caen.

MALLET ✱, Docteur ès lettres, ancien professeur de philosophie et ancien recteur de l'Académie universitaire de Rouen, à Paris, 15, rue de Bréa.

ORBIGNY (Charles d') ✱, Naturaliste, 60, rue Saint-Lazare, Paris.

MEUREIN, Pharmacien, 30, rue de Gand, à Lille (Nord).

MEAUME (Édouard) ✱, Avocat, professeur à l'École forestière, 45, avenue de Neuilly-sur-Seine, à Paris.

BOUTAN, Professeur de physique au lycée Saint-Louis, à Paris, 20, rue Vavin.

MAX-SIMON, D.-M., à Aumale (Seine-Inférieure).

MARCHAL, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Laval.

CARO ✱, de l'Académie française, 2, rue Thénard.

REINVILLIER ✱, D.-M., à Paris, 23, rue de Provence.

1866. LE ROY D'ÉTIOLLES, D.-M., à Paris, 60, rue Saint-Lazare.

1858. BERTHERAND, D.-M., ex-Professeur à l'École de médecine de Lille, 7, rue Bruce, à Alger.

1860. VERVOITTE ✱, maître de chapelle de l'église Saint-Roch, 41, rue Basse, à Passy-Paris.

DE BIGORIE DE LASCHAMPS ✱, ancien premier Président de la Cour d'appel de Colmar.

LEFEBVRE, ancien Professeur d'hydrographie, à Boulogne-sur-Mer, rue d'Artois, 22.

1861. JOLIBOIS O ✱, Député, ancien Conseiller d'Etat, Paris, rue Castellane, 8.

GUISLAIN-LEMALE, Homme de lettres, au Havre.

BILLOT (Frédéric), Avocat, à Arles, 8, place du Sauvage.

FABRE-VOLPELIÈRE, à Saint-Bonnet, près Gap (Hautes-Alpes).

1862. COET, Pharmacien, à Roye (Somme).

1863. DE LAMARQUE, Chef de bureau au ministère de l'intérieur, 35, rue Cassette, Paris.

1864. MILLIEN (Achille), Homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

FRAGONARD ✱, Peintre à la manufacture de Sèvres.

MOUGENOT, Officier d'académie, à Malzeville, près Nancy.

1865. DE LA TOUR-DU-PIN (le comte), Chimiste et Agronome, au château de Nanteau, près Nemours (Seine-et-Marne).

1866. GOMARD, Littérateur, rue d'Isle, à Saint-Quentin (Aisne).

1867. CASTAN (Auguste) ✱, Bibliothécaire, à Besançon.

CONNELLY ✱, Conseiller honoraire à la Cour de cassation, à Paris.

BOIVIN-CHAMPEAUX, premier Président à la Cour d'appel, à Bourges.

DUCHESNE (Léon), Docteur-Médecin, 85, rue des Saints-Pères, Paris.

- DE CALIGNY (le marquis), Membre de l'Académie des Sciences, 58, rue de l'Orangerie, à Versailles.
1868. DELISLE (Léopold) ✱, Membre de l'Institut, Directeur-administrateur de la Bibliothèque nationale, à Paris.
REBOULLEAU, Médecin en chef des hôpitaux, à Constantine (Algérie).
1869. BARRÉ DE SAINT-VENANT ✱, Membre de l'Institut, à Saint-Ouen, près Vendôme.
HARLÉ ✱, Inspect. général au corps national des Mines, à Paris.
1871. HEURTEL, Proviseur au lycée de Bourg.
1872. DUMESNIL, Inspecteur général des maisons d'aliénés, à Paris, 10, rue de l'Arrivée.
1873. REVOIL, Architecte, à Nîmes.
1874. MONTIER, Avocat, à Pont-Audemer.
HARDY (Michel), à Dieppe.
1877. DE CAIX DE SAINT-AMOUR, 13, rue Bonaparte, à Paris.
TAUXIER ✱, Capitaine de recrutement, à Saint-Lô, 56, rue du Neubourg.
BUCHÈRE ✱, Conseiller à la Cour d'appel, à Paris, 63, rue de Bourgogne.
1878. SAUVAGE (l'abbé), Desservant, à Ectot-l'Auber, par Yerville (Seine-Inférieure).
ALLARD (Christophe), Substitut, à Bernay.
VALLERY-RADOT, rue de Miromesnil, Paris.
1879. JUBÉ ✱, Inspecteur honoraire d'académie, à la Roche-sur-Yon (Vendée).
FOVILLE, Inspecteur général des services administratifs du ministère de l'intérieur, à Paris, 32, rue de Verneuil.
1882. LAUGÉE, Peintre d'histoire, 15 bis, boulevard Lannes, Paris.
BRUNET-DEBAISNE, Aquafortiste, à Paris.
LENEPVEU, Professeur au Conservatoire de musique, à Paris, 9, rue de Verneuil.
JOLY, Doyen de la Faculté des lettres, à Caen.
MAGRY (Pierre), ancien Archiviste de la marine, rue de la Chaussée-d'Antin, 39, à Paris.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

MM.

1844. GUASTALLA, Docteur-Médecin, à Trieste (Autriche).
PASQUIER (Victor), Directeur de la pharmacie centrale de l'armée belge, à Anvers, 32, rue Haute (Belgique).
HALLEWELL, à Cambridge (Angleterre).
1847. HERBERGER, Professeur de technologie à l'Université de Wurzburg (Bavière).
1848. VILLAR DI MACIAS, Docteur ès sciences, Professeur de chimie à l'Université de Salamanque (Espagne).
SALVOLINI (Pellegrino), D.-M., à Venise (Italie).
1856. CORNAZ, Chirurgien en chef de l'hôpital Pourtalès, à Neuchâtel (Suisse).
RODA (Marcelin), Directeur des jardins royaux de Racconigi et Professeur d'agriculture, à Turin (Italie).
RODA (Joseph), Dessinateur des jardins du roi d'Italie, à Turin (Italie).
1860. BACCI, Professeur de philosophie, à la Mirandole (Italie).
1861. THIELENS, Botaniste et Minéralogiste, à Tirlemont, rue de Namur (Belgique).
VALLEZ, D.-M., 110, avenue de la Reine, à Bruxelles (Belgique).
1862. LANCIA di BROLO, Secrétaire de l'Académie des Sciences de Palerme (Italie).
1865. D'ANGREVILLE DE BEAUMONT, à St-Maurice-en-Vallais (Suisse).
1866. DOGNÉE, Docteur en droit, à Liège (Belgique).
1867. CIALDI, Capitaine de vaisseau, à Rome, palazzo Galitzin, piazza Cordelli.
1869. SANGIORGI, Professeur de législation à Bologne (Italie).
1872. GARBIGLIETTI, Professeur à Turin, 5, rue de l'Académie-Albertine.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Abbeville. Société d'Émulation (Somme).

Aix. Société académique (Bouches-du-Rhône).

Amiens. Académie des Sciences (Somme).

— Société des Antiquaires de Picardie.

Angers. Société industrielle (Maine-et-Loire).

— Société d'Agriculture.

Angoulême. Société d'Agriculture, Arts et Commerce de la Charente.

Beaune. Société d'archéologie, d'histoire et de littérature.

Beauvais. Société de l'Athénée du Beauvaisis.

Belfort. Revue d'Alsace.

Bergues. Société de l'Histoire et des Beaux-Arts de la Flandre maritime de France (Nord).

Besançon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Doubs.

— Société d'Agriculture et des Arts du Doubs.

Bordeaux. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

— Société de médecine.

Boulogne-sur-Mer. Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts.

— Bibliothèque de la ville.

Bourg. Société d'Émulation et d'Agriculture de l'Ain.

Bourges. Société des Antiquaires du Centre.

Brest. Société Académique.

Caen. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

— Association Normande.

— Société d'Agriculture et de Commerce.

— Société Linnéenne.

Calais. Société d'Agriculture, du Commerce, des Sc. et des Arts.

Cambrai. Société d'Émulation.

Châlons-sur-Marne. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.

Châlons-sur-Saône. Société d'Histoire et d'Archéologie.

Châteauroux. Société d'Agriculture de l'Indre.

Cherbourg. Société académique d'Agriculture, Sciences et Arts (Manche).

— Société des Sciences naturelles.

Clermont-Ferrand. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

Dijon. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

— Société de Médecine.

— Bibliothèque de la ville.

Douai. Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.

Draguignan. Société d'Agriculture et de Commerce du Var.

Évreux. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure.

Falaise. Société d'Agriculture (Calvados).

Guéret. Société des Sci. naturelles et archéologiques de la Creuse.

Havre. Société havraise d'Études diverses.

Lille. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts du Nord.

— Commission historique du département du Nord.

Limoges. Société d'Agriculture, des Sciences et des Arts.

— Société des Antiquaires.

Lons-le-Saulnier. Société d'Émulation du Jura.

Lyon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

— Société d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.

— Société de Médecine.

— Société Linnéenne.

Mâcon. Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Mans (Le). Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.

Marseille. Académie des Sciences, Lettres et Arts.

— Bibliothèque de la ville.

Melun. Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.

— Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts.

Montauban. Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne.

Montbéliard. Société d'Émulation du Doubs.

Morlaix. Société vétérinaire du Finistère.

Moulins. Société d'Émulation de l'Allier.

Nancy. Société des Sciences, Lettres et Arts de la Meurthe.

— Société centrale d'Agriculture.

Nantes. Société académique des Sciences et Arts de la Loire-Inférieure.

Nîmes. Académie du Gard.

Niort. Société libre des Sciences et Arts des Deux-Sèvres.

Orléans. Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts du Loiret.

— Société archéologique de l'Orléanais.

Paris. Société des Études historiques, ancien Institut historique de France, rue Gay-Lussac, 40.

— Institut des provinces.

— Société de Géographie, 184, boulevard Saint-Germain.

— Société des Antiquaires de France, au palais du Louvre.

— Société centrale d'Agriculture.

— Société Philotechnique, au Palais-Royal.

— Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle.

Perpignan. Société d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.

Poitiers. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts.

— Société des Antiquaires de l'Ouest.

Puy (Le). Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce de la Haute-Loire.

Reims. Académie des Sciences, Lettres et Arts de la Marne.

Rouen. Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure.

- Société centrale d'Horticulture.
- Société libre d'Émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.
- Société de Médecine.
- Société des Pharmaciens.
- Société industrielle.
- Société des Amis des Sciences naturelles.
- Société Normande de Géographie.

Saint-Étienne. Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Loire.

- Société de l'Industrie minérale.

Saint-Quentin. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de l'Aisne.

- Société Industrielle et Commerciale.

Toulouse. Académie des Jeux floraux.

- Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.
- Société de Médecine.
- Revue médicale.

Tours. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire.

Troyes. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.

Valence. Société de Statistique des Arts utiles et des Sciences naturelles de la Drôme.

Valenciennes. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes (Nord).

Versailles. Société centrale d'Agriculture et des Arts de Seine-et-Oise.

- Société des Sciences morales, Lettres et Arts.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Amsterdam. Académie royale des Sciences (Hollande).

Anvers. Société des Sciences, Lettres et Arts.

— Académie d'Archéologie de Belgique.

Berlin. Académie royale des Sciences.

Berne. Bibliothèque de la ville.

Brünn (Autriche). Société des Sciences, Lettres et Arts.

Bruzelles. Académie royale de Médecine.

— Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Belgique.

Cambridge et Boston. American Academy.

Christiania. Université royale de Norwége.

Colmar. Société d'Histoire naturelle.

Copenhague. Société royale des Antiquaires du Nord.

— Académie royale des Sciences.

Dublin. Société royale.

Florence. R. Biblioteca nazionale.

Goerlitz. Société des Sciences de la Haute-Lusace.

Gratz. Société historique de Styrie (Autriche).

Liège. Société royale des Sciences et des Arts.

Londres. Société des Antiquaires, Burlington house, Piccadilly;

Luxembourg. Société des Sciences nat. et mathématiques.

Metz. Académie des Lettres, Sciences, Arts et Agriculture.

Manchester. Société Littéraire et Philosophique.

Milan. Société royale des Sciences naturelles.

Modène. Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Moscou. Société impériale d'Agriculture.

Mulhouse. Société industrielle.

Munich. Académie royale des Sciences de Bavière.

Palerme. Académie des Sciences et Belles-Lettres.

Strasbourg. Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse-Alsace.

Vienne. Institut I. et R. géologique (Autriche).

Washington, États-Unis d'Amérique. Smithsonian Institution.

Nota. — Des exemplaires du Précis sont, en outre, distribués ainsi qu'il suit : A M. Adolphe PICARD, libraire à Paris, rue Bonaparte, 82. et aux PRINCIPAUX JOURNAUX de Rouen (Déc. du 18 nov. 1831 et du 23 déc. 1836). — AUX BIBLIOTHÈQUES de la Préfecture, de la Cour d'appel, du Lycée et des villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay, Yvetot, Bernay (Déc. du 17 nov. 1832 et du 5 déc. 1834) et Montivilliers (Déc. du 24 mai 1861). — A M. le ministre de l'Instruction publique cinq exemplaires, suivant sa circulaire, et un exemplaire à chacun des autres ministères (art. 75 du règlement), à la Bibliothèque Mazarine et à celle du seizième arrondissement de Paris.

OBSERVATION IMPORTANTE

Les correspondants et autres lecteurs qui parcourront les listes précédentes sont instamment priés de vouloir bien signaler à l'Archiviste de l'Académie les erreurs ou omissions qu'ils pourraient y remarquer.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Procès-verbal de la Séance publique, du 4 août 1881.....</i>	5
<i>Des Coralliaires à madrépores et de leur action géologique : Discours d'ouverture, par M. Boutillier, Président.....</i>	9
<i>Rapport sur le Prix Bouctot, par M. Hédou.....</i>	35
<i>Rapport sur le Prix Dumanoir, par M. G. Le Breton....</i>	57
<i>Prose et vers, par M. Decorde.....</i>	67

CLASSE DES SCIENCES

<i>Compte-rendu des travaux de la Classe des Sciences, par M. Malbranche, Secrétaire de cette Classe.....</i>	75
<i>Les Polypiers madréporaires, par M. Boutillier.....</i>	76
<i>Le Mouvement perpétuel, par M. Rivière.....</i>	77
<i>De la direction des Ballons, par M. Rivière.....</i>	78
<i>Notes sur les premiers essais d'aérostation, par MM. de Beaurepaire et Lormier.....</i>	78
<i>Dosage du Gluten, par M. Girardin.....</i>	79
<i>Notice sur Kulmann, par M. Girardin.....</i>	80
<i>La Crémation des corps, par MM. Houzeau et Pennetier...</i>	81
<i>Les Origines des mondes, par M. de Saint-Philbert.....</i>	82
<i>Création et Transformisme, par M. Malbranche.....</i>	85
<i>Les Trichines, par M. Verrier.....</i>	86
<i>De la Cachexie aqueuse, par M. Verrier.....</i>	87
<i>De l'usage du Maïs, par M. Verrier.....</i>	88
<i>Le Sauvage du Brésil, par M. Gravier.....</i>	89
<i>Voyage du major Serpa Pinto, par M. Gravier.....</i>	90
<i>Notice sur le docteur Alfred Vy, membre correspondant, par M. Malbranche.....</i>	91

TRAVAUX DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

	Pages
<i>Rapport sur un travail de M. Coutant, relatif à la direction des Ballons</i> , par M. Rivière.....	93
<i>Note sur les ascensions de Blanchard et de Pilâtre des Roziers</i> , par M. de Beaurepaire.....	103
<i>Blanchard et l'Aérostation à Rouen au XVIII^e siècle</i> , par M. Lormier.....	117
<i>Sur le dosage du Gluten dans les farines</i> , par MM. Bénéard et Girardin.....	131
<i>Note sur la Crémation des corps</i> , par M. Houzeau.....	135
<i>Création et Transformisme</i> , par M. Malbranche.....	143
<i>Communication sur la Trichinose</i> , par M. Verrier.....	155

CLASSE DES LETTRES

<i>Rapport général sur les travaux de la Classe des Lettres et des Arts</i> , par M. l'abbé Loth, Secrétaire de cette Classe.	163
<i>En famille</i> , poésies par M. Henri Frère.....	164
<i>Chant national, l'Homme de peine, les Vices et les Vertus</i> , poésies par M. De Lérue.....	164
<i>Procès en nullité du mariage de M. de Hotot et de M^{lle} de Marbeuf</i> , par M. de Beaurepaire.....	164
<i>Les Fiançailles dans l'ancien droit et dans le droit moderne</i> , par M. Decorde.....	165
<i>Pierre de Bréauté</i> , par M. de Duranville.....	166
<i>Les conseillers de la Cour des Aides de Normandie en 1706</i> , par M. d'Estaintot.....	167
<i>Le peintre rouennais Sorieul</i> , par M. Hédou.....	167
<i>Jeanne de Naples</i> , par M. d'Argis.....	168
<i>Les Origines du château des Tuileries</i> , par M. Maillet-Duboullay.....	168
<i>Les Expropriations des quartiers Martainville et Bouvreuil</i> , par M. Decorde.....	169
<i>Les Illustrateurs des vieilles villes</i> , Discours de réception par M. Adeline.....	170

TABLE DES MATIÈRES

389

	Pages
<i>Réponse à ce Discours</i> , par M. Boutillier, Président de l'Académie.....	171
<i>Rapports sur divers ouvrages</i> , par MM. de Duranville, De Lérue, Decorde, Danzas et Gravier.....	172
MM. de Duranville et Semichon nommés membres honoraires	172
Décès de M. l'abbé Lecomte, membre résidant.....	173

TRAVAUX DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION

<i>Un Procès en nullité de mariage en 1553</i> , par M. de Beaurepaire.....	175
<i>De l'Influence de l'idée religieuse sur le développement de l'art architectural et de la civilisation</i> , par M. Boutillier.	205
<i>Pierre de Bréauté</i> , par M. de Duranville.....	229
<i>Jean Sorieul, peintre rouennais</i> , par M. Hédou.....	251
<i>Note sur les travaux publics exécutés actuellement dans la ville de Rouen</i> , par M. Decorde.....	280
<i>La Céramique polychrome à glaçures métalliques dans l'Antiquité</i> , Discours de réception par M. G. Le Breton...	291
<i>Réponse à ce Discours</i> , par M. Boutillier, Président de l'Académie.....	331
<i>Notice sur M. l'abbé Lecomte</i> , par M. l'abbé Loth.....	355
<i>Prix proposés pour les années 1882, 1883 et 1884</i>	359
<i>Table des ouvrages reçus pendant l'année académique, 1880-1881</i>	363
<i>Tableau quinquennal des membres de l'Académie, résidents et correspondants</i>	369


~~~~~  
**IMPRIMERIE DE ESPÉRANCE CAGNIARD**  
~~~~~


